

U d/of OTTAWA



39003002428091

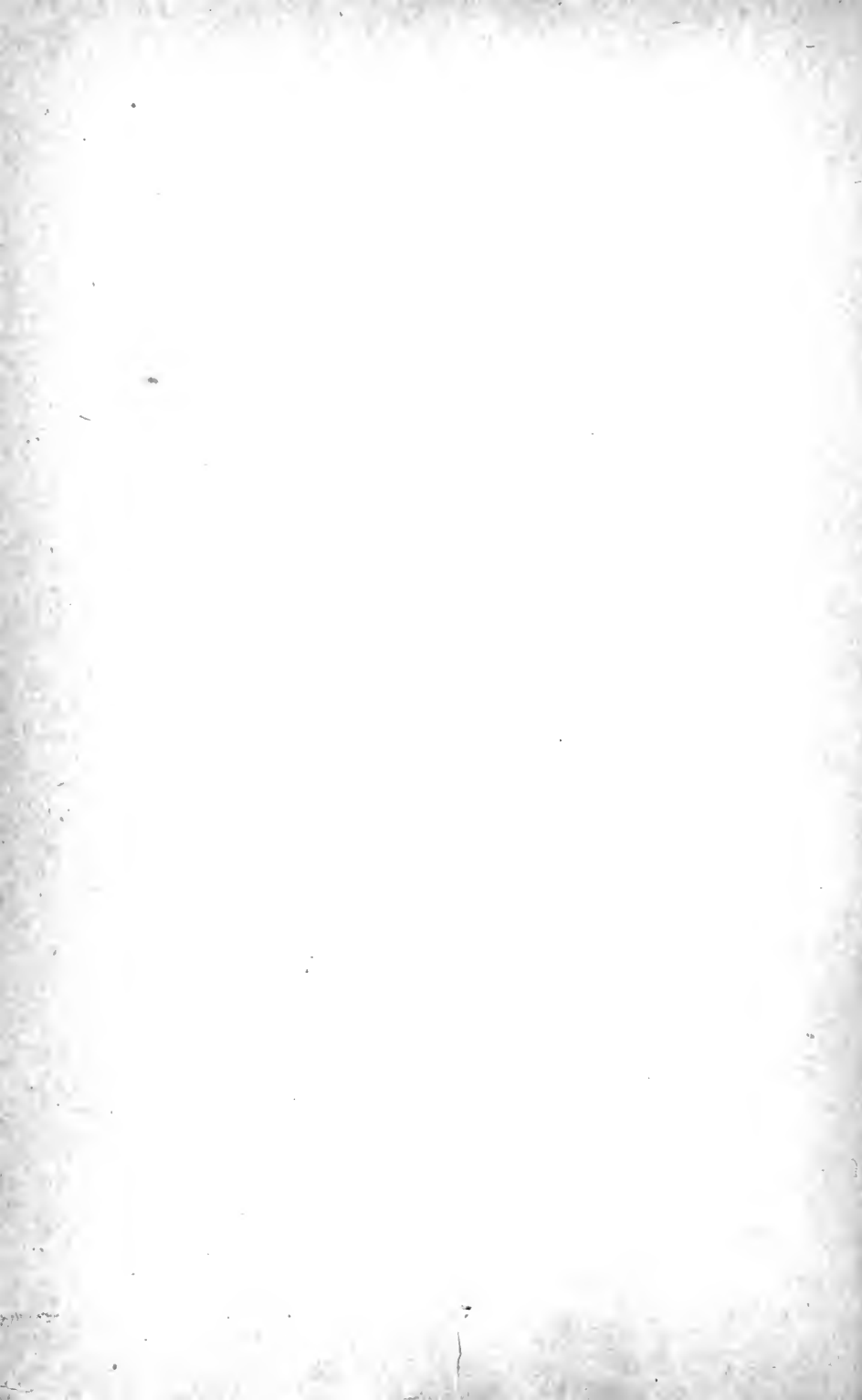
Universitäts  
BIBLIOTHECA  
Ottaviensis

le (Pax)



BIBLIOTECA

Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto



MADAME DE WARENS

ET

J.-J. ROUSSEAU

---

COULOMMIERS  
Imprimerie PAUL BRODARD.

---







MADAME DE WARENS

sur un médaillon du musée de Cluny

Paris chez les Auteurs

# MADAME DE WARENS

ET

# J.-J. ROUSSEAU

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

PAR

FRANÇOIS MUGNIER

Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

AVEC UN PORTRAIT DE MADAME DE WARENS  
UNE VUE DES CHARMETTES ET DEUX FAC-SIMILÉS



PARIS

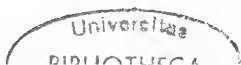
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

—  
1891

Droits de reproduction et de traduction réservés.



PA  
2046  
.M.23  
1891

# MADAME DE WARENS

ET

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

---

## CHAPITRE PREMIER

(1699-1728)

Premières années de madame de Warens. Son mariage à l'âge de quatorze ans avec Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Warens. — Séjour à Lausanne; — à Vevey. — Manufacture de bas. — La fuite à Évian. — Projet de conversion au catholicisme. — Arrivée à Annecy. — Abjuration. — Donation au mari. — Pension accordée par le roi de Sardaigne. — Divorce. — Confiscation des biens de madame de Warens. — Sa maison à Annecy. — *Le piétiste* François Magny. — Arrivée de Rousseau.

Françoise-Louise de La Tour est née à Vevey le 31 mai 1699, de noble Jean-Baptiste de La Tour et de Suzanne-Louise Warnéry (veuve en premières noces de M. Blancheney). Sa mère mourut en avril 1700; son père se remaria en janvier 1705 avec Marie Flavard, fille d'un protestant français d'Anduze (Gard), réfugié en Suisse. M. de La Tour avait confié sa fille

à ses sœurs Louise et Violante qui habitaient le petit domaine du Basset <sup>1</sup>. L'enfant resta avec ses tantes, presque sans interruption, jusqu'à la fin de 1708, époque à laquelle Louise mourut. Elle revint alors près de son père qu'elle perdit en octobre 1709.

Mademoiselle de La Tour passa quelque temps auprès de sa belle-mère, tantôt à la campagne, tantôt à Vevey. Mise ensuite en pension dans cette ville chez M. Magny, un *piétiste* célèbre du pays vaudois, elle en sortit pour aller à Lausanne chez mademoiselle Crespin, où elle resta dix-huit mois. Elle y reçut, outre l'instruction ordinaire donnée dans ce temps aux jeunes filles, des leçons de danse, de musique et de chant.

Au commencement de 1713, alors qu'elle n'avait pas encore quatorze ans <sup>2</sup>, Sébastien-Isaac de Loys, fils de Jean-Baptiste de Loys,

1. La maison était des plus modestes; elle n'avait pour tout agrément qu'une galerie au midi, bien ensoleillée et d'où le regard s'étendait sur un vaste paysage avec le lac à travers les arbres. Cette maison qui était en ruine depuis quelque temps a été démolie en mars 1889 par le propriétaire.

2. Divers écrivains, ne pouvant admettre que mademoiselle de La Tour se fût mariée si jeune, ont cru que l'année 1713 avait été indiquée par erreur et ont placé le mariage en 1723; oubliant que les filles pouvaient se marier à l'âge de douze ans.

seigneur de Villardin, la demanda en mariage et obtint sa main qui ne paraît pas, quoiqu'on en ait dit, lui avoir été disputée par d'autres prétendants. Le contrat fut passé le 22 mars 1713 ; mais le mariage fut retardé par l'opposition de Gamaliel de La Tour, oncle de la future et l'un des deux tuteurs que son père lui avait nommés dans son testament ; l'union des époux n'eut lieu que le 22 septembre. La dot de mademoiselle de La Tour fut de trente mille francs.

Le mari était né à Lausanne, le 28 juillet 1688. Après avoir servi le duc de Savoie de 1701 à 1705 en qualité d'enseigne dans le régiment suisse de Portes, il avait passé au service de la Suède et fait la guerre contre les Russes. Rentré à Lausanne en 1708, il y était, depuis 1712, capitaine d'une compagnie d'élection au service de Berne.

L'enfance de madame de Warens avait été attristée par des deuils presque continuels ; elle l'avait passée dans diverses maisons où la vie était sérieuse, presque rigide. Cela n'a pas empêché un écrivain de dire :

Madame de Warens faisait, avant son mariage,

les délices de toutes les personnes du voisinage par son esprit de gaieté et par les fêtes qu'elle donnait. Sa maison était, dans les beaux jours de dimanche, le rendez-vous de tout ce qu'il y avait dans les environs de plus aimable et de meilleure société. Une musique champêtre, des danses, des jeux, des promenades, des goûters où l'on offrait des fruits, de la crème, des gâteaux, etc., y étaient fréquemment répétés <sup>1</sup>.

Tout cela est de pure fantaisie. Les lois bernoises interdisaient la danse le dimanche et mademoiselle de La Tour, fillette de huit à dix ans, ne pouvait pas faire les honneurs d'une maison qui n'était pas la sienne.

M. de Warens <sup>2</sup> et sa femme restèrent longtemps à Lausanne où le mari obtint diverses charges municipales. En 1724, ils vinrent se fixer à Vevey. M. de Warens y gravit rapidement aussi les degrés de la hiérarchie locale. Il est possible qu'à Lausanne et à Vevey madame de Warens ait donné ces fêtes qu'on lui attribue dans ses années de jeune fille. Elle

1. *Notices d'utilité publique*, Lausanne, 1807; citées par MM. A. de Montet et Ritter.

2. Sébastien-Isaac de Loys avait pris ce nom à raison de la seigneurie du village de *Warens* que son père devait lui céder et à qui il avait dû intenter un procès pour l'obtenir.



n'avait pas eu d'enfants et son mari se laissait peut-être trop absorber par l'exercice des charges dont il était investi. Il fallait un aliment à l'activité de son esprit; il fallait aussi augmenter ses revenus afin de pouvoir briller davantage : elle se fit industrielle. Elle établit à Vevey une manufacture de bas de soie <sup>1</sup> qu'elle voulut bientôt agrandir en y ajoutant la fabrication des bas de laine. Un Français, Elie Lafond, fils d'un pasteur réfugié en Suisse, fut son premier associé; en 1725, il fut remplacé par le sieur Saint-André. La manufacture, à laquelle M. de Warens affirme qu'il n'avait point de part, marcha assez mal; et, par surcroît de malheur, elle fut, à la fin de juin 1726, envahie par le débordement d'une rivière.

En 1725, madame de Warens était allée à Aix. dit son mari <sup>2</sup>, pour quelques douleurs. Elle fit un tour à Chambéry, passa quelques jours à Genève... Elle ne put s'empêcher de témoigner combien elle était charmée de la Savoie et dégoûtée de notre pays... Ce fut dans ce voyage qu'on commença de

1. Voltaire en établit une dans ses propriétés du pays de Gex; en 1769, il envoie des bas de soie en cadeau à la duchesse de Choiseul.

2. *Mémoire de M. de Warens*, publié par MM. A. de Montet et Ritter sous ce titre : *Madame de Warens et son mari* (*Revue suisse*, n° de mai 1884).

l'ébranler par les caresses et les promesses qu'on lui fit... Pendant l'hiver, elle dit qu'on entendrait parler l'été suivant d'un événement extraordinaire au sujet d'une dame du pays.

Dans le *Mémoire* que nous analysons rapidement, M. de Warens raconte avec d'amples détails, comment, sous le prétexte d'aller à Évian prendre les eaux d'Amphion, sa femme ne s'y rendit en réalité que pour abjurer, et comment, sans qu'il s'en aperçût, elle réussit à emporter tous ses linges les plus fins, la plus grande partie de l'argenterie, une portion de l'argent qu'elle avait emprunté pour la fabrication, et enfin, des ballots de marchandises. Elle arriva à Évian le 14 juillet 1726. Son mari qui n'avait encore aucuns soupçons et qui, jusqu'à ce moment, avait été occupé des devoirs de ses charges et de la réparation des dégâts causés par l'inondation, vint lui faire une visite le 4 août. Il vit une de leurs parentes, madame de Bonnevaux (*de la famille de Loys*), qui, par trois fois, lui dit : « Ne quittez pas votre femme: » M. de Warens ne comprit pas l'avertissement; il eut, au contraire, la naïveté d'envoyer « le *Dictionnaire de Bayle* ainsi qu'une fort belle canne à pomme d'or que sa femme

lui demandait pour se promener en prenant les eaux à Amphion <sup>1</sup>. »

Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée était alors à Évian. « Ma déserteuse alla se jeter à ses pieds pour lui demander sa protection et du pain. A quoi le roi doit avoir répondu : « *Je vous accorde l'une et j'aurai soin que vous ne manquiez pas de l'autre.* »

La présence du roi avait amené à Évian, outre la petite cour qui l'accompagnait, divers personnages de la Savoie et parmi eux, M. de Rossillon de Bernex, évêque de Genève-Annecy. Madame de Warens, ayant assisté à ses sermons, lui demanda une audience. Le prélat, qui savait « qu'il est des moments précieux qu'il ne faut point laisser échapper, lui accorda sa demande à l'instant et la détermina au sacrifice que sa conscience exigeait d'elle <sup>2</sup> ». Le biographe de M. de Bernex raconte ensuite que les domestiques de madame de Warens la quittèrent pour retourner à Vevey où ils portèrent la nouvelle de son changement de religion.

1. Petite station d'eaux minérales à une demi-lieue d'Évian en Chablais, sur la rive gauche du lac de Genève ou Léman.

2. Le P. Boudet, *Vie de M. de Rossillon de Bernex* (Paris, 1751, t. II, p. 119 et suiv.)

La tristesse des habitants de Vevey passa à la fureur : ils voulaient, à quelque prix que ce fût, avoir celle qui faisait l'objet de leurs regrets, et dans leurs premiers transports, ils ne parlaient de rien moins que de l'enlever à main armée au milieu de la cour et de brûler Évian... Pour prévenir le désordre, Sa Majesté fit partir sur-le-champ madame de Warens ; il lui donna sa litière avec quarante de ses gardes qui lui servirent d'escorte et la conduisirent à Annecy.

Dans son *Mémoire*, après s'être moqué des craintes d'enlèvement manifestées sur la rive gauche du Léman, le mari ajoute que « suivant ce qu'on lui rapporta, sa femme partit d'Évian le 7 août de bon matin. Elle traversa toute la ville à pied, conduite par deux gentils-hommes de la suite de Sa Majesté. A la porte d'Allinges, elle monta en carrosse avec une demoiselle d'Évian que j'ai vue près d'elle à Annecy, pour lui tenir compagnie ; huit gardes du roi escortaient le carrosse ».

Si l'on s'en tient au récit d'un témoin oculaire, M. de Conzié qui écrivait, il est vrai, cinquante ans après l'événement, la fuite fut encore plus modeste :

On la fit partir avant jour dans la litière du roi, sous l'escorte de quatre des gardes du corps qui la

conduisirent en droiture à Annecy, dans le couvent du premier monastère de la Visitation, pour l'y faire instruire de notre religion <sup>1</sup>.

Madame de Warens avait gardé avec elle l'argenterie et les bijoux; mais ses coffres et ballots furent transportés par le lac jusqu'à Genève où le mari eut quelque velléité de les faire saisir. Comme ils étaient sous le cachet et les armes du roi, on lui représenta qu'il n'y réussirait pas et, arrivé à Genève, il renonça à son projet. « Je crois que je pris le bon parti. J'aurais d'ailleurs manqué le principal qui était la cassette que la voyageuse avait eu soin de prendre avec elle dans le carrosse. »

Partie le 7 août d'Évian, madame de Warens dut arriver le 8 à Annecy où une lettre de l'évêque l'avait sans doute précédée auprès de la supérieure du couvent, madame Françoise-Madeleine Favre des Charmettes <sup>2</sup>. Le lende-

1. *Notice sur madame de Warens*, dans *Mémoires et documents* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (t. I, 1<sup>re</sup> série). Le récit de M. de Conzié diffère sensiblement de celui de M. de Warens et de ceux de Jean-Jacques.

2. Sœur de la mère de M. de Conzié. Elle avait été réélue supérieure le 6 juin 1726. Il existait à Annecy deux monastères de la Visitation : le *premier*, fondé par saint François

main, elle écrivit à son mari pour lui annoncer son changement de religion et l'engager à faire comme elle. Cette lettre fut suivie de trois ou quatre autres semblables.

L'instruction de madame de Warens dans la religion catholique marcha rapidement. A la fin d'août, la néophyte fut trouvée suffisamment préparée. Elle était prête à affirmer l'excellence de tous ces dogmes et de tous ces usages catholiques que l'on traitait d'erreurs de l'autre côté de Léman.

Son abjuration eut lieu le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, qui était célébrée solennellement en Savoie <sup>1</sup>.

de Sales et madame de Chantal vers 1610, et le *second* établi plus tard. Le siège de l'évêché avait été transporté à Annecy après l'introduction du calvinisme à Genève. Les évêques continuèrent cependant à porter le nom et le titre d'*évêque et prince de Genève*, et conservèrent jusqu'à la Révolution l'espoir de recouvrer leur premier siège épiscopal.

1. Voici la formule d'abjuration. C'est une pièce essentielle de l'histoire de madame de Warens et de Rousseau :

Je confesse devant la très-sainte Trinité, toute la cour céleste et les témoins ici présents que je me repens de tout mon cœur d'avoir adhéré aux erreurs et hérésies de ceux de la Religion prétendue réformée auxquelles je renonce entièrement, jurant sur les saintes écritures et promettant de les avoir désormais en horreur et en exécration moyennant la grâce de Dieu et de n'avoir jamais autre croyance que celle dont je vais faire publiquement profession.

PROFESSION DE FOY. Je crois et confesse avec ferme foy tous les articles du Symbole des Apôtres. J'admets et j'embrasse avec toute fermeté les traditions des Apôtres et de l'Église, ensemble toutes les observa-

L'éclat causé par la fuite de la *nouvelle convertie*, la protection spéciale de Victor-Amédée II et de l'évêque de Genève firent de l'abjuration un événement qui eut du retentissement en Savoie, en Suisse, et sans doute à Rome. M. de Bernex en est félicité de toutes parts.

tions, usages et ordonnances d'icelle. Je reçois la Sainte Écriture selon le sens et l'intelligence qu'a toujours tenu et tient Notre Sainte Mère l'Église à laquelle appartient le jugement et l'interprétation des Écritures Sacrées et jamais ne la prendrai ni exposerai que selon le commun consentement des Pères. Je confesse qu'il y a 7 sacrements lesquels sont proprement et véritablement appelés sacrements de la Nouvelle loi, institués par N. S. J.-C., savoir, le Baptême, la Confirmation, la Sainte Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. Je reçois aussi et admetts les cérémonies approuvées par l'Église et usitées en l'administration des dits sacrements. Je professe qu'en la Sainte Messe on offre à Dieu un sacrifice véritable qui est propitiatoire pour les vivans et pour les morts et qu'au sacrement de l'Eucharistie sont vraiment et substantiellement le corps et le sang avec l'âme et la divinité de notre Sauveur Jésus-Christ, et qu'en icelui est faite une conversion de toute la substance du pain au corps et du vin au sang, laquelle conversion l'église catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que, sous l'une des espèces, on prend et reçoit Jésus-Christ tout entier son vrai sacrement. Je crois qu'il y a un Purgatoire où les âmes détenues peuvent être soulagées par les suffrages et bonnes œuvres des fidèles; qu'on doit invoquer les Saints et honorer leurs reliques et leurs images. J'avoue que Notre Seigneur a laissé en son église la puissance d'absoudre des péchés pour énormes qu'ils puissent être et de donner des indulgences dont l'usage est très salutaire au peuple chrétien. Je reconnais la Sainte église catholique apostolique et romaine être la maîtresse et la mère de toutes les Églises et promets et jure obéissance au Pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des Apôtres et vicaire de Jésus-Christ. Je fais profession de tout ce qui a été déterminé par les Conciles généraux, notamment par le Concile de Trente touchant le péché originel et la justification. Ensemble je déteste, réproûve et condamne tout ce qui est contraire à icieux et généralement toutes les hérésies qui ont été condamnées par l'Église, protestant que je veux vivre et mourir dans la foy que j'embrace présentement, moyennant la grâce de Dieu.

Ainsi moi ..... susdite, le promets, le voue et le jure, et ainsi Dieu me veuille aider et les Saints Évangiles que je touche.

Le 13 septembre, M. Lagros, chapelain du résident de France à Genève, lui écrit :

Je bénis le Seigneur de la grâce inestimable qu'il nous fait de soutenir et de conserver Votre Grandeur dans les pénibles et continuels travaux auxquelles elle se livre pour le bien de son diocèse et de la consolation dont il vient de les adoucir par la conversion édifiante à laquelle Votre Grandeur a conduit cette pieuse dame suisse <sup>1</sup>.

Était-ce vraiment une pieuse dame que la nouvelle convertie? On peut en douter sans qu'on doive pourtant affirmer avec le mari *que c'était une véritable comédienne* <sup>2</sup>.

L'évanouissement dont M. de Warens fut témoin lorsqu'il la quitta pour toujours ne fut pas simulé. Peut-être, à ce moment douloureux, regretta-t-elle cet époux qui s'en allait indigné, ses parents, son pays, et ne fut-elle empêchée de regagner la Suisse que par la difficulté d'échapper à ses nouveaux amis et par la crainte des humiliations qu'elle devrait

1. Fr. Mugnier, *les Evêques de Genève-Annecey* (Annecey, 1888, p. 212). On trouvera dans cet ouvrage le portrait de monseigneur de Bernex et de nombreux détails sur les nouveaux convertis qui, le plus souvent, étaient d'une condition sociale inférieure à celle de madame de Warens.

2. *Mémoire de M. de Warens.*



subir à Vevey en y revenant ruinée, déconsidérée, apostate.

Comme l'a dit Jean-Jacques, elle a eu tout le temps de pleurer son étourderie. Ah! si, à cet instant suprême, elle avait eu la vision des trente-six années d'intrigues, de honte et de misère qu'elle allait vivre, madame de Warens aurait certainement bravé les rigueurs du consistoire et les railleries de ses compatriotes. Malheureusement pour elle, heureusement pour les lettres françaises, elle n'aperçut pas cette sombre destinée. Rousseau la rencontra à Annecy; sa grâce, son charme, le captivèrent pour toujours. Elle fut la mère qu'il n'avait jamais connue et qu'il trouva belle, bonne, spirituelle; telle qu'il l'avait rêvée. Après les premières années de Chambéry, saines et calmes, après l'amour et les refus, Rousseau devint l'éloquent et le passionné. Michelet l'a dit, son génie naquit de madame de Warens.

Cinq jours après l'abjuration, la nouvelle convertie, se hâtant d'en escompter le profit, écrit au roi :

Sire,

Je prie Votre Majesté d'agréer que je lui témoi-

gne les sentimens de la plus vive reconnaissance dont mon cœur est pénétré pour tant de marque de bonté qu'elle me donne depuis qu'elle a bien voulu me prendre sous sa protection et qui sont augmentée par la pension roiale qu'elle m'a si généreusement accordée pour ma subsistance. Je prens la liberté d'informer Votre Majesté que je vien de faire mon abjuration devant la relique de saint François de Sale et entre les mains de son digne successeur; j'ai soueté et choisy le jour de la Nativité de la Sainte Vierge a laquelle je say que Votre Majesté a une particulière dévotion affin d'y participer et unir mes vœux pour honoré la mère de Dieu. Les faveurs dont madame la Princesse <sup>1</sup> m'a honoré à sette aucasion sont aucy le fait de votre puissante protection et je ressen les marque de ce que la renommée fait éclater à chaque instant des vertus chrétiennes et des calités héroïques de Votre Majesté; j'ose l'assurer quoyque je soit la plus petite de ses sujettes, que je puis du moins mégaler à toute autre du côté de la parfaite fidélité et de la soumission, de même que des arden-tes prières que j'adresse tous les jours au Seigneur pour la conservation de votre sacrée personne et selle de toute la maison Roiale ajant lhonneur detre avec lobéissance la plus soumise et le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, la très humble et très obeyssante servante et sujette,

FRANÇOISE-LOUISE DE WARENS, née DE LA TOUR <sup>2</sup>.

1. La princesse Louise-Eléonore de Hesse-Rheinfels, sœur de la princesse de Piémont.

2. *Madama di Warens, Appunti storici e schiarimenti della*

A la réception de cette lettre, le roi donna des ordres pour que le titre de la pension fût constitué, et le secrétaire du roi, Lanfranchi, écrivit à M. de Gregory, directeur des finances :

Je vous transmets le billet royal du 18 septembre 1726 par lequel Sa Majesté établit une pension de quinze cents livres à madame de Warens. Sa Majesté m'ordonne de vous dire de vous borner à donner les ordres nécessaires pour faire jouir cette dame de sa pension à Ancecy, où elle se trouve actuellement.

Si l'on en croit le Père Boudet, ce fut peu de temps après la conversion de madame de Warens, qu'elle reçut une pension de deux cents livres de l'évêque de Maurienne, monseigneur François-Hyacinthe de Masim de Valpergue. Ce prélat la lui aurait fait servir jusqu'au moment où il mourut, septembre 1746. Ses héritiers ne la lui continuèrent pas, sans doute parce qu'elle n'avait pas été constituée par un titre régulier <sup>1</sup>. Suivant le même

*vita di lei e dei libri II e III delle Confessioni di G. G. Rousseau*, par A. D. Perrero, dans le tome III (p. 385 et suiv.) de *Curiosità e Ricerche di Storia subalpina* (Torino, Bocca, 1878).

1. M. Boudet dit bien qu'aux termes du testament de l'évêque, la pension devait être continuée après sa mort.

auteur, « les libéralités royales n'ôtent point à madame de Warens, le mérite d'avoir abandonné de grands biens et une situation brillante au sein de sa patrie, pour suivre le Seigneur dans une terre étrangère ». Il ajoute que le roi lui offrit « d'augmenter sa pension pour la mettre en état de vivre d'une manière conforme à sa naissance si elle voulait entrer au palais, au service de la reine, mais madame de Warens témoigna qu'elle était désormais insensible aux honneurs et aux faveurs de la fortune ».

Illusions de panégyriste!

En 1726, l'humeur de la reine Anne d'Orléans, femme de Victor Amédée II, était devenue fort difficile; elle n'aurait pas supporté auprès de sa personne une nouvelle comtesse de Verrue, à supposer que madame de Warens eût été de force à jouer un tel personnage. A la fin de l'année, le roi, répondant aux *souhails de bonnes fêtes* que M. de

mais il est probable qu'il a été mal informé. M. Angleys (*Histoire des évêques de Maurienne*), qui a fait connaître les principales dispositions testamentaires de monseigneur de Mazim, ne parle pas de madame de Warens et nos propres recherches ne nous ont rien fait découvrir qui confirme l'allégation de M. Boudet.

Bernex lui avait adressés, se borne à enregistrer le bon effet que les conversions opérées à Évian dans l'été précédent auraient produit et ne fait aucune allusion à de nouvelles faveurs :

... La confiance que nous avons en vos prières est toute particulière. Nous avons appris avec plaisir que les conversions de ceux qui ont embrassé notre sainte religion pendant notre dernier séjour à Evian aient produit le bon effet que vous nous avés marqué et en vous assurant de la continuation de notre protection, nous prions Dieu, etc...

Turin, ce 30 décembre 1726.

*Signé* : V. AMÉDÉE ;

*Contresigné* : MELLARÈDE <sup>1</sup>.

Lorsque après l'abdication de son père, en septembre 1730, Charles Emmanuel III monta sur le trône, ni lui, ni la reine Anne Polixène ne purent avoir l'idée d'appeler à la cour, même dans une situation inférieure, l'énigmatique prosélyte <sup>2</sup>. Nous verrons d'ailleurs qu'elle eut quelque peine à obtenir le service régulier de sa pension.

Pour satisfaire ses instincts de grandeur

1. *Archives de la Société florimontane d'Annecy.*

2. La reine Marie-Anne d'Orléans mourut le 28 août 1728 ; en 1726, Victor-Amédée II était déjà revenu à l'ancien amour qu'avant sa liaison avec madame de Verrue, il avait eu pour

et de générosité, madame de Warens avait besoin d'argent; elle ne se lassa jamais d'en rechercher et d'en demander. Dès la fin de 1726, elle fit écrire à son beau-père par le curé de Rumilly <sup>1</sup> sans doute pour obtenir quelque secours, et dès qu'elle le put, elle lui intenta un procès que nous rapporterons plus loin. Enfin, affirme le mari, ce ne fut pas les mains nettes, qu'elle partit de Suisse, et M. Boudet reconnaît qu'avant l'abjuration, elle retourna à Vevey pour mettre ordre à ses affaires afin d'*avoir de quoi subsister en Savoie*.

Quoi qu'en ait dit Rousseau <sup>2</sup> madame de Warens fut toujours une assez médiocre catholique. Elle n'eut jamais l'idée de se livrer à la vie religieuse, et dès le moment où son mari la laissa à la Visitation, elle s'occupait de trouver une habitation dans la ville <sup>3</sup>. Il ne lui eût pas été possible d'être une « madame de Chantal » car si elle était divorcée en Suisse, elle n'en continuait pas moins à être une femme mariée

la comtesse de Saint-Sébastien et il avait placé celle-ci en qualité de dame d'honneur auprès de la princesse Polixène, femme de son fils.

1. Rév. Jacques Bugnard (*Voy. Mémoire de M. de Warens*).

2. *Confessions*, livre II.

3. « Elle me recevrait dans une maison particulière où elle prenait un appartement » (*Mémoire de M. de Warens*).

en Savoie, où le divorce n'était pas admis par les lois.

Dans les commencements pourtant, M. de Bernex supposa que son exemple entraînerait de nombreuses abjurations et que sa maison pourrait devenir une école de prosélytisme. Il est possible même que mademoiselle de Graffenried ait été attirée par elle en Savoie, et il est certain qu'elle protégea mademoiselle Giraud dont nous verrons qu'elle fut la marraine au jour de l'abjuration. C'est à des espérances de ce genre que, dans une lettre du 18 décembre 1726, le premier chapelain du roi fait allusion quand il écrit à l'évêque :

Monsieur, j'ai cent vingt livres pour la pension d'une année de la petite nouvelle convertie que madame de Warens tient au premier monastère de la Visitation. Je n'ai pas manqué de faire remarquer au roi le zèle de cette pieuse dame pour la conversion des âmes qu'elle a laissées dans le pays de Vaud et je ne doute pas que Sa Majesté ne continue d'assister ceux qu'elle attirera à notre Sainte Religion <sup>1</sup>.

Cependant M. de Warens, cédant aux demandes de sa femme et désirant régler avec

1. *Vie de monseigneur de Rossillon*, t. II, p. 126.

elle ses affaires d'intérêt, se rendit à Annecy. Le 23 septembre, il alla la voir à la Visitation où il résista aux sollicitations et aux offres que des *personnes de distinction* lui adressèrent pour l'amener à se faire catholique. L'intendant royal, M. Lazare Corvesi, alla même jusqu'à lui dire qu'il avait des ordres pour lui promettre une place qui le dédommagerait grassement de ce qu'il abandonnerait dans son pays.

Le 26, il passa avec sa femme un contrat dont voici les principales clauses :

... Dame Éléonore-Françoise-Louise de La Tour, épouse de noble Sébastien-Isaac de Loys, *Seigneur* de Warens, déclare qu'elle n'a point quitté sa maison, ni les États de LL. EE. de Berne, dont elle est née sujette, par aucun mécontentement qu'elle ait reçu de son mari, ni d'ailleurs, mais uniquement pour suivre les mouvements de sa conscience qui l'ont engagée de suivre la religion catholique romaine dont elle fait aujourd'hui profession par la grâce de Dieu... qu'elle a toujours eu l'intention de laisser la paisible possession de ses biens à son mari, ayant toujours vécu en bonne paix et union avec lui et souhaitant de lui donner des marques de son bon cœur à son égard et de son amitié pour lui pour les manières gracieuses qu'il a eues pour elle... elle lui fait donation générale de tous ses biens et droits, sans se réserver autres que la somme de mille livres...



L'acte est reçu par le notaire Mauris à la Visitation dans la maison des Aumôniers, en présence du juge-maje (*président du tribunal*) des deux syndics de la ville et de Jean-François Chabod, l'un des aumôniers et archiprêtre de la collégiale dite des Macchabées<sup>1</sup>. M. de Warens fit homologuer la donation. Il revit sa femme une dernière fois, et « elle s'y prit de telle façon qu'elle le porta à avoir quelque condescendance pour elle ». Il souscrivit une déclaration portant que, dans le cas où la donation produirait son effet, il lui servirait une rente annuelle de trois cents livres de Savoie<sup>2</sup>.

Le 27, il partit d'Ancey, et, quelques semaines plus tard, il reçut de madame de Warens une lettre finissant, dit-il, par ces mots : « Je vous prie de me regarder désormais comme une morte et de ne plus penser à moi que si je l'étais réellement ». Le gouvernement bernois confisqua les biens de la fugitive, et abandonna ses droits au mari. L'arrêt qu'il rendit à ce

1. Il mourut le 5 février 1738; l'autre chapelain était M. Grand qui décéda le 23 mars 1736 et fut inhumé dans l'église du *premier* monastère, auprès de M. Chabod.

2. M. de Warens rentra plus tard, et par l'intermédiaire de Saint-André, en possession de cette déclaration et la détruisit. Les procédés qu'il employa dans cette circonstance ne paraissent pas bien délicats.

sujet est du 26 décembre 1726. Le 5 février suivant, le *Consistoire suprême* prononça le divorce des époux. Relevons encore dans le *Mémoire de M. de Warens* ces passages :

Il semble que dès qu'elle a tourné casaque, le mensonge est devenu son péché mignon... Pour ce qui est de son indifférence pour le culte en matière de religion, elle la doit en partie aux principes de nos piétistes. C'était le sentiment de feu son père, et il paraît que c'était celui de feu M. Magny, un de leurs principaux docteurs, puisqu'il me dit lui-même au retour d'un voyage qu'il fit à Annecy pour voir ma déserteuse qu'il n'avait jamais trouvé l'âme de la dite si bien tournée du côté de Dieu et en meilleures dispositions. Ce furent ses propres termes qui me scandalisèrent très fort... La dame se plaint de la situation dans sa requête. Si elle entend par là qu'elle est trompée dans ses espérances, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même. Il y a quelque temps qu'on me dit qu'elle était atteinte d'un cancer à Chambéry où elle demeurait. Quand tu sauras ce qui en est, marque-le-moi, je te prie. Si cela est, voudrait-elle faire donation à sa nouvelle Église de biens sur lesquels elle n'a aucun droit <sup>1</sup>?

M. Magny, ancien secrétaire du conseil de Vevey, était âgé de soixante-seize ans lorsqu'il vint à Annecy visiter madame de Warens.

1. Ce mémoire de M. de Warens est adressé à son beau-frère, M. de Middel.

Depuis bien des années il était devenu, a dit M. Eugène Ritter <sup>1</sup> l'oracle des piétistes du pays romand, secte à laquelle avaient appartenu le père et les tantes de mademoiselle de La Tour. Le savant écrivain attribue à François Magny une très grande influence sur les idées religieuses de madame de Warens, et, par voie de conséquence, sur celles de Rousseau. Nous ne pouvons adhérer complètement à cette opinion.

Durant les premières années de l'enfance de Louise-Françoise, de 1701 à 1703, Magny fréquentait assidûment la maison du Basset dont les propriétaires étaient ses disciples fidèles; mais rien n'établit qu'à l'époque où elle aurait pu en recevoir des leçons directes, où il se serait emparé de son âme et de son esprit, il ait eu avec elle des rapports un peu suivis. En 1713, à la vérité, Magny exerça pendant trois mois environ les fonctions de tuteur de la jeune fille, et, chaque dimanche, la fiancée de M. de Warens venait du pensionnat de Lausanne à Vevey dans la maison de son tuteur <sup>2</sup>.

1. Eugène Ritter, *les Idées religieuses de madame de Warens* (*Revue internationale*, mai et juin 1889).

2. A. de Montet, *la Jeunesse de madame de Warens*, p. 27.

A supposer qu'elle l'y ait rencontré parfois, son esprit était alors tout entier à son prochain mariage, et, en 1713 précisément, Magny s'était réfugié à Genève où il resta jusqu'à la fin de décembre<sup>1</sup>. Ensuite, et pendant les douze années de vie commune avec son mari, madame de Warens se trouva forcément placée en dehors de l'influence piétiste. D'une part, en effet, Magny n'habitait plus le pays de Vaud; pour échapper aux tracasseries, aux persécutions même, du *consistoire* de Vevey et de la *chambre de religion* de Berne, il s'était réfugié à Genève, et c'est de là sans doute qu'il se rendit à Annecy en 1726; d'autre part M. de Warens était un fonctionnaire trop soumis aux Conseils de Lausanne et de Vevey ainsi qu'au gouvernement de Berne pour permettre à sa femme des fréquentations compromettantes. La conduite de madame de Warens, M. Ritter le reconnaît lui-même, n'est pas celle d'une piétiste. Si elle avait une grande indépendance d'esprit, elle avait soin de ne la dévoiler qu'à ses intimes. Elle ne croyait ni aux inspirés, ni à l'approche des derniers temps; ses idées n'étaient pas mys-

2. E. Ritter. *les Idées religieuses de madame de Warens*. Revue citée, p. 286.

tiques, sa foi n'était pas fervente. Elle ne fut pas en communauté étroite avec les directeurs de la petite église piétiste; au contraire de ce qui était arrivé pour ses tantes, pour sa belle-mère peut-être, Magny ne l'eut jamais dans ses *liens*.

Si donc après la visite d'Annecy, Magny put dire à M. de Warens qu'il « n'avait jamais trouvé l'âme de sa femme si bien tournée du côté de Dieu et en meilleures dispositions », alors pourtant qu'elle venait d'abjurer le protestantisme aux principaux dogmes duquel il était resté fidèle lui-même, l'on doit en conclure qu'aux temps précédents cette âme était peu tournée vers Dieu, à la façon dont Magny le voulait. Le vieillard se laissa du reste prendre facilement aux grâces de son ancienne pupille, comme lui exilée volontaire de la terre vaudoise.

Madame de Warens réussit à trouver un logement convenable. Rousseau l'a décrit :

Elle habitait une vieille maison, mais assez grande pour avoir une pièce de réserve dont elle fit sa chambre de parade. Au delà du ruisseau et du jardin, on découvrait la campagne <sup>1</sup>... On n'y

1. M. Eloi Serand, archiviste à Annecy, a déterminé la place de la maison de madame de Warens et a dressé un

trouvait pas la magnificence, mais la propreté, la décence et une abondance patriarcale avec laquelle le faste ne s'allie jamais. Elle avait peu de vaisselle d'argent, point de porcelaine, point de gibier dans sa cuisine, ni dans sa cave de vins étrangers, mais l'une et l'autre étaient bien garnies, au service de tout le monde, et dans des tasses de faïence, elle donnait d'excellent café.

Certainement, Jean-Jacques se trompe un peu. La maison de madame de Warens devait être garnie des objets dont son mari a fait l'énumération; et le boudoir où Rousseau nous introduira, devait avoir assez bon air avec les galantes toilettes emportées de Vevey. Quand la baronne allait à la messe, le dimanche, ce jour de *Pâques fleuries* où Rousseau la vit revenir de l'église, peut-être ses doigts étaient-ils chargés de ses bagues et coulants, et tenait-elle à la main ce beau jonc, canne à pomme d'or, que M. de Warens avait rapporté de Londres en 1724 et qu'il regrettait si fort.

Madame de Warens s'était donc créé un intérieur agréable. Elle était jeune et jolie;

plan de cette habitation, et des lieux environnants. Il est joint à l'article fort intéressant publié par M. Th. Dufour, de Genève, dans la *Revue savoisienne* (1878, p. 66 et suiv.). — Le ruisseau dont parle Rousseau est l'un des canaux par lesquels s'écoulent les eaux du lac, sous le nom de rivière du Thiou. La maison est au couchant de l'évêché actuel.

elle plaisait tout au moins. Bien apparentée en Chablais, elle possédait la faveur du roi à Turin, celle de l'évêque à Annecy; c'étaient là d'excellentes conditions pour réussir. Sans doute elle fut bien accueillie dans la *société* du petit Annecy. A son tour, elle put la recevoir dans son modeste logis, mais il semble qu'elle ne sut pas l'y retenir. Les « honnêtes gens » s'en retirèrent en voyant qu'il devenait le rendez-vous des nouveaux convertis et des intrigants, ce qui, parfois, était tout un <sup>1</sup>.

Madame de Warens avait-elle pour la bonne chère cette répugnance que Rousseau signale? C'est douteux. Petite et grassouillette, elle devait être gourmande. S'il en eût été autrement, elle n'aurait pas veillé à ce que sa table fût toujours agréablement servie. Là, n'était pas le moindre attrait pour les « manants », tels que Sabran <sup>2</sup>, qui venaient aduler la mai-

1. L'évêché n'avait pas le monopole des « conversions ». Il s'en pratiquait en sens inverse à Lausanne, Genève, etc... L'œuvre française et savoisiennne des nouveaux convertis avait son pendant, en Suisse, dans les « Écoles de prosélytes ». La Chambre des prosélytes de Genève fondée en 1707 avec un capital de dix mille écus, possédait deux cent mille francs lorsqu'elle fut supprimée à la Révolution (Voy. *Recherches historiques sur trois fondations ecclésiastiques*, par M. Moïse, Paris-Genève, 1872).

2. *Confessions*, livre II.

tresse de la maison, manger ses diners, boire son vin et chasser la bonne société <sup>1</sup>.

C'est dans ce milieu que Rousseau arriva le dimanche des Rameaux de 1728, non pas à la sixième année du séjour de madame de Warens à Annecy, mais à la deuxième. Elle avait plus de vingt-huit ans, puisqu'elle était née en 1699 et non en 1701, « avec le siècle ».

Mais qu'était donc cet enfant étourdi qui venait implorer ses secours? Nous allons le rechercher, moins dans son autobiographie, trop souvent inexacte, que dans les travaux récents de MM. Eugène Ritter, Th. Heyer et autres écrivains de la Suisse <sup>2</sup>.

1. Nous rencontrons madame de Warens *marraine* une seule fois avec un des principaux habitants d'Annecy, *M. de Menthon* qui fut, plus tard, syndic de la ville : « Le 30 décembre est né et le 1<sup>er</sup> janvier 1728 a été baptisé Bernard-François, fils de Dominique Delatte et de Françoise Vendat, mariés; parrain noble Bernard, seigneur de Menthon, marraine Françoise-Louyse Voiran de Latour » (*Reg. par. de Saint-Maurice, à Annecy.*)

2. Th. Heyer, *Une inscription relative à Jean-Jacques Rousseau* (t. IX des *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*); — Eugène Ritter, *la Famille de Jean-Jacques: Jean-Jacques et le Pays romand: une Aventure de la jeunesse de Suzanne Bernard*, etc.; — Louis Dufour-Vernes, *Recherches sur Jean-Jacques Rousseau et sa parenté.*



## CHAPITRE II

(1712-1729)

Naissance de Rousseau. — Sa famille. — Erreurs des *Confessions* à ce sujet. — François Rousseau; sa fuite. — Lectures. — Querelles d'Isaac Rousseau avec le capitaine Gautier; sa condamnation; sa fuite. — Jean-Jacques chez le pasteur Lambercier; chez son oncle Bernard; chez le greffier Masseron. — Il devient apprenti du graveur Ducommun; brutalité du maître. — Rousseau quitte son pays. — Visite à M. de Pontverre, curé de Confignon. — Court séjour à Annecy. — Il va à Turin à « l'hospice des catéchumènes »; il abjure le calvinisme. — Ses rapports avec l'abbé Gaimé. — Le lever du soleil au *Monte*.

Jean-Jacques était né à Genève le 28 juin 1712, d'Isaac Rousseau et de Suzanne Bernard, qui s'étaient mariés le 2 juin 1704 et avaient eu un premier fils, François, né le 13 mars 1705. Le second enfant fut baptisé à l'église de Saint-Pierre le 4 juillet, Sa mère mourut de « fièvre continue » le 7 du même mois, à l'âge de trente-neuf ans. Elle avait été assez coquette vers ses vingt ans, et le Consistoire l'avait réprimandée en 1695 pour avoir permis à un

« grand » de Genève, M. Vincent Sarrazin, marié, père de deux enfants, de lui rendre de fréquentes visites, et aussi pour s'être déguisé en paysanne, afin d'assister sans être reconnue aux farces et comédies que des opérateurs jouaient sur la place du Molard.

Quant à Isaac Rousseau, son fils a dit que c'était un homme de plaisir. Avant son mariage, il avait été maître à danser, et le 6 décembre 1694, il s'était associé avec David Moyret, de Genève, et Jean Clément, de Paris, pour enseigner la danse à Genève. Il suivit ensuite la profession de sa famille. Dans l'acte de décès de sa femme, il est qualifié de citoyen, marchand horloger <sup>1</sup>. Il avait alors quarante ans.

Jean-Jacques eut toujours une grande vanité. Nous pensons que c'est à ce sentiment qu'il obéit lorsqu'il écrit, à plusieurs reprises, que son grand-père maternel était « ministre » du Saint-Évangile. En réalité, cette qualité appartenait à son grand-oncle ; le grand-père était horloger. Ce n'est pas la seule erreur que con-

1. Dufour-Vernes se refuse à croire qu'Isaac Rousseau ait obtenu la place d'*horloger du sérail* lorsqu'il se rendit à Constantinople peu après son mariage (*Recherches sur Jean-Jacques Rousseau*).

tiennent les premières pages des *Confessions*. L'écrivain y fait en quelques lignes un gracieux tableau du double mariage de son père avec Suzanne Bernard et de Gabriel Bernard avec Théodore Rousseau :

Celle-ci ne consentit à épouser le frère qu'à condition que son frère (le père de Jean-Jacques Rousseau) épouserait la sœur. L'amour arrangea tout, et les deux mariages se firent le même jour. Il en naquit un enfant de part et d'autre au bout d'une année.

Tout cela est ainsi ordonné pour l'effet littéraire. Gabriel Bernard avait épousé mademoiselle Théodore Rousseau, cinq ans auparavant, à la fin de septembre 1699. Son premier-né vint au monde huit jours après le mariage. Le consistoire censura grièvement les époux, et les suspendit de la Sainte-Cène pour *anticipation scandaleuse* et parce que mademoiselle Rousseau *s'estoit espousée avec la couronne*<sup>1</sup>.

Une tante prit soin de l'orphelin. C'était Suzanne ou *Suzon* Rousseau, qui devint plus tard madame Gonceru, et que Rousseau aimait toujours. Elle n'eut pour l'enfant que des ten-

1. E. Ritter, *la Famille de Jean-Jacques*.

dresses et des gâteries, alors qu'il aurait eu besoin d'une direction ferme et éclairée.

La mort prématurée de la mère fut d'abord un malheur pour François, le fils aîné. De bonne heure, il devint un mauvais sujet. La préférence marquée que le père manifestait pour le fils cadet n'était pas un bon moyen pour ramener l'aîné dans la bonne voie, et les corrections brutales qui lui étaient infligées valaient moins encore. Le 21 octobre 1721, François fut *réassujetti* pour un terme de vingt et un mois comme apprenti horloger; mais bientôt il quitta la maison paternelle et disparut <sup>1</sup>.

C'était un singulier père de famille qu'Isaac Rousseau. A peine Jean-Jacques sut-il lire qu'il lui donna les romans laissés par la mère. « Nous nous mimés à les lire après souper, mon père et moi... » Dans l'hiver de 1719, ce fut autre chose. Pendant que le père travaillait, le fils lui lisait l'*Histoire de l'Église et de l'Empire*, par Lesueur, le *Discours sur l'Histoire univer-*

1. En 1721, Isaac Rousseau, qui était encore horloger, habitait à un troisième étage avec deux enfants et sa sœur Suzanne (Th. Heyer, ouv. cit., et Dufour-Vernes, *Recherches sur Jean-Jacques Rousseau*, p. 13).

selle de Bossuet, les *Métamorphoses* d'Ovide, les *Hommes illustres* de Plutarque, etc.

Plutarque surtout devint ma lecture favorite. De ces intéressantes lectures, des entretiens qu'elles occasionnaient entre mon père et moi, se forma cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie dans les situations les moins propres à lui donner l'essor. Sans cesse occupé de Rome et d'Athènes, vivant pour ainsi dire avec leurs grands hommes, né moi-même citoyen d'une république et fils d'un père dont l'amour de la patrie était la plus forte passion, je m'en enflammais à son exemple, je devenais le personnage dont je lisais la vie...

Nous devons supposer, pour donner à ce récit quelque apparence de vérité, que les lectures se prolongèrent jusqu'en 1722, époque où Jean-Jacques accomplit sa dixième année et où son père dut se séparer de lui.

Isaac Rousseau était emporté et querelleur. Son goût pour les romans et pour la chasse avait sans doute nui à la prospérité de ses affaires, car il était redevenu maître de danse <sup>1</sup>.

Au mois de juin, il avait eu maille à partir

1. Nous venons de voir qu'il était encore horloger l'année précédente.

avec un citoyen genevois, M. Gautier, ex-capitaine au service du roi de Pologne <sup>1</sup>. Gautier lui ayant dit de respecter ses prés où il s'apprêtait à chasser, Isaac Rousseau le coucha en joue. Gautier s'enfuit pour aller chercher des secours. Rousseau ne les attendit pas; mais le 9 octobre suivant, ayant rencontré Gautier à Genève, *il le regarda sous le nez pendant quelque temps*. Puis, à une observation de Gautier, le prit sous le bras en lui disant : « Sortons de la ville et nous déciderons cela avec l'épée. » Gautier répondit qu'il avait mis quelque fois la main à l'épée, mais qu'avec des gens de sa sorte, il ne se servait que du bâton. A cette injure, Isaac tira son épée et criant : « Je suis Rousseau! je suis Rousseau! » en frappa Gautier et le blessa à la joue. On les sépara, et Gautier s'étant plaint au lieutenant de police, une information judiciaire eut lieu. Pour échapper à la prison, Rousseau s'enfuit en Allemagne. Le 9 novembre 1722, après trois défauts successifs, il fut condamné à venir devant le conseil « demander pardon, genoux en terre, à Dieu, à la Seigneurie et au sieur

1. Et non capitaine en activité au service de la France, comme l'a écrit Rousseau (*Confessions*).

Gautier, des excès par lui commis ; à trois mois de prison en chambre close, à cinquante écus d'amende et aux dépens ». Le consistoire, à son tour lui infligea un blâme <sup>1</sup>.

La sentence du conseil est prononcée contre le « sieur Rousseau, MAITRE DE DANSE ». Cette mention, dans un jugement où tout doit être certain, établit péremptoirement qu'il avait cessé d'être horloger. C'est vraisemblablement à cause de sa profession actuelle que le capitaine Gautier dit à son adversaire que contre des gens de sa sorte, l'on se servait du bâton. Isaac Rousseau n'exécuta pas la sentence. Il préféra s'exiler pour toujours. A partir de cet événement, le pauvre Jean-Jacques n'eut plus de père, on peut le dire. Assurément, il n'eut plus de *chez soi*.

En quittant sa patrie, Isaac Rousseau laissa son fils sous la garde de Gabriel Bernard, son beau-frère, qui était ingénieur pour la ville de Genève. L'oncle mit son neveu en pension à Bossey <sup>2</sup>, chez le pasteur Lambercier, avec son propre fils, pour y apprendre le latin. Jean-

1. E. Ritter, *la Famille de Jean-Jacques*.

2. Bossey, actuellement commune savoisiennne, appartenait alors à Genève.

Jacques n'avait pas alors huit ans seulement, comme il le déclare, mais au moins dix ans et demi et il était vraiment trop âgé pour que la rigide sœur du ministre lui donnât le fouet. Il avait un peu plus de douze ans, lors de la mésaventure qu'il attribue à mademoiselle Lambertier, au moment du passage du roi de Sardaigne, car le voyage de Victor-Amédée II le long du Salève eut lieu le 23 août 1724 <sup>1</sup>.

Bientôt les deux cousins revinrent à Genève et rentrèrent chez Gabriel Bernard où vivait aussi David Rousseau, grand-père de Jean-Jacques, qui mourut presque centenaire <sup>2</sup>.

Cependant il fallait songer à apprendre un métier. Jean-Jacques fut placé chez M. Masseron, greffier de la ville, qui dut le renvoyer. « Il fut prononcé par les clercs de Masseron, dit Rousseau, que je n'étais bon qu'à mener la lime. » On le mit donc en apprentissage chez un jeune graveur, Abel Ducommun. Rousseau y entra le 26 avril 1725. On lit dans le contrat d'apprentissage du 1<sup>er</sup> mai suivant, que le maître « promet de lui apprendre sa pro-

1. E. Ritter. *Jean-Jacques et le Pays romand*, p. 19.

2. En 1738. *par extinction de nature*, âgé de quatre-vingt-seize ans et neuf mois (Th. Heys).



fession de graveur, en tant, toutefois, que ledit apprenti la pourra comprendre, de nourrir et coucher ledit apprenti et l'élever et instruire en la crainte de Dieu et bonnes mœurs, comme il est convenable à un père de famille <sup>1</sup> ». Jean-Jacques, à son retour de Bossey, ne resta donc que fort peu de temps chez son oncle Bernard. Cela ne l'empêche pas de dire qu'il y demeura deux ou trois ans, « apprenant les *Éléments* d'Euclide et le dessin en même temps que son cousin et ne laissant pas de payer, comme il était juste, une assez forte pension ».

C'est pendant ces « deux ou trois ans de liberté » chez son oncle, que Rousseau serait allé de temps en temps voir son père à Nyon où il s'était établi et avait repris sa profession d'horloger.

Nous savons maintenant qu'il était en apprentissage dès la fin d'avril 1725; d'autre part, son père se maria à Nyon le 5 mars 1726 avec Jeanne *François* de trois ans plus âgée

1. E. Ritter, *Jean-Jacques et le Pays romand*, p. 24. Abel Duccomun se maria le 17 novembre 1726. Le contrat d'apprentissage avait été conclu par Gabriel Bernard, en qualité de procureur d'Isaac Rousseau; il s'était même porté caution des engagements du père et du fils à l'égard du maître graveur.

que lui et qui possédait peut-être quelque bien. Ces deux circonstances réunies rendent assez invraisemblables ses amourettes avec mademoiselle de Vulson et mademoiselle Goton <sup>1</sup>. La manière, dit-il, dont il fut traité par Abel Ducommun le réduisit rapidement, par l'esprit ainsi que par la fortune, à son véritable état d'apprenti.

Le maître était rustre et violent... La plus basse polissonnerie succéda à mes aimables amusements. Il faut que, malgré l'éducation la plus honnête, j'eusse un grand penchant à dégénérer, car cela se fit très rapidement...

Rousseau resta près de trois ans chez le graveur. Il le satisfait peu et en fut assez souvent maltraité. Il y occupait ses moments de loisir, et même, quand il le pouvait, ses heures de travail, à lire de méchants romans. Parfois il lui arriva de découcher parce qu'il s'oubliait à la promenade et ne revenait à Genève qu'au moment où les portes étaient déjà fermées. Lorsqu'il rentrait le matin, le maître lui infligeait une violente correction. C'est pour échapper à ce châtement, qu'étant arrivé en retard

1. *Confessions*, livre 1<sup>er</sup>.

aux portes, une troisième fois, il résolut de ne plus retourner chez Ducommun <sup>1</sup>.

Décidément les fils d'Isaac Rousseau ne pouvaient pas s'habituer aux coups. L'aîné, pour échapper à ceux de son père, avait quitté sa famille et son pays, et peut-être, faute d'avoir rencontré quelque cœur compatissant, se mourait-il alors, malheureux et ignoré, dans quelque régiment étranger. Le cadet fuyait à son tour pour éviter les brutalités d'un maître, justement irrité d'ailleurs. Au lieu d'aller implorer son père à Nyon et de le supplier de rompre son contrat, ce à quoi, il faut bien le dire, Isaac n'eût sans doute pas consenti, il quittait Genève et ses parents <sup>2</sup>.

Nous nous sommes arrêté quelque temps sur ces jeunes années de Jean-Jacques; nous avons signalé les nombreuses inexactitudes de ses récits, nous avons montré sa famille sous son véritable jour, non certes pour le rapetisser; mais pour constater qu'en Suisse comme en

1. Cet événement eut lieu le dimanche 14 mars 1728 (E. Ritter, *Jean-Jacques et le Pays romand*, p. 29).

2. Le départ de l'apprenti, au moment surtout où son travail devenait rémunérateur pour le patron, soumettait le père à des dommages-intérêts, et il dut en payer en effet à Ducommun.

Savoie, les actes authentiques démentent souvent ce qu'il avance, et, surtout, afin de mieux connaître quelle devait être sa situation morale lorsqu'il abandonna son pays et en quoi pouvait consister ce bagage scientifique et littéraire dont il se vante dans les *Confessions*, avec plus d'orgueil que de vérité.

M. Ritter, rappelant ces paroles de Sainte-Beuve : *Ce n'est pas une petite avance pour la vertu que d'être sorti de la race des justes*, ajoute : « Malheureusement, notre Jean-Jacques a des origines un peu troubles et limoneuses <sup>1</sup>. »

Après avoir rôdé dans les environs de Genève, Rousseau alla frapper au presbytère catholique de Confignon. « Je ne songeais point, dit-il, à changer de religion, et bien loin de me familiariser si vite avec cette idée, je ne l'envisageais qu'avec une horreur qui devait l'écartier de moi pour longtemps. » S'il en était ainsi, pourquoi alla-t-il justement là où il ne fallait pas aller, pourquoi se rendit-il à Annecy précisément chez une convertie, et pourquoi, trois jours après, accepta-t-il d'aller à Turin

1. E. Ritter, *la Famille de Jean-Jacques*, p. 8.

à « l'école des catéchumènes »? Quoi qu'il en soit, l'on peut bien croire que lorsque M. de Pontverre, ce curé toujours en guerre contre l'hérésie, envoya Rousseau à madame de Warens, il n'eut pas le moindre pressentiment de ce que deviendrait l'adolescent indiscipliné qui dévorait son diner et qui bien que, « sentant sa supériorité, ne voulut pas l'en accabler <sup>1</sup> ».

En abordant « la bonne dame », Rousseau, ce garçon timide et sensuel, fut ébloui et charmé <sup>2</sup>. Il aurait bien voulu rester à Annecy auprès de madame de Warens, mais elle lui dit : « Pauvre petit, tu dois aller où Dieu t'appelle, quand tu seras grand, tu te souviendras de moi. » Elle n'insista pas trop pour le faire retourner auprès de son père, *de crainte de se compromettre*. Sur le conseil de Sabran, Rousseau, muni d'un secours pécuniaire de M. de Bernex, partit pour Turin. A ce moment.

1. Nous avons donné dans *les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme* (p. 182 et suiv.), de nombreux détails sur cet ecclésiastique. Il était, en 1728, âgé d'environ soixante-quinze ans; Rousseau n'en avait pas encore seize. Benoit de Pontverre mourut le 3 juin 1733. Il avait à Chambéry un parent, Alexis de Pontverre, ecclésiastique, qui habitait chez la marquise de Challes, lorsque madame de Warens se fixa dans cette ville.

2. *Confessions*, livre II.

son père qui, le 30 mars, s'était engagé à payer au graveur Ducommum vingt-cinq écus (environ cent vingt et un francs) pour le cas où, dans le délai de quatre mois, il ne ramènerait pas le *déserteur* à son atelier, arrivait à Annecy, et ne l'y trouvant pas, renonçait à le poursuivre plus loin<sup>1</sup>. Il pensa sans doute que le fugitif avait déjà réussi à passer les Alpes. Rousseau avait en effet quitté Annecy depuis le 24 mars; à la fin du mois, il était certainement à Turin. Le registre de « l'hospice des catéchumènes » atteste qu'il fut inscrit dans cet établissement le 12 avril. Il en sortit le 23 août, lorsqu'il eut abjuré le calvinisme. Il a raconté qu'il fut ensuite de la domesticité de madame de Vercellis, de M. de La Roque et de la famille de Gouvon. M. de Breglio<sup>2</sup>, ou de Breil, était alors ambassadeur de Victor-Amédée II à Vienne, mais il restait souvent à Turin. C'est en le suivant.

1. *Mémoires de la Société d'histoire de Genève* (t. XV, p. 451).

2. Joseph-Robert Solaro, marquis de Breglio, fils du comte de Govone, après avoir été ambassadeur à Vienne, fut nommé capitaine d'une des compagnies des gardes du corps, et le 16 juin 1733 appelé aux fonctions de gouverneur du duc de Savoie, fils du roi Charles-Emmanuel III (Galli, *Cariche del Piemonte*). Rousseau connaissait fort bien l'italien, il l'avait appris auprès de l'abbé de Govone.

quand il allait chez le ministre de l'intérieur, M. de Mellarède <sup>1</sup> dont les enfants avaient pour précepteur un ecclésiastique savoisien, M. Gaime, que Jean-Jacques fit la connaissance de cet abbé qui forma, avec M. Gâtier, l'original du *Vicaire savoyard*.

Jusqu'à présent, l'on ne savait trop si Rousseau n'avait pas créé de toutes pièces ce penseur puissant à l'âme méditative et indépendante. Mais non; l'abbé Gaime est un personnage réel. Les renseignements que nous avons recueillis établissent qu'il était à Turin au temps de Rousseau, que son origine était bien celle que Jean-Jacques lui a donnée et que le philosophe ne nous a pas trompés sur la science et sur le caractère de celui qu'il appelle son maître.

Si en 1728, à l'aube d'un jour d'été, il a conduit Jean-Jacques au *Monte* <sup>2</sup>, assurément

1. Le comte de Mellarède mourut bientôt; le 19 mars 1730. Un de ses fils, disciple par conséquent de l'abbé Gaime, devint abbé commendataire de l'abbaye de Talloires près d'Annecy et légua sa belle bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Chambéry. Un autre, Amédée, fut connu sous le nom de comte du Bettonet, belle terre située en Savoie à l'entrée de la Maurienne.

2. Le *Monte* est une haute colline en face de Turin, au pied de laquelle coule le Pô. A gauche, lorsqu'on regarde la ville, est la chaîne des Alpes d'où émerge le mont *Viso*,

il n'y a pas prononcé ce nouveau discours sur la montagne que Rousseau lui attribue, mais la promenade a été faite et la splendeur du paysage s'est gravée fidèlement et pour toujours dans l'esprit du jeune disciple. Et quand, plus de trente années s'étant écoulées, Jean-Jacques voulut renverser les théories des « philosophes » et les remplacer par son propre système, il se souvint des leçons de l'abbé savoyard, et pour plus de solennité, il leur donna ce cadre merveilleux dans lequel il fait parler l'homme de paix. « *La Profession de foi du Vicaire savoyard*, a dit M. Cousin <sup>1</sup> est le chef-d'œuvre de Rousseau; il y a mis toute son âme et ses convictions les plus intimes; il y déclarait ouvertement la guerre à la philosophie à la mode; il savait qu'il allait soulever contre lui de nombreux et de puissants ennemis; il sentait donc le besoin de rassembler toutes ses forces dans ce grand combat et de donner à ce petit nombre de

blanc et rose. Si Rousseau ne l'a pas rappelé, c'est sans doute par sobriété, afin de ne pas distraire l'attention du lecteur sur cet objet spécial.

1. *Du manuscrit de l'Émile, conservé à la bibliothèque de la Chambre des représentants*, par M. Victor Cousin (*Journal des savants*, 1848, p. 639). Le manuscrit est encore aujourd'hui dans cette même bibliothèque.



pages toute la solidité et toute la grâce qui dépendaient de son acte. »

L'importance de l'œuvre que Rousseau a placée sous le patronage de l'abbé Gaimé nous a décidé à rechercher ce que cet ecclésiastique fut en réalité et à essayer de dégager le vrai du faux dans les divers récits de celui qui s'est proclamé son élève.

## CHAPITRE III

(1729-1730).

L'abbé Gaime. — Portrait que Rousseau en fait dans l'*Émile*. — Profession de foi du *Vicaire savoyard*. — Naissance et éducation de Jean-Claude Gaime. — Il va à Turin; il est précepteur chez le comte de Mellarède; — professeur de langue française et vice-recteur de l'Académie militaire. — Sa conduite exemplaire. — Rousseau revient à Annecy; il y est reçu par madame de Warens. — Il entre au séminaire. — L'abbé Gâtier. — Rousseau sort du séminaire; il est placé chez le maître de musique. — Arrivée de Venture. — M. d'Aubonne. — M. et madame Corvesi. — Le maître de musique et Rousseau s'en vont à Lyon. — Retour de Rousseau; il ne retrouve plus madame de Warens. — Mademoiselle Merceret; mademoiselle Giraud; leur origine. — La promenade à Thônes avec mesdemoiselles de Galley et de Graffenried. — La famille de Galley. — Le juge-maje Simond. — Départ d'Annecy avec mademoiselle Merceret. — Rousseau parcourt la Suisse. — L'archimandrite. — Lettre à mademoiselle de Graffenried; à son père. — Une page de Michelet sur Annecy. — Rousseau et madame de Warens.

Voici le récit de Rousseau, au livre IV de l'*Émile* :

Il y a trente ans que, dans une ville d'Italie, un jeune homme expatrié se voyait réduit à la dernière misère. Il était né calviniste, mais par les suites d'une étourderie, se trouvant fugitif, en pays

étranger, sans ressource, il changea de religion pour avoir du pain. Il y avait dans cette ville un hospice pour les prosélytes, il y fut admis... Il voulut fuir, on l'enferma; il se plaignit, on le punit de ses plaintes... Des larmes de rage coulaient de ses yeux, l'indignation l'étouffait... Il était perdu sans un honnête ecclésiastique qu'il trouva le moyen de consulter en secret. L'ecclésiastique était pauvre et avait besoin de tout le monde, mais l'opprimé avait encore plus besoin de lui, il n'hésita pas à favoriser son évasion au risque de se faire un dangereux ennemi.

Cet honnête ecclésiastique était un pauvre vicaire savoyard qu'une aventure de jeunesse avait mis mal avec son évêque et qui avait passé les monts pour chercher les ressources qui lui manquaient dans son pays. Il n'était ni sans esprit, ni sans lettres, et avec une figure intéressante, il avait trouvé des protecteurs qui le placèrent chez un ministre pour élever son fils. Il préférait la pauvreté à la dépendance et il ignorait comment il faut se conduire chez les grands. Il ne resta pas longtemps chez celui-ci; en le quittant, il ne perdit point son estime et comme il vivait sagement et se faisait aimer de tout le monde, il se flattait de rentrer en grâce auprès de son évêque et d'en obtenir quelque petite cure dans les montagnes pour y passer le reste de ses jours. Tel était le dernier terme de son ambition. Un penchant naturel l'intéressait au jeune fugitif et le lui fit examiner avec soin... Il commença par gagner la confiance du prosélyte <sup>1</sup> en ne lui vendant point

1. Dans son étude sur le manuscrit de la *Profession de foi*, M. Cousin remarque qu'au lieu de ce mot, Rousseau

ses bienfaits... en se faisant petit pour s'égaliser à lui.

Plus loin Rousseau dit :

... Je me lasse de parler en tierce personne... car vous sentez bien que ce malheureux fugitif c'est moi-même... Ce qui me frappait le plus était de voir dans la vie privée de mon digne maître, la vertu sans hypocrisie, l'humanité sans faiblesse, des discours toujours droits et simples et une conduite toujours conforme à ces discours... Au défaut près qui, jadis, avait attiré sa disgrâce et dont il n'était pas trop bien corrigé, sa vie était exemplaire, ses mœurs étaient irréprochables, ses discours honnêtes et judicieux... J'apprenais à le respecter chaque jour davantage.

Après avoir reçu les confidences de Rousseau, l'ecclésiastique lui aurait fait les siennes :

... Je marquai de l'empressement à l'entendre. Le rendez-vous ne fut pas renvoyé plus tard qu'au lendemain matin. On était en été, nous nous levâmes à la pointe du jour. Il me mena hors de la

avait d'abord écrit « vagabond ». Le mot de prosélyte est peu heureux, dit-il. Le bon vicaire n'est point un convertisseur et en tout cas son interlocuteur n'est point encore un converti, un homme gagné à la doctrine du maître, ce n'est qu'un vagabond qu'on essaye de ramener dans la bonne vie... Pourquoi Rousseau a-t-il effacé ce mot? Je n'en puis trouver d'autre raison, sinon que plus bas il a mis et voulait maintenir « sa vie oisive et vagabonde » (p. 664). Non; Rousseau s'est appelé « prosélyte », simplement parce qu'ainsi qu'il l'a déclaré dans les premières lignes de son récit, il était alors à l'« hospice des prosélytes » ou des « catéchumènes », comme on les appelait à Turin.

ville sur une haute colline au-dessous de laquelle passait le Pô, dont on voyait le cours à travers les fertiles rives qu'il baigne; dans l'éloignement. l'immense chaîne des Alpes couronnait le paysage; les rayons du soleil levant rasaient déjà les plaines et projetant sur les champs par longues ombres. les arbres, les coteaux, les maisons, enrichissaient de mille accidents de lumière le plus beau tableau dont l'œil humain puisse être frappé. On eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa magnificence pour en offrir le texte à nos entretiens. Ce fut là, qu'après avoir quelque temps contemplé ces objets en silence, l'homme de paix me parla ainsi :

## PROFESSION DE FOI DU VICAIRE SAVOYARD

Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe et je me soucie peu de l'être...

Je suis né pauvre et paysan, destiné par mon état à cultiver la terre; mais on crut plus beau que j'apprisse à gagner mon pain dans le métier de prêtre et l'on trouva le moyen de me faire étudier<sup>1</sup>. Assurément ni mes parents ni moi ne songions guère à chercher en cela ce qui était bon, véritable, utile, mais ce qu'il fallait savoir pour être ordonné. J'appris ce qu'on voulait que je disse, je m'engageai comme on voulut et je fus fait prêtre. Mais je ne tardai pas à sentir qu'en m'obligeant de n'être pas homme, j'avais promis plus que je ne pouvais tenir... Il fallut expier le scandale : arrêté, interdit, chassé, je fus bien plus la victime de mes scrupules que de mon incontinence...

Peu d'expériences pareilles mènent loin un esprit qui réfléchit.

1. *Émile*, livre IV. Après ces mots « l'on trouva le moyen de me faire étudier », on lit, dans le manuscrit de l'*Émile*

Au livre III des *Confessions*, Jean-Jacques a donné le nom de cet ecclésiastique. C'est lorsqu'il était chez madame de Vercellis, qu'il aurait fait sa connaissance.

J'allais voir quelquefois un abbé savoyard, appelé M. Gaime, précepteur des enfants du comte de Mellarède. Il était jeune encore et peu répandu, mais plein de bon sens, de probité, de lumières et l'un des plus honnêtes hommes que j'aie connus... Je trouvai auprès de lui les leçons de la science morale et les maximes de la droite raison... Il me fit un tableau vrai de la vie humaine... Le pas que je venais de faire nous conduisait à parler de religion. L'on conçoit que l'honnête M. Gaime est, du moins en grande partie, l'original du Vicaire savoyard... ses leçons, sages, mais d'abord sans effet furent dans mon cœur un germe de vertu et de religion qui ne s'y étouffa jamais et qui n'attendait, pour fructifier, que les soins d'une main plus chérie.

Quoique alors ma conversion fût peu solide, je ne laissais pas d'être ému. Loin de m'ennuyer de ses entretiens, j'y pris goût à cause de leur clarté, de leur simplicité et surtout d'un certain intérêt de cœur dont je sentais qu'ils étaient pleins. J'ai

à la bibliothèque de la Chambre des députés, ceux-ci que Rousseau a ensuite biffés « à l'aide de quelques patrons qui m'assistèrent ». L'écrivain les a supprimés pour alléger la phrase. Nous les rappelons parce qu'ils expriment un fait exact et montrent qu'au moment où Jean-Jacques écrivait il se souvenait fort bien de ses conversations avec l'abbé savoyard.

l'âme aimante... Aussi je m'affectionnai vraiment à M. Gaime ; j'étais pour ainsi dire son second disciple et cela me fit, pour le moment même, l'insupportable bien de me détourner de la pente au vice où m'entraînait mon oisiveté.

Il ne se peut rien de plus sensé que les avis qu'il me donna sur ma conduite (ajoute encore Rousseau, à propos des conseils que l'abbé lui adressa quand il fut entré chez le comte de Gouvon).

L'abbé Jean-Claude Gaime était né le 2 septembre 1692, à Héry-sur-Alby<sup>1</sup>, petite paroisse du diocèse de M. de Bernex. Ses parents étaient des cultivateurs possédant une très modeste aisance. Le père savait écrire, ses deux fils aînés, les frères de l'abbé, ne le savaient pas. Suivant une habitude qui persiste encore en Savoie, on fit étudier celui des enfants qu'une intelligence précoce et vive avait probablement signalé au curé du lieu et que, peut-être, un peu de débilité physique rendait impropre aux rudes travaux des champs. Le curé conduisait assez loin ses élèves dans leurs études ; en le

1. Héry, à 10 kilomètres sud de Rumilly et à 18 d'Annecy. Voici l'acte de naissance de l'abbé :

Le 2 septembre 1692 est né et a été baptisé en l'église d'Héry, Jean-Claude, fils de François Gaime et de Claudia Foisillet. Parrain, Jean-Claude Foisillet, de Chainaz (*paroisse voisine*) ; marraine, dame Françoise Beaud, nièce de M. Georges-Ignace Marcoz, d'Héry.

Signé : DAVIET, curé.

quittant, ils entraient souvent en quatrième. Les collèges étaient nombreux en Savoie et pourvus de bons professeurs.

A proximité du jeune Gaime, il y avait le collège des Barnabites, à Annecy, et celui des Oratoriens à Rumilly. Les Savoisiens studieux et ayant quelque protecteur obtenaient d'ailleurs facilement des bourses au collège des Savoyards à Avignon, ou à celui de Louvain<sup>1</sup>. Nous pensons que les parents de Jean-Claude le placèrent au collège le plus rapproché, celui de la petite ville de Rumilly, où chaque semaine ils venaient vendre leurs denrées et où ils pouvaient payer en nature sa pension chez quelque parent ou quelque ami. C'est sans doute à raison de ses souvenirs de collège et des amitiés qu'il avait nouées à Rumilly que l'abbé Gaime vint y jouir de sa pension de retraite et y amena son héritier qu'il fit recevoir au nombre des bourgeois. Ce fut à Annecy vraisemblablement et au séminaire des Lazaristes qu'il fit ses études ecclésiastiques. Il fut

1. Ces collèges avaient été fondés par deux enfants d'Annecy; le premier, par le cardinal de Brogny, en 1426; le second, par Eustache Chapuis, conseiller de Charles-Quint, vers 1554.



ensuite reçu bachelier en théologie, puis maître ès arts, à l'Université de Turin. En avril 1722, il était dans cette ville depuis quelque temps déjà; en mai 1723, il y obtint du vicaire capitulaire D. Janin, son *celebret*, c'est-à-dire l'autorisation de célébrer la messe dans le diocèse de Turin, bien qu'il appartint au diocèse de Genève. C'est à cette époque qu'il a dû devenir le précepteur des enfants du comte de Mellarède, ministre de l'intérieur. C'était une habitude en Piémont de chercher dans le clergé de Savoie des précepteurs non seulement pour les fils des grands personnages, mais encore pour les princes de la maison royale. On les choisissait avec soin, et certes, jamais M. de Mellarède n'aurait introduit chez lui auprès de ses fils et de sa fille, un ecclésiastique mal famé. Les scandales du genre de ceux dont nous parle Rousseau ont laissé des traces dans nos archives, notamment dans celles du sénat de Savoie; nous n'y avons pourtant rien retrouvé qui se rapporte à l'abbé Gaime, ni à l'abbé Gâtier, ni au père Caton, dont il sera question plus loin. A notre avis, c'est tout à fait gratuitement que Rousseau leur attribue des aventures galantes telles qu'il les désirait pour

lui-même, mais sans avoir la hardiesse de les tenter.

Après la mort du comte de Mellarède, lorsque l'éducation de ses élèves fut achevée, l'abbé Gaime devint professeur à l'Académie de Turin<sup>1</sup>. Cette charge et cette dignité n'auraient pas été accordées à un prêtre de mœurs faciles. Il mourut, est-il dit dans son acte de décès, après avoir passé à Rumilly quinze années d'une vie *autant édifiante qu'intérieure*. C'était un méditatif à l'âme fière comme il n'est pas rare d'en rencontrer en Savoie<sup>2</sup>; s'il dédaigna la fortune, il sut pourtant faire quelques économies. Il les employa d'abord à réparer la pauvre maison où il était né; puis, de 1725 à 1744, à acheter

1. Il ne s'agit pas de l'Académie des sciences de Turin, qui ne fut instituée qu'en 1783, mais d'un collège d'éducation pour « nobles », fondé sous le règne de Charles-Emmanuel II et rouvert en 1713 par Victor-Amédée II. Jean-Claude Gaime y est indiqué comme « professeur de langue française » et « sous-prieur » de 1738 à 1745. Les noms des professeurs n'étant pas portés sur les registres antérieurs à 1738, il est possible que l'entrée de l'abbé à cette Académie remonte à 1730 ou 1732. C'est actuellement une école d'officiers d'artillerie et du génie.

2. Nous avons connu son arrière-neveu, dernier descendant mâle de la famille, Henri Gaime, ébéniste à Rumilly. C'était un railleur d'humeur fort indépendante. Cette tournure d'esprit ne plaisait pas au *buon governo*; elle lui attira vers 1843, une méchante aventure. Il n'échappa à quelques années de forteresse qu'en s'enfuyant à Genève.

quelques pièces de terre pour arrondir le domaine paternel qui, au moment de la confection du cadastre, vers 1730, était de 15 journaux (environ 4 hectares et demi) et en comprenait 45, en 1744 <sup>1</sup>.

L'influence de l'abbé Gaime sur Rousseau ne fut pas décisive. Il ne sut pas résister à l'attrait d'une vie libre et qu'il crut devoir être facile.

M. Mussard, dit *Tord-Gueule* <sup>2</sup> et Bâcle, ses compatriotes, favorisèrent son goût pour les aventures. il abandonna la maison de Gouvon où, malgré ses singuliers travers, l'on était bienveillant pour lui, et revint en Savoie avec Bâcle, entrevoyant madame de Warens au bout du voyage. « Il craignait ses reproches, mais il ne lui vint pas à l'esprit qu'elle pût lui fermer sa porte » (*Confessions*, livre III).

Jean-Jacques n'avait pas trop présumé de la bonté de madame de Warens. Non seulement, elle ne le repoussa pas, mais elle le logea dans sa chambre de parade. « J'eus par surcroît, dit-il, le plaisir d'apprendre que cette faveur ne

1. *Registres communaux d'Iléry; Celebret* et actes divers entre nos mains; *Archives piémontaises*.

2. C'est probablement ce M. Mussard qui habitait Passy où Jean-Jacques lui écrivit le 17 décembre 1752 pour lui annoncer la représentation de *Narcisse*.

serait pas passagère. » Ici, comme trop souvent, l'écrivain n'est pas tout à fait exact. Évidemment l'on ne pouvait placer dans le salon de la baronne qu'un lit de sangle qui devait disparaître au matin; puis, on va le voir, Rousseau quitta bientôt la maison.

Il avait certainement conservé un très vif souvenir de la jolie femme qui, l'année précédente, lui était apparue jeune, belle et caressante, alors qu'il s'attendait à rencontrer une dévote rigide et renfrognée, mais il est fort douteux que madame de Warens se rappelât l'adolescent que l'évêché s'était hâté d'envoyer à Turin. Elle était fort liée avec l'abbé Léonard, aumônier de M. de Bernex, et cet ecclésiastique avait de son côté des relations affectueuses avec l'abbé Gaimé <sup>1</sup>. L'on peut donc supposer que ce dernier recommanda Rousseau à son ami, et celui-ci à madame de Warens. Quoi qu'il en soit, il devint aussi le protégé de M. Léonard et comme l'abbé donnait à la dame le nom de « sœur », quand Rousseau appela sa bien-

1. Au printemps de 1730, M. Gaimé avait envoyé une somme d'argent à l'abbé Léonard et l'avait chargé de l'employer au paiement de sa part d'une dette contractée par son père vis-à-vis de M. Astruc, curé d'Héry (quittance du 29 mai 1730 reçue à Héry par le notaire Pétel).

faitrice « maman », il dit « mon oncle » à ce frère de sa mère adoptive. « Petit », c'est ainsi qu'on l'appela, rencontra dans la maison l'agréable femme de chambre, mademoiselle *Merceret*, et le domestique intendant-amant, *Claude Anet* <sup>1</sup>.

La présence du jeune homme ne laissait pas que d'être embarrassante et madame de Warens cherchait ce que son protégé pourrait entreprendre pour gagner sa vie, lorsque arriva chez elle un parent, M. d'Aubonne. Il pensa que Rousseau « pourrait devenir curé de village et que c'était la plus haute destinée à laquelle il pût aspirer ». On résolut donc de le placer au séminaire d'Annecy tenu par les Lazaristes ou Pères de la Mission. Le supérieur, M. Gros, était, assure Jean-Jacques, un habitué du boudoir de madame de Warens, « qui aimait à se faire lacer par lui <sup>2</sup> ». L'évêque paya la pension, et Rousseau entra au séminaire. « La triste maison qu'un séminaire, surtout pour qui sort de celle d'une aimable femme ! » Sans doute.

1. Baptisé à Montreux (pays de Vaud) le 17 janvier 1706.

2. On se souviendra que lorsque, en 1762, Rousseau vit qu'il ne pouvait écrire sans alarmer les puissances de l'Europe, il se mit à fabriquer des lacets qu'il envoyait aux dames comme un cadeau précieux.

et le mauvais souvenir que Jean-Jacques en emporta fut tel qu'il en oublia le merveilleux paysage qui s'étale au pied et en face de l'édifice. C'était le jardin de la Visitation, aujourd'hui jardin public, Annecy-le-Vieux, l'énorme Parmeland, la Tournette, la montagne de Veyrier, toute verte, et entre ses dernières pentes le lac bleu, la maisonnette sauvage où la tradition veut qu'il soit allé rêver souvent.

Il y a vingt ou trente ans, a dit monseigneur Magnin, on lisait encore le nom de Rousseau gravé dans l'embrasement de la chambre qu'il habita au séminaire.

En rappelant les prêtres qui furent chargés de l'instruire, Rousseau en dépeint un

A la figure effrayante et douceuse... et dont les membres jouaient comme les poulies d'un mannequin... J'ai oublié son odieux nom... M. Gros me tira des griffes de ma bête et par un autre *contraste* encore plus marqué, me remit au plus doux des hommes. C'était un jeune abbé faucigneran, appelé M. Gâtier. Je n'ai jamais vu de physionomie plus touchante. Il avait de grands yeux bleus, un mélange de douceur, de tendresse et de tristesse qui faisait qu'on ne pouvait le voir sans s'intéresser à lui.

Rousseau prête ensuite à l'abbé Gâtier une aventure amoureuse à la suite de laquelle il

aurait été « mis en prison, diffamé, chassé ». Nous avons déjà dit que nous n'avions retrouvé aucune trace de cette affaire. L'on connaît deux abbés Gâtier, tous deux du Faucigny : l'un était vicaire à Cluses et y est mort en 1725 après une vie exemplaire; l'autre était professeur au collège de la même ville en 1735. Ce dernier a pu se trouver au séminaire en 1729 ou 1730, mais certainement il n'a pas été le héros ou la victime de l'aventure imaginée par Jean-Jacques <sup>1</sup>.

Le sentiment de son infortune <sup>2</sup> me revint quand j'écrivis *l'Émile* et réunissant M. Gâtier avec M. Gaime, je fis de ces deux dignes prêtres, l'original du Vicaire savoyard. Je me flatte que l'imitation n'a pas déshonoré ses maîtres.

C'est vrai, mais il fallait nous laisser le soin de le proclamer. Une telle ardeur à son propre éloge met le lecteur en défiance.

Jean-Jacques ne montra pas la moindre vocation pour l'état ecclésiastique et l'on dut

1. Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, p. 171. — L'emprisonnement, même dans une prison ecclésiastique, ne passait pas inaperçu. Les prêtres arrêtés ainsi se défendaient avec énergie et trouvaient chez les magistrats de l'ordre civil un secours très efficace lorsqu'une injustice avait été commise. La tolérance était, du reste, assez large en Savoie.

2. *Confessions*. 1<sup>re</sup> partie, livre III.

le renvoyer à madame de Warens. Au séminaire il ne s'était occupé que de musique, elle songea naturellement à en faire un musicien :

Maman me plaça chez un Parisien qui venait la voir souvent. M. Le Maître, maître de musique de la cathédrale.

En réalité, ce Parisien se nommait « Jacques-Louis Nicoloz ». Il était arrivé à Annecy la même année que madame de Warens. On le désignait ordinairement par sa qualité, et c'est ce qui a trompé Rousseau ; il avait alors vingt-huit ans et n'était pas marié <sup>1</sup>. Jean-Jacques demeura six mois en pension chez lui, d'octobre 1729 à avril 1730. Étant resté au séminaire, de Pâques au mois d'août 1729, il n'a, en définitive, passé que fort peu de temps dans la maison même de madame de Warens à Annecy. Cependant, en septembre, il habitait encore la « demeure chérie » lorsque eut lieu l'incendie du four des Cordeliers qui faillit s'y communiquer. A cette époque, il crut que le feu avait été détourné par l'intercession de M. de Bernex. Sept ou huit ans plus tard, et non

1. *Archives municipales d'Annecy.*



deux, comme il l'a écrit, Rousseau donna au Père Boudet, une attestation de ce *miracle* <sup>1</sup>.

En février 1730, un soir qu'il faisait bien froid, comme nous étions *tous* autour du feu, nous entendimes frapper à la porte de la rue, Perrine prend sa lanterne, descend, ouvre, et l'aventurier « Venture de Villeneuve » se présente.

*Tous*, c'est la maîtrise de la cathédrale : le maître, d'abord ; les jeunes Joseph Carrier et Jacques Berchet, âgés de neuf ans et de onze ans ; Aymé Verdel et Jacques Demonthé, âgés de seize ans ; François Gache, dix-sept ans, et Jean-Jacques, qui en a bientôt dix-huit <sup>2</sup>. Rousseau fut séduit par la faconde de Venture, qui plut moins à madame de Warens. « Elle consentit à ce qu'on le lui amenât, mais l'entrevue

1. Mousigneur de Bernex ne mourut pas en 1731. comme Rousseau l'a supposé, mais le 23 avril 1734, et Fréron n'eut pas de peine à « déterrer le certificat » puisque le P. Boudet l'avait transcrit dans la *Vie de monseigneur de Rossillon de Bernex*, imprimée à Paris en 1731. Rousseau a placé la rédaction de son certificat en 1731 afin qu'on trouvât la chose moins étrange, mais l'on verra qu'en 1739 et même en 1740, son amitié avec les ecclésiastiques était aussi vive qu'en 1729 et que son catholicisme était encore intact.

2. Recensement de 1726. Jean-Jacques avait probablement remplacé un clerc tonsuré nommé *Chrétien*, qui faisait partie de la maîtrise en 1726, mais qui aurait eu vingt et un ans en 1730 et qui par conséquent avait dû la quitter depuis quelque temps.

ne réussit pas du tout. Il la trouva précieuse; elle le trouva libertin. » Alors déjà la dame aimait la discrétion. Se souvenant du mot du roi à Évian, elle s'appliquait à ne plus faire de bruit <sup>1</sup>. En ce moment, d'ailleurs, elle et d'Aubonne étaient occupés d'une grande combinaison.

Des renseignements nombreux et de source officielle <sup>2</sup> nous permettront d'indiquer quelles entreprises ce personnage était venu préparer à Annecy avec madame de Warens et ce qu'ils allèrent faire ensemble à Paris.

Paul-Bernard d'Aubonne, bourgeois de Nyon, avait épousé Louise de Tavel, sœur, semble-t-il, d'Étienne-Sigismond de Tavel que Rousseau, peut-être gratuitement, donne pour premier amant à madame de Warens. Il avait d'abord servi dans la garde suisse du roi de Prusse; il la quitta en 1713 et devint plus tard colonel de milices bernoises. Il était en outre châtelain de Morges lorsque, en 1724, il

1. En s'apercevant du bruit que faisait la fuite de madame de Warens qui était venue se jeter aux pieds de M. de Bernex, à Evian, Victor-Amédée aurait dit : « M. l'évêque, vos conquêtes sont bien bruyantes » (*Vie de monseigneur de Bernex*).

2. *Madama di Warens, loc. cit.*, p. 385 et suiv., et *Archives piémontaises*.

revendiqua la noble bourgeoisie de cette ville. Les magistrats consulaires combattirent sa demande, et non contents de l'avoir fait rejeter par LL. EE. de Berne<sup>1</sup>, ils intentèrent à M. d'Aubonne de nombreux procès. C'est du moins ce qu'il affirme dans un mémoire qu'il envoya à Berne en 1724. Il y attribue le mauvais vouloir dont il est l'objet à ce que la ville de Morges tâche « d'éloigner de sa bourgeoisie ceux de son caractère, soit uniquement parce son caractère les choque, soit que sa sévérité dans le bon ordre les embarrasse<sup>2</sup> ».

Froissé dans son orgueil, lésé dans ses intérêts, d'Aubonne conçut le projet de se venger. En 1729, quand il arriva à Annecy, il avait au moins quarante-quatre ans, car son fils aîné était né en 1709. Il revenait alors de Paris où il avait présenté au cardinal de Fleury un plan de loterie qui n'avait pas été

1. Le pays de Vaud était alors sous la souveraineté du canton de Berne.

2. *Mémoire instructif pour noble Paul-Bernard d'Aubonne, contre messieurs de la Ville et conseil de Morges.* M. d'Aubonne avait trois fils : Paul, né en 1709, qui avait pris du service en France, où il devint maréchal de camp; David-Louis, qui fut général-major en Hollande, et Étienne, capitaine dans le même pays (Communication de M. A. de Montet).

goûté et qu'il voulait proposer à la cour de Turin. Rousseau raconte que l'aventurier devint amoureux de madame Corvesi, femme de l'intendant d'Annecy<sup>1</sup>, ce que le mari s'avisa de trouver mauvais; d'où la conséquence que M. d'Aubonne dut quitter la ville.

M. Corvesi était un vilain homme noir comme une taupe, fripon comme une chouette, et qui, à force de vexations, finit par se faire chasser lui-même... M. d'Aubonne se vengea par une comédie, il envoya cette pièce à madame de Warens, qui me la fit voir.

Rousseau raconte que cette comédie lui donna l'idée d'en faire une à son tour, mais qu'il ne la composa qu'à Chambéry. Ce fut *l'Amant de lui-même* (ou *Narcisse*) « J'ai dit dans la préface de cette pièce que je l'avais écrite à dix-huit ans, j'ai menti de quelques années. »

Nous craignons bien qu'il n'ait aussi menti pour M. Corvesi. Il est en effet bien douteux que M. d'Aubonne eût été assez imprudent

1. Lazare Corvesi, intendant de justice, police et finances, vice-conservateur des fermes et gabelles pour Sa Majesté en la province de Genevois et bailliage de Ternier. En 1726, et pour montrer sa reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, la ville d'Annecy lui avait envoyé des lettres de bourgeoisie.

pour se mettre mal avec un fonctionnaire influent et dont la protection, ou tout au moins le concours, lui était nécessaire dans l'entreprise qu'il méditait. Madame Corvesi, Apolline-Catherine Guilloty, était accouchée d'un fils le 16 avril 1729 <sup>1</sup>. L'été suivant, elle devait être toute aux soins et aux joies de la maternité; puis, si d'Aubonne quitta Annecy, il y revint bientôt, car nous allons l'y retrouver au printemps de 1730.

A cette époque, Nicoloz, soit « le Maître » eut une discussion plus vive que d'habitude avec M. de Vidomme, chantre du chapitre <sup>2</sup>, et les autres chanoines de la cathédrale. Pour leur jouer un mauvais tour, il résolut de partir sans crier gare et en emportant toute la musique de la chapelle, à la veille même des solennités de Pâques. Il alla consulter madame de Warens. Elle essaya de le dissuader, puis l'aida à exécuter sa fuite et à emporter la musique.

Elle me fit venir, m'ordonna de suivre M. Le Maître au moins jusqu'à Lyon et de m'attacher à lui aussi longtemps qu'il aurait besoin de moi.

1. *Registres paroissiaux de l'église Saint-Maurice à Annecy.*

2. Joseph-Auguste de Vidomme de Saint-Ange; il devint prévôt du chapitre en 1732.

Elle m'a depuis avoué que le désir de m'éloigner de Venture était entré pour beaucoup dans cet arrangement.

Le remède était pire que le mal. Rousseau avait alors dix-huit ans à peine, et vraiment il n'était pas prudent de l'attacher à la fortune d'un musicien ivrogne et épileptique. Il faut donc chercher ailleurs les motifs de l'empressement avec lequel madame de Warens éloigna d'Anney Jean-Jacques, si tant est qu'il y ait eu là autre chose qu'une escapade du jeune homme concertée avec Nicoloz seulement. Elle et ses commensaux pouvaient craindre que, une fois le maître parti, Rousseau ne voulût rentrer à la maison où il n'y avait pas de place pour lui et qu'il les gênât dans l'exécution de leurs projets. Ils se hâtèrent donc de s'en débarrasser. Anet s'empressa de serrer dans une boîte la musique du maître; tous les trois la portèrent comme ils purent jusqu'à Cran, à dix-huit cents mètres environ d'Anney. Là, ils louèrent un âne que Nicoloz et Rousseau poussèrent devant eux jusqu'à Seyssel<sup>1</sup>. Ils y arrivè-

1. Il y avait, et il y a encore deux *Seyssel*, l'un sur la rive gauche du Rhône, appartenait à la Savoie et au roi de Sardaigne; l'autre, sur la rive droite, était une petite ville

rent le jeudi saint et se reposèrent un jour chez le chanoine de Reydelet, curé de ce petit bourg. Le vendredi ou le samedi saint, ils allèrent à Belley où ils passèrent quelques jours agréablement. Ils parvinrent enfin à Lyon et y furent bien reçus « par l'abbé Dortan, comte de Lyon », c'est-à-dire par un chanoine de Saint-Jean de Lyon, appartenant à la famille des « Dortan », et qui, en vertu de son canonicat, portait, comme tous les autres chanoines de Saint-Jean, le titre de « comte de Lyon <sup>1</sup> ».

Rousseau abandonna lâchement le Maître. Il en a fait le pénible aveu. Revenu en toute hâte à Annecy, il n'y retrouva plus madame de Warens; elle était partie pour Paris avec Claude Anet et M. d'Aubonne.

Nous connaissons bientôt le but de leur voyage, ce secret que Rousseau n'a jamais bien su; mais voyons ce qu'il fit lui-même à Annecy. En partant, madame de Warens n'avait pas fermé sa maison. Jean-Jacques dit formelle-

française faisant aujourd'hui partie du département de l'Ain. C'est de là que le coche partait pour Lyon. L'église de Seysse (Savoie) était habituellement desservie par un chanoine de la cathédrale d'Annecy, dite de *Saint-Pierre de Genève*.

1. Il s'agit de Jean-François de Dortan, natif de Marterey en Dauphiné. Il est indiqué en 1738 avec la dignité de « chantre » du chapitre de Lyon (*Arch. du sénat de Savoie*).

ment qu'elle y avait laissé mademoiselle Merceret. Ce n'est pas là cependant qu'il alla frapper, ce fut chez Venture à qui il demanda la permission de partager son pauvre gîte. Les convenances s'opposaient d'ailleurs à ce qu'il logeât seul avec la soubrette. Rousseau tout à fait désœuvré vint la voir souvent; et si, comme il l'affirme, il ne s'adressa pas alors à la générosité de l'évêque, de crainte, peut-être, d'être reconduit au séminaire, il dut recourir bien des fois à la table de l'excellente fille. Il était sans ressources et Venture ne pouvait pourvoir à tous ses besoins.

Mademoiselle Merceret avait plusieurs amies et, entre autres, une demoiselle Giraud, Genevoise qui, pour mes péchés, s'avisa de prendre du goût pour moi. Elle pressait toujours Merceret de m'amener chez elle; je m'y laissais mener parce que j'aimais assez Merceret et qu'il y avait d'autres jeunes personnes que je voyais volontiers. Pour mademoiselle Giraud qui me faisait toutes sortes d'agaeries, on ne peut rien ajouter à l'aversion que j'avais pour elle. Quand elle approchait de mon visage son museau sec et noir, j'avais envie d'y cracher. Mais je prenais patience. A cela près, je me plaisais fort au milieu de toutes ces filles.

Rousseau, a plusieurs fois, averti le lecteur que ses souvenirs n'étaient pas bien exacts.



« Ma première partie a été toute écrite de mémoire; j'y ai dû faire beaucoup d'erreurs. » C'est vrai, et en voici encore pour mademoiselle Giraud.

Esther Giraud était comme Jean-Jacques, « une nouvelle convertie ». Il lui donne trente-sept ans, mais elle en avait à peine vingt-huit, étant née, à Genève, de parents français, le 8 septembre 1702 <sup>1</sup>. Elle avait abjuré le protestantisme à Annecy, le 11 janvier 1727. Son prénom d'Esther fut remplacé par ceux de « Françoise-Louise », ce qui semble indiquer qu'elle eut madame de Warens pour marraine. Un certificat de dom Claude-Joseph Greyfié, barnabite et « professeur en controverses », qui avait reçu son abjuration, affirme à la date du 3 juin 1729, qu'elle s'est toujours conduite d'une manière régulière et édifiante, et le lendemain, les syndics d'Annecy lui délivrent une espèce de passeport où ils certifient aussi « qu'elle s'est toujours conduite en fille d'honneur et prient tous ceux qui sont de prier, de

1. Voici son acte de naissance :

Le cinquième septembre mil sept cent deux, Spb<sup>le</sup> Butini a baptisé Ester, fille de Jean Giraud et d'Isabeau Pinchinat, sa femme, présentée par Jacques Gallatin le jeune, au nom de Paul Natus de Leipsie, née le quatrième susdit.

la laisser passer et repasser et de l'assister dans ses besoins ».

Elle était contre-pointière <sup>1</sup>, mais elle possédait une certaine instruction dont elle profita pour ouvrir à Annecy une petite école de filles. Sa laideur et sa déplaisance ne sont peut-être qu'un artifice de composition pour donner quelque attrait de plus à Merceret et aux deux héroïnes de la promenade à Thônes <sup>2</sup>.

A la fin de juin 1730, Jean-Jacques, qui, depuis son retour, promenait son oisiveté dans les environs d'Annecy, eut la fantaisie de voir lever le soleil <sup>3</sup>. Il s'engagea dans l'étroite vallée du Fier et fit la rencontre de mademoiselle de Graffenried et de mademoiselle de Galley. Rencontre heureuse dont il a sans doute embelli les détails, mais dont le récit gracieux conservera toujours son air de fraîcheur et de jeunesse. Des esprits pointilleux ont demandé si l'épisode n'était pas sorti tout entier de l'imagination de Rousseau. D'habi-

1. Littré donne à ce mot la signification de « matelas-sière ». Il devait signifier aussi : faiseuse de couvertures de lit, courtes-pointes ou contre-pointes.

2. Rousseau est coutumier de ce procédé. Il aime à faire des contrastés et aussi des mots. C'est ainsi qu'il dira de Wintzinried qu'il avait « la figure plate et l'esprit de même ».

3. *Confessions*, livre IV.

tude, il décrit fort exactement les lieux où se sont passées les scènes importantes de sa vie : les maisons habitées par madame de Warens, les gorges de la route des Échelles, la cascade de Couz, le paysage des hauteurs du *Monte*, à Turin <sup>1</sup>. L'on peut donc s'étonner que si, fort justement, il ne parle que de madame Galley, M. Galley étant mort depuis six ans, s'il rappelle avec vérité le pauvre mobilier de la cuisine de la grangère, les bancs et l'escabelle de bois, l'absence de vin dans cette vallée qui n'en produit pas, il ait donné le nom de *Toune* (Thônes) au manoir des Galley, alors que c'est celui d'un gros bourg dont l'église et le clocher s'aperçoivent assez longtemps avant l'arrivée. Il est surprenant qu'il ait qualifié de ruisseau, en juin surtout, la belle rivière du Fier, qu'il n'ait pas rappelé le pont de Saint-Clair, la cascade de Morette, et décrit, au moins en quelques traits rapides, les quatre à cinq lieues de la route si pittoresque qu'il eut à

1. Nous avons reproduit sa description au chapitre III. — M. André Theuriet, dans son roman *Deux sœurs*, a décrit à son tour la vallée du Fier; il a remplacé la cueillette des cerises par celle des raisins, et par celle des figues que l'on trouve au village de Dingy... lorsqu'on les y a portées.

parcourir. Les charmes des deux promeneuses auront, cette fois, distrait son attention; ce sera son excuse.

Mademoiselle de Graffenried, dit Rousseau, était fort aimable. Mademoiselle Galley, d'un an plus jeune qu'elle, était encore plus jolie, elle avait je ne sais quoi de plus délicat; elle était en même temps très mignonne et très formée<sup>1</sup>.

François-Marie Galley, ou de Galley, coseigneur de la vallée des Clefs, avait épousé le 20 mars 1708, Charlotte de Menthon de Mareste ou du Marest; il mourut le 9 janvier 1724, laissant cinq enfants vivants, deux garçons et trois filles<sup>2</sup>. L'aînée, Claudine, était née à

1. *Confessions*, livre IV.

2. Suivant la coutume de l'époque, madame Galley avait eu à peu près un enfant chaque année. Elle accoucha du treizième, trois mois après la mort de son mari. Huit de ses enfants moururent en bas âge. Les fils étaient Joseph-Marie, né en 1718 et Bernard né en 1721, qui seul survécut. Claudine épousa le 10 novembre 1739, le sénateur Jacques Sautet, avec une dot de trois mille livres. Charlotte Bernardine se maria le 23 février 1743 à Joseph-René de Lhostan, et, le 29 mai 1739, *Jeanne-Rose* devint la femme de Pierre-Gabriel de Sion, baron de Saint-André.

Voici l'acte de naissance de Claudine :

Du 27 juin 1710 est née et du lendemain a été baptisée demoiselle Claudine, fille de noble François de Galley, coseigneur de la vallée des Clez et de demoiselle Charlotte de Menthon-Dumarest, sa femme légitime; le parrain a été M. Paul de Menthon, seigneur du Marex du

Thônes le 27 juin 1710; la seconde, Jeanne-Rose, le 29 mai 1712; la troisième, Charlotte-Bernardine, le 17 juin 1717. Il ne peut s'agir, dans le récit de Jean-Jacques que de l'une des deux premières, très probablement de Claudine, venue à la ferme de Thônes pour remplacer sa mère, que la surveillance des autres enfants, tous encore aux écoles, retenait à Annecy.

L'aînée de la famille était seule assez grande fille pour chevaucher ainsi par une belle journée d'été. Elle en profita pour fêter son vingtième anniversaire. L'heureuse rencontre que Rousseau fit des deux amies doit être regardée comme l'événement le plus complètement agréable dont il ait gardé le souvenir.

Mademoiselle de Graffenried était encore une « nouvelle convertie ». Si Rousseau ne s'est pas trompé sur son âge, elle n'aurait eu que vingt-un ans, en 1730. Elle s'était attachée à la famille de Galley dont la maison d'Annecy était rue Perrière, cette rue petite et déserte où Jean-Jacques alla faire le guet pour essayer de

Bouchet, conserneur en la vallée des Clez et la marraine demoiselle Jeanne-Claudine de Lallée, épouse de M. Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de la Balme, baron de Gruffy. Ainsi est. — Signé : DE LACHINAL, PLÉBAIN (*Registres paroiss. de Thônes, et Arch. du sénat de Savoie*).

revoir Claudine Galley. Il n'y réussit pas, mais il entretint dès ce moment une correspondance avec mademoiselle de Graffenried.

En 1732, la jeune Bernoise se réfugia au second monastère de la Visitation, et plus tard chez les Bernardines (Cisterciennes réformées) de Bonlieu, où elle mourut le 27 janvier 1748<sup>1</sup>.

C'est le lendemain du voyage à Thônes, que, grâce à Venture, Rousseau aurait fait ample connaissance avec le juge-maje *Simond* dont il a tracé un portrait spirituel et vivant. Le sujet y prêtait; mais Jean-Jacques se trompe un peu lorsqu'il dit que le magistrat l'avait déjà vu plusieurs fois chez madame de Warens. Ceût été assez difficile, car Jean-Baptiste Simond, qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions d'« avocat des pauvres » auprès du sénat de Savoie, ne fut nommé juge-maje d'Annecy, c'est-à-dire président du tribunal, que le 17 janvier 1730. Ses patentes ne furent enregistrées au sénat que le 10 mars suivant, et ce n'est qu'après cette date que,

1. Le monastère de Bonlieu était encore alors au faubourg de Beuf à Annecy: en 1754 il fut transféré au sommet de la promenade du Pâquier, en face du lac (Mugnier, *Histoire des abbayes de Sainte-Catherine et de Bonlieu*, p. 246; — Th. Dufour, *Revue savoisiennne*, juillet 1878).

s'étant installé à Annecy, il put y fréquenter la chambre de parade de la baronne <sup>1</sup>.

« M. le juge-maje n'avait assurément pas deux pieds de haut », écrit Rousseau. C'était bien peu; Jean-Jacques s'en est avisé, et sur son second manuscrit a mis *trois*. Il aurait pu augmenter encore.

Quant à mademoiselle Merceret, elle n'était pas tout à fait fribourgeoise comme Rousseau l'a dit deux fois. Son père, Jean-Baptiste-Hyacinthe Merceret, était né à Salins en Franche-Comté vers 1681. Il exerçait la profession d'organiste et enseignait l'orgue aux enfants de chœur, il était aussi quelque peu facteur d'orgues. En 1706, il se rendit à Fribourg (Suisse) et adressa au Petit-Conseil une demande qui ne put être accueillie. Cependant on lui permit *d'exercer son art et de l'enseigner à*

#### 1. Voici quelques lignes de ces patentes :

L'avocat Jean-Baptiste Simond a rempli avec tant d'application et de droiture la charge d'avocat des pauvres (chef de l'*assistance judiciaire*) en notre sénat de Savoie, que voulant lui donner des marques de notre satisfaction, nous nous sommes déterminé à lui conférer l'emploi de juge-maje de la province de Genevois,

M. Simond, qui était né à la Roche, mourut le 23 juin 1748 à l'âge de cinquante-six ans. Sa pierre tombale a été placée au musée lapidaire d'Annecy (Portiques de l'Hôtel de Ville). L'inscription, et les armoiries qui la surmontent, ont été rapportées par MM. Dufour et Serand dans la *Revue savoisienne*, 1878, p. 68.

*plusieurs élèves* : l'orgue, le chant peut être ? Le 21 novembre suivant, il épousa Anne-Marie Brodard <sup>1</sup>. Son industrie n'était cependant pas prospère, car il retourna à Salins et il y eut une fille qui reçut les prénoms de sa mère, Anne-Marie <sup>2</sup>. Merceret ne s'enrichissait pas davantage à Salins : il résolut de quitter cette ville. En 1719, sa femme demanda au Conseil de Fribourg l'autorisation de retirer sur ses biens deux cents écus. Le 29 juillet 1719, elle put recevoir par l'intermédiaire de son beau-frère, le boulanger Guiot, soixante-neuf écus et du mobilier. Les deux époux vinrent alors s'établir à Annecy où, le 31 octobre 1720, « J.-B.-Hyacinthe Merceret, fils de feu Pierre, organiste de Salins en Comté, marié, sans enfants mâles, fut nommé organiste de la collégiale de Notre-Dame, à quinze florins par mois de gage, et vingt-cinq, s'il apprend à deux de

1. Séance du Petit-Conseil du 12 juillet 1706. — *Registre des mariages de la paroisse de Saint-Nicolas à Fribourg, de 1706.* « *Honestus Joannes Baptista Merceret ex Sallin in Burgundia ex una et honesta virgo Anna Maria Brodard, Friburgensis ex altera partibus.... 1706, die 21 novembris.* » Nous devons ces renseignements, comme tous ceux tirés des archives de Fribourg, à l'obligeance de M. Jos. Schneuwhj, archiviste d'État.

2. Nous n'avons pas retrouvé l'acte de baptême d'Anne-Marie Merceret. Elle doit être née à Salins de 1709 à 1711, car elle avait bien dix-neuf à vingt et un ans en 1730.



nos enfants de chœur à toucher de l'orgue, en leur donnant deux leçons par jour <sup>1</sup>. » Merceret était donc musicien; rien d'étonnant par conséquent à ce que sa fille pût chanter avec Jean-Jacques qui semble regretter de ne l'avoir pas épousée et de ne s'être pas établi à Fribourg où il aurait suivi le métier du père.

Hyacinthe Merceret fut remplacé dans ses fonctions d'organiste par le « petit Chevalier », le 1<sup>er</sup> février 1730, et partit bientôt pour Fribourg <sup>2</sup>. Sa fille résolut d'aller l'y rejoindre lorsqu'elle vit que madame de Warens prolongeait son absence, la laissant sans ressources suffisantes. Rousseau l'accompagna. En passant à Nyon, il alla voir son père qui, assure-t-il, fit peu d'efforts pour le retenir. L'abjuration du fils fut sans doute la cause de l'indifférence apparente du père dont, on le sait, la seconde femme n'aimait pas Jean-Jacques.

Après avoir laissé mademoiselle Merceret à Fribourg <sup>3</sup>, Jean-Jacques s'en revint à Lau-

1. *Reg. capit. de la Collégiale de Notre-Dame d'Annecy* (Th. Dufour et Serand, *Revue savoisiennne*, juillet 1878, p. 69). Les enfants de chœur étaient au nombre de cinq à six. Nous avons donné leurs noms plus haut.

2. Th. Dufour, *loc. cit.*

3. Anne-Marie Merceret épousa à Fribourg, François-Joseph Debiès, ou Debieux, de Besançon. Ils eurent le 8 jan-

sanne « pour se rassasier de la vue de ce beau lac qu'on voit là, dans sa plus grande étendue ». L'on peut s'étonner de la place considérable que le lac Léman tient dans les descriptions de Rousseau, alors qu'il ne parle pas du lac d'Annecy, bien moins grand, sans doute, mais dont l'œil embrasse plus facilement les aspects variés, charmants et grandioses tour à tour.

Rousseau raconte qu'il s'improvisa maître de musique sous le nom de Vaussore de Ville-neuve. Profitant du voisinage, il alla voir Vevey, patrie de madame de Warens et y rêver à la pauvre maman. « Je ne saurais dire combien de temps je demeurai à Lausanne...; n'y trouvant pas à vivre, j'allai à Neuchâtel et j'y passai l'hiver. » C'est là qu'il devint l'interprète du bizarre personnage qui se donnait pour l'archimandrite de Jérusalem. Leurs traces

vier 1738, une fille appelée Marie-Monique. La mère est dite, dans l'acte, citoyenne de Besançon et *du lieu de Salins au comté de Bourgogne*. L'enfant eut pour parrain François Nice d'Alt, avoyer de la république de Fribourg, auteur de *l'histoire des Helvétiens*. Le 13 août 1739, les époux Debiès eurent un fils, Jean-Emmanuel-Jacques, dont le parrain fut Jean-Emmanuel Vonderweid. Le prénom de Jacques lui fut peut-être donné par la mère en souvenir de son compagnon de jeunesse. Ces deux naissances eurent lieu à Fribourg, et c'est encore dans cette ville qu'Anne-Marie Merceret mourut le 6 juin 1783. Elle fut ensevelie dans l'église des Franciscains.

ont été retrouvées par M. Ritter et nous savons maintenant l'époque précise de leur rencontre. Elle eut lieu au mois d'avril 1731. C'est donc à l'année 1731 et non à 1732 qu'il faut reporter les deux premières lettres de la *Correspondance de Rousseau*<sup>1</sup>. Celle même qui est écrite à mademoiselle de Graffenried est probablement de décembre 1730, car Jean-Jacques y répond à une lettre que la jeune fille lui avait adressée à Lausanne le 21 novembre précédent.

Rousseau s'y félicite de ce que madame de Warens veut bien encore se ressouvenir de lui et proteste que jamais rien ne l'a plus violemment affligé que d'avoir « encouru sa disgrâce<sup>2</sup> ».

Je ne mange pas un morceau de pain que je ne reçoive d'elle; sans les soins de cette charitable dame, je serais déjà peut-être mort de faim, et si j'ai vécu jusqu'à présent, c'est aux dépens d'une

1. Paris, Dupont 1824. *Œuvres complètes*, t. XVIII, *Correspondance*, t. I. — M. Musset-Patay les avait datées de 1732 d'après l'indication erronée des *Confessions*, livre IV. Le prétendu patriarche de Jérusalem, *di sanguis pelasgo*, se donnait les noms de R. P. *Athanasius Paulus (la Famille de Jean-Jacques)*, p. 29).

2. Les *Confessions* sont muettes sur cette disgrâce et sur sa cause; celle-ci pourrait bien être le départ d'Annecy avec le maître de musique Nicoloz.

science qu'elle m'a procurée... Je vous en supplie, intercédez pour moi et tâchez de m'obtenir la permission de me justifier... L'aimable demoiselle Galley est toujours dans mon cœur et je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles; faites-moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore à Annecy, si elle agréerait une lettre de ma main... Soyez persuadée que ma religion est profondément gravée dans mon âme et que rien n'est capable de l'en effacer. Je ne veux pas me donner beaucoup de gloire de la constance avec laquelle j'ai refusé de retourner chez moi.

Cependant Rousseau était dans une extrême misère et, à la même époque, il écrivait à son père une lettre remplie de supplications et aussi de fanfaronnades :

Malgré les tristes assurances que vous m'avez données que vous ne me regardiez plus pour votre fils, j'ose recourir à vous comme au meilleur de tous les pères... Vos yeux se chargeraient de larmes si vous connaissiez ma véritable situation. Je suis à Neuchâtel dans une misère à laquelle mon imprudence a donné lieu... Je ne ramperai plus, ce métier est indigne de moi : si j'ai refusé plusieurs fois une fortune éclatante (il n'avait pas vingt ans!), c'est que j'estime mieux une obscure liberté qu'un esclavage brillant... Faites-moi la grâce de vous hâter, car je suis dans une crise très pressante... Je supplie ma très chère mère de vouloir bien me pardonner mes fautes et me rendre sa chère tendresse.

Tout cela cadre assez mal avec l'attitude indépendante que, dans les *Confessions*, Jean-Jacques dit avoir prise alors vis-à-vis de son père et surtout de sa belle-mère. Il semble toutefois résulter de ces deux lettres qu'Isaac Rousseau exigeait pour secourir son fils qu'il revint au calvinisme et que Jean-Jacques refusa. Le double souvenir de sa bienfaitrice et de mademoiselle de Galley ne dut pas être étranger à cette détermination.

Mais laissons-le en Suisse et revenons à madame de Warens. Avant de quitter Annecy, rappelons toutefois quelques lignes du chapitre que Michelet a consacré à Rousseau <sup>1</sup> :

Tout le monde va voir les Charmettes, mais la grande impression de madame de Warens sur Rousseau fut bien plus à Annecy. L'étroite rue sur l'église (fermée alors en impasse), où logeait madame de Warens entre l'évêque, les cordeliers et la maîtrise, où il apprend la musique, c'est au vrai l'ancienne Savoie... Tous les germes de Rousseau sont là. Il y resta longtemps; mais surtout pendant six mois, il ne fit que les vingt pas qui

1. *Histoire de France. Louis XV et Louis XVI* (Paris 1867, p. 40 et s.), Michelet y parle du petit palais de Saint-François de Sales à droite du lac. C'est *Tresun* bâti trente ans après la mort de l'évêque par son neveu. Il cite la Visitation, derrière la ville. Cette Visitation est un couvent presque neuf; la vraie était devant ses yeux, changée en auberge, etc...

séparaient les deux maisons, celle de *maman* et de la maîtrise. Tout lui est resté, dit-il, dans la même vivacité, la température de l'air, les beaux costumes des prêtres, le son des cloches... Plus de vingt années passent. En vain, le flux, le reflux des misères, la vie dure de l'homme de lettres, les avortements, les demi-succès, la folle attaque aux sciences, l'hymne absurde à la vie sauvage, le travestissement romain, cela passe... En vain. Sous tant de choses voulues, empruntées, artificielles subsiste le Rousseau d'Annecy. La cloche qu'il entendit là, sonne encore... Pauvre cœur de femme sous le masque de Caton!... Pauvre, pauvre citoyen!

Le grand historien a pris au pied de la lettre les récits des *Confessions*; et une rêverie de quelques heures au bord du lac d'Annecy, par une tiède journée de septembre, lui a suffi pour assurer *qu'il y a là de la Maremme*. Il a entrevu à travers les peupliers d'Albigny, la colline d'Annecy-le-Vieux, et il en a conclu que tout autour du lac les coteaux simulaient ceux de la Saône. S'il eût levé les yeux, il aurait aperçu les montagnes projeter à deux mille mètres leurs vigoureux reliefs. La méthode de première impression, de divination, a des résultats heureux, parfois; rarement. L'étude exacte et prolongée des faits est plus sûre.

## CHAPITRE IV

(1730-1732)

Voyage de madame de Warens à Paris avec M. d'Aubonne. — Causes de ce voyage. — Conspiration contre Genève. — Brouille avec d'Aubonne; retour de madame de Warens en Savoie. — L'espionnage. — L'ambassadeur Maffei; le premier président Saint-Georges; le ministre del Borgo; l'agent Mitonet. — Abdication du roi Victor-Amédée; il vient se fixer en Savoie avec la marquise de Spigno. — Il se repent et veut reprendre la couronne; son arrestation. — Madame de Warens vient à Chambéry; lettre à la reine Polixène. — Le comte de Saint-Laurent, contrôleur général des finances. — Madame de Warens loue sa maison de Chambéry. — Rousseau à Lyon. — Il est reçu à Chambéry chez la baronne. — Claude Anet; sa tentative de suicide. — Madame de Warens et le marquis de Challes, marraine et parrain. — Secours du pape aux « nouveaux convertis ».

Si Rousseau ne s'est pas trompé en racontant que, après son court séjour à Lyon, il retourna bien vite à Annecy et n'y trouva plus sa protectrice, madame de Warens a dû quitter sa maison vers la fin d'avril 1730. Elle suivit à son tour la route qui passe à Cran, Sallenove, Frangy et arriva à Seyssel pour s'embarquer

sur le Rhône. D'Aubonne et Claude Anet s'y trouvaient depuis la veille. Elle-même aussi sans doute, car elle n'avait pas dû voyager seule. Elle eut soin de mettre un masque sur son visage lorsqu'elle se rendit au port et pénétra dans le coche<sup>1</sup>. En deux jours, les voyageurs furent à Lyon et bientôt après à Paris.

Rousseau a cru entrevoir, « dans le peu que madame de Warens lui en a dit, que dans la révolution causée à Turin par l'abdication du roi de Sardaigne, elle craignait d'être oubliée et aurait voulu, grâce à d'Aubonne, obtenir sa pension en France où la multitude des affaires fait qu'on n'y est pas si désagréablement surveillé ». Mais il remarque avec raison que s'il en eût été ainsi, on lui aurait fait plus mauvais visage à son retour. « Bien des gens ont cru, ajoute-t-il, qu'elle avait été chargée de quelque commission secrète de la part de l'évêque qui avait alors des affaires à la cour de France où il fut lui-même obligé d'aller, soit de la part de quelqu'un de plus puissant encore qui sut lui ménager un heureux retour. »

1. Voir plus loin la lettre de *Mitonet*.



Le premier motif, indiqué par Rousseau est erroné. L'abdication de Victor-Amédée II n'eut lieu qu'en septembre 1730, et il est évident, qu'en avril ou mai, madame de Warens ne connaissait pas le projet du roi qui le tint secret jusqu'au dernier moment. Les autres sont plus exacts. La baronne ne quitta certainement pas Annecy sans avoir vu M. de Bernex; il est vraisemblable que l'évêque, par qui elle dut recevoir l'autorisation de partir, lui donna quelque mission sinon auprès du cardinal de Fleury, du moins auprès de ses familiers. Les discussions entre l'évêque de Genève et les Genevois étaient sans cesse renaissantes, et les établissements de propagande catholique dans le pays de Gex avaient grand besoin de la protection de la cour de France<sup>1</sup>. Assurément M. de Bernex dut charger sa protégée d'intéresser à sa cause les personnages influents qu'elle pourrait aborder; mais là n'était pas le but principal du voyage, et quoi qu'en ait cru Rousseau, elle le lui aurait d'autant moins

1. Voir *les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme*, chap. vi; *passim*, chap. vii, p. 216, 217, 220 et 221. En ce moment, l'évêque faisait précisément solliciter le cardinal de repousser les demandes des Genevois qui voulaient acheter des seigneuries dans le pays de Gex.

dévoilé qu'elle ne le connaissait pas complètement elle-même et que ses démarches ne lui procurèrent pas les avantages qu'elle en attendait.

M. Perrero <sup>1</sup> a étudié cette affaire d'après la correspondance du comte Maffei, ambassadeur de Sardaigne à Paris. Cependant, il n'a pu en découvrir « le fin mot ». Il était contenu dans un *Mémoire* de d'Aubonne que l'ambassadeur transmet au roi, et qui n'a pas été retrouvé. Les dépêches qui existent aux archives d'État à Turin jointes à celles des archives du sénat de Savoie suffiront pour nous le faire connaître <sup>2</sup>. De leur ensemble, il faut retenir comme l'a remarqué M. Perrero, que madame de Warens avait été envoyée à Paris, moins pour agir dans son propre intérêt que pour introduire d'Aubonne auprès de M. Maffei, grand amateur de femmes aimables, malgré ses soixante-dix ans, mais qui était alors fort occupé de *la Phalaris*, l'ancienne maîtresse du Régent. D'Aubonne voulut, semble-t-il, réduire

1. Perrero, *Madama di Warens (passim)*.

2. Le *Mémoire* contenait sans doute, outre les moyens d'exécution, les noms des principaux personnages sur lesquels d'Aubonne croyait pouvoir compter pour trahir son pays; c'est pour cela qu'il aura été détruit.

la baronne au rôle de comparse, soit parce qu'il se défiait de sa discrétion, soit afin de n'avoir pas à partager les profits avec elle. Madame de Warens, née pour les grandes affaires, a dit Rousseau, aimant à les diriger, n'accepta pas cet amoindrissement. Elle sollicita et obtint la permission de quitter son compagnon et de se rendre à Turin.

Le 24 juillet (1730), M. Maffei écrit au comte Saint-Georges, premier président du sénat de Savoie à Chambéry, la lettre suivante <sup>1</sup> :

Monsieur,

Ce matin par le carosse, est partie d'icy (*Paris*) pour se rendre à Lyon madame la baronne de Warens de la Tour, pensionnée par Sa Majesté pour ensuite se rendre par Seissel à Annessy, sa demeure. Peut-être pourrait elle se rendre en droiture à Chambéry pour passer à Turin. Je prends la liberté de donner avis à Vostre Excellence qu'il est du service du Roy qu'elle ne sorte pas des États, surtout pour se rendre en Suisse, pour quelque raison importante. Ainsi je prie Vostre Excellence d'écrire à Seissel qu'au cas qu'elle s'y présente on ait attention de l'observer et de faire en sorte qu'elle se rende à Annessy sans cependant lui donner aucun soupçon et en cas qu'elle passe à Chambéry, pour se rendre

1. *Archives du sénat.* — Voy. aussi Burnier, *Histoire du sénat de Savoie*, t. II, p. 48.

à Turin, pour lors il n'y a rien qui ne soit conforme au service du Roy et on n'a qu'à lui laisser pour suivre sa route, sans autre. C'est ce qui me donne motif d'écrire à Vostre Excellence s'agissant du service de Sa Majesté en l'assurant du très parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être

le comte MAFFEL.

A Paris, le 24 juillet 1730.

L'ambassadeur, excité peut-être par d'Aubonne, qui était resté à Paris, se défiait aussi de madame de Warens. Il manifeste plus explicitement ce sentiment dans la dépêche qu'il adresse le 31 août au marquis del Borgo, ministre des affaires extérieures à Turin.

Par l'ordinaire de lundi dernier, j'ai écrit à M. le comte de Saint-Georges que madame de Warens étant partie d'ici dans le carosse de Lion pour se rendre de là à Seissel et ensuite à Annecy, je croiois du service du roi qu'il eut la bonté de donner des ordres pour qu'en arrivant à Seissel, elle ne put passer en Suisse, mais de tâcher, sans affectation, qu'elle se rendit à Annecy sa demeure. Que si elle voulait aller à Turin, on n'avait qu'à lui laisser continuer sa route, puisqu'il n'y avait rien de contraire au service du roi. J'ai jugé à propos de vous donner avis de cette démarche; le motif vous en sera en quelque sorte connu sachant qu'elle a écrit au roi sur quelque article assez intéressant.

Il est arrivé un malentendu entre elle et la personne dont il est question, et comme sans savoir

le détail de l'affaire, elle en peut savoir assez pour en donner une idée, je croirais du service de Sa Majesté qu'on devrait faire observer ses démarches et ses écrits et surtout empêcher qu'elle ait communication avec des personnes de sa nation. Je ne puis vous expliquer le sujet de l'affaire, j'enverrai au roi les *mémoires* par une personne sûre qui doit partir dans sept ou huit jours et je vous donnerai avis de la personne qui vous remettra mon paquet.

Le premier président n'avait pas perdu de temps. A la réception de la lettre du comte Maffei, il avait chargé un sieur Mitonet <sup>1</sup> avocat de Chambéry, ou juge subalterne de Seyssel ou des environs, de surveiller l'arrivée de madame de Warens. Les 30 et 31 juillet, il en reçoit ces deux lettres :

Monsieur,

Je viens de recevoir à neuf heures du soir la lettre dont m'a honoré Vostre Excellence, au sujet de madame de Voirans. Je la prie très humblement, d'estre persuadé que je ressens comme je dois la confiance dont elle m'honore et que si la dite dame passe icy, je lui en rendray bien compte, sans m'écarter en aucune manière de ce qu'elle prescrit, trop heureux si je m'acquitte fidèlement

1. Il y avait alors à Chambéry, un avocat nommé François Mitonet, dont les affaires étaient mauvaises, car quelques années plus tard, ses biens et ceux de son frère furent vendus par expropriation forcée.

de cette commission, d'en pouvoir mériter d'autres qui me procurent l'honneur de lui prouver le profond respect et la zélée soumission avec laquelle je suis, etc...

MITONET.

De Seissel, ce 31 juillet 1730.

Monsieur,

J'ai l'honneur de dire à Votre Excellence qu'en exécution de ses ordres, j'ai couché ce soir à Seissel et que j'y ai demeuré presque tout le jour. Le coche y est arrivé une heure après midy. La dame en question ne s'y est point trouvée; il n'y avait en quelques fillettes dans le fond, et je ne crois pas même, monsieur, qu'il soit vraisemblable que madame de Voirans prenne cette voiture pour remonter le Rhône. Il faut huit jours pour faire le chemin qu'on fait en deux en descendant. J'ay eu l'attention de m'informer si quelqu'un pourrait passer à Seissel en chaise roulante; on m'a assuré que cette voiture n'avait plus lieu depuis que messieurs de la Religion protestante avaient passé pour faire leurs cènes à Genève. J'ay sceu d'ailleurs adroitement que madame de Voirans avoit passé à Seissel, allant à Paris, qu'elle n'estoit entrée dans le coche que masquée, que deux étrangers s'estoient trouvés à point nommé à Seissel la veille de son embarquement, et que l'un d'eux s'appelait M. d'Aubonne. Il m'est revenu encore que sa conduite est problématique; qu'il peut se faire qu'elle soit de bonne foy catholique, qu'il peut se faire aussy qu'elle regarde en arrière comme la femme de Loth. Ce n'est pas à moy d'en juger, mais seulement d'assurer Votre Excellence que je n'ai rien négligé pour m'ac-

quitter de la commission dont elle a daigné m'honorer et que je ne négligerai jamais rien pour lui prouver le profond respect avec lequel etc...

MITONET <sup>1</sup>.

De Seissel. ce 31 juillet 1730.

Non seulement madame de Warens avait adressé une lettre à Victor-Amédée II, mais elle s'était fait encore recommander auprès de lui par un ecclésiastique d'Annecy, l'abbé Coppier, qui jouissait de la faveur royale. Ce même jour, 31 juillet, où Mitonet l'attendait à Seyssel, M. Coppier écrivait de Turin, à M. de Bernex :

... Je viens encore de rendre mes meilleurs offices à la pauvre madame de Voirans <sup>2</sup>. Cette bonne dame a pris la liberté d'écrire au roi et de lui demander la permission de venir se mettre à ses pieds à Turin, ce qui lui a été accordé, mais il faudra qu'elle s'en retourne à Annessi et qu'elle prenne soin d'y mener une vie toujours plus exemplaire et toujours plus retirée afin de se rendre digne de la continuation de la pension dont Sa Majesté la favorise <sup>3</sup>.

1. D'après les originaux aux *Archives du sénat de Savoie*.

2. On prononçait donc le nom de la baronne : *Voirans* et non *Varins*.

3. *Archives de la Société florimontane d'Annecy et les Évêques de Genève-Annecy*, p. 220-221. M. Coppier fait encore connaître à M. de Bernex la réponse donnée par le cardinal

Le 9 août, le marquis del Borgo répond à M. Maffei :

Par ce que vous me dites concernant madame de Warens, le roy ne peut pas juger de quoi il peut être question : toute la conjecture qu'il en peut tirer est que, comme vous dites que vous aviez des mémoires et que vous les envoieiez dans sept ou huit jours, on doit croire que l'affaire n'est pas bien pressante. D'ailleurs, comme vous ne me marquez point si vous avez été à tems de remettre à madame de Warens, avant son départ, la lettre que je vous envoiai pour elle... qui est celle qui contenoit la permission du roy pour venir à Turin, on ne peut pas non plus bien juger si elle viendra ou non.

Le 17 août, l'ambassadeur envoie les *mémoires* au ministre :

Le paquet ci-joint contient les mémoires de l'affaire... Je l'envoiai à Lion au sieur Bouvier (*agent sardo à Lyon*) par un marchand de Turin nommé Dubois et je lui marque de le dépêcher par un exprès à M. le comte de Saint-Georges que je prie aussi de vous l'envoyer par estafette pour qu'il parvienne plustot au roy. Je ne vous dirai rien de l'affaire. Elle est assez bien détaillée ; j'attendrai seulement les ordres qu'il plaira à Sa Majesté de me donner.

de Fleury à l'ambassadeur Maffei, au sujet des prétentions des Genevois d'acquérir des *seigneuries* dans le pays de Gex. « On les a renvoyés aux calendes grecques. » Nous ne savons si madame de Warens fut pour quelque chose dans ce résultat.



En même temps, M. Maffei écrit au roi :

Votre Majesté a été prévenue par la baronne de Warens qu'elle avoit des connoissances importantes à lui donner, mais quelque brouillerie survenue entre elle et la personne qui la devoit mettre en état de se rendre à ses pieds et lui présenter les mémoires dont il étoit question a faict que cette personne s'est adressée à moi. — Son nom est Regard (*sic*) d'Aubonne, du pais de Vaud, homme qui marque avoir du talent et d'un âge propre à entreprendre et bien conduire une affaire vigoureuse. Je n'entrerais pas en détail de sa qualité : il se dit gentilhomme, cela se peut aisément vérifier ; je n'ai pas fait des démarches pour le mieux connaitre pour ne donner aucun soupçon, d'autant que ladite baronne peut s'être laissé échapper quelque chose, quoiqu'elle ne soit pas informée à fond du fait dont il est question. Il porte une croix de l'ordre de la Générosité que le roi de Prusse donne, et se dit patenté d'une commission de colonel de gardes suisses, que le roi de Pologne devoit faire lever.

Je n'ai pas eu l'honneur d'envoyer plus tôt à Vostre Majesté les trois mémoires qu'il m'a remis. l'affaire ne me paraissant de celles qui me paraissent exiger l'expédition d'un exprès. Par la lecture de ces mémoires Vostre Majesté verra le projet de révolution qu'il propose. Le troisième donne une idée de l'exécution, mais comme par écrit on ne saurait si bien éclaircir les choses que par l'exposition qu'il en feroit personnellement, puisque sur-le-champ il

1. Ne faudrait-il pas : *Bernard d'Aubonne*?

pourroit répondre aux objections et aux difficultés que Vostre Majesté aura sans doute lieu de lui faire, il attend les ordres qu'il plaira à Vostre Majesté pour se rendre à ses pieds. Étant entré avec lui en discours sur l'étendue du dit projet, il m'a dit qu'il est en état, par les pratiques, que dès à présent, il a, de porter les choses à leur perfection et qu'il ose espérer lorsqu'il aura l'honneur de les exposer lui-même à Vostre Majesté, il pourra aplanir bien des difficultés que dans la lecture des mémoires on ne peut manquer de se former <sup>1</sup>.

Le même jour, 17 août, M. Maffei, avertissait le premier président Saint-Georges qu'il croyait que madame de Warens se rendrait à Chambéry. « En ce cas, dit-il, il serait du service du roi de surveiller le commerce qu'elle pourrait avoir avec les gens de sa nation. »

M. Maffei ne s'était pas trompé. M. de Saint-Georges, qui avait sans doute mis fin à la mission de Mitonet n'en avait pas moins fait continuer la surveillance à Seyssel; et le 14 ou le 15 août, il en reçut cet avis :

Monsieur,

La lettre que j'ay reçu du 5 de ce mois de M. Verdel m'a engagé à veiller au passage de madame de Voiran qui arrivat hier au soir en cette ville en chaise. J'ay eu l'honneur de la voir et dis-

1. Perrero, *loc. cit.*

posée à prendre la route de Chambéry où elle doit arriver demain. Cette occasion me procure l'honneur de vous assurer de mon profond respect, etc...

MONTAGNIER<sup>1</sup>.

A Seissel, le 13 août 1730.

Nous voilà donc fixés sur la durée du séjour de madame de Warens à Lyon en 1730; elle y resta du 28 juillet au 11 août et dut arriver à Chambéry, le 14 ou le 15 du même mois.

Le 5 août le ministre del Borgo avait informé M. de Saint-Georges « que madame de Warens aiant demandé au roy la permission de venir pour quelque tems à Turin à son retour de Paris, Sa Majesté le lui a accordé ». Le 17 août, le comte Maffei écrivait au ministre qu'il avait adressé à madame de Warens, à Lyon, où elle devait séjourner quelques jours, l'autorisation royale d'aller à Turin et lui avait conseillé en même temps, sans lui dire autre chose, de partir aussitôt pour Chambéry. « Je dois croire qu'elle s'y sera rendue et peut-être même à Turin après avoir reçu la permission du roi par votre lettre. »

Cependant, contrairement à ce qu'en a dit

1. *Archives du sénat.*

M. Burnier sans citer aucune preuve, nous ne pensons pas que madame de Warens ait usé de la permission de se rendre à la cour. C'était déjà une faveur, il est vrai, de l'avoir obtenue, mais les circonstances extraordinaires dans lesquelles on se trouvait l'empêchèrent certainement d'en profiter. Elle put d'ailleurs voir bientôt Victor-Amédée à Chambéry même.

Ce prince, dont l'acte d'abdication était préparé depuis le commencement d'août, voulut, avant de le signer, épouser la comtesse de Saint-Sébastien. Le mariage eut lieu le 12 août dans la chapelle du palais Royal à Turin. Le roi alla l'annoncer ensuite à son fils, qui ce jour-là se trouvait au Valentin avec la princesse Polixène et une nombreuse suite. « J'ai épousé, lui dit-il, la comtesse Saint-Sébastien qui dorénavant sera la marquise de Spigno. » La « Maintenon » piémontaise avait alors cinquante ans, mais sa beauté de brune à l'œil vif avait résisté aux années. Elle continua à exercer ses fonctions de dame d'honneur de la princesse Polixène jusqu'à la fin du mois <sup>1</sup>.

1. Domenico Carutti, *Storia del regno di Vittorio Amedeo II* (ch. xx, *passim.*). La nouvelle mariée appartenait à la famille Canale di Cumiana: elle était veuve du comte

Le 3 septembre, Victor-Amédée II abdiqua solennellement en faveur de son fils Charles-Emmanuel III. Jusqu'à la fin, il s'était occupé des affaires de l'État, et celle dont le comte Maffei l'avait entretenu fut probablement la dernière qu'il traita comme roi de Sardaigne.

Le 2 septembre, en effet, il écrivait à l'ambassadeur :

Concernant la lettre du 17 (août), les mémoires qui y estoient joints marquent si bien le zèle et la capacité de la personne qui vous les a remis : les ayant fort agréés, vous devez l'en assurer particulièrement comme aussi que le secret sera de notre part inviolablement gardé, quoique les conjonctures n'estant pas propres pour l'exécution d'un projet de cette nature, nous ne jugions pas d'y penser présentement et n'aions aucun ordre à vous donner à cet égard <sup>1</sup>.

Le 4 septembre 1730, Victor-Amédée, qui avait conservé le titre de *roi*, partit pour Cham-

Novarina di San Sebastiano. Le marquisat de Spigno avait été confisqué au préjudice d'un bâtard de la maison de Savoie, le comte de Sale; le roi l'acheta pour sa nouvelle épouse.

1. Perrero, *loc. cit.* et *Archives du sénat de Savoie*; dossier des lettres adressées au premier président, comte Louis-Ignace Saint-Georges de Foglizzo. Il existe aux *Archives de Turin des Mémoires* que Victor-Amédée II avait fait rédiger à cette époque même (1730), par le commissaire Milleret et le président Caissotti, *pour mieux éclaircir les droits de la maison de Savoie sur Genève (de Materie politiche degli Archivi piemontesi, p. 400).*

béry avec la comtesse de Saint-Sébastien. Charles-Emmanuel offrit à son père un détachement de gardes. Victor-Amédée le refusa et se contenta d'un assez petit nombre de domestiques, disant : « C'est assez pour un gentilhomme de province. » Malgré cette réponse, le vieux roi se mit à correspondre activement avec le marquis d'Ormea, le nouveau ministre de l'intérieur, et échangea avec lui un bulletin hebdomadaire. Le ministre commençait à être las de cet état de choses lorsque, le 5 février 1731, Victor-Amédée fut frappé d'apoplexie. Il se remit pourtant et reçut la visite de son fils qui séjourna à Chambéry, de la fin de mars au 14 avril 1731. A cette époque, Victor-Amédée s'occupa beaucoup de l'édit de péréquation, et il témoigna une certaine mauvaise humeur lorsqu'il connut les corrections qu'une commission spéciale avait prescrit de faire aux travaux du cadastre déjà exécutés. C'est à ces corrections que Jean-Jacques fut bientôt employé.

Victor-Amédée ne dédaignait pas cependant des occupations moins importantes. Le 12 décembre 1730, il tient sur les fonts baptismaux, avec la comtesse de Saint-Sébastien, Victor Amé, fils de Dom Antoine Petitti, intendant-

général des finances en Savoie; le 1<sup>er</sup> juillet 1731, ils sont encore parrain et marraine d'Anne-Victoire Bardit, mais ils se font représenter au baptême <sup>1</sup>.

Au milieu de ce même mois, le roi Charles-Emmanuel se rendit avec la reine Polixène aux eaux d'Évian. Il s'était fait précéder auprès de son père par le maréchal Rhebinder et le comte de Saint-Laurent, contrôleur général, qui l'entretinrent des finances et des affaires militaires.

L'entrevue du père et du fils fut orageuse. Charles-Emmanuel retourna en Piémont le 22 août. Son père l'y suivit presque aussitôt, quittant Chambéry sous le prétexte que la petite vérole y avait éclaté; en réalité, pour tâcher de remonter sur le trône. Il arriva à Moncalier le 29 août. A la fin de septembre, sur l'avis pressant de M. d'Ormea et du conseil des ministres, Victor-Amédée fut arrêté et transféré au château de Rivoli sous la conduite

1. « Le 1<sup>er</sup> juillet 1731 a été baptisée Anne-Victoire, fille de Louis Bardit, de Turin, et d'Ursule Margueret, de Turin. Parrain, le sieur Marès pour le roi Victor-Amédée; marraine, demoiselle Marie Colomb pour très haute et très puissante dame Anne-Thérèse-Charlotte, née de Cumiana, marquise de Spin (*sic*) » (*Reg. de la paroisse de Saint-Léger*).

du comte de La Pérouse. Il y fut gardé par le chevalier Solaro, le gentilhomme chez qui Rousseau avait habité, et y mourut le 31 octobre 1732. La marquise de Spigno fut conduite à Ceva où elle fut traitée fort durement, puis rendue à son mari.

Voici la lettre, curieuse à plus d'un titre, qui fut adressée au chef de son escorte, M. de Montfort (de Runilly), major du régiment de Savoie :

Le roi de Sardaigne...; Major de Montfort, Vous ayant destiné pour commander provisionnellement dans le fort de Ceva et d'y faire garder avec soin les prisonniers d'État<sup>1</sup> ...nous vous fessons remettre une lettre à cachet adressée au chevalier de Bellegarde, commandant du dit fort par laquelle nous lui ordonnons de vous en remettre le commandement et de vous consigner les prisonniers.

Et comme notre intention est de faire conduire au même fort la marquise de Spigno vous devrez à la réception de la présente vous mettre avec elle dans la chaise qui vous sera fournie à cet effet et faire monter dans une autre chaise de suite sa femme de chambre avec un bon officier de votre régiment, bien affidé, et partir aussitôt pour le dit Fort sous l'escorte d'un capitaine et de trente

1. Il y avait aussi une *Prison d'État* en Savoie. C'était le fort de *Miolans* dans la vallée dite la Combe de Savoie. Le trop célèbre marquis de Sade y fut détenu en 1772 et 1773.



hommes de notre régiment de Piémont que nous avons destinés pour mieux assurer la traduction de ladite dame, avec laquelle vous devrés user de toute la modération et manières les plus propres, sans pourtant manquer en rien de ce qui a rapport à la sûreté de sa personne, ne permettant à qui que ce soit de lui parler, ni en chambre, ni ailleurs, hors à la femme de chambre, et ne marchant que pendant la nuit, et bien entendu que la femme de chambre aussi ne puisse parler qu'à sa maîtresse...

Et sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa garde.

*Signé* : C. EMANUEL  
DE CAROLI <sup>1</sup>.

A Turin, ce 28 septembre 1731.

C'est ainsi que dans l'État parfaitement réglé du roi de Sardaigne les mesures administratives suppléaient à la lenteur ou aux lacunes de la justice ordinaire. Et la crainte des cachots de Miolans, de Ceva ou de Pignerol d'où l'on ne sortait guère une fois qu'on y était enfermé, retenait les esprits indisciplinés <sup>2</sup>.

En revenant de Paris, madame de Warens s'arrêta quelques jours à Lyon, chez son amie,

1. D'après l'original aux archives de la famille *de Moury*, à Rumilly.

2. Voir *Miolans, Prison d'État*, par A. Dufour et F. Rabut au tome XVIII des *Mémoires de la Société savoisiennne d'histoire*. On compte huit femmes dans la longue liste des prisonniers de Miolans.

mademoiselle du Châtelet. Le comte Maffei craignait, avons-nous vu, que voulant mettre à profit ce qu'elle avait appris, elle n'allât en Suisse se faire pardonner son apostasie en révélant la conspiration ourdie par d'Aubonne. Comme Mitonet, l'ambassadeur supposait qu'elle pouvait bien *regarder en arrière*. C'est en effet la punition des transfuges de n'inspirer confiance à personne.

Ces craintes ne se réalisèrent pas. La baronne ne savait pas assez des secrets de d'Aubonne pour les vendre, et rien ne prouve que, si elle les eût connus entièrement, elle se fût rendue coupable d'une pareille trahison.

Elle retourna donc en Savoie, à Annecy, où elle avait laissé son mobilier. Elle ne dut pas manquer toutefois d'aller *se jeter aux pieds* du roi Victor-Amédée lorsqu'il fut fixé à Chambéry; mais il paraît certain qu'elle habitait Annecy lors de la correspondance échangée dans les derniers mois de 1730 et les premiers de 1731 entre Jean-Jacques et mademoiselle de Graffenried<sup>1</sup>. Son installation à Chambéry date

1. *Correspondance de Jean-Jacques Rousseau*, t. 1<sup>er</sup> (XVII des *Œuvres complètes*). Paris, 1824. Lettre II. p. 7. Vers le 20 décembre 1730, madame de Warens écrit à la reine Polixène

vraisemblablement de l'été de 1731. En juillet, elle put profiter de la présence dans cette ville des deux rois Victor-Amédée et Charles-Emmanuel III pour se montrer de nouveau et obtenir du fils la continuation des bienfaits du père. Elle n'oublia pas certainement d'aller faire visite au contrôleur général des finances.

Victor-Amé Chapel<sup>1</sup>, comte de Saint-Laurent, possédait à Chambéry et dans le centre de la ville une maison où madame de Warens dut aller le voir souvent. Ce fut alors qu'eut lieu ce trait d'habileté dont Rousseau la félicite

cette lettre publiée par M. Th. Dufour, qui n'en a pas reproduit l'orthographe :

Madame,

Je supplie très humblement Votre Majesté dans ces saintes fêtes, de vouloir agréer les vœux et les prières que j'adresse chaque jour au Ciel pour sa précieuse conservation, pour toutes ses prospérités et celles de son illustre maison royale. En implorant la puissante protection de Votre Majesté j'ai l'honneur de l'assurer de la parfaite soumission et du plus profond respect, avec lequel, j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, la très humble et très obéissante servante :

DE WARENS DE LA TOUR.

(*Revue savoisienne*, 1878, p. 71, 72.)

1. Il devint premier secrétaire d'État, le 13 février 1742 et ministre d'État le 19 mars 1750 (Galli, *Cariche del Piemonte*, III, p. 57). François Chapel, comte de Rochefort, vicomte de Maurienne, frère, ou cousin, de Victor-Amé Chapel, avait aussi une maison à Chambéry, au faubourg de Nezin; il y mourut le 19 juin 1760. Il était marié à Anne-Sophie Cœsard (*Registre des décès de la par. de Lémenc*).

(*Confessions*, livre V), et qui lui réussit mieux qu'un voyage à Turin. Elle loua la maison du contrôleur général et s'y établit.

Jean-Jacques a fort bien dépeint ce logis :

Plus de jardin, plus de ruisseau, plus de paysage, un mur pour vue, un cul-de-sac pour rue, peu de jour, peu d'espace; mais j'étais chez elle, auprès d'elle! <sup>1</sup>

Après l'aventure de l'archimandrite, Rousseau était entré au service de l'ambassadeur de France à Berne, M. de Bonac, qui l'envoya à Paris chez M. Godard. Il dina souvent chez madame de Merveilleux par qui il sut que madame de Warens avait quitté Paris depuis plus de deux mois. Cette nouvelle l'aurait déterminé à revenir en Savoie. En traversant Lyon, il alla voir mademoiselle du Châtelet. « Elle m'apprit qu'en effet son amie avait passé à Lyon, mais qu'elle ignorait si elle avait poussé sa route jusqu'en Piémont. » Il y a encore là une confusion dans les souvenirs de l'écrivain. A cette époque, comme on l'a vu plus haut, il

1. Cette maison fort améliorée aujourd'hui est placée dans la cour à laquelle on accède par l'allée du n° 13 de la rue des Portiques; elle porte elle-même le n° 44. Elle était inscrite au cadastre de 1730 sous le n° 232.

savait par mademoiselle de Graffenried que madame de Warens était rentrée à Annecy, et, vraisemblablement même, qu'elle avait quitté de nouveau cette ville. Ce qu'il ignorait peut-être c'était le lieu où elle s'était fixée, et c'est ce que mademoiselle du Châtelet lui apprit quand elle eut reçu la réponse à la lettre qu'elle écrivit en Savoie pour s'en informer. Rien n'indique qu'après être allée à Paris en 1730 madame de Warens y soit retournée en 1731. Nous croyons bien plutôt que mademoiselle du Châtelet écrivit à Chambéry moins pour connaître l'adresse de la baronne que pour savoir d'elle si elle voulait encore s'occuper de Rousseau et si le fantasque jeune homme trouverait en Savoie un emploi qui le fit vivre. Une réponse favorable étant arrivée, Rousseau partit à pied et fit allègrement la longue route qui sépare Lyon de Chambéry.

J'arrive enfin ; je la revois. Elle n'était pas seule. M. l'intendant général<sup>1</sup> était chez elle au moment où j'entrai. Sans me parler, elle me présenta à lui avec cette grâce qui lui ouvrait tous les cœurs.

1. Don Antoine Petitti, intendant général des finances de Savoie.

Jean-Jacques fut employé à la confection du cadastre <sup>1</sup>. « Le poste sans être lucratif donnait de quoi vivre dans ce pays... Je logeai chez moi, c'est-à-dire chez maman. »

Si la baronne avait perdu sa femme de chambre Merceret, elle avait conservé Claude Anet. Bientôt Rousseau fit une découverte qui humilia singulièrement son amour-propre. Claude était l'amant de madame de Warens ! « Ils avaient des querelles qui finissaient bien. » Une survint pourtant qui finit mal.

Après un mot outrageant que sa maîtresse lui adressa, Claude s'empoisonna. Madame de Warens réussit à le guérir. Le raccommodement fut tel que j'en fus vivement touché moi-même, et depuis ce temps, ajoutant le respect à l'estime, je devins en quelque sorte son élève et je ne m'en trouvai pas plus mal... Nous vivions ainsi dans une union qui nous rendait tous heureux. Une des preuves de l'excellence du caractère de cette aimable femme est que tous ceux qui l'aimaient s'aimaient entre eux.

Ces amours peu relevées furent tenues secrètes, car, dans les premières années de son séjour à Chambéry, madame de Warens fré-

1. On disait alors : « employé à la mensuration générale de Savoie » (*Registres de l'état civil*).

quenta la haute société qui, malgré la légèreté de l'époque, l'aurait bientôt délaissée si elle avait connu ses mœurs intimes.

Le 4 juillet 1732, elle fut marraine <sup>1</sup> de Françoise-Henriette, fille de Charles Porti et de Jeanne Sayn de Milan. Le parrain est un grand personnage de Chambéry, messire Joseph-Henri Milliet, marquis de Challes.

A cette époque (août 1732), le pape Clément XII envoya à l'évêque d'Annecy un secours important : six cents écus romains pour les « nouveaux convertis », au nombre d'environ deux cent vingt-cinq du diocèse de Genève. Monseigneur de Bernex en fit la distribution et n'oublia pas madame de Warens bien qu'elle eût alors quitté son diocèse <sup>2</sup>. Elle figure en tête de la liste avec cette note pompeuse :

Madame Louise-Françoise de La Tour, baronne de Warens, qui, pour pratiquer l'évangile, a quitté sa famille, ses amples possessions et tout ce qu'elle avait de plus cher au monde pour embrasser notre

1. *Registres de la paroisse de Saint-Léger*. Elle est désignée dans l'acte sous les noms de « noble demoiselle Éléonore-Françoise-Louise de Voiran ».

2. Il n'y avait pas encore d'évêque à Chambéry; le décanat de Savoie dépendait de l'évêché de Grenoble.

sainte religion, à l'édification de tout le diocèse et particulièrement de notre roi qui l'a mise sous sa protection et lui a accordé une pension. Comme cette dame souffre habituellement des indispositions et des maladies, on a cru qu'il convenait de lui accorder quelques secours pour la consoler, d'autant qu'elle se trouvera honorée d'avoir part aux grâces et bienfaits de Sa Sainteté; aussi on lui a destiné dix écus romains.

On trouve ensuite mademoiselle Graffenried « fille de condition, réfugiée dans le second monastère de la Visitation où elle vit fort exemplairement, six écus... » Un peu plus loin : « Mademoiselle Giraud, fille sage et dont la probité est reconnue de chacun, vivant du travail de ses mains, trois écus », et enfin : « Claude Anct, qui reçoit un écu<sup>1</sup> ».

Jean-Jacques n'est pas nommé. L'évêque lui tenait rigueur, peut-être, de ce qu'il avait quitté le séminaire et préféré à la chapelle de la cathédrale les duos avec Merceret.

1. Dufour et Serand, *Revue savoisienne*, 1878, p. 73.



## CHAPITRE V

(1732-1734)

Procès de madame de Warens avec son beau-père, M. de Villardin. — Requête au sénat; saisie-arrêt sur les créances de M. de Villardin en Savoie. — Défense de M. de Villardin. — Rousseau travaille au cadastre. — Son voyage à Genève; son père ne veut rien lui remettre des biens de sa mère. — Il va chez les Cordeliers de Cluses. — Le père Montant. — Lettre de Jean-Jacques à son père. — Passage de régiments français à Chambéry. — Victoires sur les Impériaux. — Commencement des amours de Jean-Jacques et de madame de Warens. — La jeunesse de Claude Anet; son abjuration; sa mort. — Rousseau rappelle son nom dans la *Nouvelle-Héloïse*. — Douleur de madame de Warens; elle fait son testament. — Mort de monseigneur de Bernex. — Lettre de madame de Warens à M. d'Ormea pour obtenir le payement de sa pension.

Ce n'était pas sans arrière-pensée que madame de Warens avait abandonné *ses possessions* du pays de Vaud. Déjà en 1728, elle avait essayé d'un retour agressif contre son mari et n'avait pas réussi. Le 23 août 1732, elle adressa au sénat une requête en nullité de la donation qu'elle avait faite à M. de Warens

le 26 septembre 1726. Elle exposait d'abord les circonstances dans lesquelles cet acte aurait eu lieu :

... *Lorsque ayant été inspirée de Dieu d'embrasser la religion catholique*, elle consentit que sous la promesse que lui fit verbalement le S<sup>r</sup> de Warens, en présence de plusieurs personnes de mérite qui assistaient à ce contrat, de la revoir dans peu, en lui faisant espérer qu'il suivrait son exemple en changeant aussi de religion et d'avoir soin d'elle et de l'entretenir. Mais elle a été bien trompée dans ses espérances, car le S<sup>r</sup> de Warens, après avoir eu tout ce qu'il souhaitoit, bien loin d'exécuter ses promesses seroit resté dans ses erreurs sans donner aucun secours ni fournir aucuns aliments à son épouse. bien qu'il ait continué de posséder tous ses biens, lesquels il auroit même vendus, et ensuite se seroit retiré en Angleterre après avoir fait déclarer en son païs qu'il étoit dans le cas du divorce et de la liberté de contracter un second mariage avec une autre femme.

L'action en nullité ayant été ainsi intentée, elle fit saisir entre les mains de MM. Louis-Amé de Loys, baron de la Bâthie en Chablais, Joseph de Gribaldi, Joseph-François de Bellegarde, marquis des Marches, Joseph-Marie de Compey, comte de Gerbaix, et Jean Picolet, hôte à Évian, des sommes importantes qu'ils devaient à M. de Villardin, père de M. de Warens. Elle prétendait que par suite de

l'intervention de son beau-père à son contrat de mariage, elle avait une hypothèque légale sur tous ses biens pour la restitution des droits assurés par ce contrat. Et comme le divorce n'était pas reconnu en Savoie, qu'en conséquence son mariage y était censé exister encore, elle ne pouvait réclamer sa dot. Elle se borna donc à demander le payement des cinquante petits écus par an dont son contrat lui donnait la libre disposition et que son mari ne lui avait pas comptés depuis la séparation <sup>1</sup>.

M. de Villardin fut ému de cette attaque. Il consulta l'avocat Vignet de Montmélian et fit rédiger un mémoire en langue italienne par l'avocat Jean-André Peyrani <sup>2</sup>, puis il envoya son fils aîné Georges-Louis, dit d'*Orsens*, le présenter au premier président du sénat. M. de Saint-Georges transmit la pièce au marquis d'Ormea avec cette lettre :

Monsieur,

Ayant appris qu'un certain M. de Villardin du Païs de Vaux ensuite d'une saisie que le sénat a accordé sur des créances qu'il a en Savoye à la

1. Perrero, *loc. cit.* et *Archives de Turin*.

2. Cet avocat devint sénateur à Chambéry, en 1749.

réquision de la dame de Voyrans sa belle-fille, à Votre Excellence peut-être connue, qu'a embrassé notre Religion depuis plusieurs années avoit envoyé un de ses enfants pour représenter à Sa Majesté cett'affaire, jay iugé de mon devoir d'en informer Votre Excellence par le ci-joint mémoire du fait dont il s'agit, et nouvellement me protester. de Votre Excellence votre...

Le comte SAINGEORGES.

Chambéry, ce 11<sup>e</sup> octobre 1732.

Le ministre répondit le 18 :

Le courrier du 11 a apporté votre lettre accompagnant le mémoire concernant la dame de Warens. Je me réserve d'en rendre compte au roy lorsque je sauray que le fils est arrivé pour faire les représentations à Sa Majesté dont il (*le père*) l'a chargé <sup>1</sup>.

M. Peyrani, au nom de M. de Villardin répondit, en citant le Coutumier du pays de Vaud et les statuts du canton de Berne. que les lois suisses n'assujettissant pas les biens du père à l'hypothèque légale de la bru. même lorsqu'il assiste au contrat de mariage, son client n'avait encouru, lors du contrat du 18 avril 1713, aucune obligation envers madame de Warens et que n'étant pas resté débiteur de son fils lors du règlement de compte intervenu

1. *Archives du sénat de Savoie; — Archives de Turin.*

entre eux, la belle-fille ne pouvait pas davantage agir contre son beau-père en se prétendant créancière de son mari <sup>1</sup>.

Malgré les démarches de Leurs Excellences de Berne en faveur de M. de Villardin, les choses trainèrent en longueur.

Ce procès obligea mon frère d'Orsens à divers voyages à Chambéry et à Turin. Enfin la dame se désista et la barre (*le séquestre*) fut levée le 24 mai 1734 comme conste la copie à moi envoyée par mon père en juin 1734 chez mon cousin de *Bochat* où je logeois pour lors <sup>2</sup>.

Pendant ce temps Rousseau travaillait au cadastre, mais il ne fut pas un employé modèle. Sa santé était mauvaise, on l'avait mis au régime du lait. En juillet 1733, il accomplit sa vingt et unième année : il crut pouvoir

1. *Archives de Turin.*

2. Note de M. de Loys (M. de Warens) à la suite de la lettre à son beau-frère M. de Middel, publiée par M. A. de Montel. C'est précisément pour répondre à l'accusation de mauvaise foi portée contre lui dans la requête de sa femme, que le mari écrivit la lettre à M. de Middel. Le cousin « du Bochat » habitait Lausanne. M. de Warens avait repris son nom de M. de Loys après avoir vendu la seigneurie de Warens. Sa femme n'avait donc plus le droit de porter ce nom; elle n'avait même jamais possédé le titre de « baronne » qu'elle avait pris en Savoie. Les armoiries dont elle usait étaient *d'azur à la Tour d'or, accompagnée de trois étoiles à cinq rais de même.*

alors réclamer à son père sa part de la succession maternelle. Il lui tardait sans doute de rendre à madame de Warens une partie des sommes qu'elle dépensait pour lui. Il écrivit à Isaac Rousseau, qui habitait toujours Nyon, et lui donna rendez-vous à Genève. C'est du moins ce que l'on peut induire de sa lettre du 31 août 1733 à madame de Warens :

... J'étais à Genève, gai comme un pinson, pensant terminer quelque chose avec mon père: il n'est pas venu et m'a écrit, dit le révérend père, une lettre de vrai gascon.

De Genève il se rendit à Cluses chez les Cordeliers qui lui firent un excellent accueil.

Si je voulais, madame, vous marquer toutes les honnêtetés que j'ai reçues du révérend père, j'aurais pour longtemps à dire... Je suis ici le mieux du monde et le révérend père m'a dit résolument qu'il ne prétend pas que je m'en aille que quand il lui plaira et que je serai bien et dûment lactifié.

Le frère Montant<sup>1</sup> qui n'a pas le temps de vous

1. Il faudrait *le Père*, car Joseph-Gaspard Montant, bachelier de Sorbonne, était le gardien du couvent qui comptait d'autres bacheliers, et des docteurs de Sorbonne, le Père Gojon, le Père Jorand. En 1730, l'on avait trouvé le Père Montant trop jeune pour être confesseur des Clarisses d'Annecy. *Les Evêques de Genève-Annoncy*, p. 219.

écrire parce que le courrier est pressé de partir dit comme ça qu'il vous prie de croire qu'il est toujours votre très humble serviteur (lettre III).

Jean-Jacques, on le voit, écrivait alors fort mal; ce n'est donc, quoi qu'il en ait dit, ni à dix-huit ans, ni à vingt et un ans, qu'il a composé l'*Amant de lui-même*.

Après cette lettre du 31 août, M. Musset-Patay en place une autre adressée par Rousseau à son père (lettre IV). Elle nous semble au contraire antérieure. Jean-Jacques y fait appel à l'amour paternel, à la reconnaissance que le père devrait témoigner à madame de Warens pour les bons soins qu'elle prodigue à son fils. Il y fait remarquer à son père qu'il a négligé vis-à-vis de sa bienfaitrice :

... les premiers devoirs de la politesse en ne répondant pas aux lettres de cette dame, aimable par mille endroits, respectable par mille vertus et dont les lettres aux grands seigneurs et même au roi ont été répondues avec la dernière exactitude.

Il lui annonce que, depuis le commencement de l'année il est tombé dans une langueur extraordinaire qui, apparemment, dégénérera bientôt en phthisie.

Isaac Rousseau resta impassible.

Jean-Jacques revint de Cluses et reprit vraisemblablement son travail au cadastre qu'il avait pu interrompre grâce à un congé obtenu facilement par madame de Warens. En octobre, il était de retour et allait, au moins le dimanche, dans ce jardin à guingette où l'on avait placé un lit dans lequel il couchait quelquefois. C'est alors qu'arrivèrent à Chambéry les régiments français qui filaient en Piémont pour entrer dans le Milanais.

Le traité d'alliance de Charles-Emmanuel III avec la France et la déclaration de guerre à l'Autriche furent annoncés le 14 octobre 1733. L'animation dut être grande à Chambéry; elle fut à son comble le 17 décembre quand on reçut la nouvelle de la prise de Pizzighitone, celle de Milan le 7 janvier 1734; de Novare et de Tortone le 14 février. Après cette campagne d'hiver, vint celle d'été. Le 29 juin, le roi annonça au sénat de Savoie sa victoire sous les murs de Parme. Puis ce fut dans la nuit du 14 septembre que le comte de Broglie se laissa surprendre par les Impériaux et dut s'enfuir en pantoufles et en bonnet de nuit. L'armée alliée fut sauvée par le sang-froid de Charles-Emmanuel et par la bravoure obstinée



du comte d'Apremont, commandant de la cavalerie piémontaise, qui protégea la retraite de l'armée sur Guastalla <sup>1</sup>.

J'étais plein de confiance dans nos bons amis les Français et, pour le coup, malgré la surprise de M. de Broglie, je ne fus pas trompé, grâce au roi de Sardaigne, à qui je n'avais pas pensé.

Les *Te Deum* chantés après chaque événement heureux, les réjouissances publiques et privées, les fêtes chez les grands seigneurs contribuèrent considérablement à l'enthousiasme belliqueux dont Rousseau fut pénétré.

Pourtant de graves événements, singuliers ou douloureux, s'étaient passés dans la *famille* de madame de Warens. Nous avons rappelé la tentative de suicide de Claude Anet. Il est possible qu'elle ait eu lieu pour les motifs que Rousseau a indiqués et à l'époque où il semble la placer, vers le printemps de 1733. Jean-Jacques prit facilement son parti de la découverte qu'il fit à cette occasion. Mais dès ce moment, croyons-nous, il aspira aux mêmes faveurs et c'est dans le but de les provoquer

1. *Archives du sénat de Savoie*, 6<sup>e</sup> reg. de lettres; — D. Carutti, *Storia del regno di Carlo Emanuele III*, ch. III et IV.

qu'il racontait complaisamment à *maman* les agaçeries de madame Lard. Nous doutons fort qu'avant de le *traiter en homme* madame de Warens ait déployé la mise en scène solennelle que Rousseau rapporte. Si l'événement eut lieu à la guinguette du jardin, ce dut être aux derniers beaux jours de l'automne de 1733 ou bien par une journée de la fin de février, précocement ensoleillée, comme il y en a souvent à Chambéry à cette époque de l'année. Rousseau ne put cacher son triomphe et Claude, bien moins entré dans les principes de sa maîtresse que Jean-Jacques ne le suppose, dut souffrir cruellement.

Anet était né à Montreux le 17 janvier 1706 ; il avait six ans de plus que Rousseau et sept de moins que madame de Warens. Il appartenait à une famille attachée depuis longtemps à celle des La Tour. En 1726, son oncle François était jardinier de M. de Warens. Claude prépara sa fuite en même temps que madame de Warens, car il se procura son acte de naissance le 25 mars 1726 <sup>1</sup> et abjura le protestantisme à Annecy peu après elle, sinon en même temps.

1. Th. Dufour, *Revue savoisienne*. 1878, p. 69.

Pour que cet homme jeune, intelligent et laborieux se soit ainsi décidé à quitter son pays, sa famille, ses intérêts, à abjurer sa religion afin de s'attacher à une femme attrayante, mais dès ce moment sans fortune, il faut qu'il ait cédé à une passion aveugle et violente, à un amour partagé, à Vevey déjà, par cette femme elle-même.

Rousseau a peut-être calomnié M. de Tavel et certainement le ministre Perret en les accusant d'avoir été les premiers amants de madame de Warens, mais si elle en avait eu d'autres, il ne faudrait pas s'étonner de ce qu'elle eut aussi Claude dans la maison même de son mari. L'exemple de Rousseau et de Wintziuried montre ce dont elle était capable, et son penchant pour le garçon de vingt ans que Claude était en 1726 n'aurait sans doute pas été étranger à sa désertion du domicile conjugal.

La trahison de madame de Warens frappa mortellement Anet. Il mourut de ce coup plus que « de la pleurésie qu'il aurait gagnée en allant cueillir du *genipi* au haut des montagnes ».

Pure invention d'ailleurs de Rousseau qui

ne s'est pas rappelé la date de la mort de celui qui fut aussi son bienfaiteur et son ami vénéré. On ne va pas dans les Alpes cueillir des plantes aromatiques au commencement de mars; l'on n'y trouverait que de la neige.

Anet mourut le 13 mars 1734, le cinquième jour de sa maladie.

C'est Rousseau, sans doute, qui fit dresser son acte de décès à la cure de Saint-Léger, toute voisine de la maison de M. de Saint-Laurent. Voici ce dernier souvenir du pauvre Vaudois :

Ce jour 14 mars 1734, a été enterré à Saint-Léger, le nommé Claude Anet, natif du païs de Veaux, canton de Berne, paroisse de Montrou<sup>1</sup> qui avait abjuré en 1726 le calvinisme.

CLAUDE-FRANÇOIS QUINSON.  
Chanoine.

Madame de Warens fut cruellement atteinte par cet événement. Elle perdait un ami sage et dévoué, celui dont l'économie et la fermeté assuraient à peu près son existence. Elle perdait bien davantage; c'était la patrie qui disparaissait avec lui et pour toujours. Avec qui, aux heures de tristesse, causer

1. Le nom du village : *Montreux* est écrit *Montru* comme aux *Confessions*, livre V.

désormais du lac, des prairies veveysannes, des années de jeunesse, des anciens amis? Le fantasque et souffreteux Rousseau, même avec *le bel habit noir* de Claude, ne pouvait le remplacer.

Rousseau a fait reparaître un Claude Anet. C'est un ancien soldat qui se rengage au service militaire afin d'avoir de l'argent pour payer le loyer de Fanchon Regard et de son père paralysé. Il en fait ainsi un homme généreux, puis il le marie à une fille de sa condition, Fanchon; mais « Claude Anet qui avait si bien supporté la misère n'a pu soutenir un état plus doux. En se voyant dans l'aisance il a négligé son métier, et s'étant tout à fait dérangé, il s'est enfui du pays ». Fanchon devient femme de chambre chez madame de Wolmar (*la Nouvelle Héloïse*, parties I et IV). Pourquoi Jean-Jacques attribue-t-il ainsi, même par fiction, ce vilain rôle à un homme dont, ailleurs, il n'a pu dire que du bien <sup>1</sup>?

En même temps que ce fidèle ami disparaît-

1. C'est là peut-être que *Doppet* a pris l'idée de faire vivre Anet longtemps encore et de lui donner pour seconde maîtresse à Chambéry mademoiselle Merceret qui n'y a jamais mis les pieds.

sait, un autre chagrin atteignait madame de Warens. Le vieil évêque d'Annecy, son protecteur convaincu, était malade. Elle le devint à son tour, se crut près de mourir et fit son testament. Le 24 mars déjà, nous l'avons vu, le séquestre qu'elle avait obtenu sur les créances possédées en Savoie par son beau-père fut levé. Ce fut peut-être l'exécution d'un suprême conseil d'Anet. Le 28, elle fit appeler le notaire Bertrand Genin, lui présenta un papier scellé qu'elle dit contenir son testament et le requit de constater sa déclaration sur l'enveloppe de la pièce. Le notaire dressa son procès-verbal, en présence de sept témoins dont un avocat et un procureur et laissa le testament entre les mains de la testatrice <sup>1</sup>. Quel dommage que ce

1. « Le 28 mars 1734, par devant B. Genin, notaire... après midi, dans sa maison d'habitation s'est établie demoiselle Louise-Françoise fille de feu noble Jean-Baptiste de La Tour, native de Vevey, au pays de Vaux, habitante en cette ville laquelle a exhibé le présent papier cousu de fil blanc, cacheté au dehors en douze endroits de son sceau de cire rouge, dans lequel elle déclare être contenu son testament par elle signé au bas de chaque page. » Le procès-verbal est dressé en présence de maître Claude Morel, procureur au sénat, respectable Jean-Claude Du Bois, avocat au sénat, Alexis Boulevard, de Saint-Nicolas-de-Véroce, en Faucigny; Esprit Jourdain, de Saint-André-de-Maurienne; Antoine Brois, de Montmélian, Joseph-Marie Ponceet, de Saint-Martin-en-Faucigny

document n'ait pas été retrouvé, il nous aurait donné sans doute la pensée intime et vraie de madame de Warens sur elle-même, sur son mari et sur son entourage...

M. de Bernex, malade depuis le 10 février, mourut le 23 avril, âgé de près de soixante-dix-sept ans, et si la source des secours que madame de Warens en recevait ne fut pas complètement tarie, elle fut bien diminuée. Le bon évêque lui avait constitué une rente viagère de cent cinquante livres par an, hypothéquée sur ses terres de Challonges en Semine (rive gauche du Rhône<sup>1</sup>).

Pour comble de malheur, le service de la pension qu'elle tenait du roi subissait des retards, le trésor étant épuisé par les dépenses de la guerre.

et Étienne Definot, de Saint-Jean, au pays de Gex, tous habitant à Chambéry. Le testament est resté entre les mains de la testatrice. Il ne paraît pas que madame de Warens en ait fait d'autre, car nous n'en avons retrouvé aucune trace dans les registres du sénat ni dans ceux du tabellion de Chambéry.

1. « Je donne et lègue à dame F.-L.-E. de La Tour, épouse du seigneur baron de Warens dont la conversion à la foy catholique a été édifiante, la pension annuelle, sa vie durant, de cent cinquante livres payables sur les revenus de Challonges. » Il institue héritiers de ses biens provenant de son évêché les *pauvres* du diocèse et les *pauvres nouveau convertis* à la foy catholique.

Pressée par le besoin, madame de Warens écrivit le 25 mai 1734 au marquis d'Ormea :

Je supplie Vostre Excellence de me pardonner la liberté que je prends de lui rapeler que je nay aucune autre ressource que dans le secours que le feu roy Victor de glorieuse mémoire m'avoit fait la grace de m'accorder pour subsister et que Sa Majesté aujourd'hui regnant, dont Dieu conserve les précieux jours, a eu la bonté de confirmer et de me promettre non seulement la continuation par un rescript signé de sa propre main mais encore d'y ajouter sa royale bienveillance et sa protection de sorte qu'environnée de toutes ces pretieuses faveurs je me croyois a la bry de toutes sortes d'inconvénients. Cependant, M. le Général des finances qui m'avoit fait esperer de menvoyer deux mandats dont je suis en arriere de ma pension vient de ma prendre qu'il ne pouvoit maccorder aucun secours ni soulagement, à ce que je pense, sans un ordre supérieur. Ce retard inopiné, monsieur, me jette dans un embarras extrême et rend ma situation infiniment triste et malheureuse et je me vois obligée de venir dérober un de ces instants précieux que Vostre Excellence emploie sans relache et avec une si grande utilité au service de Sa Majesté et de l'État, pour la supplier de considérer que je suis dans un cas particulier, que ce dont il s'agit à mon égard est un bien petit objet pour Sa Majesté et qui, si l'effet en étoit suspendu, je me trouverois réduite à la dernière extrémité, enfin... de porter Sa Majesté à faire ordonner à M. le général des finances de continuer à me faire expédier les mandats de ma pension.



M. d'Ormea se laissa toucher, et le 12 juin madame de Warens put le remercier d'avoir prescrit le paiement des quartiers arriérés <sup>1</sup>. A la fin de l'année (18 décembre), elle témoigna en ces termes sa reconnaissance au roi de Sardaigne;

Sire,

Je supplie Votre Majesté d'agréer en ces saintes fêtes (*Noël*) et ce renouvellement d'année les assurances respectueuses de ma profonde soumission et de mon humble reconnaissance; je fais les vœux les plus ardents, Sire, pour que le ciel continue à répandre ses précieuses bénédictions sur Votre Majesté et sur ses armes victorieuses. Il me semble, Sire, qu'il rejaillit sur moi quelque chose de votre gloire quand je songe qu'au milieu des triomphes de Votre Majesté et parmi le tumulte des armes elle songe encore à se souvenir que je ne subsiste que par ses bienfaits, et ne s'en souvient que pour m'en continuer les généreuses marques. Quel cœur, Sire, pourrait être à l'épreuve de tant de grâces : pour moi j'en suis si pénétrée qu'à peine tout mon respect peut m'empêcher de détailler ici à Votre Majesté tous les transports de ma reconnaissance ou du moins ceux qui se peuvent le mieux décrire;

Je suis avec un très profond respect, Sire, de Votre Majesté la très humble et très obéissante servante,

E.-F.-L. DE WARENS DE LA TOUR <sup>2</sup>.

1. Perrero, *loc. cit.*

2. A. Metzger, *Une poignée de documents inédits concernant madame de Warens*, p. 54. (L'orthographe de cette lettre a été rectifiée.)

## CHAPITRE VI

(1734-1738)

La Société de Chambéry de 1730 à 1740. — Les Milliet, les Bellegarde, Mellarède, Costa, Menthon; François-Joseph de Conzié; M. Coccelli, le P. Caton; les docteurs Salomon et Grossi; mademoiselle Péronne Lard; — son cahier de musique, airs d'opéras et chansons. — Les religieux. — Antoine Charbonnel. — Portrait de madame de Warens par Rousseau; — par M. de Conzié. — Concert chez madame de Warens. — La *Troupe joyeuse* de Chambéry. — Administration de Rousseau. — Son voyage à Besançon; l'abbé Blanchard. — Saisie aux Roussets d'un pamphlet dans la malle de Rousseau; parodie d'une scène de *Mithridate*. — Accident arrivé à Rousseau le 27 juin 1737. — Son testament. — Il va à Genève réclamer à son père l'héritage maternel; il revient à Chambéry et y trouve Wintzinried. — Départ pour Montpellier. — Madame de Warens loue la métairie Revil aux Charmettes. — Séjour de Jean-Jacques à Montpellier; ses demandes d'argent, ses plaintes. — Lettre suppliante à madame de Warens. — Retour intempestif à Chambéry; il cohabite avec Wintzinried. — Location de la maison du capitaine Noëray aux Charmettes, 6 juillet 1738.

Après la mort d'Anet, ce sage bienveillant, quoique un peu sévère, Rousseau se sentit maître au logis. C'est vraisemblablement alors qu'il renouça à son emploi au cadastre pour enseigner la musique. Il voulait tenir

un rôle important dans ces réunions brillantes où il n'avait pu figurer que comme un comparse bien modeste.

La société de Chambéry se divisait alors en trois ou quatre classes : la noblesse riche, avec les membres du sénat (*le Parlement*) et les hauts fonctionnaires; puis, la bonne bourgeoisie, avocats, médecins, ecclésiastiques et religieux instruits; enfin, la petite bourgeoisie, marchands, chirurgiens, etc... Mais tout cela faisait assez bon ménage. La noblesse, habituée à rechercher elle-même un bienveillant accueil à l'étranger, où tous ses cadets prenaient du service <sup>1</sup>, ne devait pas trop répugner à recevoir la baronne, malgré son petit air d'aventurière. Si les femmes ne l'aimaient pas, elle plaisait aux hommes et Rousseau passait avec elle.

Parmi les nobles, les *Confessions* énumèrent le marquis d'Entremont (Jean-François de Bellegarde), ancien président de la Chambre des comptes et ambassadeur en France; son fils, le comte Claude Marie de Bellegarde,

1. En Prusse, en Bavière, en Pologne, dans les Pays-Bas, en Autriche, partout enfin où l'on pouvait se battre et obtenir un grade et des pensions.

marié à Aurore, comtesse de Rustoka <sup>1</sup>; mademoiselle de Mellarède, fille du ministre Pierre de Mellarède, comte du Bettonet, et qui vivait avec sa mère Marie Denys et son frère Amé Philibert, abbé commendataire de Talloires, l'élève de l'abbé Gaimé. Ceux-ci habitaient la Grande-Rue. C'est dans la rue Juiverie qu'était le salon de Marguerite de Lescheraine, femme du comte Bernard de Menthon de Montrottier. Elle avait huit ans de plus que madame de Warens <sup>2</sup>, qu'elle n'aimait guère. Henri Joseph Millet, marquis de Challes et sa femme Françoise de Baumont, demeurant rue Sainte-Claire, étaient au contraire des amis de la baronne. Le 5 octobre 1737, le marquis tint avec elle, sur les fonts baptismaux, Joseph-Henri-François, fils d'honorable Claude Berlio. Il y avait encore les deux sœurs de Challes, dont l'une, Anne-Catherine, la plus belle femme de Chambéry au dire de Rousseau, était mariée à Marc-Antoine Costa, comte de Charlie <sup>3</sup>, capitaine de cavalerie

1. En 1740, ils eurent un fils dont Frédéric-Auguste, roi de Pologne, et la reine sa femme furent parrain et marraine.

2. Elle mourut le 13 décembre 1755 à l'âge de soixante-quatre ans.

3. Et mieux de *Charlier*, nom d'une terre faisant partie du fief de Cernex.

au service du roi de Sardaigne, puis de l'électeur de Bavière; artiste, joueur, duelliste à la main malheureuse pour ses adversaires.

Marc-Antoine « avait la taille et la mine hautes, les manières d'un homme de cour et les traits les plus distingués. Absolu dans sa maison, craint et respecté de son entourage, il était fier et inflexible vis-à-vis de ses égaux. D'ailleurs, bon maître, généreux et juste, et même indulgent envers ses inférieurs ». Ce n'est pas lui, certes, qui donna jamais quelques paroles d'encouragement au petit musicien qu'il vit peut-être dans son salon. Mais il dut causer souvent avec madame de Warens. Ils avaient une passion et une croyance communes. Le comte Costa avait appris l'alchimie en Bavière où il avait eu l'honneur de *souffler* avec l'électeur; aussi, de retour en Savoie, avait-il établi chez lui des laboratoires, espérant réparer par la découverte de la pierre philosophale les brèches que des dépenses excessives faisaient à sa fortune <sup>1</sup>.

1. M. de Charlier, né le 2 juillet 1679 avait épousé mademoiselle de Challes le 25 novembre 1723. Il mourut le 22 juillet 1751. Sa veuve se remaria le 23 octobre 1755 avec le comte Janus de Bellegarde. On croit que Marc-Antoine Costa avait quitté le service en Piémont pour se battre avec

Citons encore quelques noms : Pierre Raymond de Vidomme, lieutenant-colonel des dragons de la Reine, frère ou parent du chanoine de Vidomme, d'Annecy et non moins hautain que lui, à voir son attitude dans son portrait en pied <sup>1</sup>; Alexis de Pontverre, petit gentilhomme, commensal et homme d'affaires de la marquise de Challes, neveu probablement du célèbre curé de Confignon; enfin l'aimable François-Joseph de Conzié <sup>2</sup>, qui abandonna le service en 1733 et vint se fixer auprès de sa mère, Louise Favre de Félicia des Charmettes, dans leur maison à l'entrée de l'étroite vallée de ce nom, au-dessous du castel de M. de Vidomme.

son colonel qu'il tua. En 1723, il donna deux coups d'épée au comte d'Apremont qui s'était laissé aller à quelques vivacités envers lui. Sous l'occupation espagnole, ayant blessé d'un coup pareil le baron du Bourget, il dut subir quarante-huit heures de détention au fort de Miolans (*Archives de la maison Costa; — Archives du sénat; — Reg. par. de Lémenc*).

1. On voit ce portrait dans la belle maison, la première à droite sur le coteau des Charmettes. Cette maison a été de nos jours fort bien restaurée, ainsi que celle de M. de Conzié, par leur propriétaire, madame Gojou. Le manoir de Conzié est à gauche et en contre-bas de la route actuelle. Du temps de Rousseau, on passait au pied même de cette habitation pour se rendre à la maison de M. Noëray située dans les gorges, plus haut et bien plus loin; la belle route actuelle n'existait pas.

2. François-Joseph de Conzié, d'une famille qui tire son nom d'un petit château situé à Bloye près Rumilly, était fils

Sur le même rang était l'avocat *Cocelli di Favria*, directeur du cadastre, marié à Anne-Christine *Lingua-Latour*. Jean-Jacques raconte qu'il fut le parrain d'un enfant du directeur de la douane, dont madame Cocelli fut la marraine. Encore, croyons-nous, une illusion de sa mémoire. Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce fait dans les registres des trois paroisses de Chambéry. S'il eût existé, il ne nous aurait pas plus échappé que les actes de ce genre que nous signalons.

Les souvenirs de Rousseau semblent aussi, nous l'avons dit, n'être pas totalement exacts en ce qui concerne le Père Caton. Ce cordelier, homme du monde, poète, musicien, bachelier de Sorbonne, avait été définitif de son ordre dans la province de Savoie. En 1734, il était gardien du couvent de Chambéry. L'année suivante, sa maison fut troublée par quelques dissensions et le 11 janvier 1736, Charles-Emmanuel III écrivit au marquis Pierre-Louis de

d'Édouard. Celui-ci avait eu d'un premier lit, le marquis d'Allemogne. Il s'était remarié le 21 septembre (Grillet. *Dict. hist.*, II, 240), ou le 14 novembre 1703 (A. de Foras, *Armorial et Nobiliaire de la Savoie*), à Louise Favre des Charmettes, dont il eut un fils François-Joseph et deux filles, François-Claudine-Madeleine qui se maria, et Denise, religieuse de Sainte-Claire.

Lescheraines, père temporel des Religieux observantins pour l'inviter « à faire cesser les partis et les cabales, *surtout contre le Père Caton* <sup>1</sup> ». Ce dernier était encore directeur et confesseur des religieuses de *Sainte-Claire en Ville*, et il est certain que la protection du roi ne se fût pas manifestée aussi nettement en sa faveur si ses mœurs eussent été vraiment répréhensibles.

Dans le *mezzo-ceto*, les médecins tenaient le premier rang. C'était le savant docteur Salomon <sup>2</sup> dont les leçons éclairèrent l'esprit de Rousseau; puis le docteur Grossi <sup>3</sup>. Ce bourru, spirituel et instruit, était séparé de sa femme. Le 28 août 1736, lors du contrat de mariage de leur fille avec Joseph Rey, capitaine au régiment de Tarentaise, la mère se fit représenter « par la crainte que paraissant audit contrat cela fit quelque peine à son époux pour qui elle a toujours eu de la considération ».

Si Jean-Jacques assista à la noce, il y ren-

1. *Archives de la famille de Lescheraines.*

2. Par patentes du 11 septembre 1737, il fut nommé médecin des prisons des châteaux de Chambéry et de Miolans.

3. En 1707 et avant son mariage, le docteur Grossi avait eu d'une servante de son frère, procureur du roi à Belley (France), un fils naturel qu'il fit élever avec une grande



contra noble Alexis de Pontverre, qui fut l'un des témoins du contrat de mariage.

Un peu au-dessous, mais avec une jolie fortune, venaient l'épicier Jean Lard et Marie Beauregard, sa trop vive moitié. Leur fille *Péronne* était encore toute jeune lorsque Rousseau lui donnait des leçons de chant. Elle épousa le 12 juin 1749, le docteur Joseph Fleury qui succéda à M. Grossi dans son titre de proto-médecin de Savoie. Rousseau a dit de mademoiselle Lard : « Vrai modèle de statue grecque et que je citerais pour la plus belle fille que j'aie jamais vue, s'il y avait quelque véritable beauté sans vie et sans âme. Son indolence, sa froideur, son insensibilité, allaient à un point incroyable. » Peut-être était-elle simplement dédaigneuse et surtout de son jeune professeur. Nous avons retrouvé chez son arrière-petit-fils le portrait de madame Fleury. C'est en effet une fort jolie femme aux yeux bleus, aux traits réguliers et fiers, la tête pou-

parcimonie. Trente ans plus tard, et à l'aide de moyens peu délicats, il contesta sa paternité, mais il fut en définitive condamné à payer à ce fils une pension de cent cinquante livres. Il mourut le 18 octobre 1732 dans une de ses propriétés du Petit-Bugey où il s'était retiré après la fâcheuse issue de son procès (*Archives du sénat*).

drée et bien dégagée. Madame Fleury a dans l'attitude un peu de raideur, mais il ne semble pas qu'elle dût manquer de vivacité.

Son cahier de chant est sous nos yeux. Elle a pris soin d'y écrire son nom en belles lettres :

MADemoisELLE PÉRONNE LARD

Nous y voyons d'abord un petit duo à trois temps, pour ténor et soprano :

L'AMOUR

Ne songeons désormais qu'au bonheur de nous plaire  
 Ah! que notre chaîne a d'attraits!  
 L'immortalité ne m'est chère  
 Que pour vous aimer à jamais.

Puis :

Ah! de quel trait fatal mon âme est-elle atteinte ;  
 Je dois contre moi-même exercer mes rigueurs  
 Je ne connais encor l'amour que par la crainte  
 Et ma défaite, hélas! commence par des pleurs.  
 C'est l'espoir d'être unis qui flatte tous les cœurs.  
 Malheureuse, je suis contrainte  
 De bannir pour jamais l'objet de mes ardeurs.

Une chanson à boire pour *haute-contre*, à quatre temps :

Lucas. (*bis*) ma maison brûle! O douleur sans seconde  
 La flamme bouche mon caveau ;  
 Je verrais sans frémir l'embrasement du monde  
 Et ne puis sans frémir voir périr mon tonneau.  
 A mon malheur affreux, cher ami, sois sensible.  
 Au travers de ce gouffre, ouvrons-nous un chemin  
 Je rirois du dégast que fait ce feu terrible } *bis*.  
 Si je pouvois sauver mon vin.

Sortés, sortés, démons cruels du gouffre du Tartare  
 Venez, troupe hideuse et barbare,  
 Déployez toutes vos horreurs,  
 Exercez vos fureurs, signalez vos transports.  
 Tout ce que l'enfer a d'horrible  
 Ne sauroit plus m'épouvanter.  
 Je déplore un malheur mille fois plus terrible  
 Que je frémis de raconter :  
 J'ai perdu, j'ai perdu, et qui le pourra croire,  
 J'ai perdu, puis-je encor survivre à mon destin  
 J'ai perdu, je le dis enfin  
 La clef de mon cellier et j'ai diné sans boire!

Le dernier morceau est un air de basse à trois temps. C'est le chant d'Hidraoth, dans l'*Armide* de Quinault (acte I<sup>er</sup>, scène III), dont le poème servit à Lulli et plus tard, à Gluck :

Armide est encor plus aimable  
 Qu'elle n'est redoutable  
 Que son triomphe est glorieux  
 Ses charmes les plus forts sont ceux de ses beaux yeux  
 Elle n'a pas besoin d'employer l'art terrible  
 Qui sçait quand il lui plait faire aimer les enfers ;  
 Sa beauté trouve tout possible  
 Nos plus fiers ennemis gémissent dans ses fers  
 Armide est encore plus aimable, etc...

Le cahier contenait encore : *Vents furieux, cessez votre guerre funeste*, à quatre temps ; *Mes yeux, n'avez-vous plus de charmes*, à trois temps ; *Dieu séducteur malgré tes peines ; Tu sais bien nous assujettir*, à 6/8.

Il est tout à fait probable que Rousseau a chanté ces petits airs avec mademoiselle Pé-

ronne. Ce buveur de lait était peut-être fort agréable dans la chanson : *Lucas, ma maison brûle* <sup>1</sup>.

La poésie de quelques-unes de ces pièces ressemble à celle des *Muses galantes* que Jean-Jacques écrivit plus tard (voir scène II).

Parmi les amis de la maison il y avait encore le marchand Antoine Charbonnel et la foule des religieux, cordeliers, dominicains et jésuites. Nous verrons bientôt que dans chacune de ses lettres à madame de Warens, Rousseau la charge de ses souvenirs respectueux pour les révérends pères, en particulier pour les Pères Hémet et Coppier, ses maîtres de littérature et de sciences. En 1729, Victor Amédée III avait enlevé aux jésuites la direction du collège de Chambéry, mais ils avaient établi dans leur couvent un internat où ils attiraient les fils de famille les plus riches, et continuaient ainsi à professer <sup>2</sup>.

1. Dans la lettre VII, Rousseau écrit à madame de Warens qu'il a chanté à Besançon un récit de basse-taille, « et un duo de *Pyrame et Thisbé* avec M. Duroncel, fameux haut-contre de l'ancien opéra de Lyon ». Il a analysé dans sa lettre sur la musique française l'air du monologue d'Armide :

Enfin il est en ma puissance  
Ce fatal ennemi, ce superbe vainqueur!

2. En 1733, le recteur des jésuites de Chambéry était le





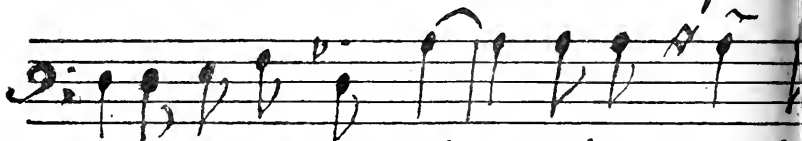
Lucas. Lucas ma maison br



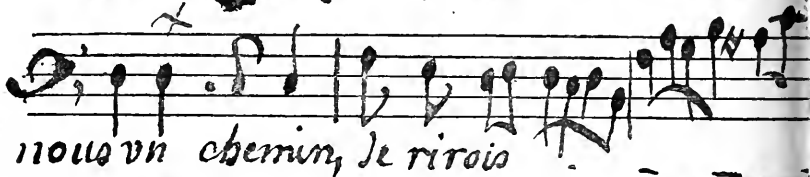
fla . . . . . me bouche



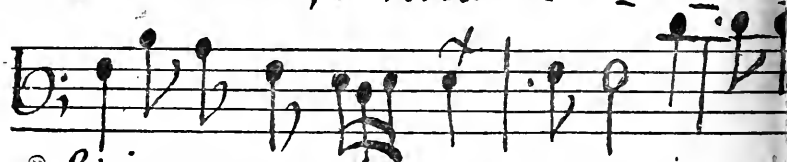
bratement du monde Et ne puis



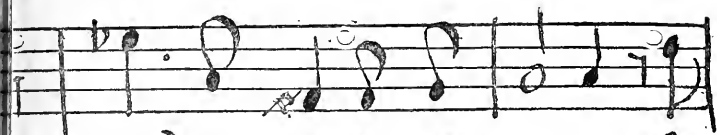
a mon malheur affreux cher Ami So



nous un chemin, Je rirois



Si je pouvois sauver mon vin, je ru



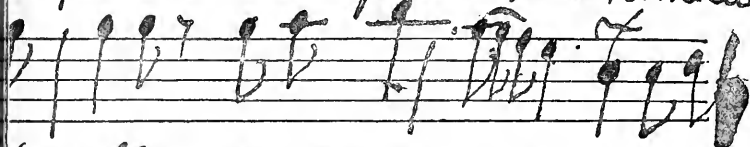
O douleur sans second la



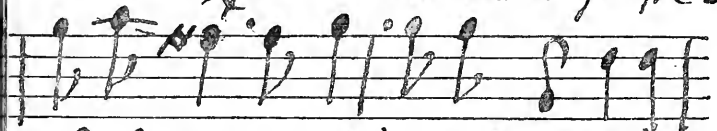
en carreau, Je Verrois sans fremir lem



ns fremir voir perir montonneau



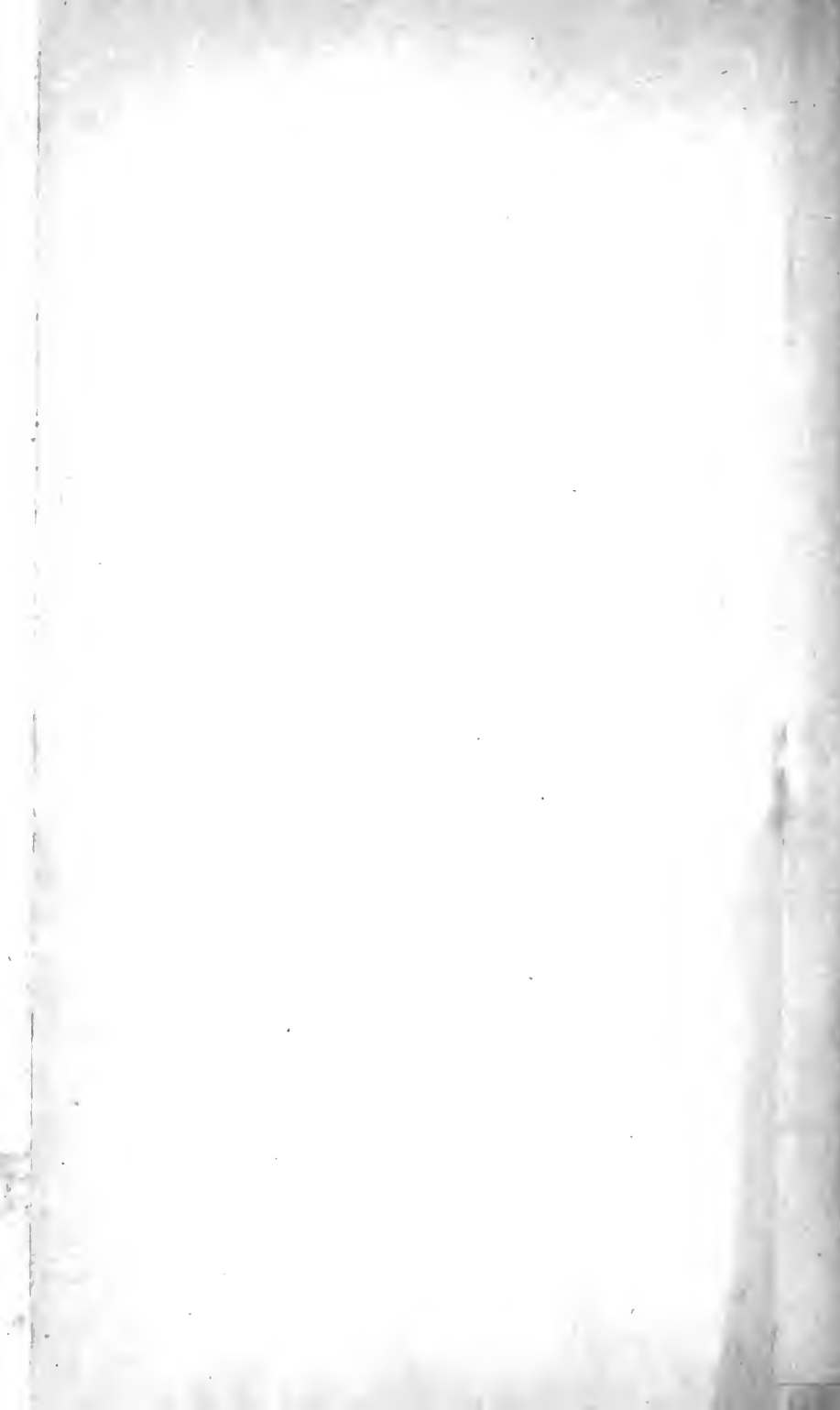
ensemble au travers de ce goufre ouvrons



du degast qui fait ce feu terrible



o - - - - -





Antoine Charbonnel était un marchand drapier, originaire d'Alixan en Dauphiné (département actuel de la Drôme), établi depuis assez longtemps à Chambéry où il fournissait madame de Warens et ses familiers.

C'est dans ce milieu que madame de Warens et Rousseau vécurent leurs jours de véritable amitié. En dehors des moments où la baronne recevait les gens à projets et où Rousseau donnait ses leçons de musique, ils partageaient leur temps entre la lecture, la musique, les petits concerts et la comédie de société. Ils durent recourir souvent à l'érudition de Bayle, au gros dictionnaire que madame de Warens avait emporté de Vevey <sup>1</sup>. Une de leurs lectures favorites fut certainement *Don Quichotte*, car nous les voyons assez souvent faire allusion au chevalier de la Triste-Figure et à son écuyer <sup>2</sup>.

Père Castagnère. Ces religieux retiraient de leurs élèves des pensions élevées; les dominicains, ou jacobins, comme on les appelait alors, enseignaient la logique, la métaphysique et la théologie sans aucune rétribution (*Archives municipales de Chambéry*).

1. « Elle ne parlait que de Bayle » (*Confessions*, livre III). Rousseau écrivit de Venise à un libraire pour acheter cet ouvrage.

2. Voir ci-après la lettre de madame de Warens du 21 septembre 1758 et diverses allusions de Rousseau, *passim*. Ma-

Rousseau et M. de Conzié ont l'un et l'autre vanté l'instruction de madame de Warens, sa grâce et son esprit. Rapprochons ces portraits écrits à une époque où l'amour chez Rousseau avait déjà disparu, et où, pour M. de Conzié, plus de cinquante ans s'étaient passés depuis le jour où, pour la première fois, il vit l'aimable femme.

Au livre II des *Confessions*, Jean-Jacques nous dit que lorsqu'il arriva à Annecy,

... Sa beauté était encore dans tout son premier éclat. Elle avait un air caressant et tendre, un regard très doux, un sourire angélique, une bouche à la mesure de la mienneté<sup>1</sup>, des cheveux cendrés d'une beauté peu commune et auxquels elle donnait un tour négligé qui la rendait très piquante. Elle était petite de stature, *courte même*, quoique sans difformité, mais il était impossible de voir une plus belle tête, un plus beau sein, de plus belles mains et de plus beaux bras.

dame de Warens possédait elle-même un répertoire de proverbes aussi variés que Sancho. Le dicton :

Qui bien chante et qui bien danse  
Fait un métier qui peu avance

qu'elle répétait souvent à Rousseau (*Confessions*, livre V) est un proverbe du pays de Vaud cité au *Glossaire* de Bridel, page 547, et qui a diverses variantes.

1. *Confessions*, partie I, livre II. Deux pages avant, Rousseau a pris soin de dire qu'il avait *une bouche mignonne*.

A son tour, M. de Conzié, l'octogénaire, écrit :

Sa taille était moyenne mais point avantageuse, en égard qu'elle avait beaucoup et beaucoup d'embonpoint, ce qui lui avait arrondi un peu les épaules et rendu sa gorge aussi trop volumineuse; mais elle faisait aisément oublier ces défauts par une physionomie de franchise et de gaieté intéressante. Son ris était charmant, son teint de lis et de rose, joint à la vivacité de ses yeux, annonçaient celle de son esprit et donnaient une énergie peu commune à ce qu'elle disait. Sans le plus petit air de prétention, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire par son esprit non plus que par sa figure...

Les grâces de son parler, son esprit déjà enrichi de nombreuses lectures la rendaient extrêmement séduisante et agréable et m'attachaient intimement à sa maison où j'allais journallement et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mêlant de temps à autre celui de bienfaitrice auquel Jean-Jacques répondait toujours avec docilité et même soumission... La générosité et la libéralité étaient au nombre des qualités de son cœur.

Au commencement de 1734, époque à laquelle M. de Conzié connut madame de Warens, elle lui fit part de la situation morale où son changement de religion et d'état l'avait placée.

Durant deux ans environ lui dit-elle, je ne me suis jamais mise au lit, sans y prendre la peau de poule sur tout mon corps par la perplexité dans laquelle mes réflexions me plongeaient... Cette longue incertitude était terrible pour moi qui ai toujours cru à un avenir éternellement bon ou malheureux. Cette indécision m'a bien longtemps *bourraudée*; mais, rassurée à présent, mon âme et mon cœur sont tranquilles et mes espérances ranimées <sup>1</sup>.

Ces moments d'anxiété ou de mélancolie n'étaient plus bien fréquents chez madame de Warens lorsqu'elle habita Chambéry. Sa maison était assez gaie quand elle y chantait sous la direction de Rousseau avec le Père Caton et de Gauffécourt; l'abbé Palais tenant le clavecin, Roche, le maître de danse <sup>2</sup> et son fils jouant du violon, et Canavas, du violoncelle. Elle figura peut-être dans les petits concerts publics

1. *Notice de M. de Conzié dans Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (t. 1<sup>er</sup>, p. 77 et suiv., Chambéry, 1856). Le dernier paragraphe de cette longue notice est seul de la main du vieillard, d'une écriture ferme et correcte quoique un peu tremblée. Elle est adressée « à M. le comte ». C'est tout à fait au hasard qu'on l'a supposée écrite « au comte de Mellarède ». Nous ne pensons pas qu'il y eut alors personne portant ce nom. Le fils du ministre s'était appelé comte du Bettonnet.

2. Il y avait à Chambéry un autre maître à danser, Philibert Chapelle. Roche était aussi maître d'escrime. Ses leçons dans cet art ne réussirent pas à l'apprendre à Rousseau mieux que la danse (*Confessions*, livre V).

établis par le comte de Bellegarde et son frère le comte de Nangis où l'on se passa de Rousseau, ce qui le refroidit sur la musique.

C'était alors la mode en France de jouer la comédie. Chambéry n'avait pas échappé à l'engouement. La *société* y possédait même son fournisseur ordinaire, *Antoine Pavy*, qui fit jouer à l'hôtel de B[ellegarde] et chez la comtesse de M[enthon] ou de M[arest], de 1734 à 1736, les *Festes de la Paix*, les *Amours magiques*, le *Jugement de Paris*. Ces espèces de pastorales n'avaient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs<sup>1</sup>, aucun mérite littéraire, mais elles faisaient briller les jolies voix et la beauté des dames. Rousseau n'en dit pas un seul mot. Sans doute il ne fut pas au nombre des huit ou dix amateurs qui composèrent la *Troupe joyeuse*. Madame de Warens, qui était encore fort bien avec la grande société puisque, en 1737, elle fut marraine avec le marquis de Challes, dut certainement assister aux représentations. Sa taille toutefois, était, trop marquée déjà pour qu'elle ait pu être l'une des déesses du *Jugement de Paris*.

1. F. Mugnier, *le Théâtre en Savoie*, p. 58 et 193.

Rousseau prétend avoir été un intendant vigilant. Il voulait écarter de madame de Warens les intrigants qui l'exploitaient. La mort d'Anet avait coupé court au projet d'établir à Chambéry un jardin des plantes et une école de pharmacie, mais les nouvelles combinaisons affluaient. C'est à cette époque, semble-t-il, que Bageret, ce Genevois, *l'un des plus grands fous* que Jean-Jacques ait jamais vus, arriva à Chambéry et tira pièce à pièce les pauvres écus *de maman*.

Pour dissiper l'ennui que les dépenses considérées de madame de Warens lui causaient, il faisait de fréquents voyages. Moyen bien singulier, il le reconnaît, d'y porter remède! Ce fut dans un de ces moments de dépit qu'il alla à Besançon auprès de l'abbé Blanchard, maître de chapelle à la cathédrale. Il désirait prendre de lui des leçons d'harmonie. Madame de Warens l'équipa avec une profusion qu'il accepta; elle fit à cette occasion, dit-il, une dépense de huit cents francs. Si la date donnée à la lettre qu'il lui adressa le lendemain de son arrivée est exacte, il se serait trouvé à Besançon le 28 juin 1733. C'est bien à cette époque du reste, que, dans les *Confessions*,

Rousseau place ce voyage, puisqu'il dit qu'il eut lieu avant l'arrivée des Français à Chambéry, c'est-à-dire avant le mois d'octobre 1733<sup>1</sup>. L'abbé Antoine Blanchard n'était plus alors maître de musique de la cathédrale. Après avoir été réprimandé le 4 octobre 1730 pour ses fréquentes absences et sa conduite et avoir été invité à *régler* celle-ci sous peine d'être congédié, il fut licencié en 1732. En novembre, le chapitre s'occupa de lui trouver un successeur, et le 31 janvier 1733 il lui paya le solde de son salaire en même temps qu'il lui donna quittance des meubles et de la musique qui lui avaient été confiés à raison de son emploi. Rien n'empêche cependant qu'il fût encore à Besançon en juin et juillet. S'il devait alors aller à Paris suppléer André Campra, ce ne fut qu'en 1737 qu'il devint l'un des quatre maîtres de chapelle du roi, à la place de Nicolas Bernier, mort le 5 septembre 1733<sup>2</sup>.

1. C'est donc à tort que M. Musset-Patay a remplacé par celle de 1735 la date de 1733 donnée à la lettre VII dans les éditions précédentes (*Correspondance*, lettre VII, p. 20). Notons en passant que la lettre VI n'est pas adressée par Rousseau à sa tante *Gonceru*, mais plutôt à sa tante *David* qu'il charge d'assurer madame Gonceru de son sincère attachement. Suzon Rousseau avait épousé, à quarante-huit ans, le 24 août 1732, Isaac-Henri Gonceru, bourgeois de Nyon.

2. *Acta Capituli Bisuntini*. D'après une note due à l'obli-

Cet abbé bon vivant accueillit le jeune musicien ; il l'accabla d'éloges et lui fit entrevoir des postes brillants et lucratifs que Jean-Jacques eut le tort de prendre trop au sérieux.

Sa lettre du 29 juin à madame de Warens est bien en effet la plus outrecuidante qui se puisse imaginer : l'abbé Blanchard lui a déjà donné à dîner ;... l'abbé lui a trouvé un talent merveilleux pour la composition, l'a prié de chanter au concert un motif de basse-taille ;... lui-même lui rendra à souper le soir avec deux officiers du régiment du roi dont il a fait connaissance... Il n'a plus besoin de leçon, car

... j'ai résolu de retourner dans quelques jours à Chambéry... Mais je vous avoue que je me soucie guère de partir que je ne sache au vrai si l'on se réjouira de m'avoir... Ce serait un trésor et en même temps un miracle de voir un musicien en Savoie... Tous ceux qui se serviront de mes principes auront lieu de s'en louer, et vous en particulier, madame. si vous voulez bien prendre la peine de les pratiquer quelquefois !... Tout bien examiné, je ne me repends point d'avoir fait ce petit voyage...

Il s'en repentit longtemps au contraire, car il avait commis une de ces étourderies qui lui

geance de M. Jules Gautier, archiviste du Doubs ; et Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*, t. 1<sup>er</sup>, p. 434.



étaient habituelles, mais que la police française n'excusa pas. Suivant le récit des *Confessions* il aurait *par mégarde* laissé dans un habit placé dans sa malle une parodie janséniste qui fut saisie par la douane au bureau des Rousses. L'on demanda sans doute des renseignements à Chambéry et les jésuites ne manquèrent pas d'alarmer, et avec raison, madame de Warens sur les conséquences que la conduite de son protégé pourrait avoir pour elle. Rousseau a-t-il rapporté l'incident avec une exactitude complète? C'est douteux, car on verra qu'il avait produit une vive impression sur madame de Warens et qu'en 1739 Jean-Jacques craignait que le gouverneur de Savoie ne s'en souvint encore et n'y trouvât un motif pour repousser sa demande de pension. C'est peut-être pour se faire pardonner et pour affirmer son orthodoxie qu'en avril 1737 il traduisit en prose solennelle une ode latine de M. Jean Puthod, en l'honneur du mariage de Charles-Emanuel III avec Élisabeth-Thérèse, fille de Léopold, duc de Lorraine <sup>1</sup>.

1. *Mélanges*, p. 8. — C'étaient les troisièmes noces du roi de Sardaigne. Jean Puthod, alors professeur de rhétorique à la Roche, devint plus tard chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Genève à Annecy, promoteur et vicaire général.

M. Eugène Ritter a retrouvé dans les *Nouvelles littéraires* (La Haye, 1718, p. 133) la *parodie assez plate de la belle scène de Mithridate, de Racine*. Cette pièce est plutôt *antijanséniste*, et Rousseau, qui n'en avait lu que quelques lignes, a pu facilement s'y méprendre. L'évêque de Mirepoix, Pierre de la Broue, est censé être à son lit de mort et, s'adressant à l'évêque de Montpellier et à M. Sabattier, il leur dit :

Tenez et retenez vos larmes l'un et l'autre.  
 Mon sort de sa tendresse et de votre amitié  
 Vent d'autres sentiments que ceux de la pitié.

.....  
 J'ai vengé les chrétiens autant que je l'ai pu.  
 La mort dans ce projet m'a seule interrompu.  
 Ennemi des Romains et de leur tyrannie,  
 Je n'ai point de leur joug subi l'ignominie;  
 Et j'ose me flatter qu'entre les noms fameux  
 Qu'un zèle de cabale a signalé contre eux,  
 Nul ne leur a plus fait acheter la victoire,  
 Ni du grand Vatican mieux attaqué la gloire.  
 Le ciel n'a pas voulu qu'achevant mon destin  
 Un concile me vit expirer dans son sein.

.....  
 Mais je sens affaiblir ma force et mon esprit  
 Je sens que je me meurs. Approchez-vous, mon fils.  
 Dans cet embrassement plus consolant que triste,  
 Venez et recevez l'âme d'un janséniste.

M. SABATTIER

Il expire!

M. DE MONTPELLIER

Unissons, Sabattier, nos douleurs  
 Et par tout l'univers cherchons-lui des vengeurs.

(Voir *Mithridate*, acte V, scène v).

Cette escapade de Jean-Jacques fut loin d'être la dernière. Dans une lettre écrite à son père le 26 juin 1733, de Chambéry très probablement, il se félicite d'avoir été ramené d'un nouvel égarement par la sagesse et la générosité de madame de Warens :

C'est à ses bontés qu'il est redevable d'être revenu au bon sens et à la raison... Son voyage a été de courte durée et il aime mieux pour son honneur et son avantage que sa lettre soit datée d'ici que de nulle part ailleurs (lettre V, p. 151).

Si le voyage à Besançon est de 1733, c'est-à-dire antérieur à la mort de Claude Anet, c'est bien après cet événement et lorsqu'il était devenu un peu l'intendant de madame de Warens, qu'il fit ce nouveau coup de tête dont il entretient son père. Lorsqu'il revint, un peu humilié sans doute, il abandonna la musique pour se livrer, comme il le dira dans la lettre à madame de Sourgel, à l'étude des belles connaissances. Dans l'été de 1737, il s'engoua de physique et faillit s'aveugler en essayant de fabriquer de l'*encre de sympathie*. La bouteille lui sauta au visage comme une bombe. « J'avais, dit-il, de l'orpiment de chaux; j'en faillis mourir. Je restai aveugle près de six semaines. »

L'accident arriva le 27 juin. Jean-Jacques se crut au tombeau. Le jour même il appela un notaire chez madame de Warens et fit son testament qu'il ne put signer « ayant les yeux fermés ainsi qu'il est apparu au notaire et aux témoins ».

Voici cette pièce intéressante dans laquelle il met ordre à ses affaires spirituelles et temporelles. En même temps qu'il témoigne sa reconnaissance à madame de Warens, il fait une profession de foi catholique, se recommande à la Vierge et à ses saints patrons. Il lègue de petites sommes d'argent à divers couvents afin qu'on y célèbre des messes pour le repos de son âme. Quoi qu'on en ait dit parfois, ces dispositions n'étaient nullement des phrases de style. Il n'y en a qu'une de ce genre, c'est l'*exhortation* du notaire au testateur de faire quelques legs aux hôpitaux... A cette époque, Rousseau, souvent agité de la crainte de l'enfer<sup>1</sup>, était encore complètement soumis aux dominicains, cordeliers et jésuites de Chambéry; mais quelles gorges chaudes, si Voltaire et Fréron eussent découvert ce testament!

1. *Confessions*, livre VI.

## TESTAMENT

DE SIEUR JEAN-JAQUES ROUSSEAU.

L'an mil sept cent trente-sept et le vingt-septième de juin <sup>1</sup> à Chambéry après midy dans la maison du seigneur comte de St-Laurent, contereleur général des Finances de S. M. où habite Dame Françoisse Louise de la Tour de Vuarrens, par devant moi notaire... s'est établi le S<sup>r</sup> Jean Jaques fils d'Isaac Rousseau natif de la Ville de Genève, habitant en la présente ville, lequel détenu dans son lit par un accident qui luy est arrivé ce jourd'huy néantmoins sain de ses sens, mémoire et entendement ainsy qu'il a paru à moi notaire, et témoins par la suite et solidité de ses raisonnements. Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure et qu'il est prêt d'aller rendre compte à Dieu de ses actions. a fait son testament comme cy apres. Premièrement s'est muni du signe de la sainte Croix sur son corps en disant au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, recommandé son âme à Dieu son créateur, le priant par les mérites de Notre Seigneur Jésus Christ et l'intercession de la Très Ste Vierge et des Saints Jean et Jaques, ses patrons, de luy faire miséricorde et de recevoir son âme dans son saint paradis et proteste de vouloir vivre et mourir dans la s<sup>te</sup> foy de l'église catolique, apostolique et romaine, laisse ses obsèques et frais funéraires à la discrétion de son hériitière cy-après nommée, la chargeant de faire prier Dieu pour le repos de son âme et de le faire ensevelir où elle jugera à propos.

1. Le mot vingt a été ajouté par un renvoi.

Donne et lègue le dit testateur aux R<sup>d</sup>s Pères Capucins, aux R<sup>d</sup>s Pères Augustins et aux Dames de S<sup>te</sup> Claire dans ville <sup>1</sup>, à chacun des dits couvents, la somme de seize livres pour célébrer et faire célébrer des messes pour le repos de son âme, donne et lègue le dit testateur et par son institution particulière délaisse au s<sup>r</sup> Isaac Rosseau <sup>2</sup> son père, sa légitime telle que de droit dans tous ses biens, le priant de se contenter de la légitime étant obligé de donner le surplus de ses biens soit par reconnaissance pour ses bienfaiteurs soit pour payer ses dettes; Declarant le dit testateur qu'il a toujours adi, ainsi qu'il adit au besoin de nouveau, l'hoirie de François Rousseau, son frère; donne et lègue le dit testateur au sieur Jacques Barillot de la ville de Genève outre ce qu'il veut luy être païé par son héritière cy après nommée la somme de cent livres payable six mois après son décès. Exhorté le dit testateur de faire quelque legs aux hopitaux de la Sacrée Religion des Sts-Maurice et Lazare et aux hopitaux de la présente ville et de la province, a répondu que ses facultés ne luy permettoient pas de faire aucun legs.

Et au surplus de ses autres biens il a fait, créé et institué et de sa bouche nommé pour son héritière la dame Françoisse Louise de La Tour, comtesse de Vuarrens, la priant très humblement de vouloir accepter son hoirie comme la seule marque qu'il luy peut donner de la vive reconnaissance qu'il a de ses bontés, voulant que le présent soit

1. Il y avait un second couvent de Clarisses, dit de Sainte-Claire *hors ville*.

2. La lettre *o* se prononçait *ou*, c'est pourquoi le notaire écrit indifféremment Rosseau ou Rousseau.

son dernier testament, que s'il ne peut valoir comme testament qu'il vaille comme donation à cause de mort, et par tous autres moïens qu'il pourra mieux valoir, priant les temoins cy après nommés connus et appelés par le dit testateur d'en porter témoignage.

Et par ces mêmes présentes s'est établi et constitué le S<sup>r</sup> Rousseau lequel pour la décharge de sa conscience déclare de devoir à la d<sup>e</sup> Dame Françoise Louise de La Tour de Vuarrens absente, moi notaire pour elle stipulant et acceptant, la somme de deux mille livres de Savoye pour sa pension et entretien que la d<sup>e</sup> Dame luy a fourni depuis dix années, laquelle somme le dit Rosseau promet luy paier, si Dieu luy conserve la vie, dans six mois prochain, à peine de tous dépens, dommages intérêts à l'obligation de tous ses biens présents et avenir qu'il se constitue tenir, confesse de plus le dit Rosseau avoir passé une promesse de la somme de sept cent livres en faveur du Sieur Jean Antoine Charbonnel, marchand de cette ville, pour argent prêté et marchandises à luy livrées, laquelle il confirme et approuve et déclare luy devoir la d<sup>e</sup> somme de sept cent livres, laquelle il promet de même de payer au d<sup>t</sup> S<sup>r</sup> Charbonnel absent à l'acceptation de moy d<sup>t</sup> N<sup>re</sup> et témoins dans le même terme de six mois si Dieu luy conserve la vie, aux mêmes peines et obligations de biens que cy devant. Passé, sous et avec toutes autres dues promissions, commissions, renonciations et clauses requises.

Fait et prononcé au lieu que dessus en présence de M<sup>e</sup> Claude Morel, procureur au Sénat, de M<sup>e</sup> Antoine Bonne de la paroisse des Echelles, de Jacques Gros, de celle de Vanzy, habitant en la présente ville, d'hon<sup>ble</sup> Antoine Bouvard, Pierre

Catagnole, Pierre George, cordonnier et d'Antoine Forray de la paroisse de Bissy, tous habitants en la présente ville, témoins requis. Le dit Sieur Rousseau n'a pu signer à cause de l'accident qui lui est arrivé aiant les yeux fermés ainsy qu'il a apparu à moy notaire et témoins par l'appareil mis sur ses yeux. — *Signé* : MOREL, témoins, BONNE, témoin; J. GROS, Antoine BOUVARD, Pierre CATAGNOLE, Pierre GEORGES.

Et moi, notaire collégié de ce recevoir requis ai lu et prononcé le présent contenant quatre pages et une ligne sur la cinquième outre la signature et mon verbal sur trois feuillets, le dit Rousseau n'a signé pour les causes ey devant, le dit Antoine Forray, illetéré de ce enquis.

*Signé* : RIVOIRE <sup>1</sup>.

Rousseau a exagéré en disant qu'il resta aveugle plus de six semaines. Le 12 juillet, quinze jours après l'accident, il est sans doute encore malade, mais ses yeux se sont rouverts; il peut signer. En effet, ce jour-là et devant le même notaire qui persiste à donner à madame de Warens le titre de *comtesse*, Rousseau passe à Jacques Barillot, de Genève, une procuration pour réclamer en son nom devant tous juges compétents sa part dans les successions de sa mère et de son frère,

1. Copié sur l'original existant à la bibliothèque publique de Chambéry et qui a été détaché des minutes du notaire Rivoire, ainsi que la procuration du 12 juillet suivant.



traiter, transiger, quittancer, etc. <sup>1</sup> ». Sa guérison fut bientôt assez avancée pour qu'il pût aller lui-même à Genève. Il y dut garder d'abord l'incognito, ce qui ne l'empêcha pas de faire visite au résident de France, M. de la Closure <sup>2</sup> dont le concours lui fut utile pour le règlement de ses affaires. Vers le 27 juillet, il rend compte de la situation à madame de Warens, se plaint un peu des uns et des autres et annonce que les frais, notamment la partie (*la note*) de M. Barillot, seront plus élevés qu'il ne s'y attendait. Cependant le 31 juillet, les difficultés sont aplanies. Son père est arrivé de Nyon, ils se rendent ensemble chez M. Jean-Georges de Pelissary, écuyer. Là, par devant le notaire Delorme, ils donnent quittance, chacun en ce qui le concerne, d'une somme de treize mille florins qui avait été prêtée vingt ans

1. Acte reçu, M<sup>e</sup> Rivoire, notaire; l'original se trouve à la bibliothèque publique de Chambéry, il est signé fort lisiblement : *Jean-Jacques Rousseau*.

2. M. de la Closure quitta définitivement Genève en 1739. Rousseau ne put donc, à son retour de Venise, en septembre 1744, recevoir de lui à Genève, *mille amitiés*, comme il l'a écrit. Un écrivain, M. Ravaisson a insinué que M. de la Closure est peut-être le véritable père de Jean-Jacques; c'est à tort, car ce résident fut absent de Genève de la fin de 1709 jusqu'au mois de juin 1713 (Sordet, *Histoire des résidents de France à Genève*, p. 49).

auparavant à M. de Pelissary père au nom des deux fils Rousseau. Jean-Jacques empoche sa moitié, six mille cinq cents florins, un peu plus de trois mille livres de France, et approuve, tant en son nom que comme héritier présomptif de son frère François, disparu, le paiement des intérêts fait à son père par le débiteur. La somme prêtée le 31 juillet 1717 était sans doute la dot de Suzanne Bernard. A la mort d'Isaac Rousseau, le 9 mai 1747, Jean-Jacques toucha l'autre moitié.

Pendant qu'il était à Genève, Rousseau reçut une lettre de *son oncle*; c'est-à-dire de l'abbé Léonard qui le recommandait à un curé du voisinage pour lui faire restituer un pré sur lequel il avait des droits : mais, ainsi qu'il l'écrit à madame de Warens (lettre XI) le pré fut perdu <sup>1</sup>. Rousseau s'est félicité avec raison (*Confessions*, livre VI) du libéralisme des lois de Genève qui lui permirent de retirer son héritage. « Ces lois, dit-il en faisant allusion à ce qui était arrivé à madame de Warens, sont moins dures que celles de *Berne* où quiconque

1. Ce pré avait été attribué à la mère de Jean-Jacques dans le partage de l'hoirie du pasteur Samuel Bernard (E. Ritter, *la Famille de Jean-Jacques*, p. 16).

change de religion, perd non seulement son état, mais ses biens ». Il aurait pu ajouter *et de Sardaigne*, car à cette époque, précisément, Charles-Emmanuel III obligeait les chanoines d'Annecy à revendiquer les biens laissés en Savoie par leur confrère, le chanoine Dupan, mort catholique, au préjudice de ses héritiers genevois restés protestants <sup>1</sup>.

Rousseau rentra à Chambéry avec son argent, diminué des frais et de ses dépenses personnelles.

Je volai porter le reste aux pieds de maman. Le cœur me battait de joie durant la route et le moment où je déposai cet argent dans ses mains me fut mille fois plus doux que celui où il entra dans les miennes. Elle le reçut avec cette simplicité des belles âmes qui faisant ces choses-là sans effort les voient sans admiration. Cet argent fut employé presque tout entier à mon usage et cela avec une égale simplicité.

1. Un fait semblable se passait en Savoie en 1737 encore, à l'occasion de la succession d'un Savoisien nommé Burnet, décédé à Stettin, en Poméranie. Son frère habitant près de Thonon retenait cette succession au préjudice de la veuve et de la fille du défunt, prétendant qu'elles étaient luthériennes. Elles durent, pour se défendre, adresser au sénat de Savoie des certificats de catholicité. Ils sont signés par les dominicains desservant la chapelle du château de Vieux-Stettin et accompagnés d'une lettre du roi de Prusse Frédéric-Guillaume, à son très aimé frère le roi de Sardaigne (*Archives du sénat*).

Le récit est attendrissant; est-il bien exact? Certes, Rousseau devait à sa bienfaitrice des sommes bien plus importantes que celle dont il disposait à ce moment; mais il devait encore à M. Charbonnel sept cents livres environ, la moitié de ce qu'il avait reçu à Genève. Il est fort vraisemblable que le marchand exigea le paiement d'une grande partie au moins de sa créance et nous verrons bientôt que si Rousseau remit entre les mains de madame de Warens, une partie de son petit capital, ce ne fut qu'à titre de dépôt. La situation d'ailleurs dut être assez tendue entre elle et lui. Parti de Chambéry vers le 20 juillet il y fut de retour vers le 10 août et y trouva sa place prise, Wintzinried l'occupait.

Que faire d'un garçon *pâle comme un mort, maigre comme un squelette*? Il fallait l'envoyer se faire soigner. C'est ce qui eut lieu. Rousseau croyait avoir un polype au cœur et il y avait à Montpellier un médecin qui guérissait cette maladie. Il s'y rendit et l'argent apporté de Genève en fournit les moyens.

Jean-Jacques avait-il, à son tour, et déjà avant de partir, fait la découverte humiliante dont Anet était mort trois ans auparavant?

C'est probable et cette circonstance dut accélérer singulièrement les préparatifs du départ, non des Charmettes, mais de la maison de Chambéry.

Il s'en alla le 11 septembre, car le 13, il écrivait de Grenoble à madame de Warens (lettre XII) :

Je suis ici depuis deux jours... On m'y a marqué tant d'amitié et d'empressements, que je croyais en sortant de Chambéry, me trouver dans un *nouveau* monde <sup>1</sup>. Je partirai demain matin pour Montpellier... Je suis mortifié que ce soit sans y avoir reçu de vos nouvelles... Permettez que je prenne la liberté de vous recommander le soin de votre santé. N'êtes-vous pas ma chère maman, n'ai-je pas le droit d'y prendre le plus vif intérêt, et n'avez-vous pas besoin qu'on vous excite à tout moment à y donner plus d'attention?

Madame de Warens n'avait donc pas écrit à Rousseau malgré la promesse qu'elle avait dû lui en faire au moment des adieux. Elle avait d'autres occupations. A peine Jean-Jacques est-il parti qu'elle loue, et pour la première fois, une métairie aux Charmettes; mais ce n'est pas encore la maison *logeable*, la maison

1. Allusion peu déguisée à la nouvelle situation qu'il avait trouvée dans la maison de madame de Warens.

de M. Noëray que les *Confessions* ont rendue si célèbre. C'est la petite ferme au versant opposé de la gorge, sur la rive droite du ruisseau<sup>1</sup>. Le bail est du 15 septembre 1737 ; les témoins sont M. Hébert, chirurgien-major du régiment de Chablais et Wintzinried qui n'est encore ni *noble*, ni de *Courtilles*.

Rousseau a fait du nouvel arrivé un portrait qui n'est pas flatté.

Ce jeune homme était du pays de Vaud ; son père appelé Vintzinried était concierge ou soi-disant capitaine du château de Chillon. Le fils de M. le capitaine était *garçon perruquier* et courait le monde en cette qualité quand il vint se présenter à madame de Warens qui le reçut bien comme elle faisait tous les passants et surtout ceux de son pays. C'était un grand fade blondin, assez bien fait, le visage plat, l'esprit de même, parlant comme un beau Léandre... vain, sot, ignorant, insolent ; au demeurant le meilleur fils du

1. Elle est indiquée au cadastre de Chambéry par le numéro 883 ; la maison de M. Noëray l'est par le numéro 754. On a dit souvent que les Charmettes appartenaient à M. de Conzié. C'est inexact : il possédait une maison et quelques terres au bas du vallon et avait le titre de « comte des Charmettes », avec quelques cens et servis féodaux ; c'était tout. Jamais madame de Warens n'a habité chez M. de Conzié qui, à cette époque, vivait avec sa mère et peut-être encore avec sa sœur Denise. Un acte d'état de la maison Revil, dressé le 5 mars, 1738, déclare aussi formellement que madame de Warens n'en a pris possession qu'à la date même du bail, 15 septembre 1737 : la maison était alors inhabitable.

monde. Tel fut le substitut qui me fut donné pendant mon absence et l'associé qui me fut offert après mon retour...

Le nouveau venu s'était montré zélé, diligent, exact pour toutes ses petites commissions; il s'était fait le piqueur de ses ouvriers. Aussi bruyant que je l'étais peu, il se faisait voir et entendre à la fois à la charrue, aux foins, aux bois, à l'écurie et à la basse cour... Son grand plaisir était de charger et charrier, de scier ou fendre du bois; on le voyait toujours la hache ou la pioche à la main... Il voulait briller: bon cheval, bon équipage, il aimait à s'étaler noblement aux yeux des voisins.

Singuliers goûts pour un homme qui n'aurait jamais manié auparavant que le peigne et le rasoir?

Tant de tintamarre en imposa à ma pauvre maman: elle crut ce jeune homme un trésor pour ses affaires. Voulant se l'attacher, elle employa pour cela tous les moyens qu'elle y crut propres, elle n'oublia pas celui sur lequel elle comptait le plus.

Oh! si les âmes dégagées de leurs terrestres entraves voient encore du sein de l'éternelle lumière ce qui se passe chez les mortels, pardonnez ombre chère et respectable, si je ne fais pas plus de grâce à vos fautes qu'aux miennes<sup>1</sup>.

Le petit domaine que madame de Warens

1. Rousseau oublie de dire que Wintzinried était aussi un *nouveau converti*. Il était venu en Savoie, une première fois, en 1731, et appartenait réellement à une bonne famille, ainsi qu'on le verra plus loin.

venait de louer appartenait à la veuve Revil. En 1733 elle l'avait affermé pour neuf ans à Joseph Gaime, cordonnier et à François Rousseau ou Rousseau, maître tanneur. En 1737, Gaime mourut et son héritier Philibert Gaime<sup>1</sup> le sous-loua de concert avec François Rousseau pour le temps qui restait à courir :

L'an 1737 et le 13 septembre, à Chambéry, dans la maison d'habitation de la dame comtesse de Warens se sont constitués h<sup>ble</sup> François feu Louis Rosseau et aussi h<sup>ble</sup> Philibert fils de feu Joseph Gaime en qualité d'héritier du dit Joseph Gaime, lesquels ascendent à la dame Françoise-Louise de Latour, comtesse de Warens, fille de feu seigneur Jean-Baptiste de Latour, native de Vevey, habitante en cette ville, cy présente et acceptante, les mêmes biens ascensés aux dits Rousseau et Gaime par d<sup>elle</sup> Anne Revil par contrat du 14 mars 1735 reçu et signé par M<sup>e</sup> Drivet, sous la cense de cent seize livres, un veïssel de chataignes verdannes et deux paires de poulets et pour le temps restant au dit ascensement qui est de sept années à commencer dès le 14 mars dernier... Comme les dits Rousseau et Gaime ont mis du bétail et fait des outils de labourage, ils confessent avoir reçu de la dite dame la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf livres pour la vente de deux bœufs, deux vaches et un charriot, une herse, une charrue et plusieurs outils de labourage, à eux comptée par la dite dame en six louis d'or milions, deux louis d'or aux deux LL. et cinquante-quatre livres dix sols en livres et sols.

1. Ce Philibert Gaime allait devenir prêtre en 1739. C'est lui qui ensevelit madame de Warens en 1762. Il n'avait aucune parenté avec l'abbé Jean-Claude Gaime.



Fait et prononcé en présence du s<sup>r</sup> Hébert... et du sieur Jean Samuel Rodolphe Vintziriéd, de Berne en Suisse, habitants en la présente ville et qui ont signé avec toutes les parties (*Archives du Tabellion*, au tribunal du 1<sup>re</sup> instance de Chambéry).

Le domaine Revil était exploité à métayage par un paysan appelé Valentin Ginet. Le 2 mars 1738, madame de Warens renouvelle son bail en présence de Charbonnel et de Wintziriéd. Après avoir déterminé la part qui reviendrait à chacun dans le prix ou le fruit des bœufs, vaches, moutons, brebis, poules et cochon, madame de Warens impose à Ginet l'obligation de nourrir le cheval qu'elle se propose de tenir (*Archives du Tabellion*, année 1738). C'est grâce à cette monture que Courtilles put parader et faire le gentilhomme campagnard.

Jean-Jacques, après avoir quitté madame de Larnage et son cavalier servant, M. de Taulignan, qu'il appelle de *Torignan*<sup>1</sup> arrive et s'installe à Montpellier. Il alla loger rue Basse, chez Mathieu Marceron, huissier de la Bourse et prendre pension chez madame Mazet qui

1. Le bourg de Taulignan est dans l'arrondissement de Montélimar.

mourut bientôt. Il entra alors chez le médecin irlandais Fitz-Moris<sup>1</sup> qui vraisemblablement est « l'honnête homme irlandais » de qui il emprunta soixante livres.

Rousseau consulta surtout le docteur Fizes<sup>2</sup>. Si l'on en croit Bernardin de Saint-Pierre, qui fut le meilleur ami de Jean-Jacques, le docteur aurait regardé son malade en riant et lui frappant sur l'épaule aurait dit : « Mon bon ami, buvez-moi de temps en temps un bon verre de vin<sup>3</sup>. » C'était vraiment le meilleur remède pour un tel amoureux. Mais en prolongeant son voyage outre mesure, et en faisant le galant auprès d'une femme de qualité, Jean-Jacques eut vite dissipé l'argent qu'il avait emporté et bientôt il dut en demander à madame de Warens. La réponse n'arrivant pas, il écrit par tous les ordinaires. Le 27 octobre il lui

1. En même temps qu'il tenait une table d'étudiants, Fitz-Moris professait aussi l'anatomie. En 1749 il prit part à un concours pour obtenir la chaire vacante de son compatriote le professeur Fitz-Gérald, et il ne réussit pas.

2. *Correspondance*, lettre XV; *Confessions*, livre VI. Voir *Jean-Jacques Rousseau à Montpellier*, par M. Grasset président à la cour d'appel dans *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (t. 1<sup>er</sup>, p. 552 et suiv.) Les habitants de cette ville n'ont pas tenu rigueur à Rousseau des méchancetés qu'il a dites sur leurs ancêtres, car ils ont donné son nom à la rue Basse.

3. Bernardin de Saint-Pierre. *Œuvres complètes*, t. XII, p. 59.

adresse, et par trois voies différentes, un nouveau et pressant appel :

Voici un mois passé de mon arrivée à Montpellier sans avoir pu recevoir aucune nouvelle de votre part, quoique j'aie écrit plusieurs fois et par différentes voies. Vous pouvez croire que je ne suis pas tranquille et que ma position n'est pas des plus gracieuses. Si dans trois semaines au plus tard je ne reçois point de réponse je serai contraint de partir dans le dernier désordre et de me rendre à Chambéri comme je pourrai...

*P.-S.* — ... J'allais fermer ma lettre quand j'ai reçu la vôtre du 12 du courant... Je me rends justice et quoique peut-être il dût me paraître un peu dur que la première lettre que j'ai l'honneur de recevoir de vous ne soit pleine que de reproches, je conviens que je les mérite tous. Que voulez-vous, madame, que je vous dise? Quand j'agis je crois faire les plus belles choses du monde, et puis il se trouve au bout que ce ne sont que des sottises...

Madame de Warens lui dit de ne revenir qu'à la fin de juin, à la Saint-Jean. Elle insistera sur ce point dans une nouvelle lettre; mais Rousseau ne veut rien entendre, il reviendra au plus tard au commencement de février. Il la prie de le recommander à l'abbé Arnauld <sup>1</sup>.

1. On a souvent cherché quel était cet ecclésiastique; nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il s'agit du chapelain de M. de la Closure, résident de France à Genève. M. Arnaud était en même temps curé d'une paroisse catho-

Madame de Warens faisant un parrallèle entre sa fâcheuse situation et celle bien meilleure où il doit se trouver à Montpellier, il se récrie et lui dit que pour être dans le vrai elle doit prendre tout le contre-pied <sup>1</sup>. Il lui fait l'énumération de ses dépenses et de ses dettes, et prend acte de sa promesse de lui envoyer deux cents livres. « Je suis tranquille depuis que j'ai reçu de vos nouvelles et je suis assuré d'être secouru à temps ». Pour l'envoi de l'argent, il lui indique les moyens de l'effectuer avec sécurité. M. Charbonnel pourra se charger de cela par l'intermédiaire d'un marchand de Lyon. Il finit en présentant ses respectueuses salutations aux révérends pères jésuites Hémet et Coppier (lettre XIII).

La lettre XIV est adressée à un Grenoblois, M. Micoud. Il lui rappelle celle qu'il l'a chargé de faire parvenir à M. Charbonnel, et le prie de lui donner des nouvelles du marchand. L'impatience, l'anxiété s'y révèlent à chaque ligne. Dans une lettre du 4 novembre, adressée,

lique du pays de Gex. En 1739, il envoie un certificat de catholicité pour une Genevoise, mademoiselle de Calvis qui avait abjuré le calvinisme et se mariait à Chambéry.

1. On a vu qu'à cette époque, le 5 octobre 1737, madame de Warens était marraine avec le marquis de Challes.

crojons-nous, à M. Charbonnel (lettre XV) il se plaint encore de la rareté des nouvelles de Chambéry.

Il semble que la Savoie est éloignée de sept ou huit cents lieues et nous avons à Montpellier des compatriotes du doyen de Killerine (dites cela à mon oncle <sup>1</sup>) qui ont reçu deux fois des réponses de chez eux tandis que je n'ai pu en recevoir de Chambéri. Il y a trois semaines que j'en reçus une d'*attente*, après laquelle rien n'a paru... Je vous prie d'en faire part à qui de droit, afin que si mes lettres ont le malheur de se perdre de quelque côté, l'on puisse de l'autre en récapituler le contenu...

Le 14 décembre il reçut la troisième lettre de madame de Warens lui annonçant qu'elle a fait compter les deux cents livres promises, entre les mains de M. Bouvier, à Lyon <sup>2</sup>. Il est vraisemblable que les deux cents livres que Rousseau avait demandées à madame de Warens avaient été employées par elle à payer le cheptel de la ferme Revil. Elle dut attendre pour envoyer la somme, le quartier d'octobre de sa pension, et pendant ce temps, Jean-

1. L'abbé Léonard, curé-archiprêtre, soit *doyen*, de Gruffy. Allusion plaisante au roman de l'abbé Prévost paru deux ans auparavant.

2. On se souvient que M. Bouvier était l'agent du roi de Sardaigne à Lyon.

Jacques qui avait tiré une lettre de change sur M. Bouvier se la vit retourner. Il répond le même jour à madame de Warens, mais il est de méchante humeur :

Quant aux autres deux cents livres je n'aurai besoin que de la moitié; ainsi vous aurez cent livres de moins à compter, mais je vous supplie de faire en sorte que cet argent soit sûrement entre les mains de M<sup>r</sup> Bouvier pour ce temps-là (*à la fin de février*). Je suis endetté ici de cent huit livres, le reste servira, avec un peu d'économie, à passer les deux mois prochains. J'espère les couler plus agréablement qu'à Montpellier; voilà tout. J'offre mes très humbles respects aux révérends pères jésuites. Quand j'aurai reçu de l'argent et que je n'aurai pas l'esprit si chagrin, j'aurai l'honneur de leur écrire.

Je suis, madame, avec un très profond respect...

Puis un post-scriptum, et, pour le motiver : « Vous devez avoir reçu une réponse par rapport à M. de Lautrec <sup>1</sup> », mais il ne peut plus continuer sur ce ton; sa douleur déborde, son cœur éclate :

O ma chère maman! j'aime mieux être auprès de D<sup>2</sup>. et être employé aux plus rudes travaux de

1. Colonel du régiment français d'Orléans qui lui avait promis sa protection.

2. N'y a-t-il pas : auprès de V<sup>s</sup> (*vous*) et n'a-t-on pas pris cette abréviation pour un D? Cela nous paraît certain. — Le catalogue Charavay de 1887 date cette lettre du 4.

la terre que de posséder la plus grande fortune dans tout autre cas; il est inutile de penser que je puisse vivre autrement : il y a longtemps que je vous l'ai dit et je le sens encore plus ardemment que jamais. Pourvu que j'aie cet avantage, dans quelque état que je sois tout m'est indifférent. Quand on pense comme moi il n'est pas difficile d'écluser les raisons importantes que vous ne voulez pas me dire. Au nom de Dieu, rangez les choses de sorte que je ne meure pas de désespoir. J'approuve tout, je me sou mets à tout, excepté ce seul article auquel je me sens hors d'état de consentir, dussé-je être la proie du plus misérable sort. Ah! ma chère maman! N'êtes-vous donc plus ma chère maman? Ai-je vécu quelques mois de trop? Vous savez qu'il y a un cas où j'accepterais la chose dans toute la joie de mon cœur, mais ce cas est unique. Vous m'entendez (lettre XVI).

Voilà d'abord, semble-t-il le cri du grand enfant isolé, abandonné et qui ne veut pas l'être; puis, celui de l'amant, bien plus ardent, bien plus jaloux qu'il ne l'avouera dans les *Confessions*.

Quelles étaient ces raisons importantes qui devaient empêcher le retour de Jean-Jacques, ou cette condition si dure mise à son rappel? Rousseau ne les indique pas. — La correspondance qu'il échangeait avec madame de Warens n'était pas sûre; elle passait par des intermé-

diaires, et, certainement était lue dans les cabinets noirs. On pourrait supposer qu'ayant trop montré la nature de ses relations avec madame de Warens des observations avaient été adressées à la baronne et qu'elle craignait pour sa pension. Peut-être exigeait-elle de Rousseau qu'il vécût hors de la maison. Il semble qu'il acceptait la condition si elle était imposée aussi à Wintzinried. Jean-Jacques qui a conservé tant de lettres ne paraît pas avoir gardé celles de madame de Warens; sur beaucoup de points l'on est donc réduit aux conjectures. Quoi qu'il en ait été, Rousseau revint purement et simplement au logis, sans s'arrêter à Bourg-Saint-Andéol auprès de madame de Larnage, bien qu'il eût annoncé dans ses lettres qu'il y resterait quelque temps. Il arriva en février 1738 ou en mars au plus tard. Quelle jolie scène que celle de cette arrivée. Il quitte sa voiture à Chambéry, gravit la côte des Charmettes, arrive essoufflé, s'attend à un accueil affectueux, et ne rencontre que l'indifférence. Il demande à madame de Warens si elle n'a pas reçu sa lettre.

Elle me dit que oui. — J'aurais cru que non, lui dis-je. Un jeune homme était avec elle. Je le con-



naissais pour l'avoir vu déjà dans la maison avant mon départ; mais cette fois il paraissait établi, il l'était. Bref, je trouvai ma place prise.

Le tableau doit être exact, à cela près que Rousseau savait fort bien qu'il trouverait son *substitut* auprès de madame de Warens, et que la scène eut lieu à Chambéry.

Les choses s'arrangèrent du reste assez facilement, et dès les premiers jours, les deux *enfants* de la baronne se traitèrent de *frères*! En dehors de l'aveu de Rousseau, deux actes, du 5 juin et du 3 juillet 1738, prouvent leur habitation simultanée chez madame de Warens. Parmi ses amies, il y avait mademoiselle *Anne Cheissel*<sup>1</sup> ou de *Chessel*, d'Evian, peut-être un peu sa parente par les *de Loys*. Jean-Antoine Charbonnel lui avait souscrit le 14 février 1738 un billet de dix-neuf cents livres pour un prêt qui avait bien pu venir en aide à la baronne. Le 5 juin, dans l'après-midi, l'on est dans le salon de la maison de Saint-Laurent, devant le notaire Rivoire. Là, pour payer une partie de sa dette à mademoiselle de Chessel, Charbonnel lui consent une cession de neuf cent

1. M. de Bernex avait eu pour homme de confiance un Pierre-Louis Chessel (voir son testament).

soixante livres sur madame Hyacinthe Pathod, de Bonneville, et les deux témoins de l'acte sont : « *Jean-Jacques Rousseau et Samuel Vintzried, tous deux habitants en cette ville chez la dite dame de Warens.* »

Moins d'un mois après, le 3 juillet, toujours dans le même salon, Charbonnel achève de payer sa dette à mademoiselle de Chessel qui solde en même temps le prix des marchandises qu'elle a achetées du 24 décembre (précédent) à ce jour, et fait même au marchand un petit rabais dû sans doute à l'entremise de madame de Warens. Ici encore les témoins sont : « les sieurs J.-J Rousseau et S. R. Vintzried, *tous deux habitants chez la dite dame* <sup>1</sup> ».

Ainsi, en plein été, l'on était toujours à la ville. L'on s'occupait cependant de trouver une habitation à la campagne; c'est ce qui eut lieu le 6 juillet. Ce jour là madame de Warens loua la ferme du capitaine Noëray aux Charmettes.

1. Les marchands faisaient alors de longs crédits, c'est ainsi que nous avons vu le fils de M. Greyfié, juge-maje d'Ancey, le successeur de M. Simond, souscrire un billet à Charbonnel pour le prix de ses emplettes à l'occasion de son second mariage et y joindre celui des emplettes du premier, dû encore après huit ou dix années écoulées. Ajoutons que vers 1745 Charbonnel fit de mauvaises affaires.

Il semble même qu'elle en avait pris possession « dès la Saint-Jean » 24 juin : c'est donc en prévision de cet événement que dans ses lettres de l'automne précédent, elle recommandait à Jean-Jacques de ne pas revenir de Montpellier avant cette époque.

## CHAPITRE VII

(1737-1743)

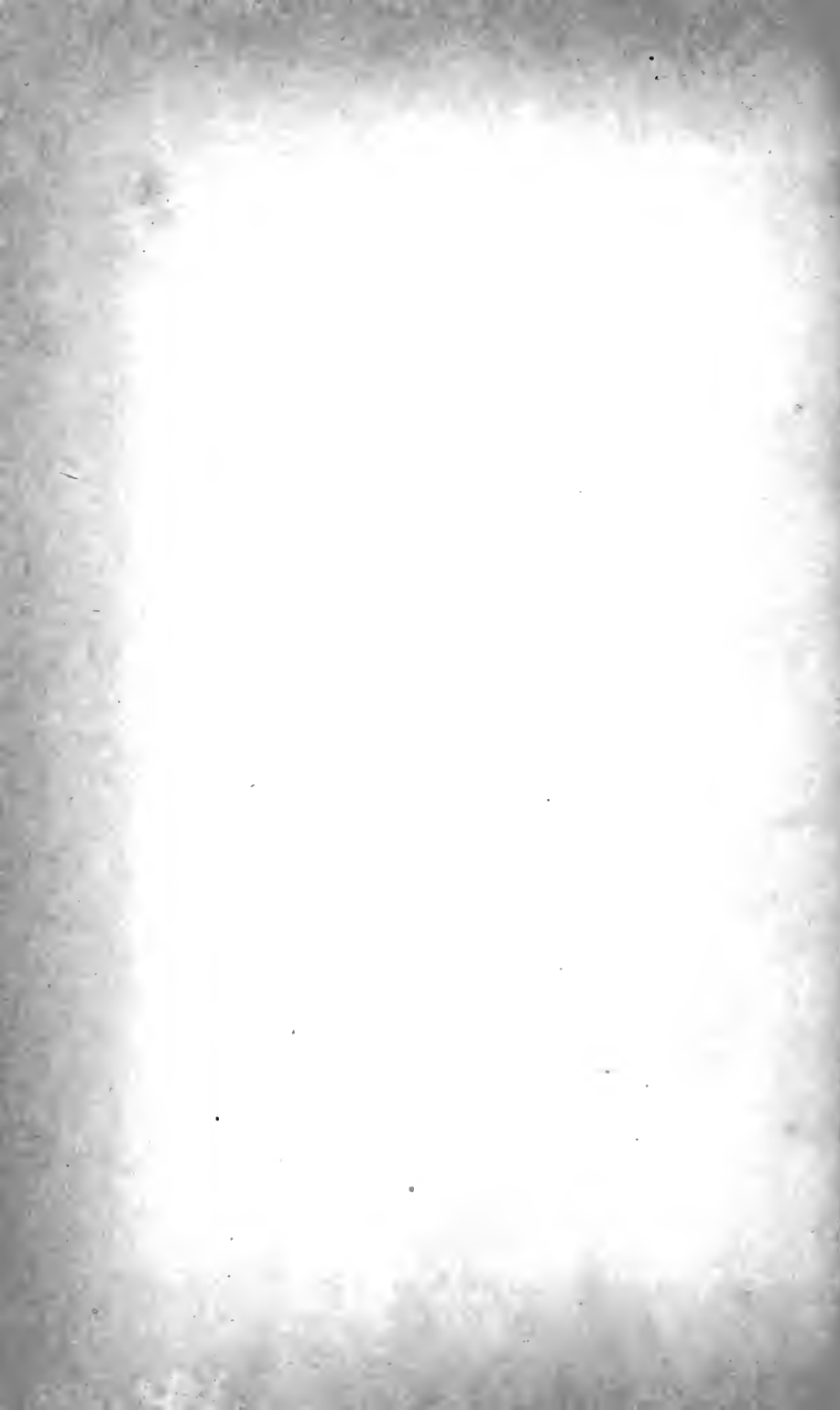
Les Charmettes. — Madame de Warens loue le domaine du capitaine Noëray. — Date véritable du séjour de Rousseau aux Charmettes. — L'hiver de 1738-1739. — Le *Mémoire* au gouverneur. — Portrait moral de Rousseau par M. de Conzié. — Le *Vergier des Charmettes*. — Madame de Warens engage sa pension de Challonges. — Querelle de Rousseau avec Wintzinried; excuses: pardon de madame de Warens. — Wintzinried et Rousseau constatent un larcin aux Charmettes. — Transaction de madame de Warens avec M. Noëray pour le bail des Charmettes. — Projets industriels de Rousseau: il est placé à Lyon chez M. de Mably. — Détresse de madame de Warens: elle vend un pot en argent et envoie des chemises à Rousseau. — Jean-Jacques revient aux Charmettes. — La querelle avec madame de Sourgel. — Méthode de musique de Rousseau: ses prières ou élévations à Dieu. — Il quitte définitivement Chambéry; il s'arrête à Lyon; tentative amoureuse auprès de mademoiselle Serre. — Madame de Warens s'adresse à M. d'Ormea pour obtenir le payement des quartiers arriérés de sa pension. — Le mariage de mademoiselle Charbonnel. — Le personnel des Charmettes. — Discussions avec maître Renaud; recours de madame de Warens au gouverneur. — Les Espagnols occupent la Savoie. — Jean-Jacques va à Venise. — Sa lettre à M. de Conzié: à madame de Warens: ses discussions avec M. de Montaignu: son souvenir à Zizi, à *Taleratalatera*, et aux *oncles*. — Madame de Warens et Rousseau sont parrain et marraine. — Jean-Jacques revient en France.

Claude-François, fils de Cœlius Noëray, capitaine grenadier au régiment de Taren-



LES CHARMETTES

Hehoé et Imp Arents



taise <sup>1</sup> était propriétaire d'un petit domaine dans l'étroit vallon des Charmettes, et l'avait loué le 8 mai 1737 à Pierre Renaud, procureur au sénat. L'on a vu que le 15 septembre madame de Warens, avait affermé la métairie Revil située en face. Il est vraisemblable qu'elle dut regretter de ne pouvoir pas s'y installer commodément lorsqu'elle s'y faisait porter en litière pour voir ses champs, ses poules et ses vaches, ou y passer la nuit quand le temps était mauvais. Rousseau, alors dans le feu de ses études philosophiques et politiques, aurait aimé à travailler et à rêver dans cette solitude. Wintzinried, dont le bruit devait fatiguer Jean-Jacques, ne demandait pas mieux, à son tour, que de le voir confiné à la campagne. On s'aboucha donc avec maître Renaud pour une combinaison qui devait contenter tout le monde. Moyennant quelques concessions, le procureur renonça à son bail et prit la ferme Revil en échange du domaine de M. Noëray. Quant à ce dernier, madame de Warens et Rousseau le connaissaient sans doute; en tout cas ils purent facilement se mettre en rapport avec

1. Claude-François Noëray devint major au même régiment, puis commandant du château d'Annecy.

lui par l'intermédiaire du gendre du docteur Grossi, Eustache Rey qui était aussi capitaine au régiment de Tarentaise, avec Janus de Bellegarde pour colonel. Dès la Saint-Jean, 24 juin, madame de Warens prit possession du domaine; le bail fut passé le 6 juillet 1738 <sup>1</sup>.

En voici les clauses principales :

M. Noëray acense (*donne à bail*) à madame Françoise Louise-Éléonore de La Tour, baronne de Warens, ses biens situés aux Charmettes et à Montagnole (*village voisin*) consistant en maison, granges, prés, verger, terres, vignes.... tels que les a tenus ci-devant maître Pierre Renaud.... pour 9 années, neuf prises (*récoltes*) entières, à commencer par celle de la présente année et à finir au dernier juin... pour le prix de 220 livres payable aux fêtes de Noël <sup>2</sup>.

Il sera pris état de la maison et des bâtiments, après quoi sera tenue la dite dame de les entretenir en bon père de famille... elle ne devra laisser *introduire aucune ser-*

1. Cet acte a été publié pour la première fois en 1856 par M. Guillermin, dans le tome I<sup>er</sup> des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. On le trouve au folio 283 v<sup>o</sup> du II<sup>e</sup> livre de 1738 du Tabellion de Chambéry. Là sont aussi tous les actes authentiques que nous citons. Les minutes des notaires sont disséminées dans les études des divers notaires actuels de Chambéry; mais il semble que les minutes de *maître Rivoire* et de *maître Cagnon* ont disparu.

2. Le fermage convenu dans le bail Renaud était de deux cent trente livres les trois premières années, et de deux cent soixante-six les six dernières. Si maître Renaud abandonna le domaine après la première année et si M. Noëray diminua le prix du loyer, c'est sans doute parce que les bâtiments exigeaient de grandes réparations.



*vitude* ; elle paiera les servis au seigneur des fiefs de qui les biens dépendent <sup>1</sup>, si, par suite de la péréquation générale, les biens sont soumis à la taille c'est le bailleur qui la paiera ; si madame de Warens fait quelques réparations et améliorations, elles resteront acquises à M. Noëray. Sera tenue la dite dame de rendre à la fin du bail la somme de 17½ livres 11 sols 8 deniers pour le chadal (*cheptel*) de 2 bœufs et des vaches qui lui ont été remis par maître Renaud, outre 10 brebis ou moutons, 7 poules et 1 coq, 5 vaisseaux de blé <sup>2</sup>, 5 de seigle, 5 d'orge et 3 quartaus de fèves... Sera aussi tenue de laisser les vignes cultivées comme elle les a reçues au mois de juin dernier, et de rendre à la fin du bail un chariot, une charrue, une herse et un herroton (*petit tombereau*), le tout fort usé et presque hors de service, et 6 quartans de blé noir. Il sera pris des meubles qui sont dans la maison un *mémoire* qui fera corps avec le présent (*il n'y est pas*).

Fait dans la maison Saint-Laurent en présence du sieur Philippe Falquet, secrétaire de l'intendance générale de Savoie, bourgeois de Chambéry et du sieur Jean-Jacques Rousseau, habitant en cette ville, qui ont signé avec le dit noble Noëray et la dite dame de Warens.

L'on a parfois attaché de l'importance à ce que c'est Rousseau et non Wintzinried qui fut témoin à la passation de ce bail ; on a vu là comme une reprise de l'ascendant du premier sur madame de Warens, une revanche sur Wintzinried. Nous croyons que le 6 juillet 1738, Wintzinried était tout bonnement

1. Probablement M. de Conzié, comte des Charmettes.

2. Le vaisseau, ou *veissel* contenait environ 80 litres.

absent de Chambéry ou bien que le notaire, qui n'avait besoin que de deux témoins instrumentaires, aura préféré Rousseau. La présence de M. Falquet s'explique par le soin que madame de Warens prenait toujours de s'entourer de gens pouvant lui être utiles. C'est ainsi que nous la verrons plus loin s'associer avec M. Mayan, le secrétaire du gouverneur.

Le domaine de M. Noëray était de moitié moins étendu que celui de madame Revil et pourtant le prix de location était double. Cela tenait sans doute à ce que chez M. Noëray, il y avait une fort grande vigne, un vaste parterre (*le jardin en terrasse*) et, surtout, à ce que la maison, outre qu'elle était *logeable* suivant l'expression de Rousseau, avait une superficie triple de celle de la ferme Revil <sup>1</sup>.

1. Suivant les énonciations des livres du cadastre de Chambéry de 1732, les terres du domaine Revil avaient une superficie de 20 journaux et 322 toises (près de 6 hectares); la superficie de la propriété Noëray n'était que de 11 journaux (3 hectares 24 ares). Le sol de la maison Revil, n° 883, était seulement de 46 toises et 3 pieds; celui de la maison Noëray, n° 754, de 51 toises et 4 pieds. Le parterre de M. Noëray avait 428 toises (9 ares); sa vigne, 4 journaux et 29 toises. La tradition d'un échange entre madame de Warens et le procureur Renaud est signalée dans une lettre adressée en 1856 à M. Dessaix, président de la Société savoissienne

C'est depuis ce moment, et non avant le voyage à Montpellier, qu'a pu se passer le plus grand nombre des faits que Jean-Jacques a placés en 1736 et en 1737; et encore n'ont-ils pu avoir lieu que lorsque Wintzinried restait à la ville, ou bien quand il faisait quelque voyage pour madame de Warens. La présence certaine du substitut de Rousseau auprès de la baronne dès le milieu de l'année 1737, la possibilité d'habiter aux Charmettes reculée à la fin de juin 1738, font naître bien des doutes sur les scènes d'abandon et de confiante intimité dont Jean-Jacques a fait le récit dans les premières pages du livre VI des *Confessions*.

Dans certains passages de la *Nouvelle Héloïse*, il décrit les vendanges au pays de Vaud<sup>1</sup>, la cueillette du raisin dont Claire d'Orbe fabrique différents vins, le gentilhomme qui tire les grives dans les vignes; ailleurs, les serviteurs teillant le chanvre ou chantant dans les veillées d'hiver. Ces tableaux sont bien ceux des fermes de Savoie, quand les mœurs étaient

d'histoire à l'occasion de l'envoi à cette Société de la copie du *Mémoire* de madame de Warens du 17 juin 1743, copie qui se trouve actuellement aux *Archives départementales de la Savoie*.

1. *La Nouvelle Héloïse*, partie V, lettre VII.

plus simples et les grappes plus abondantes. Claire d'Orbe, c'est madame de Warens; le chasseur pourrait bien être M. de Conzié venant causer avec le voisin et la voisine. En effet Rousseau et le gentilhomme savoyard voisinèrent beaucoup.

Jean-Jacques passa probablement aux Charmettes tout l'hiver de 1738-1739. Il y était certainement installé dès le mois de mars 1739, car, le 3, il écrit à madame de Warens pour lui transmettre le *brouillard* d'un mémoire qu'il croit être son chef-d'œuvre :

Il est écrit avec les sentiments d'un homme que vous honorez du nom de fils... Au reste je souhaite plus que je n'espère de ce mémoire à moins que votre zèle et votre *habileté* ordinaire ne lui donnent un puissant véhicule... Je n'ai pas fait le rodomont hors de propos. Je me suis raisonnablement humanisé. Je sais bien que sans cela *Petit* aurait couru grand risque de mourir de faim... Le mémoire est tout dressé sur le plan que nous avons plus d'une fois digéré ensemble... Il y a ce maudit voyage à Besançon dont pour mon honneur j'ai jugé à propos de déguiser un peu le motif; voyage éternel et malencontreux... Quoi qu'il en soit, j'ai mis à cela un emplâtre... Si l'on vient me faire subir l'interrogatoire aux Charmettes, j'espère bien ne pas rester court... Depuis que vous êtes établie à la ville, ne vous

prend-il point fantaisie, ma chère maman, d'entreprendre un jour quelque petit voyage à la campagne?...

Le travail dont Rousseau parle ici doit être le *Mémoire au gouverneur de Savoie* <sup>1</sup>. Il est vrai que, dans la pièce imprimée sous ce nom aux Œuvres de Rousseau, l'on ne trouve aucune allusion au *voyage de Besançon*; cela tient peut-être à ce que, en femme avisée, madame de Warens supprima ce qui avait trait à un événement qui, pour une cause restée inconnue, n'était pas à l'avantage de son protégé. Dans ce *Mémoire*, Rousseau parle de ses *faibles talents*, d'une maladie affreuse qui le défigure; il se dit près de la tombe et demande une pension. Il comptait peu d'ailleurs sur le succès et continuait ses démarches auprès de l'abbé Arnaud.

M. de Conzié a fait du Rousseau de cette époque un portrait qu'il convient de rappeler ici :

Jean-Jacques me voyait journellement. Son goût décidé pour la lecture faisait que madame de

1. *Œuvres complètes*, t. X, *Mélanges*, p. 3. On a placé parfois le *Mémoire* à l'année 1734, mais il est évident qu'il est postérieur à 1738, puisque Rousseau y parle de la maladie mortelle de M. de Bonac qui ne mourut qu'en 1738.

Warens le sollicitait vivement pour qu'il se livrât tout entier à l'étude de la médecine, ce à quoi il ne voulut jamais consentir. Comme je le voyais tous les jours et qu'il me parlait avec confiance, je ne pouvais douter de son goût décidé pour la solitude, et je puis dire un mépris inné pour les hommes, un penchant déterminé à blâmer leurs défauts, leurs faibles; il nourrissait en lui une défiance constante en leur probité. Ce fut dans cette maison de campagne qu'il commença à barbouiller du papier, soit en vers, soit en prose, sur différents sujets dont il me faisait lecture plutôt, je crois, comme à son voisin que pour se décider par mes lumières, en quoi il pensait très juste. Étant arrivé à Paris, il fit imprimer, pour son coup d'essai, une méthode qu'il avait forgée aux Charmettes, pour apprendre la musique en moins de trois mois <sup>1</sup>.

Les poésies auxquelles M. de Conzié fait allusion sont la petite *Épître à Fanie*, que Rousseau lui envoya avec un court billet, le 14 mars 1739<sup>2</sup> et *le Verger des Charmettes* <sup>3</sup>.

Cette dernière pièce, d'environ deux cent quarante vers assez médiocres, est certainement contemporaine du *Mémoire au gouverneur de Savoie*. La poésie essaye ici de compléter

1. Notice citée, dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, t. 1<sup>er</sup>, p. 82.

2. *Correspondance*, lettre XVII. Elle est de 1739 et non de 1738, comme M. Musset-Patay a cru pouvoir la dater. — *Fanie* est le diminutif de *Françoise*. C'était peut-être le petit nom de madame de Warens.

3. *Mélanges*, p. 423.

la prose; elle était sans doute destinée à être transmise à Charles-Emmanuel III en même temps que la demande de pension. Après avoir décrit sommairement la solitude qu'il habite, Jean-Jacques y énumère à plaisir ses lectures, ses études des poètes, des philosophes, des mathématiciens. S'il peut ainsi « goûter un repos innocent, c'est à la sage Warens, élève de Minerve, qu'il le doit ». Par cette transition il arrive à célébrer les vertus de sa bienfaitrice, à lui conseiller le dédain des envieux. C'est surtout pour dissiper les fâcheuses impressions que certaines accusations auraient pu laisser dans l'esprit du roi qu'il s'écrie :

Qu'ils exhalent en vain leur colère impuissante.  
Leurs menaces pour vous n'ont rien qui m'épouvante.  
Ils voudraient d'un grand roi vous ôter les bienfaits;  
Mais de plus nobles soins illustrent ses projets :  
Leur basse jalousie et leur fureur injuste  
N'arriveront jamais jusqu'à son trône auguste...  
C'est ainsi qu'un bon roi rend son empire aimable...  
Charles, on reconnaît ton empire à ces traits...  
Ta main porte en tous lieux la joie et les bienfaits...  
Quel autre plus que toi pouvait être invincible  
Quand l'Europe t'a vu guidant tes étendards  
Seul entre tous ses rois briller au Champ de Mars?...  
Et vous sage Warens que ce héros protège,  
En vain la calomnie en secret vous assiège,  
Craignez peu ses effets, bravez son vain courroux;  
La vertu vous défend, et c'est assez pour vous...

Revenant sur lui-même il attribue à madame de Warens tout ce qu'il y a d'élevé et d'austère dans son âme :

Vertueuse Warens, c'est de vous que je tiens  
Le vrai bonheur de l'homme et les solides biens...

Un passage mérite aussi d'être relevé, car il montre qu'à ce moment Rousseau était encore attaché au catholicisme, à moins qu'il n'y ait là qu'une flatterie à l'adresse du gouverneur et de la cour de Turin.

Il lit l'*Histoire de Genève*, de Spon, et dit :

Tantôt aussi de Spon parcourant les cahiers,  
De ma patrie en pleurs je relis les dangers.  
Genève, jadis sage, ô ma chère patrie!  
Quel démon dans ton sein produit la frénésie?...  
Transportés aujourd'hui d'une soudaine rage,  
Aveugles citoyens, cherchez-vous l'esclavage?  
Trop tôt peut-être, hélas! pourrez-vous le trouver...  
*Heureux si, reprenant la foi de vos aïeux,*  
Vous n'oubliez jamais d'être libres comme eux!

Il rappelle enfin qu'il est malade, près de mourir :

Mais le mal dont mon corps se sent presque abattu  
N'est pour moi qu'un sujet d'affermir ma vertu.

C'est encore en 1739, vers la fin de l'année, ou dans le commencement de 1740, qu'il faut



placer la lettre X que M. Musset-Patay a datée de 1737, puisque Rousseau y offre à son correspondant resté inconnu, deux ou trois exemplaires du *Verger*. On y voit qu'à cette époque l'on chantait encore chez madame de Warens, mais que l'orchestre manquait de violoncelle.

*Maman* ne pouvait chanter autant qu'elle l'aurait souhaité, à cause de ses infirmités continuelles : actuellement elle a une fièvre habituelle, des vomissements fréquents et une enflure dans les jambes qui s'opiniâtre à ne nous rien présager de bon.

A cela s'ajoutaient les besoins d'argent, les dettes criardes. Pour les payer madame de Warens a recours à un expédient. Le 3 janvier 1739 elle cède à Charbonnel quatre annuités de la pension de cent cinquante livres que M. de Bernex lui avait léguée sur sa terre de Challonges, soit six cents livres qui, ajoutées aux deux cents livres que Charbonnel reconnaît lui devoir pour solde de compte entre eux, font huit cents livres. Charbonnel s'engage au moyen de cette cession à payer dans six mois trois cent soixante livres que la baronne doit à Richard, de Saint-Germain <sup>1</sup>, cent qua-

1. Saint-Germain-sur-Rhône, village près de Challonges.

rante à Claude-Louis Bonjean, marchand de Chambéry, et à se payer à lui-même deux cent quatre-vingt-douze livres « pour les marchandises fournies à madame de Warens par la maison Charbonnel et Chafarod, sauf à compléter si la note ne s'élève pas à ce chiffre ». L'acte est passé dans la maison Saint-Laurent, à Chambéry, en présence de Jean-Samuel de Wintzinried *de Courtille, habitant avec la dame de Warens*<sup>1</sup>.

Voilà Wintzinried à peu près gentilhomme ! Il habite avec la baronne, et Jean-Jacques, malgré l'hiver, est relégué aux Charmettes. Depuis le milieu de février il n'avait pas vu madame de Warens, lorsque, le 18 mars (1739), il répond à un billet un peu dur qu'elle lui avait écrit le dimanche 15, par la lettre la plus affectueuse et la plus soumise qui se puisse concevoir :

...J'ai convenu sincèrement avec moi-même que puisque vous trouviez que j'avais tort, il fallait que je l'eusse effectivement ; ainsi sans chercher à chicaner, j'ai fait mes excuses de bon cœur à mon frère (*Wintzinried*) et je vous fais de même ici les miennes très humbles... Vous m'avez fait dire

1. Acte, Rivoire notaire, du 3 janvier 1739, aux *Archives du Tabellion*.

qu'à l'occasion de vos Pâques <sup>1</sup> vous voulez bien me pardonner. Je n'ai garde de prendre la chose au pied de la lettre et je suis sûr que quand un cœur comme le vôtre a autant aimé quelqu'un que je me souviens de l'avoir été de vous, il lui est impossible d'en venir jamais à un tel point d'aigreur qu'il faille des motifs de religion pour le réconcilier.

Il la remercie ensuite de l'avis qu'elle lui a donné d'écrire à son père, ce qu'il avait tardé de faire jusqu'à l'arrivée de la réponse de l'abbé Arnaud à un mémoire qu'il lui avait adressé, et termine par ces mots :

Songez, ma très chère maman, qu'il y a *un mois et peut-être au delà que je suis privé du bonheur de vous revoir*. Je suis du plus profond de mon cœur et avec les sentiments du fils le plus tendre, etc.

Il semble que Rousseau avait fait à madame de Warens quelque grosse injure, ou l'avait compromise d'une façon grave, avant même le voyage à Montpellier, et qu'aux yeux de sa bienfaitrice il avait augmenté ses torts en cherchant querelle à Wintzinried. C'est pourquoi elle voulait, à tout prix, l'éloigner de

1. En 1739, Pâques était le 29 mars.

Chambéry. Elle n'y réussit que l'année suivante.

En octobre 1739, nous trouvons Rousseau et Wintzinried ensemble aux Charmettes. Ce dernier y rédige une espèce de procès-verbal, signé aussi par Jean-Jacques, contre un domestique de madame de Warens qui avait commis un petit larcin. La lecture de cette pièce fera connaître le degré d'instruction de Wintzinried qui, dès cette époque déjà, signe *de Courtilles* :

Liste de ce qui s'est trouvé dans les poches de Bernard Dumoulin valet de madame la baronne de Warens le 23 8<sup>bre</sup> 1739 et inventorier luy présent.

Prent, dans les poches d'une veste grise dans l'une des chatagnes environ une Éculé (*écuelle*) et dans l'autre des ariquot une bonne Éculé.

Dans une veste bleue une Épix de blé de Turquie et de meme Environ une Éculé de tres belles chatagnes et des plus grosse triée et de meme une grande eculé d'ariquot le tout reconut par nous sousigné pour être des danrée de la maison.

En foy de quoy nous avons signé au Charmette ce dimanche 24 octobre 1739.

ROUSSEAU.  
DE COURTILLES<sup>1</sup>.

On voit que Wintzinried était un homme soigneux. Quant à Jean-Jacques, qui l'année

1. L'original est à la *Bibliothèque publique de Chambéry*.

suiivante, boira en secret le vin d'Arbois de M. de Mably, il ne dut pas attacher d'importance à l'acte de gourmandise de Bernard Dumoulin.

C'est dans l'hiver de 1739 à 1740, et aux Charmettes, que Rousseau a dû achever *Narcisse*, composer *les Prisonniers de guerre*<sup>1</sup>, ainsi qu'*Iphis et Anaxarète*, opéra-tragédie, qu'il jeta au feu (*Confessions*, livre VII).

Madame de Warens avait fait des réparations assez importantes à la maison de M. Noëray, et en projetait d'autres; non pour Rousseau, car elle s'occupait toujours de lui trouver un emploi, mais pour elle même et Wintzinried. Le bail du 6 juillet 1738 portait formellement que si madame de Warens faisait quelques réparations et améliorations aux *biens*, ces ouvrages seraient acquis au bailleur. Pensant que cette clause ne se rapportait pas à la maison, elle prétendit qu'à la fin du bail, M. Noëray devrait lui tenir compte de ses

1. Signalons ces mots de Dorante à la fin de la scène première : « Pour éviter que mes lettres ne soient ouvertes à la poste, *mademoiselle Claire* a bien voulu se charger de les recevoir sous une adresse convenue, et de me les remettre secrètement ». On voit ici la préoccupation des personnes soupçonnées de *regarder en arrière* et soumises à un espionnage auquel elles s'efforcent d'échapper.

dépenses. Un procès était près de s'engager lorsque, le 10 mars 1740, un accord intervint entre eux. Les réparations furent évaluées à mille livres, et il fut convenu que M. Noëray et ses héritiers seraient tenus de renouveler le bail aux conditions premières et deviendraient dans ce cas propriétaires des réparations sans indemnité, ou bien payeraient les mille livres si, à une époque quelconque, ils refusaient le renouvellement <sup>1</sup>.

Si l'on en croit M. Senebier <sup>2</sup>, Jean-Jacques n'aurait pas été occupé alors exclusivement des choses de l'esprit. Subissant l'influence de madame de Warens, il n'aurait pas dédaigné d'être directeur de diligences publiques.

... Rousseau commence à faire des projets; il envoie au ministre du roi de Sardaigne un plan de *diligences de voitures*, pour les marchandises de transit venant de France, Suisse, Allemagne, Genève, au delà du Mont-Cenis et du Milanais, Genovésat, Ligurie et Piémont; il espérait en être l'administrateur : cela ne réussit pas. Alors il entra dans la maison de M. de Mably à Lyon...

1. Acte du 10 mars 1740. reçu par le notaire Genin, à Chambéry dans la maison Saint-Laurent, en présence de M. Philibert Falquet et de Claude Gros, un domestique sans doute de la baronne, car il est souvent appelé comme témoin par les divers notaires qu'elle emploie.

2. Senebier. *Histoire littéraire de Genève*. t. III. p. 255.

En effet, madame de Warens eut alors l'heureuse fortune de lui trouver une place honorable.

Par l'intermédiaire de ses amis M. et madame d'Eybens, de Grenoble, elle obtint pour lui le poste de précepteur des fils de M. de Mably, prévôt général du Lyonnais. Dans une lettre de mars ou d'avril 1740, qui sent encore un peu le pédant <sup>1</sup>, Rousseau remercie M. d'Eybens de son entremise et le prie de fixer lui-même ses appointements avec M. de Mably. Il accepte même d'être pour ainsi dire pris à l'essai : « Je n'ai point de réputation à me laisser éprouver pendant quelque temps. »

Le jeune précepteur ne se rendit pas directement à Lyon; il passa par Grenoble pour remercier ses protecteurs et recevoir d'eux quelques conseils pratiques. Le 23 avril il va partir et l'annonce à madame de Warens dans une lettre qui, malheureusement,

1. Lettre XX. — « Madame de Warens a bien voulu me pousser dans les belles connaissances, mais les principes dont je fais profession m'ont fait souvent négliger la culture de l'esprit en faveur de celle du cœur, et j'ai bien plus ambitionné de penser juste que de savoir beaucoup, etc... »

no<sup>u</sup> nous est pas parvenue tout entière <sup>1</sup>.

Madame, ma très chère maman,

J'ai été obligé de séjourner à Grenoble un jour de plus que je n'espérais par le manque de voitures... M. de Mably ne me donnera que trois cent cinquante livres de fixe ; les cinquante livres restantes seront par forme d'étrennes. Je pars demain pour Lyon en même temps que M. l'abbé pour Chambéry. On n'a point ouvert ma malle (*allusion à la mésaventure de la douane des Rousses*)... votre santé. J'en recommande instamment le soin à toute votre maison, et surtout à M. de Courtilles que je salue de tout mon cœur. Tâchez de la rétablir cette santé afin de donner à votre fils un motif de zèle et d'encouragement plus efficace que toutes les vues du monde.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et avec la plus tendre reconnaissance, madame, ma très chère maman, votre très humble et très obéissant serviteur et fils.

ROUSSEAU.

Nous connaissons ainsi *l'appointement* que Jean-Jacques reçut de M. de Mably qui, en se réservant de donner cinquante livres *à titre*

1. Ce fragment de lettre est reproduit d'après la brochure de M. Gustave Vallier : *Un Billet inédit de Jean-Jacques Rousseau* (Genève, 1883). M. Vallier l'avait tiré lui-même du *Courrier français*, n<sup>o</sup> du 3 mars 1837, où il faisait partie d'une réclame pour la vente d'autographes. Nous n'avons pu savoir ce que la lettre même est devenue.



*d'étrennes*, semble avoir accepté l'offre de Rousseau d'être pris à l'épreuve, et ne les aurait pas payées si les services du précepteur ne l'avaient pas contenté.

Le 1<sup>er</sup> mai, Rousseau est installé; il écrit de nouveau à madame de Warens. Cet empressement ne concorde pas bien avec ce qu'on lit aux *Confessions*, qu'il l'avait quittée « sans laisser ni presque sentir le moindre regret d'une séparation dont auparavant la seule idée nous eût donné les angoisses de la mort ». Après quelques détails sur M. de Mably et sur son petit élève, il la charge de ses très humbles respects pour les Révérends Pères Jésuites et la prie « de l'éclaircir sur ce qui lui est uniquement important, sa santé et la prospérité de ses affaires. Que font les Charmettes, les Kiki, et tout ce qui m'intéresse tant? » (lettre XXI.)

Hélas! la prospérité de madame de Warens n'était pas grande. En octobre suivant, elle fait porter par une dame Genevois un pot d'argent à Rousseau pour qu'il le vende et lui en transmette le prix. Elle en veut cinq louis; il le vend quatre et demi à madame de Mably et remet l'argent à madame Genevois « avec ce que sa misère lui permet d'y joindre ». Il la

remercie de lui avoir envoyé des livres et des chemises et la gronde d'avoir acheté la toile de celles-ci, au lieu d'avoir employé la bonne toile rousse des Charmettes, et d'y avoir mis des garnitures. Ainsi faites il les portera fort bien de jour. Il demande si les Pères Jésuites ont reçu deux paquets par M. Charbonnel et enfin envoie le bonjour à *Zizi*<sup>1</sup>.

M. Musset-Patay conclut de cette lettre que Rousseau venait au secours de sa bienfaitrice quand sa position le lui permettait. C'est vrai, croyons-nous; mais cette fois-ci, il ne fit que payer une partie du prix de la toile *achetée*.

Suivant son habitude, cet amoureux de toutes les femmes le devint de madame de Mably qui « ne prit pas garde à ses *lorgneries* et à ses *soupirs* ». Son cœur passa alors, et très vivement (*Confessions*, livre VII), à mademoiselle Serre.

Rousseau se dégoûta vite de sa situation chez M. de Mably; après un an d'essai, il se déter-

1. *Œuvres complètes*, t. XXIII, soit *Œuvres inédites*, lettre IV. Il résulte de cette lettre que madame de Warens cultivait le chanvre aux Charmettes. On le *teillait* dans les soirées d'hiver (*Confessions*, livre VI) et l'on en faisait ensuite de bonnes chemises de toile rousse pour Jean-Jacques.

mina à quitter ses élèves <sup>1</sup>. En réalité, il avait la nostalgie de *maman* et des Charmettes. Bien que, l'année précédente, il se fût senti isolé dans cette maison dont auparavant il avait été l'âme, bien qu'il eût constaté que madame de Warens avait pris une manière d'être dont il ne faisait plus partie, il y revint au commencement de mai 1741.

Je pars, je vole... et je me retrouve à ses pieds. Ah! j'y serais mort de joie si j'avais retrouvé dans son accueil... dans son cœur, le quart de ce que j'y retrouvais autrefois et que j'y reportais encore. Affreuse illusion des choses humaines! Elle me reçut toujours avec son excellent cœur qui ne pouvait mourir qu'avec elle; mais je venais rechercher le passé qui n'était plus et qui ne pouvait renaître... Je me retrouvai dans la même situation désolante que j'avais été forcé de fuir et cela sans que je puisse dire qu'il y eût de la faute de personne; car, au fond, Courtilles n'était pas mauvais et parut me revoir avec plus de plaisir que de chagrin... J'avais mis les choses dans sa maison sur le pied d'aller sans empirer (*quelle illusion!*); mais depuis moi tout était changé. Son économe était un dissipateur. Il voulait briller... il faisait

1. Dans un plan d'éducation qu'il aurait adressé à M. de Mably avant d'entrer à son service, l'on rencontre déjà plusieurs des idées que Jean-Jacques développera dans l'*Emile*. Elles durent sans doute être l'objet de ses entretiens avec madame de Warens et les Révérends Pères Jésuites. Il serait intéressant d'en rechercher les germes dans les traités de pédagogie de l'*Ordre*.

des entreprises continuelles. La pension se mangeait d'avance. les quartiers en étaient engagés... Je prévoyais qu'elle ne tarderait pas d'être saisie et peut-être supprimée. Enfin je n'envisageais que ruine et désastre et le moment m'en semblait si proche que j'en sentais d'avance toutes les horreurs. Mon cher cabinet était ma seule distraction <sup>1</sup>.

L'on suppose que c'est durant le dernier séjour de Rousseau aux Charmettes qu'il faut placer sa correspondance avec madame *de Sourgel*. Quelque deux ans auparavant, un certain aventurier du nom de Thibol, qui se donnait pour imprimeur, était arrivé à Chambéry avec sa femme, son fils et sa fille. Ils se lièrent avec madame de Warens ; ce qui n'était pas difficile. A l'exemple de Wintzinried, ils prirent un nom ronflant : *M. et madame de Sourgel*. Malgré cela ils ne réussirent pas à Chambéry et furent obligés de s'en aller, les uns à Lyon, les autres à Paris. Madame de Warens emprunta une certaine somme pour leurs frais de voyage ; ils lui laissèrent, en cadeau ou en gage, quelques objets mobiliers que madame de Sourgel réclama deux ans plus tard, en 1741, avec beaucoup d'aigreur. Elle écrivit à ce sujet à

1. *Confessions*, fin du livre VI.

M. Favre <sup>1</sup>, une lettre injurieuse pour madame de Warens. Rousseau, qui y était aussi pris à partie, à raison d'un habit *crasseux et retourné* dont la dame lui avait fait don, répondit assez vivement. Sa lettre nous apprend que madame de Sourgel avait destiné des flambeaux d'argent à M. Perrin, vicaire de police, dont sa situation en Savoie lui rendait les services indispensables, mais que le magistrat refusa le cadeau. Il finit en attribuant à madame de Warens, qu'il appelle ici sa *marraine*, les sentiments élevés que grand nombre de personnes de mérite et de distinction lui reconnaissent :

J'ai l'honneur d'être le filleul de madame la baronne de Warens, qui a eu la bonté de m'élever et de m'inspirer des sentiments de droiture et de probité dignes d'elles.

Madame de Warens écrivit de son côté à M. Favre afin d'effacer l'impression défavo-

1. M. Musset-Palay, trompé par l'identité du nom, a pensé qu'il s'agissait d'un oncle maternel de M. de Conzié avec qui madame de Sourgel désirait brouiller madame de Warens. Les premières lignes de la lettre de celle-ci à M. Favre démontrent que c'était un avocat ou un procureur. Madame de Conzié n'avait d'ailleurs pas de frère, ou n'en avait plus. S'il en eût été autrement, elle n'aurait pas été propriétaire de la *seigneurie et comté des Charmettes*.

rable que les malignes insinuations de madame de Sourgel auraient pu produire dans son esprit :

Je vous aurais écrit plutôt si j'avais été instruite de votre mérite, de ce que vous étiez véritablement et que je n'eusse pas été prévenue par eux que vous étiez leur homme d'affaires.

M. et madame de Sourgel ont paru dans un fort triste équipage, chargés de dettes, sans le sou; et comme j'ai fait une espèce de liaison avec la femme, qui venait quelquefois chez moi et à qui j'avais été assez heureuse pour rendre quelques services, ils se sont présentés à moi pour implorer mon secours, me priant de leur faire quelques avances qui pussent les mettre en état d'acquitter leurs dettes et de se rendre à Paris. N'ayant pas de l'argent comptant, je l'ai emprunté avec la peine qu'ils savent et à gros intérêts. — ... Je suis la seule personne qui ait daigné les regarder. J'ai sollicité pour eux, j'ai apaisé leurs créanciers, ... j'ai assigné mes quartiers en trésorerie pour le paiement de leurs créanciers. Quant aux effets qu'ils ont laissés chez moi, je vous ferai quartier du catalogue. Les expressions magnifiques de madame de Sourgel ne leur donneront pas plus de valeur qu'ils n'en avaient quand elle délibéra si elle ne les abandonnerait pas avec son logement... A l'égard des présents, il serait à souhaiter pour madame de Sourgel qu'elle m'en eût offert de beaux; car n'étant pas accoutumée d'en recevoir de gens que je ne connais point et principalement de ceux qui ont besoin des miens et de moi-même, elle aurait aujourd'hui le plaisir de les retrouver

avec tous ses meubles. Il est vrai qu'elle eut la politesse de me présenter une petite cave à tabac de noyer, doublée de plomb, laquelle me paraissait de très petite considération et fort chétive, je crus pouvoir et devoir même l'agréer sans conséquence; d'autant plus que *ne faisant nul usage du tabac*, on ne pouvait guère m'accuser d'avarice dans l'acceptation du présent. Elle est avec les meubles. Mais ce qu'elle a oublié, cette dame, c'est une petite croix de bois incrustée de nacre que j'ai mise au lieu le plus apparent de ma chambre, pour vérifier la prophétie de mademoiselle de Sourgel qui me dit, en me la présentant, que toutes les fois que j'y jetterais les yeux, je ne manquerais pas de dire : *voilà ma croix...*

Pour le collier de grenats, il est juste de le reprendre s'il n'accommode pas madame de Sourgel; elle aurait pu se servir d'expressions plus décentes à cet égard; elle sait à merveille que je n'ai point cherché à lui en imposer; je lui ai vendu ce collier pour ce qu'il était et sur le même pied qu'il m'a été vendu par une dame de mérite, laquelle je me garderai bien de régaler d'un compliment semblable à celui de madame de Sourgel.

Madame de Sourgel m'accuse d'avoir mal agi avec elle. Est-ce mal agir que d'attendre deux ans un argent prêté dans une telle condition... Ne lui ai-je pas écrit nombre de lettres pleines de cordialité et de politesses qui, lui peignant l'état des choses au naturel, auraient dû lui faire tirer l'argent des pierres, plutôt que de rester en arrière à cet égard <sup>1</sup>.

1. *Correspondance*, lettre XXII. La lettre de madame de Warens est à la suite de celle de Rousseau.

Cette plaidoirie où madame de Warens déclare qu'elle n'use pas de tabac, mais avoue qu'elle fait un peu de brocantage, montre qu'elle avait la langue bien pendue à l'occasion. Elle a inspiré la lettre, Rousseau l'a écrite.

Si l'on n'est pas certain de la date de ces deux pièces, l'on sait du moins que Rousseau occupa les derniers mois de son séjour aux Charmettes à composer sa méthode de notation de la musique par les chiffres. Lorsqu'il l'eut achevée, il crut sa fortune faite et s'en alla à Paris présenter son œuvre à l'Académie<sup>1</sup>.

Avant de partir il avait laissé à madame de Warens une prière dont on a cherché la date aussi.

Souveraine puissance de l'Univers, Être des êtres, sois-moi propice, jette sur moi un œil de commisération, vois mon cœur, il est pur, il est sans crime. Je mets toute ma confiance en ta bonté sublime, tous mes soins à m'occuper de ton immensité, de ta grandeur, de ton éternité. J'attends sans crainte l'arrêt qui me séparera

1. Rousseau avait pu puiser l'idée de la méthode dans l'ouvrage d'un ecclésiastique savoyard, l'abbé Demotz de la Sale, de Rumilly : *Méthode de musique selon un nouveau système très court, très facile et très sûr*, dédiée à la reine de France et approuvée par l'Académie des sciences de Paris le 5 juin 1726 (in-8° de 232 pages. Paris, chez Pierre Simon, 1728). Cette méthode de M. Demotz, appliquée surtout aux chants d'Église, obtenait un certain succès précisément en 1741-1742. La *méthode* de Rousseau avait un précédent beaucoup plus direct encore dans celle du P. Souhaity du siècle précédent.



des humains. Prononce; termine ma vie et je suis prête à paraître aux marches de ton trône pour y recevoir la destinée que tu m'as promise en me donnant la vie, et que je veux mériter en faisant le bien, en accomplissant ta loi<sup>1</sup>.

M. Musset-Patay croit cette *Prière* antérieure à 1735 parce que, « depuis lors toute espèce de prière dut être très négligée entre madame de Warens et son élève ». Il n'a pas pensé qu'à cette époque la *sensibilité* n'excluait pas la pureté du cœur. Cette pièce où respire un vague déisme doit être d'une époque où Rousseau n'avait encore aucune philosophie arrêtée, de 1739 ou de 1740<sup>2</sup>.

C'est à cette époque encore qu'il faut placer, croyons-nous, une autre pièce religieuse trouvée dans le résidu des matériaux employés pour la première édition des *Œuvres de Rousseau*<sup>3</sup> :

Dieu puissant, Père éternel, mon cœur s'élève en votre présence pour vous offrir les hommages et les adora-

1. *Œuvres inédites*, p. 7.

2. La pièce III, *Lettre à M. Salomon*; des Charmettes, 1736, a été aussi datée de la sorte par erreur. En 1736, Rousseau n'était pas aux Charmettes; nous savons qu'il n'y est venu qu'en 1738. La lettre paraît adressée à un des religieux, jésuites ou dominicains, dont il suivait alors les leçons; elle est aussi de 1739-1741.

3. A. Sayous, *le Dix-huitième siècle à l'étranger* (Paris, Amyot, 1861, p. 236 et suiv.). On y trouvera de longs extraits de cette *élévation religieuse*.

tions qu'il vous doit... Je vous adore de toute l'étendue de mes forces, je vous reconnais pour le créateur, le maître et le souverain absolu,... pour l'être indépendant et absolu qui n'a besoin que de soi-même pour exister... Je reconnais que votre divine providence soutient et gouverne le monde entier... Vos bienfaits sont infinis comme vous... Ma conscience me dit combien je suis coupable; je sens que tous les plaisirs... se sont changés en d'odieuses amertumes; je sens qu'il n'y a de vrais plaisirs que ceux qu'on goûte dans l'exercice de la vertu et dans la pratique de ses devoirs... Agréez mon repentir, ô mon Dieu. Honteux de mes fautes passées, je fais une ferme résolution de les réparer par une conduite pleine de droiture et de sagesse... J'aurai pitié des malheureux et je les secourrai de toutes mes forces... Je me préparerai à la mort comme au jour où je devrai vous rendre compte de toutes mes actions et je l'attendrai comme l'instant qui doit me délivrer de l'assujettissement au corps et me rejoindre à vous pour jamais. J'implore les mêmes grâces. ô mon Dieu! sur ma *chère maman*, sur *ma chère bienfaitrice* et sur *mon cher père*;... pardonnez-leur tout le mal qu'ils ont fait; inspirez-leur le bien qu'ils doivent faire et leur donnez la force de remplir les devoirs de leur état et ceux que vous exigez d'eux;... accordez de même l'assistance de vos bénédictions divines à tous mes amis, à ma patrie, à tout le genre humain en général...

Ces élans religieux de Rousseau concordent fort exactement avec un passage des *Confessions* où parlant de ses promenades avant le lever du soleil, au-dessus de la vigne des Charmettes, il raconte qu'il faisait sa prière « dans une sincère élévation de cœur à l'auteur de cette aimable nature dont les beautés

étaient sous mes yeux... Mes prières étaient pures, j'ose le dire, et dignes d'être exaucées. Je ne demandais pour moi et pour celle dont mes vœux ne me séparaient jamais, qu'une vie innocente et tranquille, exempte du vice, de la douleur, des pénibles besoins, la mort des justes et leur sort dans l'avenir » (livre VII). Tout simplement la somme de tous les bonheurs auxquels l'homme puisse aspirer!

Dans les passages que nous avons rapportés, M. Sayous a vu du prône et de fréquentes réminiscences de la liturgie de Genève. Nous y constatons surtout l'absence de toute austerité calviniste et la reconnaissance des principaux dogmes catholiques. Pouvait-il en être autrement dans ces temps où Rousseau était l'élève et le disciple aimé et aimant des Pères Hémet et Coppier. Ces jésuites tolérants à qui il soumettait certainement ses prières, lesquelles étaient aussi des compositions littéraires, n'exigeaient pas une plus grande précision. Pourvu que l'orthodoxie et la pratique catholique fussent témoignées en public, ils étaient satisfaits.

Un point à noter ici c'est que dans ce par-

d'un général qu'il demande à Dieu, il ne parle pas de ses propres ennemis. C'est donc qu'il ne s'en attribuait pas encore et que son esprit, contrairement à ce qu'a écrit M. de Conzié, n'était pas, dès ce moment, atteint de cette misanthropie qui troubla bientôt si gravement l'existence de l'écrivain et du philosophe.

M. Musset-Patay a, justement, mis à l'adresse de mademoiselle Serre certaine lettre d'amour écrite par Rousseau (lettre IX); mais il l'a datée de 1736 et en ceci il s'est trompé. La lettre est de 1741. Cette date résulte nettement du passage des *Confessions* où Jean-Jacques, racontant son départ définitif des Charmettes, écrit qu'il s'arrêta à Lyon :

Avant de quitter cette ville je ne dois pas oublier une aimable personne que j'y revis avec plus de plaisir que jamais et qui laissa dans mon cœur des souvenirs bien tendres, c'est mademoiselle Serre... Mon cœur se prit... J'eus quelque lieu de penser que le sien ne m'était pas contraire, mais elle m'accorda une confiance qui m'ôta la tentation d'en abuser. Elle n'avait rien, ni moi non plus... et dans les vues qui m'occupaient j'étais bien éloigné de songer au mariage. Elle m'apprit qu'un jeune négociant, appelé M. Genève, paraissait vouloir s'attacher à elle. Je le vis chez elle

une fois ou deux... Persuadé qu'elle serait heureuse avec lui, je désirai qu'il l'épousât comme il l'avait fait dans le siècle; et, pour ne pas troubler leurs innocentes amours, je me hâtai de partir... Je sentis et j'ai souvent senti depuis lors, en y repensant, que si les sacrifices qu'on fait au devoir et à la vertu coûtent à faire, on en est bien payé par les souvenirs qu'ils laissent au fond du cœur.

Voilà le récit des *Confessions*; la réalité semble assez différente. Dans la lettre à mademoiselle Serre on lit :

Je me suis exposé au danger de vous revoir et votre vue a trop justifié mes craintes en rouvrant toutes les plaies de mon cœur... Vous m'avez traité avec une *dureté incroyable*, et s'il vous est arrivé d'avoir pour moi quelque espèce de complaisance, vous me l'avez ensuite fait acheter si cher que je jurerais bien que vous n'avez eu d'autres vues que de me tourmenter...

Il la dissuade de se faire religieuse, et ajoute :

... Non, votre cœur n'est pas moins fait pour l'amour que votre visage. Mon désespoir est que ce n'est pas moi qui devais le toucher. Je sais de science certaine que vous avez eu des liaisons, je sais même le nom de cet aimable mortel qui trouva l'art de se faire écouter, et pour vous donner une idée de ma façon de penser, c'est que

l'ayant appris par hasard, sans le chercher, mon respect pour vous ne me permettra jamais de savoir autre chose que ce qu'il vous plaira de m'apprendre vous-même.

Il lui fait ensuite une peinture, qu'il essaye de rendre brûlante, du bonheur qu'il lui donnerait si elle se livrait à lui. Puis :

L'ambition ni la fumée ne touchent point un cœur comme le mien; j'avais résolu de passer le reste de mes jours dans une retraite qui s'offrirait à moi; vous avez détruit tous ces beaux projets; j'ai senti qu'il m'était impossible de vivre éloigné de vous et pour m'en rapprocher je tente un voyage et des projets que mon malheur ordinaire empêchera sans doute de réussir... Donnez-moi une adresse et permettez que je vous en donne une pour les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire et pour les réponses que vous voudrez bien me faire; en un mot laissez-moi quelque rayon d'espérance quand ce ne serait que pour calmer les folies dont je suis capable... Je suis logé chez la veuve Petit en rue Genti <sup>1</sup> à l'Épée royale.

Dans cette lettre, grossière au fond, Rousseau attribue à la passion qu'il ressent pour mademoiselle Serre l'abandon de la retraite où il avait résolu de passer le reste de ses jours. Nous venons de voir qu'il quitta les

1. *Rue Gentil*, à Lyon.

Charmettes parce qu'il s'apercevait qu'on ne l'y supportait plus qu'avec peine. Suivant les *Confessions*, ce serait par grandeur d'âme qu'il aurait renoncé à sa poursuite, mais après l'attaque si vive à la sagesse de celle qu'il aimait, après l'allusion désobligeante aux liaisons précédentes et à *l'heureux mortel* qui avait su se faire écouter, ne doit-on pas croire que le maladroit amoureux fut tout simplement éconduit. Il s'en alla donc à Paris.

Chaque fois que Rousseau quittait madame de Warens, elle reprenait son rôle de mère, et équipait son fils. Cette fois, il ne dut pas en être autrement, bien que Jean-Jacques raconte qu'il avait rapporté de Lyon quelque argent et qu'il vendit ses livres <sup>1</sup>.

La gêne était pourtant dans la maison et d'autant plus grande que le service de la pension n'était pas fait bien régulièrement.

Le 15 novembre 1741, la baronne écrivit au marquis d'Ormea :

Monseigneur, dans l'extrême embarras où je me trouve par le retard de la pension dont le roy m'a gratifié, j'ose recourir à Votre Excellence comme à mon protecteur et à mon père. Vous daignâtes,

1. *Confessions*, fin du livre VI.

monseigneur, par égard pour ma situation, ordonner en 1733 (*en 1734*) qu'elle me fût payée exactement et si les conjonctures sont pareilles, mes besoins sont encore plus pressants aujourd'hui que chargée d'infirmités et qu'ayant choisi ma retraite dans une campagne où j'ai été contrainte de faire des réparations assez considérables suivant ma situation, peut m'incommoder beaucoup et me laisser sans aucun espoir de ressource la moindre suspension des bontés du roy. J'ose supplier très humblement Votre Excellence de vouloir me réitérer la même grâce aujourd'hui que mon zèle et ma respectueuse reconnaissance pour ses bontés ont acquis des forces qui peuvent me tenir lieu de quelque mérite <sup>1</sup>.

M. Perrero pense qu'elle n'obtint pas ce qu'elle demandait parce que les Espagnols envahirent presque immédiatement la Savoie. Il croit en conséquence pouvoir révoquer en doute l'assertion des *Confessions* (livre III) que madame de Warens n'a jamais perdu sa pension.

L'écrivain turinois s'est trompé et Rousseau a raison. Tout au plus cette pension fut-elle suspendue pendant une partie de l'occupation espagnole de 1743 à 1749; mais la baronne fut

1. Perrero, *Curiosità, etc., loc. cit.* L'inversion tout italienne de l'avant-dernière phrase « pent m'incomoder beaucoup la moindre suspension » indique ici l'intervention d'un fonctionnaire piémontais dans la rédaction de la supplique.



assez habile pour obtenir, à la paix, le rappel des quartiers qu'elle n'avait pas touchés.

A la fin de 1741, M. d'Ormea put encore écrire au comte de Saint-Laurent de donner les ordres nécessaires pour que madame de Warens reçût plus exactement ses quartiers: il n'en fut plus de même l'année suivante, car, le 13 février 1742, M. de Saint-Laurent cessa d'être contrôleur général et devint premier secrétaire d'État pour les affaires extérieures.

Le 5 janvier 1742, Jean-Antoine Charbonnel, le marchand drapier, l'ami de madame de Warens et de Rousseau, mariait sa fille à Jacques Bazille <sup>1</sup>, confiseur du roi. Madame de Warens fut certainement conviée au mariage. Quel dommage que Jean-Jacques ne se soit pas alors trouvé à Chambéry! Il aurait assisté à la noce avec maman et les *Confessions* auraient compté une page charmante de plus. Nous aurions su peut-être quels étaient les bonbons préférés de la société et par quel chef-d'œuvre l'époux montra qu'il était digne

1. Peut-être un parent de M. Bazile de Turin qui, vers la fin de 1728, trouva mauvais que le petit Rousseau fût trop bien accueilli par sa femme.

de ce titre de *confiseur du roy* qui s'étalait sur son enseigne. A défaut, nous devrons nous contenter d'indiquer le costume de la mariée. Mademoiselle Charbonnel<sup>1</sup> portait une robe rouge de gros de Tours; sur un tour de gorge à dentelles reluisaient un collier à sept tours *de grenade* et une croix de grenat montée sur or. Elle avait des bas de soie et des souliers de dame. Sa coiffé était ornée de dentelles.

Madame de Warens et Wintzinried exploitaient alors la petite ferme des Charmettes. Ils y employaient, semble-t-il, un personnel de quatre personnes. Nous trouvons en effet dans

1. Par contrat de mariage du 5 janvier 1742, du notaire Pacoret, Jeanne-Marie Charbonnel reçut en dot mille livres; son mari lui fit augment de la moitié, suivant le droit et l'usage, et un cadeau de cinq cents livres. Son père lui constitua comme *trossel et fardel* les objets suivants : « Deux robes de gros de Tours avec leurs jupons, l'une rouge et l'autre de couleur canelle, une robe de moncayard verte (*étouffe de laine*) avec son jupon d'indienne, un collier à sept tours de grenade fine, une croix de grenaz montée sur l'or, quatre douzaines de chemises garnies, dix tours de gorge à dentelles, deux autres unis; dix-huit mouchoirs de toile blanche, six draps de six aunes pièce, deux douzaines de serviettes fines à la Venise avec six nappes, quatre paires souliers dames, six paires de bas de soye, deux de floret, six paires de manches à deux rangs, six autres simples, quatorze coiffes de nuit garnies, quatre autres garnies de dentelles, six fichus mousseline, et c'est outre ses autres habits, linges et effets quotidiens (Sur les *trossels*, voir FR. MUGNIER, *Trousseaux de mariées en Savoie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*).

un recensement d'août 1743 fait par les soins des syndics de Chambéry cette indication :

Madame la comtesse de Voiran, qui est consignée à la grand'rue, a une grangerie aux Charmettes où elle tient quatre domestiques parce qu'elle fait faire son bien à la main, un desquels la sert en ville.

Le serviteur de ville et de campagne serait-il Courtilles? C'est peu probable.

L'exploitation des Charmettes n'allait pas sans quelques difficultés. Dans les pays où la propriété est très divisée, on dit volontiers *qui terre a, guerre a*. Madame de Warens, qui savait tant de proverbes, ne tarda pas à vérifier l'exactitude de celui-ci. Ses voisins, maître Pierre Renaud et Jeanne La Rebattière, sa femme, lui suscitèrent divers embarras. Peut-être se repentaient-ils d'avoir renoncé à leur bail et espéraient-ils faire déguerpir la baronne afin de reprendre la ferme avec ses améliorations et sans bourse délier. En gens avisés, lorsqu'ils avaient eux-mêmes commis quelque avanie, ils criaient et se plaignaient. C'est du moins ce qu'affirme un mémoire que madame de Warens dirigea contre eux et qu'elle adressa le 17 juin 1742 à *Son Excel-*

*lence* <sup>1</sup>; et Son Excellence c'était ou bien le premier président du sénat, M. Horace-Victor Sclarandi-Spada <sup>2</sup>, ou le gouverneur comte Piccon, les seuls en Savoie qui eussent droit à ce titre.

Je vois avec beaucoup de regret, que M. Renaud continue à importuner Votre Excellence à mon sujet. J'avais résolu de garder un profond silence sur toutes ses injustices, mais puisqu'il se hâte de m'accuser de ses propres torts, je sens bien qu'au lieu de me plaindre il faut que je me justifie. Heureusement, monseigneur, j'ai une double défense et dans mon propre droit et dans votre générosité qui probablement n'hésiterait, même dans un cas douteux, de favoriser une femme étrangère et infirme contre les vexations d'un procureur acharné;... on sent d'abord de quel côté les préjugés doivent pencher...

Il y a deux ans que la famille Renaud exerce la maraude sur mon bien, je l'ai laissé faire... sachant qu'il faut passer quelque chose en faveur du

1. Nous publions le mémoire (dans ses parties principales) d'après une copie assez récente existant aux *Archives départementales de la Savoie*. C'est, par ordre chronologique, l'une des premières pièces d'un dossier connu depuis longtemps et souvent feuilleté, qui nous paraît avoir fait partie des papiers trouvés à la mort de madame de Warens dans son pauvre logis de Nezin. Il contient des brouillons de lettres écrits par la baronne, diverses lettres reçues par elle, etc. Nous les reproduirons, intégralement ou par extrait, suivant leur importance.

2. Nommé le 23 novembre 1739 en remplacement du comte de Saint-Georges.

métier<sup>1</sup>; je me flattais que satisfait de ma complaisance il se contenterait d'une honnête contribution... Mais il prit la peine de conduire des chasseurs dans mes bleds encore en fleurs... Ayant trouvé sa servante et ses enfants occupés à faire des fascines sur mon fonds, je les laissai tranquilles. Madame son épouse jura que nous avions très bien fait et qu'autrement elle serait venue étrangler mes gens jusque dans ma maison. Par un travers incroyable cette dame excite les autres à me dépouiller.

Des chicanes plus graves ont succédé. L'absence de M. Noeray a paru un temps favorable pour faire de nouvelles entreprises... M. Renaud a fait boucher avec des pieux un passage conduisant à l'abreuvoir.

Je ne crus pas qu'il me fût permis de laisser abolir une servitude que j'avais trouvée établie et dont M. Renaud s'était prévalu contre moi lorsque j'étais chez madame Revil et lui chez M. Noeray. Je dis donc à M. Renaud que Votre Excellence ne souffrirait pas qu'on fit ce tort à un officier pendant que son devoir l'appelait au service de Sa Majesté. M. Renaud me répondit gravement que ce qu'il avait commencé il le finissait toujours... Votre Excellence jugea à propos pour le bien de la paix de consentir que le bassin restât comblé et que mes bestiaux au lieu d'aller abreuver au verger comme auparavant, allassent désormais au

1. Ces épigrammes contre un procureur au sénat nous donnent presque la certitude que le mémoire était adressé non à un magistrat, mais au gouverneur, à qui elles pouvaient plaire. A coup sûr, le destinataire n'était pas le comte de Saint-Laurent qui habitait Turin et n'avait aucune juridiction sur maître Renaud.

chemin, sous diverses conditions néanmoins, qui furent fixées par elle avec ordre à M. Renaud de les remplir dans l'espace d'un mois et défense expresse de ne rien innover d'ailleurs. Qu'est-il arrivé ! M. Renaud selon sa coutume a fait ce qui lui était défendu et n'a rien fait de ce qui lui était ordonné. Il a continué à abreuver ses bestiaux dans son verger et d'y faire laver sa lessive et moi je suis réduite à cause de l'incommodité du pieu et de la malpropreté de l'eau d'envoyer abreuver mes bêtes ailleurs.

Madame de Warens reproche ensuite à Renaud d'avoir bouché les petits chemins communs, en y plantant des piquets pour former des *passoirs*. Elle les fit arracher, craignant que M. Renaud ne finit « par l'investir dans sa propre maison ».

Puis, faisant allusion à son intendant Wintzinried :

Je ne puis pas tout voir par moi-même, j'ai besoin de quelqu'un pour y suppléer; c'est ce qui lui fait de la peine et il n'est pas difficile à Votre Excellence de trouver ici l'application de la fable du loup qui voulait faire la paix avec les agneaux à condition qu'ils se déferaient de leurs chiens <sup>1</sup>.

1. La Fontaine, liv. III, fable XIII.

Ils (*les loups*) vous prennent le temps que dans la bergerie  
Messieurs les bergers n'étaient pas,  
Étranglent la moitié des agneaux les plus gras.

Je ne souffre chez moi que d'honnêtes gens dont la conduite est irréprochable, qu'on ne peut taxer de trop de zèle pour mes intérêts et qui, enfin, ne voudraient faire nulle comparaison de procédé à ceux qui les accusent.

Pour juger du caractère de M. Renaud il suffirait de faire un détail de la manœuvre qu'il a pratiquée en me remettant ce bien et de l'état où je l'ai trouvé. Aujourd'hui qu'il voit les soins que j'y ai pris et les bénédictions que la Providence répand sur mon travail, il s'est proposé de me le faire abandonner à force de chicanes, afin d'en profiter lui-même; car voilà le vrai mobile de tout, et c'est en effet à quoi il faudra bien qu'il réussisse à la fin, en continuant de ce train-là; car moi je n'y peux plus tenir et j'ai bien peine à croire qu'après moi il se trouve personne d'assez hardi pour se mettre à portée d'un si redoutable voisin... Je ne lui demande rien sinon qu'il ne se plaigne pas quand il me fait du tort. Je ne suis pas assez ridicule pour prétendre qu'il soit coulant et qu'il agisse comme un autre homme; je sais quels sont les droits de sa profession; mais je souhaiterais du moins qu'il voulût se résoudre à ne me faire que le mal qui peut lui rapporter du profit. Votre Excellence a bien voulu se charger des intérêts de M. Noeray, et je la supplie aussi de disposer absolument des miens... Toutes les fois qu'elle daignera décider... sur ce qui me regarde, elle éprouvera en moi une obéissance et une docilité bien éloignées du *Génie* dont on a osé m'accuser auprès d'elle.

M. Renaud affirmait sans doute que sa voisine était entreprenante et brouillonne. L'in-

tervention du gouverneur mit fin vraisemblablement à leurs querelles, car madame de Warens continua à jouir des Charmettes et nous n'avons pas rencontré de traces de procès entre elle et le procureur.

En 1742 éclata la guerre de la Succession d'Autriche. Charles-Emmanuel III prit parti pour Marie-Thérèse. Sans se déclarer d'abord, la France laissa les Espagnols passer sur son territoire d'où ils pénétrèrent en Savoie le 2 septembre. Vers la fin du mois ils occupèrent Chambéry que le gouverneur et les troupes piémontaises avaient abandonné. En octobre, un retour offensif du roi leur fit quitter la ville, mais ils la reprirent le 24 décembre. Charles-Emmanuel repassa les Alpes, et, le 5 janvier 1743, l'infant don Philippe <sup>1</sup> prit possession du pays. Il établit sa petite cour à Chambéry, s'y fit construire un théâtre, où il appela des acteurs de la *Comédie française* <sup>2</sup>, et donna des fêtes fort suivies par la société. Nous ne pensons pas que madame de Warens y ait été admise. Ses infirmités l'auraient

1. Second fils du roi d'Espagne Philippe V, et d'Élisabeth de Parme, marié depuis quatre ans, à la fille aînée de Louis XV.

2. Fr. Mugnier, le *Théâtre en Savoie*, p. 59 et s.; 282, 286.



empêchée d'y prendre grand plaisir, et sa pauvreté ne lui aurait pas permis d'y faire bonne figure. Elle devait supposer d'ailleurs que l'occupation ne serait pas bien longue et craindre de perdre sa pension, si on la voyait dans les salons ou seulement dans l'antichambre du prince espagnol.

Pendant ce temps, Rousseau, qui n'avait pas su, dit-il, tirer parti de sa *Méthode de musique*, était allé à Venise remplir les fonctions de secrétaire de M. de Montaigu, ambassadeur de France.

A Lyon, j'aurais bien voulu prendre la route du mont Genis, pour voir en passant ma pauvre maman, mais je descendis le Rhône et fus m'embarquer à Toulon, tant à cause de la guerre que par raison d'économie.

Rousseau semble ici avoir manqué de mémoire. Il poussa bien jusqu'à Chambéry car, lorsqu'il s'agit de régler ses honoraires avec M. de Montaigu, il porta sur sa note les frais de ce petit voyage. On lit, en effet, dans une lettre qu'après la brouille, M. de Montaigu écrivit à l'abbé Alary, de l'Académie française, l'un des protecteurs de Jean-Jacques :

Je lui dis (à Rousseau) qu'il avait toutes les qualités d'un fort mauvais valet et que je traiterais le

compte qu'il m'avait donné de son voyage sur ce pied-là; que les cinq jours qu'il disait avoir demeuré à Marseille pour attendre la felouque qui le porta à Gènes lui seraient payés, mais point les autres, *ni son voyage de Chambéry*, ni les seize livres pour venir de Padoue ici, puisqu'il y serait venu fort décevement pour deux livres <sup>1</sup>.

En tout cas, on voit par sa correspondance que Rousseau n'avait oublié à Venise ni madame de Warens ni ses autres amis de Savoie. Le 21 septembre 1743 <sup>2</sup> il écrit à M. de Conzié, et, suivant une manie invétérée déjà, il annonce sa mort prochaine :

Je compte pour rien les infirmités qui me rendent mourant au prix de la douleur de n'avoir aucune nouvelle de madame de Warens quoique je lui aie écrit depuis que je suis ici par une infinité de voies différentes. Vous connaissez les liens de reconnaissance et d'amour filial qui m'attachent à elle, jugez du regret que j'aurais à mourir sans recevoir de ses nouvelles... Ne me déguisez rien, monsieur, je m'attends à tout, je souffre déjà tous les maux que je peux prévoir, et la pire de toutes les nouvelles pour moi, c'est de n'en recevoir aucune... J'ai appris que votre aimable marquise s'est remariée il y a quelque temps. Adieu, monsieur, puisqu'il faut mourir tout de bon, c'est à présent qu'il faut être philosophe. Je vous dirai une autre fois quel est le genre de philosophie que je pratique.

1. P. Faugère, *J.-J. Rousseau à Venise* (*Corresp.*, 25 juin 1888).  
2. *Correspondance*, lettre XXV.

Ce genre, si l'on en croit les *Confessions*, n'avait rien d'austère, et pour un mourant, Jean-Jacques se portait assez bien.

Le 5 octobre suivant, il écrit à madame de Warens :

Quoi, bonne maman, il y a mille ans que je soupire sans recevoir de vos nouvelles, et vous souffrez que je reçoive des lettres de Chambéri qui ne soient pas de vous! ... Cependant les lettres dussent-elles voler par l'air, il faut que les miennes vous parviennent, et surtout que je reçoive des vôtres sans quoi je suis tout à fait mort... J'écris aujourd'hui à M. de Lautrec exprès pour lui parler de vous. Adieu derechef, très chère maman, *je me porte bien* et vous aime plus que jamais. Permettez que je fasse mille amitiés à tous vos amis, sans oublier *Zizi* et *Taleratalatera* et tous mes oncles.

Si vous m'écrivez par Genève, en recommandant votre lettre à quelqu'un, l'adresse sera *simplement* à M. Rousseau secrétaire d'ambassade de France à Venise... O mille fois chère maman, il me semble déjà qu'il y a un siècle que je ne vous ai vue! en vérité je ne puis vivre loin de vous <sup>1</sup>.

Qui sont ces divers amis aux noms de fantaisie?

*Taleratalatera*, c'est sans doute le bruyant Courtilles; les oncles sont l'abbé Léonard, l'abbé Giloz dont il est question assez souvent, et les

1. *Correspondance*, lettre XXVII.

Pères jésuites Hémet et Coppier. Quant à *Zizi* ce pourrait bien être un enfant des métayers, les *Kiki* d'une lettre précédente. Et ces *Kiki* ne seraient-ils pas Jacques Chatelain et Claudine Droguet qui, à ce moment même, donnaient un frère à *Zizi* et lui choisissaient pour parrain et pour marraine Jean-Jacques et la baronne?

Jean-Jacques avait beaucoup vécu avec eux, la femme préparait ses repas et le servait, si tant est qu'il ne partageât pas simplement leur pauvre table, durant les longs mois qu'il passa seul aux Charmettes. Quoi qu'il en soit, voici l'acte de baptême :

Le 9 octobre 1743 est né et a été baptisé *Jean-Louis*, fils de Jacques Chatelain et de Claudine Droguet mariés; parrain Pierre Chatelain, tenant pour Jean-Jacques-*Joseph-François* Rousseau ancien citoyen de Genève; marraine, Claudine Chabor tenant pour d<sup>lle</sup> Françoise-Louise-Éléonore baronne de Warens de La Tour.

*Signé* : CL.-FR. QUINSON, ch<sup>nc</sup> (*Reg. par. de St.-Léger*).

Rousseau ne faisant aucune allusion à cet événement dans les lettres que nous venons de citer, il est possible que les parents du nouveau-né, ayant conservé de lui un souvenir affectueux aient voulu l'avoir pour *compère* et

que madame de Warens ait pris sur elle d'y consentir.

L'on a déjà remarqué que l'acte de baptême attribue à Rousseau les prénoms de *Joseph-François* qu'on ne lui connaissait pas. Il les avait reçus sans doute lors de son abjuration, dont le curé de Saint-Léger dut réclamer un extrait pour s'assurer de la *catholicité* du parrain. Serait-ce en souvenir de madame de Warens, qu'il n'avait pourtant fait qu'entrevoir à Annecy en 1728, que Rousseau prit à Turin le prénom de *François*?

Jean-Jacques ne prolongea guère son séjour à Venise. L'ambassadeur, M. de Montaigu, était à moitié fou et son secrétaire avait fort à s'en plaindre. Il revint donc à Paris et passa par Genève où il reçut mille amitiés du résident français M. de la Closure... qui n'y habitait plus depuis quatre ans <sup>1</sup>.

L'erreur de Rousseau, ici encore, est certainement volontaire. A Venise, il avait été maltraité par l'ambassadeur; dès qu'il arrive en Suisse, les résidents français à Sion, à Genève l'accueillent à bras ouverts. Le procédé

1. Il avait quitté ce poste en 1739 (E. Ritter, *Nouvelles Recherches sur les Confessions*).

littéraire l'exigeait. Il pousse si loin la recherche du contraste qu'il s'accuse parfois de fautes qu'il n'a pas commises. Quand il servait à Turin chez le comte de Govon, et pendant les dix à douze années qu'il fut le commensal de madame de Warens il avait sûrement appris les usages de la table. Cependant il raconte (livre VII) qu'en 1741, lorsqu'il dînait à Paris chez madame de Boze, il avait l'air gauche et sot.

Son maintien dégagé m'intimidait et rendait le mien plus plaisant. Quand elle me présentait une assiette, j'avais ma fourchette pour piquer modestement un petit morceau de ce qu'elle m'offrait; de sorte qu'elle rendait au laquais l'assiette qu'elle m'avait destinée, en se tournant pour que je ne la visse pas rire.

Et cela pour amener ce trait : « Elle ne se doutait guère que, dans la tête de ce campagnard, il ne laissait pas d'y avoir quelque esprit. »

## CHAPITRE VIII

(1744-1752)

Madame de Warens industrielle. — Fabrique de savon : de chocolat. — Envoi à Rousseau. — Voyage de madame de Warens en Chablais sous le nom de comtesse de Conzié. — Lettre intéressante de l'abbé Léonard, archiprêtre de Gruffy. — Mort à Constantinople de Jacques de La Tour; — à Vevey, de Marie Flavard, belle-mère de madame de Warens. — Pourparlers à raison de leurs héritages. — Nouvelles lettres de Rousseau. — Demande mystérieuse d'une pension. — Procès de la baronne contre le doyen de Salanches. — Rousseau la met en garde contre les faiseurs d'affaires. — Les mines de fer et de houille en Savoie. — La prétendue mine d'or de Gruffy. — Association de madame de Warens avec Jean-Guillaume de la Balme. — Achat des mines de la Haute-Maurienne. — Le frère et la belle-sœur de Wintzinried aux Charmettes. — Constitution de la Compagnie des mines en société par actions. — Pouvoirs donnés à madame de Warens par M. de la Balme. — L'avocat Boittier-Avrillon achète une action. — Entrée de François Mansord dans la société. — Lettre désolée de Rousseau. — Madame de Warens et Wintzinried parrain et marraine. — Témoignages d'amitié de Rousseau à Wintzinried. — Madame de Warens sous-loue les Charmettes au marchand Joseph Vial (24 mars 1749). — M. Perrichon, ancien prévôt du Lyonnais, devient associé. — Lettre que lui adresse madame de Warens. — Lettre à M. Mansord. — Le chimiste Denervaux. — Conventions nouvelles avec M. Perrichon. — La fabrique de poterie de fonte. — Résiliation du bail des Charmettes. — Madame de Warens quitte la maison Saint-Laurent et s'installe au Reclus. — Fondation pieuse en faveur de

l'église de Gruffy. — Jean-Claude Charbonnel, le maître fondeur. — Madame de Warens et Courtilles encore parrain et marraine. — Voyage à Lyon; association avec les père et fils Devienne. — Entrée de M. Mayan dans la société. — Disparition momentanée de Mansord et de Cash. — Vente suspecte d'actions à Laurent Roche. — Démission des Devienne. — Mayan accapare les actions et les cède bientôt à M. Perrichon. — Cash et la mine de la Colombière.

Pendant que Rousseau quittait ainsi Venise et faisait bientôt à Paris la connaissance de Thérèse Le Vasseur, frappé qu'il fut « de son maintien modeste, de son regard vif et doux, qui pour lui n'eut jamais son semblable », pendant ce temps, madame de Warens prélu-dait à de plus vastes entreprises par l'établissement d'une fabrique de savon. L'occupation espagnole, en suspendant le service de sa pension <sup>1</sup>, l'avait forcée de sortir de la sphère des projets pour entrer dans la réalité. Le 5 août 1744 le conseil de ville de Chambéry lui donna l'autorisation nécessaire pour vendre le savon qu'elle fabriquait <sup>2</sup>.

1. Elle avait bien obtenu en principe le maintien de cette pension, mais l'intendance espagnole pressurait le pays pour en tirer de l'argent et n'en donnait pas.

2. Délibération du 5 août 1744.

Sur le rapport fait par M. le premier syndic que madame la comtesse de Warens de La Tour l'a prié de lui procurer une permission pour le débit du savon qu'elle fait fabriquer, la ville a délibéré d'accorder la dite permission pendant le bon plaisir de la ville.

(Arch. municip. Reg. de 1744, folio 281 v<sup>o</sup>).



Au commencement de 1745, et pour ses étrennes, la baronne en envoya une certaine quantité à Rousseau : elle y joignit du chocolat qu'elle pouvait bien avoir fabriqué aussi. Jean-Jacques l'en remercie dans sa lettre du 25 février; en même temps il témoigne de la peine qu'il éprouve de la maladie de son *pauvre frère* Courtilles. Il ne sait trop quel conseil donner à la baronne au sujet d'un voyage qu'elle médite :

L'approbation dépend des secours que vous trouverez pour en supporter les frais et des moyens sur lesquels vous appuyez l'espoir du succès de ce que vous allez y entreprendre.

Il lui reproche de se laisser tromper par cet *archi-dne* de Keister :

Quand on a vos lumières, on n'a bonne grâce à cela qu'après s'être crevé les yeux... Du reste, beaucoup de projets, peu d'espérances, mais toujours n'établissant pour mon point de vue que le bonheur de finir mes jours avec vous... Adieu maman; souvenez-vous de m'écrire souvent et de me donner une adresse sûre<sup>1</sup>.

Toujours la crainte de l'espionnage!

Le projet auquel Rousseau fait allusion est un voyage à Thonon et à Evian. Nous allons

1. Lettre XXXIII.

apprendre par une lettre fort intéressante de l'abbé Léonard que madame de Warens l'effectua au cours de l'année 1745, sous le nom de *comtesse de Conzié*.

A cette occasion, elle s'était procuré par l'intermédiaire de l'abbé une expédition de la donation de 1726, et il n'en avait pas fallu davantage pour que le bruit courût à Annecy que cette donation avait été cassée par le sénat. L'abbé pense bien pourtant que la nouvelle a besoin d'être confirmée.

Courtilles, de son côté, avait fait quelques courses dans les environs de Gruffy; mais il n'était pas allé voir l'abbé Léonard depuis certain jour où il lui avait acheté à crédit six vaissels de froment dont madame de Warens ne pouvait payer le prix, non plus d'ailleurs que le montant de deux billets souscrits par elle à raison de prêts obtenus antérieurement de son vieil ami. L'archiprêtre se plaint discrètement du procédé :

†

Madame et très chère sœur,

La promesse que vous me fîtes par la dernière de vos lettres en date du 15<sup>e</sup> février passé, lorsque j'eus l'honneur de vous envoyer l'acte de votre

donation en faveur de M. le B. de Warens, de me donner vers les pâques suivantes de vos nouvelles, sans que depuis près de dix mois j'en aie reçue aucune, ni par écrit, ni verbalement, m'a d'autant plus surpris que je n'ai point cru vous avoir donné occasion au silence mortifiant que vous avés gardé à mon égard. Vous m'avés demandé ci-devant par la susdite lettre ou nous en étions de nos comptes, parce que vous ne vous en ressouveniés pas, et je vous marquai tout bonnement le montant de vos deux billets, sans y comprendre le prix convenu des six derniers vaisseaux de froment que M. de Courtilles vint prendre ici de vôtre part, dont je n'ai d'autre assurance que celle que ie sai que vous les avés bien receu.

Je me suis imaginé cent fois depuis lors qu'une réponse à la vôtre par laquelle vous souhaittiéz savoir ou nous en étions de nos intérêts communs ne pourroit pas vous avoir fait aucune peine, j'ai donc été dans une véritable perplexité depuis ce temps-là, jusque dans ce moment que je viens de recevoir la chère lettre dont vous m'aviez honoré en date du 28<sup>e</sup> du passé, par laquelle vous pensés que je suis le coupable de nôtre silence respectif, partageons donc ma très chère sœur le reproche fraternel et avoués moi de bonne foi que ie n'ai pas tant tort ayant seu que M. de Courtilles a passé plusieurs fois dans nôtre voisinage pendant le cours de l'année sans me donner aucun signe de vie de votre part, je vous avoueraï aussi que si j'avais été informé du tems que vous y avés passée vous meme lors de vôtre voyage à Thonon, je me serais trouvé malgré vous à vôtre passage pour vous y rendre les devoirs d'un frère sincère et tout dévoué, vous n'auriés pu alors me refuser cette satisfaction qu'une amitié de

dix-huit ans doit s'attendre, cependant je n'ai pas moins pris de part à tout ce qui vous intéressoit pendant tout ce tems, comme si j'avais reçu tous les jours de vos nouvelles.

Je me prévaus aussi comme vous, ma très chère sœur, de l'approche des S<sup>tes</sup> fêtes pour vous assurer de la sincérité des vœux que je n'ai jamais discontinué de faire pour demander au Sauveur naissant que la divine Providence daigne vous soutenir du bras de sa Ste protection dans tous les événements fâcheux que vous essuïés depuis que vous êtes devenue la fille de cette même Providence.

Je suis plus que persuadé que la longueur d'une cruelle guerre vous met à l'épreuve par des contretems les plus fâcheux ; jamais la Savoye ne vit tant de misères et d'indigens dont le nombre augmente étrangement, pourriés vous bien croire ma très chère sœur, qu'ayant été obligé pour soulager mes paroissiens de leur donner presque tout mon blé à crédit, outre les aumones extraordinaires faites aux pauvres, je me suis vû réduit à emprunter pour faire mes emplettes de vin, de sorte que si je passe dans le monde pour être à mon aise, c'est en crédit seulement, mais il faudroit un cœur de marbre pour ne pas sentir les calamités publiques et les nécessités des particuliers qui nous environnent.

Soiés donc persuadée, ma très chère sœur, que je fais tant de cas de votre chère amitié, que je ne perdrai jamais la moindre occasion de m'en mériter la continuation, je suis si persuadé à mon tour de votre bon cœur à mon égard que je ne saurais jamais craindre du moindre ralentissement après les protestations sincères et multipliées que j'en ai reçu en toutes occasions ; je vous assure aussi ma très chère sœur avec la même sincérité du très res-

pectueux et de l'inviolable attachement avec lequel je ne cesserai jamais d'être, Madame et très chère sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. LÉONARD.

curé de Gruffy.

*P.-S.* — Une personne de Thonon me dit il y a quelque tems que vous aviez été jusques à Evian incognito, sous le nom de comtesse de Conzier, pour expérier des intérêts de famille sur lesquels vous aviez droit et cela outre celui que vous avés acquis sur vos propres biens par la nullité de votre donation cassée au sénat. Comme j'ai remarqué que vous m'avés gardé un profond silence sur tous ces fais, j'ai bien lieu de craindre que tout ce qu'on a dit à ce sujet Annessy et ailleurs mérite confirmation; si la chose n'est pas telle, l'Évangile vous fournit en cette occasion une vérité qui doit vous consoler et le discours que fit S<sup>t</sup>-Pierre à Jésus-Christ quand il l'appela à lui peut aussi y contribuer; mon empressement à être informé de ce qui pouvait intéresser une bonne amie m'a porté à vous faire cette ouverture.

A. V. E. (*ave*) <sup>1</sup>.

Le tableau que M. Léonard fait ici de la misère qui accablait alors les campagnes de la Savoie n'est pas exagéré. Les réquisitions de l'intendance espagnole ruinaient le pays <sup>2</sup>

1. Copie de la lettre originale aux *Arch. départ. de la Savoie*.

2. La ville de Chambéry avait envoyé à Madrid une députation pour obtenir quelque allègement aux réquisitions; M. de Conzié était au nombre de ses membres.

et madame de Warens n'avait pas trop de toute son habileté pour pourvoir à son existence et à celle de son entourage.

Un frère de son père était mort à Constantinople, laissant quelque fortune dans cette ville et sans doute aussi dans le pays de Vaud. C'est afin de réunir les pièces nécessaires pour la revendication de ses droits qu'elle se rendit en Chablais où il semble qu'elle put s'aboucher avec M. Miol, de Vevey, qui était un peu son allié. Elles étaient encore incomplètes lorsqu'elle les envoya à Rousseau en le priant de faire *recommander son affaire* au comte de Castellane, ambassadeur de France à Constantinople, pour qui Jean-Jacques dressa la note suivante :

MM. de la Tour, gentilhomme du pays de Vaud, étant mort à Constantinople et ayant établi le sieur Pelico pour exécuteur testamentaire à la charge de faire parvenir ses biens à ses plus proches parents, Françoise de La Tour, baronne de Warens qui se trouve dans le cas désirerait qu'on pût agir auprès du sieur Pelico pour l'engager à se dessaisir des dits biens en sa faveur en lui démontrant son droit... la dite baronne ayant eu ses biens confisqués pour cause de la religion catholique qu'elle a embrassée et n'étant pas payée des pensions que le roi de Sardaigne et ensuite Sa Majesté Catholique (*Philippe V*) lui ont assignées sur la Savoie, ne doute point que

la dure nécessité où elle se trouve ne soit un motif de plus pour intéresser en sa faveur la religion de Votre Excellence.

Et, en note :

Il ne reste de toute la maison de La Tour que madame de Warens et une sienne nièce qui se trouve par conséquent d'un degré au moins plus éloigné, et qui d'ailleurs n'ayant pas quitté sa religion et ses biens, n'est pas assujettie aux mêmes besoins <sup>1</sup>.

A cette époque, le 28 avril 1745, Marie Flavard, seconde femme de M. de La Tour, belle-mère de madame de Warens, mourut. L'usufruit que son mari lui avait laissé avait donc pris fin et la part des biens appartenant à madame de Warens qui y avaient été assujettis aurait dû lui faire retour. Le gouvernement bernois s'y opposa sans en prononcer, toutefois, la confiscation. Il les plaça d'abord simplement sous séquestre et les fit régir par le sieur Vincent de Chailly. Les revenus devaient en être transmis à madame de Warens avec offre des biens eux-mêmes si elle revenait dans son pays et rentrait dans le giron de l'Église réformée.

1. Lettre XXXVI et annexe. — La nièce à qui Rousseau fait allusion était Françoise de La Tour, qui avait épousé le capitaine Jean-François Hugonin.

Au bout de deux ans d'attente, et lorsqu'il n'espéra plus le retour de sa sujette, le gouvernement donna l'héritage à madame Hugonin<sup>1</sup>.

L'épreuve que madame de Warens subit victorieusement dans cette circonstance prouverait la sincérité de sa conversion s'il était certain que les biens qu'elle abandonnait fussent supérieurs à ses pensions de Savoie qu'elle aurait perdues en désertant le catholicisme. D'ailleurs, en ce moment, elle avait devant les yeux le mirage des mines de fer, de cuivre, d'argent et d'or; et il est bien vraisemblable qu'elle tenta d'obtenir, par un accord amiable avec sa nièce, ce que le gouvernement lui refusait. C'est certainement à cette affaire que se rapporte le paquet de lettres de madame de Warens que possède encore la famille Hugonin, et qu'elle ne juge pas à propos de mettre au jour.

L'affaire de la succession de Constantinople suivit son cours, et, le 3 février 1746, madame de Warens donna sa procuration à un négociant de Marseille, Antoine Roubin, pour exiger et retirer de M. Pelicot les valeurs dont elle se

1. Renseignements dus à l'obligeance de M. A. de Montet.



composait <sup>1</sup>. En attendant que la richesse lui arrivât de Turquie, et tout indique qu'elle n'en vint pas, madame de Warens se mit à la poursuivre énergiquement en Savoie, mais, hélas! sans plus de succès. Par intervalles, la question de la pension l'occupait aussi.

En février 1747, nous rencontrons deux lettres de Rousseau (lettres XXXVII et XXXVIII) qui y sont relatives. Dans la première, il voudrait, grâce à l'intervention de ses amis d'Espagne, faire établir pour toujours la pension par la cour de Madrid, de façon que madame de Warens pût *la manger* où il lui plairait, car « mon opinion est que c'est une affaire désespérée du côté de la cour de Turin, où les Savoyards auront toujours assez de crédit pour vous faire tout le mal qu'ils voudront, c'est-à-dire tout celui qu'ils pourront ». Dans la seconde lettre, il s'agit d'un *Mémoire* qu'il

1. Procuration donnée, devant le notaire Pacoret, à Chambéry le 3 février 1746, dans la maison de la baronne, laquelle « en qualité d'héritière du seigneur de Latour son oncle décédé à Constantinople et ne pouvant se transporter au dit lieu à cause de ses indispositions, constitue le sieur Antoine Roubin, négociant à Marseille pour exiger et retirer du sieur Honoré Pelicot, négociant à Constantinople, tout les effets tant meubles qu'immeubles, or, argent, titres, dont il se trouvera saisi dépendants de la succession dudit seigneur de Latour, son oncle ».

avait rédigé pour demander une pension et qu'il avait ensuite envoyé à madame de Warens et à l'abbé Léonard afin qu'ils le corrigéassent. On y énonçait, contrairement à la vérité, que Jean-Jacques *avait abandonné tous ses droits et prétentions*, — sur son patrimoine sans doute. Il semble y consentir; mais il se récrie parce qu'on lui fait dire qu'il désirerait n'être pas nommé :

C'est une fausse délicatesse que je n'ai point : la honte ne consiste pas à dire qu'on reçoit, mais à être obligé de recevoir... Je sens pourtant le prix d'un tel ménagement de votre part et de celle de mon oncle. D'ailleurs sous quel nom, dites-moi, feriez-vous enregistrer la pension ?

M. Musset-Patay <sup>1</sup> suppose que « l'objet de ce *Mémoire* était une pension pour madame de Warens; mais comme elle en avait déjà une, il fallait l'obtenir sous un autre nom, et Rousseau mit le sien, *espérant bien ne jamais en souiller ses mains*. On lit aussi dans cette lettre :

Si ma fidélité était équivoque et qu'on pût me soupçonner d'être homme à détourner cet argent ou à *en faire un mauvais usage*, je me serais bien gardé de changer l'endroit aussi librement que je

1. *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*. Paris, 1822, I. p. 318.

J'ai fait ; et ce qui m'engage à parler de moi, c'est que j'ai cru pénétrer que *votre délicatesse se faisait quelque peine qu'on pût penser que cet argent tournât à votre profit ; idée qui ne peut tomber que dans l'esprit d'un enragé.*

C'est après cela qu'il ajoute : « Quoi qu'il en soit, j'espère bien n'en jamais souiller mes mains. »

Il paraît donc certain que cette pension que Rousseau consentait à faire établir sous son nom n'était destinée ni à lui ni à madame de Warens. Elle l'était peut-être à Wintzinried qui finit, en effet, par en obtenir une.

En août 1747, madame de Warens gagna au sénat de Chambéry un procès contre messire de Rossillon de Mont-Saint-Jean<sup>1</sup> doyen de la collégiale de Sallanches héritier de l'évêque de Bernex et qui lui payait fort mal les cent cinquante livres de pension établies sur la terre de Challonges.

Dans une lettre du 23 décembre suivant, Rousseau explique à madame de Warens qu'il

1. Joseph-François-Jérôme, fils du marquis de Mont-Saint-Jean et d'Antoinette de Rossillon, neveu de l'évêque qui avait institué héritiers de *ses biens de famille* ses quatre sœurs ou leurs représentants. La terre de Challonges était sans doute tombée dans le lot des enfants de la marquise de Mont-Saint-Jean.

a placé la lettre qu'il lui écrit sous l'enveloppe d'une autre adressée à l'abbé Giloz. Il la met en garde contre M. Descreux.

Il a beau dire, je ne crois guère sa bourse en meilleur état que la mienne. J'ai toujours regardé vos lettres de change qu'il a acceptées, comme un véritable badinage. Il en acceptera bien pour autant de millions qu'il vous plaira, au même prix, je vous avoue que cela lui est fort égal. Par rapport à moi je ne vous dis rien, c'est tout dire; j'espère toujours qu'un jour, vous me connaîtrez mieux et m'en aimerez davantage... Je remercie tendrement le frère de sa bonne amitié et l'assure de toute la mienne. Adieu trop chère et trop bonne maman.

Le frère, c'était de Courtilles. Quelle différence de ton entre la *Correspondance* et les *Confessions*!

Depuis quelque temps madame de Warens, que son insuccès de Vevey et sa propre ruine n'avaient pas corrigée, paraissait vouloir tirer profit des travaux de ces prétendus chimistes que Jean-Jacques appelait *archi-ânes* et *butors*. Son activité s'était appliquée à l'industrie minière. Et même, si l'on en croit les énonciations d'actes du 1<sup>er</sup> février et du 18 mai 1752, elle était depuis 1737, ou tout au moins depuis 1742, associée secrètement avec un sieur Mathieu Cash pour pratiquer clandesti-

nement des fouilles en Maurienne dans les concessions du marquis Graneri. Ce fut sans doute au vu de quelques échantillons merveilleux apportés par Cash qu'elle résolut d'acheter les mines du marquis.

Les montagnes de la Savoie, surtout celles des arrondissements de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne renferment de nombreuses et excellentes mines de fer, de plomb argentifère et de cuivre. Leur exploitation remonte à des temps fort éloignés, mais c'est au xviii<sup>e</sup> siècle qu'elle reçut la plus vive impulsion. Les mines de la Basse-Maurienne, de Saint-Julien à Aiguebelle, qui étaient les plus productives furent affermées alors à des étrangers, M. O.-Liéger Duplisson, de Bar-le-Duc, etc.

Celles de la Haute-Maurienne, de Saint-Julien au Mont-Cenis et aux confins du Piémont, appartenaient au comte Graneri, marquis de la Roche, qui habitait Turin. C'est de celles-ci que madame de Warens et M. *Sautier de la Balme* ou de *la Fournache* devinrent acquéreurs. Elles étaient situées sur les paroisses de Freney, Fourneaux, Orelle, Modane, Bramans, Termignon, etc. Les usines d'exploitation con-

struites par Gaspard Graneri, vers 1650, étaient à la Praz et à Fournaux. Il y avait dans le groupe de Freney-Fournaux-Orelle, des mines de fer spathique à grandes lames, de très bonne qualité, connues sous les noms du *grand filon*, à 2 900 mètres d'altitude, de *filons de Bissorte, du Freney*; le filon de fer oligiste métalloïde du *Monioz*, sur Modane; un joli filon de cuivre très pur, mais avec beaucoup de quartz, à Orelle; — les mines d'Arplanne, des Sarrasins.

*La Colombière* sur Bramans, dont il sera souvent question, doit être la couche de dolomie imprégnée de galène lamellaire, soit sulfure de plomb argentifère, de Saint-Pierre d'Extravache, à 1 750 mètres d'altitude (à 1 236 seulement à Bramans). On y voit encore les anciennes galeries.

A Lanslevillard il ne pouvait y avoir qu'un petit gisement de pyrite de cuivre, sur les escarpements de la rive droite de l'Arc.

Plus tard, madame de Warens et Courtilles obtinrent la concession de toutes les mines de charbon fossile qu'il découvrirait dans la Savoie. Ils en exploitèrent dans les vallées tourmentées des *Ullies*, près de la Rochette. La houille maigre, ou anthracite, se trouvait

à Presles. Au Pontet, au Bourget en Ullie, à la Rochette il y avait des filons de cuivre qui, à cette époque, étaient exploités.

A La Serraz, près du lac du Bourget les associés découvrirent du lignite quaternaire (bois fossile).

A Arâches en Faucigny, c'était encore du lignite; on l'y trouva presque en poussière et tel que l'associé Bérard le dépeindra. Il s'agissait sans doute de la mine de Lépine à 2500 mètres environ, à vol d'oiseau, de la rivière d'Arve. Il n'y a pas là de véritables galeries, mais des excavations en forme de poches.

Près d'Allonzier (*La Caille*), où habitait M. d'Angeville, dont nous parlerons longuement, et où madame de Warens paraît avoir fait opérer des sondages et des expériences, son émissaire ne put trouver que de petits gisements de fer hydraté dans le terrain néocomien; mais s'il est allé travailler dans les paroisses voisines de Cuvat et de Ferrières, il a pu en recontrer qui avaient et ont encore une importance réelle <sup>1</sup>.

Un peu au-dessus de Gruffy, au sortir du

1. Nous devons ces renseignements techniques à l'obligeance de M. Lachat, ingénieur en chef des mines en Savoie.

territoire d'Allèves. le Chéran commence à rouler des paillettes d'or, et en quantité suffisante pour rémunérer les recherches des orpailleurs. La montagne de Gruffy (Semnoz) et les berges du Chéran ont, en conséquence, été de tout temps l'objet de fouilles et de recherches, surtout à l'endroit appelé la Combe des Tines, sur le territoire de Cusy<sup>1</sup>. Madame de Warens et Wintzinried connaissaient sans doute ces détails par M. Léonard, mais ils auraient été bien aises d'en tirer profit sans lui. C'est vraisemblablement pour ce motif que Wintzinried s'abstint d'aller visiter le curé lorsqu'il alla à Gruffy en 1743.

Madame de Warens, après des analyses qui avaient sans doute donné des résultats paraissant avantageux, se fit *grande industrielle*. Elle acheta des concessions, des fonderies de fer, des usines, et forma des *sociétés par ac-*

1. De nos temps, et surtout dans la période de 1850 à 1860, de nouvelles recherches furent pratiquées par des aventuriers de tous pays : d'abord M. Rey, de Tarentaise, des Dauphinois, des Lyonnais, des Anglais, les sieurs Sutgé; puis M. Dutruit, madame Lortom, un prétendu comte ou marquis de Rocheford, M. Roudillon, etc. Enfin, comme si la bêtise humaine augmentait avec les âges, les chercheurs dirigèrent leurs fouilles d'après les indications d'une *somnambule* de Chambéry. En 1858, une crûe du Chéran balaya les travaux (*Registres de la cure de Gruffy*).



*tions*. Comme aujourd'hui les frais d'exploitation étaient onéreux, et bien qu'il y eût des débouchés suffisants, les bénéfices couvraient à peine les dépenses. Il aurait fallu à la tête d'une industrie si considérable des personnes plus expérimentées, plus fermes et surtout moins chimériques que la baronne. Ses connaissances n'étaient pas à la hauteur de ses prétentions. Nous ne pensons pas que, comme tous les lanceurs d'affaires, elle ne voulût constituer une entreprise, plus ou moins solide, que pour vendre ensuite et le plus tôt possible, les actions qu'elle se réserverait; nous croyons qu'elle avait la foi. Elle espérait faire de gros bénéfices et pouvoir désormais satisfaire ses goûts de générosité et d'ostentation. Nous allons la voir à l'œuvre.

Les grands seigneurs, propriétaires et exploitants des mines de Savoie, n'en retiraient que de minces avantages. Ils étaient donc bien aises de s'en défaire en échange d'un peu d'argent comptant, malgré la vogue dont jouissaient alors ces sortes d'entreprises. Mais, de l'argent comptant, madame de Warens n'en avait pas : elle dut par conséquent s'ef-

forcer de s'en procurer au moyen d'associés bailleurs de fonds. Elle crut en trouver un, ou à peu près, en la personne de *Jean-Guillaume Sautier* de la Balme, seigneur de la Fournache, chambellan et capitaine au service de Son Altesse Électorale de Bavière, né à La Roche en Savoie, demeurant à Saint-Jean-de-Maurienne. Le 13 septembre 1747, le gentilhomme souscrivit en faveur de madame de Warens cet engagement :

Je soussigné m'engage en la meilleure forme possible de me rendre en personne auprès de ceux qui voudront prêter dix mille écus (30 000 livres) à madame la baronne de Warens de la Tour pour être appliqués à l'acquisition des fabriques de M. le marquis de la Roche, comte de Granery. Je m'engage de cautionner par hypothèque sur la généralité de mes biens le remboursement de la dite somme au cas où la dite dame ne pourrait pas le faire elle-même.

Signé le présent à Saint-Jean-de-Maurienne le 13 septembre 1747.

· DE LA BALME DE LA FOURNACHE<sup>1</sup>.

Une fois munie de cette pièce, madame de Warens crut pouvoir marcher. Elle se rendit à Annecy avec M. de la Balme et, le 24 octobre, ils y achetèrent pour le prix de vingt-cinq mille livres, tant pour eux que pour leurs amis

1. *Archives départementales de la Savoie.*

à élire, toutes les fabriques, les martinets, bâtiments et biens quelconques de Charles-Gaspard Graneri situés sur les paroisses de Saint-André, Fourneaux, Frenay et Orelle en Maurienne avec tout le bénéfice que M. Graneri pouvait mesurer des patentes accordées à son bisaïeul Gaspard Graneri par la duchesse de Savoie, Christine de France, les 12 décembre 1646 et 18 septembre 1647 <sup>1</sup>.

Le 10 novembre, le marquis de la Roche à qui l'acte avait été transmis à Turin le ratifie. On trouve alors un troisième associé en la personne de Mathieu ou Thomas Cash, d'Orelle, qui était un homme du métier. Le 25 novembre, le notaire Decoux arrive d'Annecy, avec Milleret, le mandataire du marquis Graneri; ils se rendent « aux Charmettes dans le *château* qu'habite madame de Latour de Warens ». On commençait ainsi à jeter de la poudre aux yeux. Là, M. de la Fournache et la baronne associent Cash pour un tiers dans le marché du 24 octobre, et tous les trois s'engagent à payer les vingt-cinq mille livres. Milleret remet alors à M. de la Fournache les patentes de concession.

1. Acte Decoux notaire; *Archives du Tabellion d'Annecy*.

Cet acte est passé en présence de noble Jean Dupasquier, capitaine dans le régiment suisse de Schwaler au service de S. M. Catholique; résidant à Annecy et de *noble* Jean-Samuel-Rodolphe Wintzinried de Courtilles <sup>1</sup>.

Le lendemain, 26, et à onze heures après midi (*sic*), à Chambéry, dans la chambre occupée par madame de Warens dans la maison de madame la comtesse (*sic*), de Saint-Laurent une convention spéciale intervient entre la baronne et le mandataire du marquis de La Roche.

En exécution de la promesse et condition verbalement convenues entre eux *avant* le contrat reçu le jour d'hier, madame de Warens accorde au marquis les faculté et droit de rachat perpétuel, passé le terme de cinq ans. pour un sixième, soit la

1. Les régiments suisses de Schwaler et de Dunant, et d'autres encore, étaient à la solde de l'Espagne et tenaient garnison en Savoie. Rodolphe Wintzinried avait en ce moment auprès de lui, aux Charmettes, son frère et sa belle-sœur. Le 14 septembre précédent, celle-ci ayant mis au monde une fille, il attesta au curé de Saint-Léger la catholicité du père et de la mère. Le parrain et la marraine sont des paysans de Barberaz, petite paroisse toute voisine où les personnes portant les noms de Gotteland et de Carle, ou Carloz, existent toujours en grand nombre.

Voici l'acte de baptême :

14 septembre 1747. Baptême de Marie-Françoise-Angélique fille de *noble* Jacques-François Wintzinried de Courtille et de demoiselle Marie Catherine de La Motte, de Lages en Champagne, mariés, tous les deux catholiques romains. suivant la lettre écrite aujourd'hui par le frère du père de l'enfant. Parrain et marraine. honnêtes Pierre Carloz et Noëlle Gotteland.

moitié du tiers acquis par ladite dame des biens, bâtimens, privilèges, concessions indiqués dans l'acte de vente du 24 octobre, moyennant le prix de quatre mille trois cents livres outre le remboursement du sixième des frais et des dépenses qui auront été faits, au cas cependant où madame de Warens n'en serait pas suffisamment remboursée par les fruits et avantages perçus.

Les témoins sont un habitant d'Annecy, Jean-Michel Falquet, et Louis Magnin, un domestique probablement.

Pourquoi cet acte qui, si l'on n'a pas écrit *après* midi, au lieu d'*avant* midi, semble avoir un certain caractère de clandestinité confirmé encore par le choix des témoins qui y sont appelés? L'on doit remarquer cependant que le traité devant être déposé au *tabellion*, ou *insinuation*, de Chambéry, il était difficile qu'il restât longtemps secret. Quant au motif du traité lui-même, on peut supposer, que, croyant à la prospérité future de la Société, le marquis de La Roche avait voulu pouvoir y entrer lorsque la marche en paraîtrait assurée. Madame de Warens a dû accepter facilement cette condition parce qu'elle lui garantissait la sollicitude et la protection d'un personnage puissant.

Ces préliminaires étant ainsi terminés, madame de Warens et M. de la Balme, qui a reçu la procuration de Cash retourné dans sa montagne d'Orelle, posent les bases de la *Société par actions*. C'est aux Charmettes, en présence de Wintzinried et d'un nouveau capitaine suisse, Jean-Baptiste de la Grave, qu'ils élaborent cet acte important.

Après avoir déclaré que leur concession s'étend de Saint-Michel-de-Maurienne jusqu'à l'extrémité des frontières du Piémont, ce qui est peut-être conforme aux énonciations des patentes, mais dépasse les termes de l'acte d'acquisition, on annonce que l'on veut commencer les fouilles.

C'est pourquoi étant indispensable pour parvenir au but d'y faire travailler avec succès, d'établir une compagnie suffisante d'intéressés dont l'assistance et le secours est nécessaire dans des travaux si immenses, ... M. de la Balme instruit de l'expérience, lumières et connaissances de la baronne de Warens présente et acceptante, la constitue sa procuratrice spéciale, et agrée qu'elle établisse la compagnie à son gré, en se conformant autant que possible aux dispositions suivantes :

I. — La Compagnie se divisera en vingt-quatre actions dont l'acquisition ne pourra être faite que par des personnes d'un honnête état et d'une probité reconnue.

II. — Le prix de chaque action ne devra pas être moindre de 200 louis neufs de France (4 200 livres) dont une moitié payée comptant et l'autre, six mois après, mais sous déduction des profits qui auraient été obtenus dans ces six mois. L'argent sera versé entre les mains d'un receveur établi à Chambéry en la personne d'un marchand des plus accrédités, qui en passera reçu et en tiendra un registre particulier dont il donnera note au teneur de livres de la compagnie.

III. — On fera fouiller toutes les mines de fer, cuivre, plomb, argent, s'il s'en trouve, et autres métaux inférieurs, dans toute la concession.

IV. — Les fonds déposés ne pourront être dépensés que sur mandats signés de madame de Warens et de M. de la Balme ou de son procureur. Ces mandats devront être enregistrés par le teneur de livres.

V. — Après les premières fouilles, on décidera, du consentement des deux tiers au moins des actionnaires, des fosses dont, suivant les indices de bonté, les travaux devront être continués et ceux que l'on devra faire commencer.

VI. — On conviendra du lieu où les métaux provenant des fabriques seront déposés et de la personne qui en sera dépositaire.

VII. — Il y aura à la fin de chaque année une assemblée générale pour régler les comptes en recettes et dépenses, et fixer les bénéfices.

VIII. — Les fonds ne pourront être retirés par les actionnaires que lorsque les profits seront arrivés au même chiffre.

Et comme cette entreprise peut demander des dispositions ultérieures et même des contraires, le dit seigneur de la Balme donne à madame de Warens le pouvoir de gérer et digérer le tout à son gré, ce qu'il approuve et ratifie par avance.

Et comme ils ont fait des avances, soit pour l'acquisition, soit pour l'établissement des travaux, il est convenu que ce qu'ils ont avancé, suivant le compte qui en sera dressé, sera précompté sur les fonds à verser.

Le lendemain, 2 décembre, M. de la Balme donne pouvoir à madame de Warens d'emprunter au nom des trois associés, elle, Cash et lui, jusqu'à concurrence de quinze mille livres dans l'intérêt commun de l'entreprise pour l'excavation des mines et l'entretien des fabriques en Maurienne. L'acte est signé en présence de *Juan Delagrave*, capitaine au régiment de Dunant et de *Juan De Paquet (Dupasquier)*, capitaine au régiment de Schwaller, dont le notaire *espagnolise* ainsi les prénoms <sup>1</sup>.

Madame de Warens espérait sans doute recevoir des fonds de ce M. Descreux qui acceptait toutes ses lettres de change. Nous avons vu que Jean-Jacques dans sa lettre du 17 décembre la mettait en garde contre cet homme : « Il est fort sur le zéro aussi bien que M. Baggeret, et je ne doute pas qu'il n'aille achever ses projets au même lieu. »

Rousseau avait raison et le 10 juin 1748 les associés n'avaient encore rien versé à la caisse de la compagnie. Ce jour-là, ils trouvent enfin un actionnaire : c'est un avocat d'Annecy, Étienne Boittier-Avrillon. Avant de l'admettre

1. Actes du notaire Gomet, aux *Archives du Tabellion*.



à acquérir une action, ils déterminent le nombre de celles-ci et constituent, comme on le ferait de nos jours, les *parts de fondateurs*. A raison des avances faites pour l'achat des mines et fabriques, pour les essais et pour les fouilles, on décide que le profit de l'entreprise sera divisé en vingt portions dont dix sont attribuées aux nobles constituants en échange de ces avances, et les dix autres seront vendues, chacune à raison de trois mille livres, qui seront versées aux mains d'une personne récéante<sup>1</sup> et solvable, sous l'honoraire qui sera arbitré. La Société aura une durée de quarante ans. « De laquelle proposition s'étant aperçu spectable Etienne Boittier-Avrillon... il auroit prié les nobles seigneur et dame constituants de lui accorder une des susdites portions, ce qui auroit été convenu ». En conséquence M. Avril- lon promet de payer quinze cents livres dans quinze jours entre les mains de la personne qui sera désignée et les autres quinze cents livres dans le mois. L'acte est signé en présence de Wintzinried.

Le 7 juillet M. de la Balme trouve un second

1. Terme de pratique signifiant *domicilié*.

actionnaire. François Mansord, de Grenoble, officier dans le régiment dragons de France au service de l'Espagne, en garnison à Saint-Jean-de-Maurienne, se rend dans la maison de M. de la Fournache, rue de Bonrieux, et celui-ci l'admet au nombre des associés pour une part, à la charge de payer les trois mille livres, de la même façon qu'Avrillon. L'acte est reçu par le notaire Buffard, en présence de Mathieu Cash dont il n'est pas parlé dans celui du 10 juin, et dont la qualité d'associé primitif pour un tiers n'est pas davantage signalée ici.

Le 26 juillet, madame de Warens se rend à Saint-Jean-de-Maurienne et ratifie la vente de cette deuxième action.

De retour à Chambéry, elle reçoit de Rousseau une lettre bien triste et bien humiliée<sup>1</sup>. Il se plaint de douleurs néphrétiques, de coli-

1. Lettre XLI, datée de Paris, 26 août 1748. Il est toujours à l'hôtel du Saint-Esprit, rue de la Plâtrière. Son père était mort à Nyon le 9 mai 1747. Cet événement, qui ne paraît pas lui avoir causé un grand chagrin, ne changea rien à sa situation pécuniaire, car Isaac Rousseau ne laissa aucune fortune. La part d'Isaac dans la succession paternelle bien qu'elle eût été d'un cinquième (Dufour-Vernes, p. 40), et non d'un *quinzième* seulement comme l'a dit Jean-Jacques à la seconde page des *Confessions*, avait été peu importante et se trouvait dissipée depuis longtemps. Cependant l'usufruit du père sur les biens de son fils François, disparu en 1721, prit fin à la mort d'Isaac.

ques d'estomac ; il a pris l'émétique, le simarouba, un remède qui guérissait alors :

... Et vous ma chère maman, comment êtes-vous, à présent?... N'êtes-vous point apaisée au sujet d'un malheureux fils qui n'a connu vos peines que de trop loin, sans jamais les pouvoir soulager. Vous n'avez connu ni mon cœur ni ma situation. Permettez-moi de vous répondre ce que vous m'avez dit si souvent : *Vous me connaîtrez quand il n'en sera plus temps.*

M. Léonard a envoyé prendre de mes nouvelles... Si vous jugiez à propos, nous nous écririons à l'ordinaire par cette voie. Ce serait quelques ports de lettres, quelques affranchissements épargnés, dans un temps où cette lésine est presque de nécessité. J'espère que ce temps ne peut durer éternellement. Je voudrais bien avoir quelque voie sûre pour m'ouvrir à vous sur ma véritable situation. J'aurais le plus grand besoin de vos conseils.

J'use mon esprit et ma santé pour tâcher de me conduire avec sagesse dans ces circonstances difficiles, pour sortir, s'il est possible de cet état d'opprobre et de misère, et je crois m'apercevoir chaque jour que c'est le hasard seul qui règle ma destinée... Adieu, mon aimable maman...

Le 20 novembre une fille naît à Pierre Carle et à Noëlle Gotteland. Madame de Warens et Wintzinried, représentés par Claude Richaud et Marie Jacqueline Recordon, en sont parrain

et marraine. L'enfant reçoit leurs prénoms, *Jeanne-Françoise* <sup>1</sup>.

Le 17 janvier 1749 <sup>2</sup>, Jean-Jacques informe madame de Warens qu'il est chargé de quelques articles pour le *Grand Dictionnaire des arts et des sciences*. La bile, écrit-il, lui donne des forces et même de l'esprit et de la science.

Je vous supplie de vouloir bien vous charger de mes tendres remerciements pour le frère; de lui dire que j'entre parfaitement dans ses vues et dans ses raisons et qu'il ne me manque que les moyens d'y concourir plus réellement. Il faut espérer qu'un temps plus favorable nous rapprochera de séjour, comme la même façon de penser nous rapproche de sentiments.

Que dire de ces lignes de Rousseau et d'autres aussi tendres que nous avons déjà rapportées? Ne respirent-elles pas une amitié sincère pour le frère, pour ce second, ce troisième ami de maman? Jean-Jacques avait trente-sept ans; il était en pleine possession de ses facultés, au moment même où le génie s'éveillait dans son cerveau; s'il remercie ainsi Wintzinried, pourquoi, dix ans après, tant de passages des *Con-*

1. Wintzinried est désigné sous les noms de *Jean Rotol de Courtille* (Reg. de la paroisse de Saint-Léger).

2. *Correspondance*, lettre XLII.

*fessions* contrastent-ils avec cette affection?

Mais les affaires de madame de Warens n'étaient pas en meilleure situation que les siennes. Mansord, si tant est qu'il ne fut pas un homme de paille, stylé par M. de la Balme pour provoquer aux souscriptions, avait bientôt reconnu la fragilité de l'entreprise. Le 4 novembre 1748, il avait rétrocédé son action au vendeur et déclaré, en présence de Courtilles, qu'il avait été remboursé de ses avances ou paiements. L'opération est faite au moyen d'une contre-lettre destinée à rester secrète; car, ostensiblement, c'est lui qui, avec madame de Warens, agira au nom de la Société et comme remplaçant M. de la Balme. Peut-être cette simulation avait-elle été rendue nécessaire par une absence de ce dernier, rappelé pour un temps à ses fonctions en Bavière.

Quant à Boittier-Avrillon, il n'avait pas pu, ou n'avait pas voulu payer les trois mille livres dues pour l'achat de son action. En mars, madame de Warens, et Mansord, qui se dit maintenant *ancien officier*, le citent devant le juge du consulat à Chambéry (*tribunal de commerce*) pour faire annuler sa souscription. L'annulation est ordonnée le 13 mars 1749. Avrillon

ne s'était d'ailleurs pas fait tirer l'oreille, car, la veille, il avait donné mandat d'acquiescer à la demande.

Nul n'étant prophète en son pays, madame de Warens chercha des associés plus loin et en trouva. Mais elle était désormais trop absorbée par son industrie pour continuer à exploiter le domaine des *Charmettes*, dont elle oubliait du reste volontiers de payer le loyer.

Le 24 du même mois, elle le sous-loua à un marchand de Chambéry, Joseph Vial, aux conditions du bail passé avec M. Noëray <sup>1</sup>. Peut-être que déjà à cette époque elle avait établi une poterie de fonte au Reclus à Chambéry, bien que ce soit en octobre 1750 seulement qu'elle loua une maison du marquis d'Allinges et la décora du nom pompeux de *Fabrique royale*.

Au nombre de ces actionnaires qu'elle trouva à l'étranger, le principal et le plus riche était *Camille Perrichon*, chevalier des Ordres du roi, conseiller d'État ordinaire, ancien prévôt des marchands et commandant de Lyon. Il habitait,

1. Acte du notaire Pacoret du 24 mars 1749 signé en présence de Jean-Samuel de Courtilles. Le 25 mai 1752, M. Noëray, devenu commandant d'Annecy, remet son testament au notaire Combaz dans la cellule du P. Hippolyte Donzel des Carmes déchaussés de Chambéry.

l'été au moins, à Chanvert au-dessus de la ville. Madame de Warens le connaissait depuis longtemps, car, en 1741, Rousseau, qui l'appelle *le noble et généreux Périchon*, alla le revoir avant de quitter sa place de précepteur des enfants de M. de Mably et *se ressentit de sa magnificence*<sup>1</sup>. Si son entrée officielle dans la Société des mines ne date que du 21 décembre 1749, il est vraisemblable qu'il était lié secrètement avec madame de Warens dès l'origine même de l'affaire. La baronne, en effet, avant de passer l'acte d'acquisition du 24 octobre 1747, s'était rendue à Lyon. Une procuration en blanc, du 9 septembre 1747, nous apprend qu'elle était alors dans cette ville au *logis des Quatre-Nations*, rue Sainte-Catherine. Lorsque, un mois plus tard, elle traita avec le représentant du marquis de La Roche, elle avait sans doute obtenu la promesse du concours de M. Perrichon et l'avance de quelques sommes d'argent. Actuellement il fallait davantage. Les travaux ne marchaient pas rapidement et la caisse était vide. On poussa donc les pourparlers engagés depuis longtemps pour faire entrer M. Perrichon

1. M. de Mably, que Rousseau qualifie de prévôt général du Lyonnais, était donc le successeur de M. Perrichon.

*en nom* dans la Société, en lui vendant quelques actions.

Le 4 novembre 1749, madame de Warens lui adresse la lettre suivante dont le brouillon est aux Archives départementales. Elle ne l'a pas écrite à la légère, car on y voit deux corrections faites de la main d'un homme habile en affaires, connaissant la valeur des mots :

Monsieur et très honoré Protecteur

J'ay engage M. Moiroud de passer par Lyon avant de ce rendre à la Cotte-St-André afin qu'il ne fit aucune demarche que suivant les déterminations que vous aurez la bonte de *prescrire* (ce mot a été remplacé d'une autre main, par de *luy donner*). Je l'ay prié de vous rendre un comte véridique de ce qu'il a veu de nos afaire; M. de Courtilles aura auey l'avantage avec notre maitre fondeur de vous rendre comte de l'état présent des chose, vous vairé les épreuve de nos filons, c'est-à-dire de ceux qu'il ont eu le tems de vérifier cette campagne. Les vivassités des bise et du gevery glassé (*givre*) qu'il y a déjà dans nos montagne en rend pour cet année les promenade impraticable, je conte qu'il y en a *sufisement* de quoi bien s'ocuper (en *surcharge* et d'autre main : *tous ces hivers et pour des ciècles entiers*) a ce qu'il ont veu et vérifié sur les lieux et ont fait les epreuve pour qu'il ne reste aucune insertitude; ajés la bonté Monsieur et bien cher Protecteur de continuer votre protection et vos bontés à une compagnie qui ne peut plus rien sans vous mais qui étant soutenue



comme elle devoit l'être; vous donneras toutes sorte de satisfactions; j'espère que vous aurez la bonté de porter une attention à l'état présent de notre caisse, qui étant entièrement dépourvue de fonds, ne cadre pas avec les matières avantageuses que nous avons en main.

J'ai l'honneur d'être avec autant de dévouement que de parfaite reconnaissance et de profond respect...

à M<sup>r</sup> Perrichon — ce 4<sup>e</sup> novembre 1749.

Il convient encore de placer ici une lettre écrite en décembre 1749 à un associé habitant Grenoble, peut-être M. Mansord, que madame de Warens cherche à convaincre de la nécessité de lui procurer des fonds pour envoyer à M. Denervaux. Celui-ci était un chimiste homme d'affaires, habitant ordinairement Genève, et qui devint plus tard le mandataire de M. Perrichon.

Monsieur et cher associé,

Vous m'aviez promis de vos nouvelles et cependant je n'en ai aucunes, ce qui me fait bien de la peine; vous verrez par la copie cy-jointe de la lettre que m'a écrit M. de Nervoz la tournure qu'il donne à nos propositions, voilà monsieur et cher associé ou val nous conduire l'idée que vous avez de vouloir céder un droit positif pour engager, dites-vous, les intéressés à se prêter de meilleure grâce aux propositions. Pour moi je vous dis naturellement entre vous et moy que sy les fonds que nous de-

mandons avec tant de raison ne sont pas entré en caisse d'icy à la fin du mois prochain comme nous l'avons demandé; qu'il ne nous convient d'aucune façon entrer dans de nouveaux engagements. Et d'ailleurs vous sçavez que j'ai procuré à notre compagnie la découverte de tous nos filons et que j'ay donné l'industrie et le plant de toutes la fonderie et moulages sans avoir receu aucune récompense de la C<sup>e</sup> ny à cet égard ny à celuy de la peine que j'ai journallement pour le soutiens de notre entreprise, vous savez que je suis la plus mal partagée de tous les Intéressés, ainsy j'ai bien des sujets qui me rebute entièrement et qui devoit m'engager a getter le manche après la coignée, je vous prie en grâce monsieur et cher associé de me dire au naturel ce que je dois penser de tout cecy et ce que vous me conseillez de répondre à M. de Nervoz sans quoy je ne luy feray aucune reponce, cependant le cas est d'autant plus pressent que la personne en question qui devait avoir dix mille livres dans ce país ne peut pas les retirer quant à présent de ceux qui luy doivent, ainsy voilà une affaire comme manquée ou du moins renvoyée pour longtemps au diable vert <sup>1</sup>.

Je vous souhaite les plus heureuses fêtes et toutes sortes de prospérité dans la nouvelle année où nous allons entrer vous priant que la bonne amitié et union reigné toujours entre nous à quoy je contribueray toujours de mon pouvoir par le zelle sincère avec lequel je travaille sans relâche pour vos avantages comme pour les miens propres; je vous prie d'offrir à madame la *Marquise* les assurances de mon plus parfait dévouement et de tout mon res-

1. Pour : *au diable Vauvert* (Voir *Dictionnaire* de Littré),

pect. J'ay eu l'honneur de luy écrire depuis que vous êtes à *Grenoble*, je vais faire travailler après ces fêtes <sup>1</sup> à quelque jolie pièce que je vous prie de luy présenter de votre part et de la mienne, comme nous en sommes convenus.

Donnez moi de vos chères nouvelles le plus tôt possible et me croire sans réserve et avec une très parfaite considération,

Monsieur et cher associé, votre très humble et très obéissante servante <sup>2</sup>.

Madame de Warens arriva à ses fins.

Le 21 décembre 1749, elle rédigea à Chambéry, avec M. Mansord agissant comme ayant-droit de M. Guillaume Sautier de la Balme, une convention en sept articles. On y rappelle que la société comporte vingt actions dont dix appartiennent aux fondateurs. C'est ce qu'on nomme les actions *en dedans*. En considération des dépenses faites pour l'acquisition des immeubles et droits sociaux, pour la découverte de nombreux filons, pour les travaux *immenses* du souterrain de la montagne de la Colombière, etc., ces dix actions sont dégrevées de tous frais ultérieurs, lesquels restent à la charge exclusive

1. Ces mots indiquent que la lettre a été écrite vers le milieu de décembre.

2. *Archives départementales de la Savoie*. — Ce brouillon de lettre est d'une belle écriture qui n'est ni celle de madame de Warens, ni celle de Wintzinried.

des dix autres actions que l'on appellera les actions *en dehors*. Celles-ci seront vendues six mille livres pièce. Chaque associé participera aux bénéfices et aux pertes dans la proportion du nombre de ses actions. Il fournira aussi des fonds dans la même proportion, si ceux qui existent présentement ne suffisent pas pour pousser l'entreprise à son point de perfection.

On y déclare enfin que M. Perrichon a acheté six actions *en dehors* pour lesquelles il a payé la somme de trente-six mille livres, monnaie de Piémont et dont quittance lui est donnée. M. Perrichon acquiesce en ces termes :

J'accepte les conditions cy-dessus.

A Lyon, ce 26 septembre 1749.

PERRICHON.

Ce payement du capitaliste lyonnais, bien que dépensé en partie d'avance, ne laissa pas que d'améliorer considérablement la situation. Les amis de madame de Warens en profitèrent pour remonter leur garde-robe. La baronne chargea M. Denervaux de faire pour eux quelques emplettes à Genève; le 24 janvier 1750, elle lui en accuse réception :

Nous avons reseu bien conditionné la veste de

M. Mansord, la sarge blanche en soye pour M. Gous-sels, les *dorures* pour M. de Courtilles et les bal-lances et pois pour notre fondeur (*Jean-Claude Charbonnel*); nous attendons encore l'estoc et bi-gorne et nous vous prions de tenir comte de la généralité de vos envois afin que nous vous rem-boursions le montant des premier fond que nous retirerons de votre villes, ce qui ne tardera pas come savez; au reste nous vous prions de ne pas manquer de tenir main pour faire avancer le bo-cage provenant des fourneaux de madame de Mal-lens nous en sommes pressés pour continuer notre travail qui vat fort bien grâce à Dieu.

En attendant, etc. <sup>1</sup>.

Le même jour, madame de Warens s'adresse encore à M. Perrichon :

Monsieur et bien cher protecteur,

J'ai reçu les deux chères vôtres par le même ordinaire. Si ces messieurs n'ont pas eu l'honneur de vous rendre compte en particulier des informa-tions prises à Grenoble c'est pour ne pas vous fati-guer par des lettres inutiles attendu que leurs recherches jusqu'à présent ne sont pas suffisantes. Pour n'avoir rien à nous reprocher j'ai encore chargé le sieur Labranche <sup>2</sup> qui s'est retourné dans sa montagne... de vérifier la conduite du sieur Mathieu (*Cash*).

1. De l'écriture de madame de Warens (*Archives départe-mentales*).

2. En 1758 cet ingénieur (?) est appelé et qualifié ainsi : François Peiraud Labranche, conseiller du roy, membre de l'Université de Paris.

Il est surprenant qu'on vous ait si mal instruit au sujet de notre poterie; il est vrai que nous sommes obligés de faire venir du dehors une partie des matières, jusqu'à ce que nous ayons fait nous-mêmes une première coulée, mais bien loin que nous soyons en perte sur cet article j'offre de démontrer que, dans tous les temps *y* sera de notre avantage de continuer à prendre des matières étrangères pour pouvoir tirer un bénéfice plus solide sur les ouvrages attendu qu'étant par là de meilleure qualité, ils auront un débit plus certain. Soyez persuadé monsieur et bien cher protecteur que je suis sûre de ce que j'avance et vous ne me trouverez jamais dans aucune occasion dire autre chose que la vérité, attendu que je ne fais point de systèmes en l'air... et sûrement notre fonderie d'ic est un objet solide et qu'il faut soutenir et conserver précieusement. Le sieur *Darbon* n'est en vérité pas suffisamment instruit sur ces parties pour pouvoir en décider; il faut lui faire à ce sujet comme on fait aux orphelins qui sont sous tutelle, avoir soin de sa part, sans lui rendre davantage. Pour le présent, s'il prend une demi-action, nous vous prions que ce soit dans la généralité des affaires...

Je n'ai en tout cela rien plus à cœur que votre satisfaction <sup>1</sup>.

Le 3 février 1750, Mansord, à qui la société vient pourtant d'acheter une belle veste, rappelle devant Courtilles, Labranche et Goussel

1. *Archives départementales.*

qu'il a rétrocedé son action et qu'il a été remboursé du prix.

Nous avons dit que madame de Warens avait négligé de payer le loyer des Charmettes. Elle eut à cet égard des difficultés avec M. Noëray. Grâce aux bons offices de l'abbé Léonard, semble-t-il, elle traita le 22 avril 1750 avec le propriétaire <sup>1</sup>. Il fut convenu qu'elle abandonnait toute réclamation à raison des intempéries souffertes et des tailles payées, ainsi que des réparations, évaluées à mille livres, qu'elle avait faites à son entrée dans le domaine; qu'en outre elle payerait sept cent cinquante livres à M. Noëray qui les prendrait sur les quartiers de sa pension de 1751. Moyennant cet engagement, M. Noëray accepta la résiliation du bail et promit de ne réclamer plus rien à la baronne, à qui Vial se trouva ainsi complètement substitué. Les témoins de l'acte sont l'abbé Léonard et M. Jacques Didier, trésorier de la province de Tarentaise. Il est passé dans la maison du comte de Saint-Laurent où *habite la dame baronne de Warens*.

Avec l'emploi de directrice de la Société,

1. *Archives du Tabellion*.

madame de Warens cumulait alors celui de caissière; aussi la caisse était vide bien souvent. Le 25 juillet 1750, elle remet à son maître mineur, nommé Rouyer, une paillasse neuve, deux draps, des outils et cinq sequins pour qu'il *aille suivre le filon de Valmeinier*. Elle fait constater dans le reçu qu'elle a dû emprunter cette somme « à défaut des fonds en caisse que l'on lui devait remettre pour le soutien des travaux <sup>1</sup> ».

La baronne était alors à la recherche d'un bâtiment où elle pût installer la fabrique de vaisselle de fonte; elle le trouva à Chambéry, au faubourg Reclus, dans une maison appartenant à Jacques de Coudrée, marquis d'Allinges. Bien que le bail ne soit daté que du 22 octobre 1750, elle en avait déjà pris possession, vers la fin de juillet, tout au moins pour y faire à ses frais les aménagements nécessaires. Le dossier des archives départementales contient, en effet, à la date du 7 août, une note de travaux *à la fabrique du Reclus et à l'appartement*. Elle acquitte le même jour une note de six livres pour *la ferrure des chevaux*. Il y avait

1. Archives départementales.



donc déjà un service de voitures pour le transport de la fonte à Chambéry <sup>1</sup>. C'est le 1<sup>er</sup> octobre qu'elle prit possession personnellement, mais au nom de la société des mines, des bâtiments de la fabrique. On lit dans l'acte :

Madame de Warens, pour elle et au nom de noble François Mansord et C<sup>ie</sup>, loue la maison avec ses dépendances et appartenances quelconques de la même manière que la dite dame et C<sup>ie</sup> en ont joui dès le commencement du dit mois d'octobre.

Le bail est fait pour neuf ans au prix de trois cent quarante livres par an, payables à l'avance. La baronne paye en conséquence trois cent quarante livres comptant; elle signe de la signature sociale : *F.-L.-E. de Warens de La Tour Mansord et Compagnie* <sup>2</sup>.

On doit croire que les affaires sociales eurent alors un moment de prospérité; c'est du moins ce que l'on peut induire d'une fondation religieuse que madame de Warens fit, le 5 novembre 1750, en faveur de l'église de Gruffy, à l'acceptation de l'abbé Léonard. C'est, grâce à

1. *Archives départementales.*

2. *Archives du Tabellion* et minutes du notaire Buisson. C'est donc alors que madame de Warens quitta la maison du comte de Saint-Laurent, après y être restée dix-neuf ans. Le comte avait été nommé ministre d'État au mois de mars précédent.

l'immutabilité des biens de mainmorte, la seule de ses œuvres qui ait survécu.

Analysons cet acte reçu encore par le notaire Buisson :

A Chambéry dans la maison qu'occupe la baronne de Warens et C<sup>ie</sup>, laquelle à son nom et de noble François Mansord et C<sup>ie</sup>, ayant commencé leur société sous les auspices de la Très-Sainte Vierge, s'étant voués sous le vocable de Notre-Dame des Ermites, et pour s'acquitter de leur pieux dessein, s'étant déterminés d'établir une fondation dans l'église paroissiale de Gruffy en Genevois, à l'acceptation de R<sup>d</sup> Pierre fils de feu Jean Léonard, natif bourgeois de la ville d'Annecy, docteur en théologie.

Madame de Warens compte trois cents livres au curé, lequel

en libère ladite dame baronne et C<sup>ie</sup>, et c'est pour la fondation du vœu de leur dite Compagnie et sous la condition que ledit curé et ses successeurs célébreront à perpétuité une messe basse dans le courant des premiers jours de chaque mois dans la chapelle de N.-D. du Rosaire sous le vocable de N. D. des Ermites, et c'est en action des grâces qu'il a plu à Dieu verser par l'intercession de la Très-Sainte Vierge sur l'entreprise de ladite Compagnie et pour qu'il lui plaise vouloir les continuer...

Le curé placera les trois cents livres pour qu'elles produisent un revenu de quinze livres. Il sera permis à la Compagnie de mettre dans ladite chapelle un tableau à l'effigie de N. D. des Ermites <sup>1</sup> et de trans-

1. Il existe aux Charmettes, dans l'oratoire actuel, un tableau de Notre-Dame des Ermites, d'un dessin volontairement archaïque, qui y a été laissé lorsqu'elle les quitta en mars 1749. On voit ainsi que sa dévotion à la Vierge de ce nom était déjà ancienne.

férer ladite fondation dans une autre chapelle au cas que la compagnie voulut en faire bâtir une...

P. LÉONARD,  
curé de Gruffy, acceptant.  
F.-L.-E. DE WARENS DE LA TOUR.

Les ouvriers de la poterie de fonte s'étaient, depuis quelques mois déjà, groupés autour de la fabrique. Le maître fondeur était Jean-Claude Charbonnel, le fils du marchand drapier. Il habitait au Reclus à l'auberge de l'Oye d'Or. Le 27 juin 1750, sa femme, Marie Gros, accouche d'un fils qui a pour parrain et marraine « Jean Rodolphe Vessierier *dit* Curtille, et dame Louise-Françoise de Wuaran » ; ils sont représentés à l'église de Lémenc par le grand-père de l'enfant et par Marie Recordon, la femme de chambre de la baronne (*Registre paroissial de Lémenc*).

En 1751 les affaires sociales paraissent avoir marché d'une façon satisfaisante et peut-être l'opération n'eût-elle pas été mauvaise si madame de Warens avait su se borner. Mais elle étendait toujours ses fouilles. Au commencement d'août elle se rend à Lyon avec Mansord auprès de M. Perrichon, et le 4, l'on se rencontre à Chanvert avec les sieurs Devienne, père et fils, le premier, contrôleur d'artillerie, natif

de Paris, le second, né à Romans en Dauphiné. On y rédige une convention sous seings privés dans laquelle, après avoir rappelé que dix actions ont été attribuées aux fondateurs et que les dix autres, réservées aux acheteurs, personnes de distinction et de mérite, ne peuvent être grevées de plus amples frais ou avances, on énonce que de nouveaux filons ont été découverts dont la Compagnie tirera un grand avantage. Pour les utiliser, madame de Warens et Mansord cèdent aux père et fils Devienne le quart des bénéfices sur les mines de Maurienne et sur la fabrique royale de Chambéry. Les sieurs Devienne, à leur tour, remettront à la baronne et à Mansord trente mille livres sur les bénéfices des trois premières années; ils participeront aux frais à venir au prorata de l'intérêt qui leur est cédé et se chargeront de la fonte, du raffinage, de conduire les travaux, ouvrir des mines, construire des fourneaux, etc.

En cas de difficultés, nous prions M. Périchon conseiller d'État, un de nos principaux associés, de vouloir en prendre connaissance, nous soumettant à sa décision.

En février 1752, un nouvel actionnaire entre en scène, c'est Joseph Mayan, de Turin, premier secrétaire du gouverneur de Savoie (le comte de Sinsan). En revanche Mansord se retire et disparaît pour longtemps. La cause de son départ tient vraisemblablement à une mésintelligence avec les sieurs Devienne, et surtout avec la baronne. L'on en trouve, en effet, les traces dans une correspondance échangée, en novembre 1751, entre M. Astesan, juge-maje de Maurienne et le gouverneur de Savoie. Le magistrat écrit qu'il a reçu la lettre du gouverneur ainsi qu'une lettre de madame de Warens, apportées par son agent Rodolphe Revilliod. Elle s'y plaint de Mansord et signale des difficultés suscitées par les Devienne. Quelques jours après, il annonce à Son Excellence que Mansord, Devienne et Revilliod se rendent à Chambéry pour lui porter leur explications. Ils n'ont nullement la pensée d'exclure madame de Warens de la Société, mais ils lui reprochent de vouloir en accaparer la direction et de faire opérer sans leur consentement des travaux inutiles. M. Astesan ajoute que « depuis quelques années qu'il connaît Mansord, il ne lui a pas paru

qu'il fût d'un génie porté à la discorde<sup>1</sup> ».

Cependant madame de Warens pensant faire dans les contrats meilleure figure avec l'escorte d'un associé que toute seule, rappelle Cash qui quitte ses fouilles et reprend son titre d'associé primitif, pour l'abandonner presque aussitôt. Le 2 février, il cède à madame de Warens la moitié des trois actions qui lui avaient été attribuées en 1747.

La baronne devient ainsi titulaire de quatre actions et demie, moyennant l'engagement qu'elle prend de payer au marquis de La Roche les deux mille cent soixante-six livres que Cash lui doit. A son tour, elle vend à Mayan la moitié de ces quatre actions et demie, lesquelles toutefois resteront indivises entre eux *sous forme de contrat de société*. L'acquisition de Mayan est faite pour le prix total de trois mille deux cent cinquante livres. C'était un prix de faveur, car la veille, 1<sup>er</sup> février, Cash et madame de Warens avaient vendu huit mille livres, *en apparence*, quatre mille en réalité, les deux tiers d'une action, au sieur Laurent Roche, de Saint-Genix, ancien garde-

1. Archives départementales, série C.

magasin de la fabrique du Reclus. Le 27 mars, Roche

voyant que cette portion était modique a prié avec beaucoup d'instance la baronne de Warens et M. Mayan que, des actions qu'ils ont ensemble, ils voulussent par un effet de bonté lui en céder *une* encore.

Sur quoi, madame de Warens et Mayan,

connaissant l'intégrité et la droiture de Roche dans les affaires, adhèrent à sa prière... et lui cèdent une de leurs actions au prix de douze mille livres qu'il promet de payer dans un court délai, ainsi que les huit mille livres, pour les deux tiers de l'action achetée précédemment <sup>1</sup>.

Il était ainsi censé payer douze mille livres ce qui ne revenait à Mayan qu'à trois mille deux cent quarante livres. Ce n'est pas tout, et Mayan était décidément un homme habile, l'on convient dans ce même acte que les vingt mille livres dues par Roche appartiendront en commun à Mayan et à madame de Warens qui libère en même temps le nouvel associé des trois mille deux cent cinquante livres qu'il doit pour son achat du 2 février. Mayan devient ainsi, sans bourse délier, propriétaire de deux

1. Acte reçu par le notaire Cagnon (*Arch. du Tabellion*).

actions et quart et d'une créance de dix mille livres. Le concours du premier secrétaire du gouvernement était décidément coûteux!

Le 14 avril Cash vend l'action qu'il s'était réservée le 2 février, à madame de Warens et à Mayan qui s'engagent à payer pour le vendeur ce qu'il redevait encore au marquis de La Roche, deux mille cent soixante-six livres. (Acte de maître Pillet, au Tabellion.)

De leur côté, les père et fils Devienne n'avaient pas tardé à s'apercevoir que l'exploitation n'était pas lucrative. Dans une assemblée générale tenue à Lyon, le père s'était démis de ses fonctions. Quelque temps après, à Chambéry, le fils « voyant qu'il ne peut tenir plus longtemps sa convention » se démet à son tour. Mayan, tant en son nom qu'en celui de M. Camille Perrichon et des autres associés, accepte la cession de Devienne fils et lui paye immédiatement six cent trente livres à titre de dommages. Cette convention est passée en présence de *Courtilles* et de Charbonnel père <sup>1</sup>.

L'accaparement par Mayan augmente encore.

1. *Archives du Tabellion.*



Le 23 juin, dans un nouvel acte reçu par le notaire Cagnon, Cash déclare qu'il ne s'est jamais immiscé dans l'administration de la société, que Mayan lui est substitué purement et simplement, qu'en conséquence celui-ci devient propriétaire de la partie du prix dû par Roche qui serait revenue à Cash. Madame de Warens cède en outre à Mayan le droit d'exiger sur sa part de la créance Roche une somme de trois mille deux cent cinquante livres que Mayan lui a payée récemment.

Cependant Cash, dont la spécialité paraît avoir été la découverte de *riches* filons, n'était pas sorti de la Société tout à fait gratuitement.

Depuis quelque temps il fouillait la mine de la *Colombière* à Bramans (Haute-Maurienne), et il semble qu'il avait su persuader M. Perriçon d'un succès prochain. Pourtant la lettre suivante prouve que le financier n'était dupe qu'à demi et qu'il méritait bien la qualification de *généreux* que Rousseau et madame de Warens lui ont donnée :

J'ai reçu, monsieur Mathieu (*Cash*), votre lettre du six qui vous a été dictée et que vous avez signée, je suis très persuadé de l'envie que vous avés de tenir la parole que vous me donnez pour

le premier septembre et je veux bien vous aider encore cette fois, mais ce sera seulement pour la dernière, vous pouvez donc signer la convention avec monsieur de Mayan que je ratifieray avec plaisir pour nous raccomoder ensemble, n'ayant pas eu lieu jusqu'à présent d'être content de vous, mais je veux espérer que tout ira mieux dans la suite. C'est dans cette confiance que je suis à vous.

PERRICHON.

Aussitôt qu'ils sont nantis de cette lettre, madame de Warens, Joseph Mayan et Mathieu Cash font une nouvelle convention rédigée par le notaire Cagnon le 18 mai 1752.

On y rappelle les divers contrats précédents, les dépenses considérables faites par la baronne et par Cash pour la découverte des filons et l'on forme une Société pour l'exploitation de la mine de la Colombière.

Les clauses principales sont :

1<sup>o</sup> Obligation de payer à Cash trente mille livres avant le 1<sup>er</sup> septembre et obligation de celui-ci de mettre ses associés *en possession réelle* avant la même date des filons des souterrains de la Colombière dont il a, de vive voix, indiqué la nature et la qualité;

2<sup>o</sup> Les bénéfices seront divisés en quatre parts, une pour chacun des trois associés et la quatrième pour M. Perrichon au nom des actionnaires de la Compagnie;

3<sup>o</sup> Cash prélèvera trente mille livres sur les bénéfices des trois premières années et madame de Warens seize mille livres, montant de ses avances;

4<sup>o</sup> Cash recevra chaque année en qualité de caporal mineur une indemnité de six cents livres;

5<sup>o</sup> La convention sera nulle si Cash ne remplit pas ses promesses dans le terme fixé; il devra, dans ce cas, rembourser les sommes qui lui auront été avancées tant par madame de Warens que par M. Perrichon et ses associés.

Cette convention est passée en présence de Courtilles et d'un Saxon le sieur Frédéric Mer-kelle, habitant à Argentine <sup>1</sup>, *trouvé* à Chambéry.

Ce nouveau venu n'avait sans doute été trouvé à Chambéry que parce qu'on l'y avait appelé, car nous ne tarderons pas à le voir au service de la Compagnie. Quant à Mayan, il vendit bientôt tous ses droits à M. Perrichon.

1. Commune de la Basse-Maurienne où sont les principales mines de fer de cette province. La concession de madame de Warens se trouvait beaucoup plus en avant, dans la Haute-Maurienne.

## CHAPITRE IX

(1732-1734)

Wintzinried homme de confiance de madame de Warens. — Ils obtiennent le privilège de la recherche et de la vente en Savoie des charbons fossiles. — Association pour cet objet avec Reveyron et Perrin ; — avec les Bérard et M. de la Corbière. — Envoi d'un secours par Rousseau. — Essais de vente à M. Perrichon du reste des actions de la grande Compagnie ; manœuvres suspectes. — M. Perrichon paye la dette de madame de Warens au marquis de la Roche et réclame en justice son remboursement. — Le procès. — Attaques et répliques. — Lettre de l'abbé Léonard à Rousseau. — Exploitation des mines d'Araches. — Lettre de M. Bérard à M. Valin. — Intrigue galante de Courtilles avec mademoiselle Chaperon. — Récit qu'il en adresse à madame de Warens. — Réponse de la baronne. — Intervention de M. Tiollier. — La famille Bergonzy. — Courtilles épouse mademoiselle Bergonzy. — *Le vieux petit homme travaillant de chimie*. — Lettre de madame de Warens. — Billet fort dur qu'elle envoie à Rousseau. — Grande détresse ; demande de secours à la cour de Turin. — La baronne et Courtilles tiennent sur les fonts baptismaux la fille du notaire Cagnon. — Cash révoque la procuration qu'il avait donnée à madame de Warens. — Défection de Perrin. — Illusions sur le filon de la Colombière. — Achat de terrains miniers à Bourdeau près du lac du Bourget. — M. de la Croix, *grand ingénieur en mécanique*.

Wintzinried était toujours l'homme de confiance de madame de Warens : le 21 no-

vembre 1751 elle lui avait donné sa procuration pour traiter les affaires des mines de Maurienne et de la *fabrique royale*; le 19 juin 1752, ils sont de nouveau parrain et marraine d'un enfant de Jean-Claude Charbonnel et se font représenter au baptême par le domestique et la femme de chambre de la maison. A cette époque même, soit qu'elle se vit bientôt évincée de la grande compagnie par M. Perrichon et ses associés, soit que son *génie* des affaires la poussât à tout embrasser, madame de Warens s'adjoint Courtilles, et ils adressent ensemble une supplique à Charles-Emmanuel III afin d'obtenir le *privilege exclusif* pour toute la Savoie de rechercher les charbons fossiles avec faculté d'exporter ce qui dépasserait les besoins de l'État. Ils expliquent, à l'appui de leur demande, que la guerre avec les Espagnols, divers incendies, ainsi que la consommation faite par les hauts-fourneaux avaient appauvri les forêts et qu'à Chambéry, notamment, l'on était à la veille de manquer de bois <sup>1</sup>.

1. Perrero, *loc. cit.* Les recherches de M. Perrero et les nôtres n'ont pu établir que madame de Warens ait eu pour associée dans ses concessions de mines de houille, à Aranches notamment, mademoiselle de Bellegarde des Marches. Nous croyons donc que Grillet (*Dict. histor. de la Savoie*,

Le 1<sup>er</sup> août, et sans attendre la concession, la baronne et Courtilles formèrent une Société avec Prudent Reveyron et Charles Perrin pour faire opérer des fouilles dans toutes les mines de charbon de pierre de la Savoie et en extraire le combustible. Chaque associé devait fournir cent livres par trimestre; les profits et les pertes se partageraient par quart. L'acte est « passé au Reclus dans la fabrique royale, où habite madame de Warens ». La baronne jouissait encore à la cour de Turin, d'un véritable crédit, car le roi ordonna au Conseil des mines d'examiner la demande *le plus promptement possible*. Dans sa séance du 17 octobre 1752 le Conseil opina pour la concession, mais en refusant le privilège exclusif. Il accorda seulement à la Compagnie la faculté de faire des fouilles et de *travailler seule* les mines de charbon fossile qu'elle découvrirait

ARACHES), s'est trompé en parlant d'une telle association. Tous les auteurs qui, après Grillet, se sont occupés des entreprises de madame de Warens ont répété que mademoiselle de Bellegarde fut son associée. La *Revue britannique* l'appelle même mademoiselle de Bellegarde *des Reclus*, confondant un faubourg de Chambéry avec la paroisse ou le château *des Marches* appartenant à la famille de Bellegarde. Cette famille, à cette époque, se composait de quatre fils et d'une fille, Lucie, mariée depuis longtemps, à François Joseph de La Tour, marquis de Cordon (*Archives du sénat*).

et sous les conditions et indications qu'elle recevrait du chevalier Nicolas de Robilant, inspecteur général des mines. C'est dans ce sens que, le 3 octobre, furent rédigées les patentes de concession. De Courtilles était allé à Turin et avait enlevé l'affaire.

Le 18 décembre, les quatre associés conviennent devant le notaire Reveyron, père de l'un d'eux, qu'ils constitueront un fonds de quarante mille livres placé dans une caisse dont ce notaire aura la clé et sur lequel rien ne pourra être pris qu'en vertu d'un mandat signé par deux associés. Le notaire déclare que son fils Prudent a déjà versé son quart; de Courtilles verse deux cents livres et compense le surplus avec ses avances et les frais de son voyage à Turin. L'avocat Perrin promet de déposer en janvier son quart ainsi que celui de madame de Warens qui lui en payera l'intérêt au cinq pour cent.

Si madame de Warens était douée de l'esprit d'initiative et d'intrigue nécessaire pour provoquer les entreprises, d'autres qualités lui manquaient pour les faire prospérer. Le 22 mai 1753, Prudent Reveyron se désiste de sa participation, et le 28 juin, madame de

Warens et Courtilles, se portant forts pour Perrin, remplacent Reveyron par les père et fils Bérard, originaires de Pont-en-Royans (Dauphiné), banquiers à Genève. Le lendemain, ils acceptent encore pour associé le sieur François de la Corbière, ancien citoyen de Genève (Actes du notaire Cagnon, à leurs dates au Tabellion).

Si madame de Warens se faisait des illusions sur ses entreprises, Rousseau ne les partageait pas. A l'occasion des fêtes de Noël et du renouvellement de l'année, elle lui avait écrit à Paris, où il commençait à être célèbre, et lui avait insinué qu'un secours serait le bienvenu. Jean-Jacques lui répond le 13 février 1753 :

Vous trouverez ci-joint, ma chère maman, une lettre de deux cent quarante livres. Mon cœur s'afflige également de la petitesse de la somme et du besoin que vous en avez : tâchez de pourvoir aux besoins les plus pressants ; cela est plus aisé où vous êtes qu'ici, où toutes choses, et surtout le pain sont d'une cherté horrible. Je ne veux pas, ma bonne maman, entrer dans le détail des choses dont vous me parlez. parce que ce n'est pas le temps de me rappeler quel a toujours été mon sentiment sur vos entreprises... au milieu de vos infortunes, votre raison et votre vertu sont des biens qu'on ne peut vous ôter... votre fils s'avance à grands pas vers sa dernière demeure.



Il lui annonce la prochaine représentation du *Devin* et l'envoi qu'il lui fait de nouveaux ouvrages par l'intermédiaire des abbés Léonard et Giloz<sup>1</sup>. Cette lettre s'était croisée avec une missive plus pressante de madame de Warens; aussi, le 28 février, Rousseau lui écrit-il pour qu'elle le tranquillise sur la réception de sa lettre de change<sup>2</sup>.

Le secours envoyé par Rousseau, considérable pour sa bourse, puisqu'il « continuait à vivre de son métier de copiste », ne put apporter à madame de Warens qu'une aide momentanée. Elle songea à faire de l'argent en vendant à M. Perrichon ce qui lui restait de ses parts de la grande Compagnie. Dans ce but, elle donna, le 30 juin 1753, à Alexandre Bérard, une procuration par laquelle elle l'autorisa à traiter avec le seigneur lyonnais pour dix mille écus comptant et un gâteau d'argent de trente marcs, soit en tout pour trente et une mille livres<sup>3</sup>!

1. *Correspondance*, lettre LXV.

2. Streckeisen-Moultou, *Œuvres et correspondance inédites de Jean-Jacques Rousseau*, p. 373.

3. Jacques Replat, dans *Bulletin de l'Association florimontane*, d'Annecy (t. I<sup>er</sup>, 1855, p. 254). Cette pièce est scellée du sceau de famille de madame de Warens : *d'azur à la tour d'or accompagnée de trois étoiles à cinq rais de même, au cimier surmonté d'une couronne de baron avec une tour au-dessus.*

M. Perrichon dut rejeter bien loin des prétentions si exagérées. Il savait à quoi s'en tenir sur la valeur de l'acte par lequel Roche aurait payé une action douze mille livres. Roche, en effet, avait été envoyé à Lyon pour y tenir quelque emploi de la Compagnie. Il semble qu'on lui réclama, au moment où il se trouvait malade, le prix de son acquisition. Un associé aurait ouvert son coffre et y aurait trouvé une contre-lettre indiquant qu'il n'était guère qu'un homme de paille destiné, suivant l'expression du sieur Perrin, à *faire avancer les deniers de M. Perrichon*.

C'est ce qu'explique la lettre suivante :

Madame,

L'indisposition de M. Roche me procure l'honneur de répondre aux deux lettres que vous avez adressées à M. le chevalier Perrichon le 10 courant qui me les a fait parvenir le 20. Le langage qu'on tient au sieur Roche est bien différent de celui quand vous le persuadates et invitates à prendre malgré lui cette action et tiers... changement de dessein d'un jour à l'autre vous voudriez bien vous rappeler de ce que vous lui dites pour lors que c'était pour faire avancer les deniers de M. Perrichon que cet acte fut passé à la somme de vingt mille livres, mais que le sieur Roche en comptant la moitié vous le gratifieriez de l'autre. Vous con-

vintes même que chaque action irait à la somme sus-énoncée. Vous nous l'avez marqué depuis que nous sommes ici avec plusieurs autres particularités sur le compte de ces messieurs de la Compagnie, et ayant voulu soutenir ici vos intérêts nous nous sommes fait d'ennemis dont nous avons du mieux ressenti l'effort moi en mon particulier qui comme vous savez n'y avais aucun avantage m'en étant trop tard aperçu, les promesses et paroles ne coûtent rien, mais l'exécution en est des plus difficiles, voilà ce qu'on a pratiqué dans toute cette négociation. Le sieur Roche, madame, comme votre secrétaire a suivi vos ordres, donné, couché sur son état et livre en conformité de vos commandements ce que vous lui avez dicté. Le sieur de Courtilles et vous avez signé les uns avec les autres ce qui ne paraîtrait pas juste et n'a aucune part aux demandes qu'on lui forme qui seules vous concernent suivant ce qu'il m'a rapporté. On n'aura pas manqué d'avoir ouvert son coffre où étaient les titres justificatifs de sa conduite, vous avez dû connaître, madame, sa fidélité et son zèle, je ne crois pas qu'on pût l'accuser d'avoir diverti la moindre chose ni même s'être oublié d'avoir mis quelque article tant en achat que recette au dépens de la Compagnie; il en a été au contraire pour vingt louis qu'il a touché de chez lui (*déchirure*) outre son petit appointement que vous assurâtes quelques jours avant votre départ qu'il lui serait payé jusqu'au 1<sup>er</sup> de 1753, ce qu'on refuse aujourd'hui et il lui serait encore dû le montant du billet au sieur Mayan acquitté la somme de cent soixante-trois livres; il s'en rapporte à votre équité. L'on a écrit que les mines donnaient des mieux par l'arrangement qu'on a pris qui se soutient par MM. les directeurs. Vous

nous dites avant notre part que chaque action rapporterait en bénéfice annuel quatre mille livres. Celles du sieur Roche sont *en dedans*, ne souffrent frais ni dépense à forme de son contrat, il fera ses réflexions à présent sur sa détermination. Voilà quels sont ses sentiments dont je ne suis pas le maître, souffrez que je me dise avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
PERRIN <sup>1</sup>.

Les rapports devinrent tendus entre M. Perrichon et la baronne qui fut bientôt forcée de faire des concessions. On en rencontre la trace dans un *projet de réclame* à M. Perrichon retrouvé dans ses papiers :

Il faut lui représenter les besoins de fonds, le préjudice qu'il cause en en retardant l'envoi et les gros dédommagements que madame de Warens peut demander à ce sujet;... lui demander sa procuration pour vendre les dix actions au cas qu'il n'ait pas du comptant pour mettre en caisse, sinon il ne trouvera pas mauvais de perdre tout ce qu'il a employé ei-devant. Il ne pourrait pas se plaindre du procédé de madame de Warens puisqu'il est obligé par son contrat de fournir le nécessaire,... qu'il a renouvelé cette obligation par le nouveau règlement du 17 février qu'il a fait ratifier à Lyon le 22 et s'y engage de nouveau de payer toutes les dettes et de fournir tous les fonds nécessaires;...

1. *Archives départementales*. Il ne s'agit pas ici de l'avocat Perrin, membre de la Société pour la recherche et la vente de la houille.

réserver le logement de la fabrique jusqu'à l'année prochaine dans le cas où l'on vendrait les droits de la dite dame au seigneur Périchon, demander le gâteau d'argent de trente mares, et la *pension de trois louis par mois* qu'on n'a pas payée depuis plus d'une année <sup>1</sup>.

Mais les choses ne purent s'arranger ainsi. En 1752, M. de la Roche avait réclamé judiciairement à madame de Warens le paiement du tiers du prix de l'acquisition de 1747 qu'elle lui devait encore. M. Perrichon acquitta la dette et fut subrogé aux droits du créancier ainsi qu'aux poursuites commencées. Le 13 avril 1753, il reprit le procès devant le sénat et exigea de madame de Warens le tiers des vingt-cinq mille livres et accessoires qu'il avait payé au marquis de la Roche. La débitrice eut recours à divers faux-fuyants et demanda reconventionnellement des dommages à M. Perrichon, parce qu'il n'aurait pas tenu toujours suffisamment garnie la caisse de la Compagnie et parce qu'il avait suspendu le paiement de la pension des trois louis d'or, contrairement aux

1. *Archives départementales*. Cette insistance à demander un lingot d'argent de 30 mares prouve que le minerai d'argent était assez abondant dans les mines exploitées, et que le triage des métaux était fait dans les fourneaux de la Compagnie.

termes d'une convention passée à ce sujet le 24 juin 1732.

Madame de Warens plaidait en pauvre, *more pauperum*, comme on a dit en Savoie jusqu'en 1860; c'est-à-dire qu'à raison de sa pauvreté elle jouissait de ce que nous appelons aujourd'hui l'*assistance judiciaire*. Elle affirmait que M. Perrichon étant devenu propriétaire des dix actions *en dehors*, il devait fournir *seul* les fonds nécessaires à la marche des travaux; qu'en conséquence c'était sa faute, si par manque de fonds les travaux n'avaient pas encore produit les bénéfices à l'aide desquels madame de Warens devait payer sa part du prix d'achat. Dans ses actes au procès, elle a soin de ménager la personne de M. Perrichon. Elle ne cesse de vanter sa loyauté, et rejette sur les intermédiaires, vraisemblablement sur Blaise Denervaux, mandataire de l'ancien prévôt des marchands, tout ce qui est dit ou fait contre elle.

La réplique de l'avocat de M. Perrichon est précieuse. Elle indique l'opinion que l'on avait à Chambéry de la baronne et de ses entreprises :

La défenderesse aurait pu se dispenser de parler de l'importance de sa Société puisque devant tous

les tribunaux elle fait usage d'une attestation de pauvreté. Lorsqu'elle allègue qu'on doit à ses soins et à ses peines la naissance et le progrès de cette Société, on peut lui répondre qu'on doit plutôt à son inconstance, à la légèreté de ses idées et à la confusion de ses projets, la ruine de ses entreprises.

Puis, faisant allusion à ses prétentions en médecine, l'avocat rappelle qu'elle a des remèdes pour tous les maux, et aussi des exceptions pour tous les cas :

Elle a mauvaise grâce à reprocher à M. Perrichon de n'avoir pas fait les dépenses nécessaires pour l'avancement des travaux car il a déjà fourni à la Société près de deux cent mille livres dont il ne lui reste que le triste regret de s'être engagé avec si peu de circonspection dans une telle dépense.

Quant aux trois louis d'or par mois, ils ont été payés à la vérité pendant six mois, mais par pure bienfaisance. En tout cas, l'obligation de servir cette pension aurait cessé le 1<sup>er</sup> octobre 1752 par l'établissement d'un directeur à la fabrique.

Madame de Warens assure que cette pension avait pour cause, outre les soins qu'elle devait donner à la direction des affaires, des motifs spéciaux qu'elle n'indique pas. On peut supposer qu'il s'agissait de son entremise auprès

des administrations publiques pour conserver à la Société leur appui bienveillant. Il semble bien qu'elle avait raison dans cette dernière partie de ses prétentions.

Par un arrêt en date du 2 avril 1754, le sénat la renvoya à agir par instance séparée en ce qui concernait ses propres réclamations, et la condamna à payer à M. Perrichon le tiers du prix d'acquisition avec les dommages-intérêts de droit. Il déclara qu'à défaut de ce paiement M. Perrichon serait mis en possession de tous les biens et droits quelconques que madame de Warens avait acquis du marquis de La Roche par l'acte de 1747. Les *épices* de l'arrêt sont de trois cents livres dont le sénateur Dichat, rapporteur du procès, « fait grâce attendu la pauvreté de la dame de Warens <sup>1</sup> ».

C'est à ce procès que fait allusion le curé de Gruffy dans une lettre du 15 novembre 1753 adressée à Rousseau, mais dont il envoya une copie à madame de Warens. De Courtilles, ou quelque autre ami, avait écrit à l'abbé Léonard que les trop grandes exigences de

1. *Archives du sénat.*



madame de Warens étaient la seule cause des hostilités :

Je viens d'apprendre par le retour d'un homme de voisinage (*des environs de Gruffy*) et de ma confiance, que vous vous portez assez bien grâce à Dieu ; je m'en réjouis. Il s'était chargé de rapporter les ouvrages que vous avez confiés à M. Jacques Orsat mon paroissien pour me les faire parvenir, mais par oubli il les a laissés chez son frère Suisse de la grande Poste., ainsy, je suis obligé de suspendre ma curiosité et mon empressement jusqu'à ce temps.

Je viens d'arriver à Chambéry pour y rendre une visite à madame la baronne ma très chère sœur que j'ai trouvée dans de grands embarras pour soutenir son bon droit et ses prétentions de même que le fruit de ses travaux contre une Compagnie qu'elle a formée elle-même et qui voudroit absolument la détruire ; elle s'est aperçue qu'on vous avoit informé qu'il ne tenoit qu'à elle de se tranquiliser. Je puis vous assurer qu'il s'en faut de beaucoup puisqu'on n'oublie rien de toute part pour détourner toutes les voies et moyens qui pourroient lui rester pour vivre suivant son état et sa condition ; elle espère pourtant qu'avec l'aide de Dieu, le sénat rendra justice à son bon droit, mais en attendant elle n'est pas moins à plaindre de se voir actuellement sans secours avec une santé traversée de tant de chagrins qu'il lui sera bien difficile de ne pas succomber si ses affaires ne prennent un meilleur train. Ses adversaires pour se justifier de leur mauvaise conduite à son égard ont prévenu toute la ville et je ne dirois rien de trop, si je disois la pro-

vince pour faire tomber le tort sur elle, et l'abus qu'ils ont fait de son bon cœur et de sa sincère franchise à leur égard, dans leurs respectives négociations les a conduits à des procédures où il faudra que la droiture d'un côté, la mauvaise foi de l'autre, se découvre infailliblement.

Nous nous flattons donc, mon très cher *neveu*, que cet abrégé détail de la situation présente de ses affaires vous engagera toujours plus malgré ce qu'on pourroit vous dire d'ailleurs contre la vérité, de continuer à lui donner des nouvelles marques du parfait attachement que vous lui avez toujours témoigné et si vous pouviez voir par vous-même sa triste situation vous reconnaitriez aisément qu'il n'y a ni exagération ni du faux dans ce petit récit.

Comme je ne puis que me louer de toutes les marques d'amitié que vous m'avez toujours témoignées depuis le premier jour de notre connoissance surtout par la communication que vous me faites de vos beaux ouvrages qui vous font honneur dans tous les pays et dont je vous réitère mes remerciements et ma parfaite reconnaissance, l'un et l'autre augmenteront toujours de ma part envers un cher neveu dont je connois parfaitement celle que vous conservez pour votre chère maman qui compte toujours sur votre bon cœur à son égard et que vous voudriés bien ne la pas oublier dans les circonstances fâcheuses où elle se trouve actuellement.

Je vous prie d'être persuadé du parfait et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

LÉONARD <sup>1</sup>.

Cette lettre, écrite à l'instigation de ma-

1. *Archives départementales.*

dame de Warens, était une demande de secours, à peine déguisée.

Les derniers ouvrages de Rousseau à cette époque étaient après *le Devin du village* (1752), le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* et une *Lettre sur la musique française* (1753).

Quoi qu'en dise l'abbé, l'on est bien forcé de croire que les torts étaient surtout du côté de madame de Warens. Elle étendait démesurément ses entreprises, empruntait sans aucune circonspection et à l'insu de ses co-associés, ainsi que le prouve une procuration que, le 4 novembre 1752, elle avait donnée à Mathieu Cash, « pour faire en leur nom commun un emprunt de deux mille livres à employer ensemble pour faire finir les travaux que ledit Cash a entrepris à la montagne de la *Colombière* et aussi le filon qu'ils ont découvert et dont ils ont fait l'ouverture par ensemble à *Lanslevillard* <sup>1</sup>. »

Les fouilles d'Araches en Faucigny semblaient promettre beaucoup, mais l'on en était

1. Acte reçu par le notaire Cagnon. Lanslevillard est une commune située à l'extrémité de la Haute-Maurienne au pied du mont Cenis; il n'y existe aucun filon ayant de la valeur.

encore aux essais et à la période des cadeaux à distribuer aux protecteurs.

Le 9 novembre 1753 l'associé Bérard écrit à M. Valin, inspecteur des mines de Genève, mais employé aussi en Savoie :

Je garde avec une faveur des plus distinguées pour moi la commission dont il vous a plu de m'honorer pour faire monter le nœud avec la croix en topazes... nous avons adressé la boîte sous le nom de notre Société *père Bérard et fils* à M. Vidal à Chambéry (*le caissier*) prié de savoir où vous êtes.

Je manquerais à mon devoir si je ne vous faisais part de notre filon d'Arache ; quoique dispendieux il est fort abondant et d'une qualité toute particulière ; il se met tout en petits morceaux, pour ainsi dire en poussière, il brûle et chauffe extrêmement ; pas d'odeur...

M. de Courtille est à Moutier pour faire travailler à un filon qui ne peut qu'être avantageux aux *Salines*<sup>1</sup>. L'honneur de votre protection et la distinguée intégrité de la Cour nous fait espérer que la correspondance séditieuse cessera. Vous seul avés arrêté toutes les alarmes qui auraient pu s'enraciner dans notre compagnie ; je vous le réitère, votre généreuse façon de penser nous fera toujours travailler avec vigueur.

Courtilles était en effet à Moutiers. Dans une lettre adressée aux Bérard il annonce qu'il

1. Les salines très importantes alors de *Salins*, tout près de Moutiers en Tarentaise.

y est arrivé le 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint après avoir perdu en route l'un des deux ouvriers saxons qu'il avait amenés avec lui. Il a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour déblayer les abords du filon de Salins, et M. Talin, inspecteur des mines du roi, les a approuvées. Bientôt ils se rendront à Montagny pour visiter les travaux que les paysans y exécutent, puis ils reviendront à Conflans <sup>1</sup> où ils seraient déjà allés, s'ils n'attendaient M. l'intendant. Il a fourni aux ouvriers des marmites, draps et couvertures, aussi les deux cents livres envoyées sur M. Gravier (*le trésorier de la province*) ne peuvent-elles le mener à la fin de la semaine et faut-il vite lui adresser des fonds.

On voit combien Courtilles s'agitait et se donnait de la peine. Cependant les travaux des mines ne suffisaient pas à son activité; il faisait encore l'amour. Madame de Warens avait alors cinquante-quatre ans; depuis longtemps elle avait dû abdiquer toutes prétentions. Wintzinried était âgé d'environ trente-huit

1. *Salins*, sur la rive gauche de l'Isère, tout près de Moutiers; *Montagny*, dans le canton de Bozel, à 11 kilomètres de Moutiers; *Conflans*, à l'entrée de la longue gorge qui conduit de la *Combe* de Savoie à Moutiers.

ans et le moment de s'établir était arrivé pour lui. Il avait fait demander la main de mademoiselle Bergonzy par madame de Warens, mais il courait en même temps un autre lièvre. Il avait porté ses visées sur Nicole Chaperon <sup>1</sup>. Le père était hôtelier; riche, semble-t-il, grâce à l'affluence de clients que l'exploitation des mines et des salines amenait dans son auberge où Courtilles prenait sans doute ses repas. Le *chevalier*, on le sait, était un assez beau garçon. S'il écrivait mal, il parlait bien et sut se faire aimer de Nicole. Leur intrigue était tenue secrète lorsque, le dernier dimanche de 1753, la mère la découvrit. Entre onze heures du soir et minuit elle surprit les amoureux causant au coin du feu, en présence toutefois des deux servantes. Après avoir mis Courtilles à la porte, interrogé sa fille qui se dit enceinte des œuvres de son amant, et après l'avoir fortement battue, elle porta plainte au gouverneur de Savoie. Dans cette plainte, en date du 6 janvier 1754, Rose Chaperon

demande justice sur l'attentat que vient de faire

1. Née à Moutiers le 28 novembre 1732 de Barthélemy Chaperon et de Rose Granger.

le sieur de Courtille étranger dans ce pays, logé chez elle, lors de sa première venue, comme entrepreneur de minières de charbon; à sa seconde arrivée ici il a publié dans toute cette ville des injures contre ma fille... disant qu'elle était grosse de sa part et qu'il en voulait réparer l'honneur en l'épousant... Je ne veux pas donner ma fille à un inconnu; je l'ai mise en lieu de sûreté hors de chez moi en attendant justice...

Le juge-maje de Tarentaise, M. Tiollier, fut chargé de faire une enquête. Le 17 janvier il adresse au gouverneur la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 14<sup>e</sup> de ce mois avec la copie de la déclaration qui y était jointe et je supplie en conséquence Votre Excellence de vouloir bien me faire informer si elle veut se retenir la décision de la réparation d'honneur qu'exige la mère Chaperon à l'égard de sa fille parce que dans ce cas je ne ferais qu'examiner et approfondir le fait et ensuite j'aurais l'honneur de faire parvenir les découvertes que j'aurais faites. Si au contraire elle ne veut pas s'en donner la peine, je serai dans ce cas obligé de procéder en règle et comme juge sur la plainte de la Chaperon, si tant est que la mort de M. de Courtille ne m'en empêche pas; il était mourant il y a deux jours et il n'est pas encore hors d'affaire...

TIOLLIER <sup>1</sup>.

1. *Archives départementales*, série C.

Courtilles était donc malade. Avait-il été battu à son tour, ou craignait-il d'être enfermé dans ces cachots de Miolans au pied desquels il avait passé en se rendant en Tarentaise? Nous ne savons. Il ne perdit cependant pas courage. Il alla se recommander à l'archevêque de Moûtiers, monseigneur Claude-Humbert de Roland, et écrivit à madame de Warens, la priant de faire intervenir quelqu'un auprès de Son Excellence le gouverneur.

Voici l'épître où il raconte sa mésaventure :

Vos bontés ordinaires pour moi se manifesta toujours je tacheray Madame d'en mériter la continuation, voicy don l'histoire en entier de mademoiselle Chaperon et de moy. Dimanche de l'année dernière entre onze et minuit Mad<sup>e</sup> Chaperon surpris sa fille avec moi et les deux serventes auprès du feu, elle fit retirer sa fille et ne me dit rien que le lendemain en ruë ou elle me dit que j'avois déshonoré sa maison et sa fille en y allant la nuit. Voicy ce que je luy répondit, que je netoit pas capable de déshonoré personne mais comme elle scavoit ce quil se passait entre sa fille et moy que si elle souhaitoit s'expliquer avec moy elle savoit ou je logeoit ou bien j'irois ché elle. Elle ne me repondit rien et des quelle fut chés elle elle fit ce quelle avoit fait la nuit elle batit sa fille et luy fit avouer devant plusieurs témoins cy létoit vrai quelle fut grosse de moy comme les servente l'avoit dit elle répondit quelle croyoit l'être et que si



elle ne létoit pas ce n'étoit pas sa faute ni la mienne. Les mêmes personnes mon demandé si l'aveu que mad<sup>elle</sup> Chaperon avoit fait étoit vray ou non il est vray que j'ay répondu que puisque elle l'avoit avoué à sa mère et à plusieurs autres que cela étoit et que j'étois trop honnête homme pour m'en dedire et que même j'étois prêt à réparer son honneur en l'épousant. Sur cela que fait la mère elle a fait enfermer sa fille et a forcé de menace et de coup luy son dire ce qu'il veule quoi quelle dise toujours quelle me veult pour son mary. M<sup>r</sup> Enselme et plusieurs autres à qui je feray prêter serment pour dire la vérité de même que les domestiques puisque pendant mon absence à Montagny d'où je ne fais que descendre sur l'avis de M. Tiollier juge-major de Moutier qu'il m'a communiqué la lettre que la mère a écrit à Son Excellence M. le gouverneur qui luy en renvoie les informations et m'a dit qu'il écrirait à Son Excellence M. le gouverneur ce qui suit qu'après m'avoir fait appeler et où j'avois répondu que j'avois dit que mad<sup>elle</sup> Chaperon étoit ou devoit être grosse de moy après cependant l'aveu quelle en avoit fait elle-même et que j'étois prêt à réparer son honneur en l'épousant. Voilà en deux mots le tout. Je vous prie madame d'en faire avertir Son Excellence par quelqu'un qui lui représente les choses telle quelle sont, voyez madame et très chère bienfaitrice ma situation et cela dimanche ou samedi car par le courrier de lundy je ne manquerai pas de recevoir des ordres de Son Excellence la dessus qui pourroit bien ne me pas être favorables par les envieux que j'ai en ici que ailleurs qui cherche à me perdre. Pardon de l'embaras que je vous donne et taché madame de ménager votre chère santé à laquelle je m'intéresse véritablement. Enfin je m'est

tout entre les mains de la divine providence et de la Sainte-Vierge.

J'ay l'honneur d'être avec un attachement des plus sincere et le plus profond respect, Madame,

Votre très humble et très ob<sup>t</sup> serviteur,

DE COURVILLE.

J'oubliais de vous dire que voyant comme madame Chaperon batoit sa fille je pris les mesures les plus convenables en avertissant monseigneur l'archevesque et le grand vicaire des choses telle quelles etoit afin qu'il n'ariva point de malheur a sa fille et que l'on me put rien imputer.

Moutier ce 10<sup>e</sup> de janvier 1734.

Puis, un nouveau et fort long post-scriptum :

Je vient de recevoir un avis de Vidal par ce courier quil me fait voir quil est de mes amis mais Mad<sup>e</sup> une recommandation de la part de S. E. M. le comte de Garbillon a Monseig<sup>r</sup> l'archevesque qui est son parent et en outre grand amy de M<sup>r</sup> le Juge-mâge tout cela finirait par un mariage ou trompé je suis, mais surtout que M<sup>r</sup> Porta <sup>1</sup> alle en droiture à S. E. M. le Gouverneur parlé pour moy; je vous prie remercié M<sup>r</sup> Daviet <sup>2</sup> pour moi de la leltre, j'aurai l'honneur de lui repondre par un autre courier ne le pouvant aujourd'hui, de même que M<sup>r</sup>. Vidal et luy dire que ce nait pas de la flanelle qui me faut que cest de la peluche en laine blanche

1. Un associé nouveau.

2. François Davied, seigneur de Foncenex et Gy, natif de Thonon.

et que je l'attend par premier courier. Nos travaux s'aperçoivent que je suis icy et j'ai augmenté les ouvriers mais il faudra aussi m'augmenter les fonds c'est ce que je vous prie d'écrire à M<sup>re</sup> Berard. Salué de ma part M. Simon je vous prie, Dieu mette ordre à mes affaires icy sans quoi j'appréhende fort qu'un désespoir ne me prenne. Dieu me soit en aide et les Saint Evangile <sup>1</sup>.

La lettre de M. le gouverneur à M. le Juge Mage est écrite par M. Mayan et signée par Son Excellence <sup>2</sup>.

L'intendant de la province de Tarentaise était en rapports de visites avec madame de Warens <sup>3</sup>; elle put donc lui recommander Courtilles. Quelques jours après, elle répondit à son protégé, et, comme sa lettre était d'une nature délicate elle la lui envoya par l'intermédiaire de M. Gravier. Elle lui adressa sans doute des reproches sur sa conduite et dut le

1. Cette invocation solennelle, empruntée à la formule de son abjuration, montre que Wintziriéd se croyait dans une situation vraiment dangereuse.

2. *Archives départementales.*

3. Cet intendant écrivait en effet à madame de Warens, le 24 novembre 1753 :

Je suis très sensible, madame, aux expressions obligeantes que j'ai trouvées dans la lettre dont vous m'avez honoré à la date du 10 du courant et il m'a déplu infiniment de n'avoir pas eu l'honneur de vous trouver à la maison lorsque j'ai eu celui d'y aller pendant mon dernier séjour à Chambéry. Je ferai toujours avec joie tout ce qui dépendra de moi en faveur de l'établissement que vous me marqués pour vos travaux de charbons et je saisirai avec un égal empressement les occasions qu'il vous plaira de me procurer pour vous convaincre en votre particulier du parfait respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. (*Archives départementales, série C.*)

blâmer d'autant plus vivement que déjà elle s'était acquittée de la mission dont il l'avait chargée auprès des parents de mademoiselle Bergonzy.

C'est à cette double poursuite en mariage que la baronne fait allusion dans une nouvelle lettre datée du 25 janvier 1754 et qui nous a été conservée. La *différence* dont elle y parle n'est pas, comme on l'a pensé, le résultat d'une comparaison entre elle-même et mademoiselle Bergonzy, mais entre celle-ci et mademoiselle Chaperon. L'*esprit* et la *politesse* attribués ironiquement au père de l'*aimable demoiselle* se rapportent à Barthélemy Chaperon, l'*hoste* et non à M. Bergonzy dont elle vante, quelques lignes plus loin, les soins charitables envers Courtilles, soins auxquels elle a pris aussi toute la part possible. Elle le félicite d'avoir trouvé cette famille de braves gens à son secours. Et comme M. Bergonzy était aussi un exploitant de mines, elle ne doutait pas que son alliance ne fût la meilleure.

Il ne semble pas qu'il y ait dans la lettre qu'on va lire le moindre sentiment de jalousie rétrospective. Si les premières lignes sont ironiques et moqueuses, on trouve ensuite des

sentiments vraiment élevés, et même l'expression d'une piété qui paraît sincère. C'est sans contredit la plus intéressante parmi les lettres qui nous sont restées de madame de Warens. Pour en rendre l'intelligence facile nous la débarrasserons de son orthographe défectueuse <sup>1</sup>.

A MONSIEUR DE COURTILLES <sup>2</sup>, Moutiers 25<sup>e</sup> de 1754.

Je suis persuadée de tout le mérite de l'aimable demoiselle dont vous me parlez : je m'en serais doutée en voyant monsieur son père, qui, par son esprit et sa politesse, donne à connaître la bonne éducation qu'il est en état de donner à sa famille; par conséquent, vous ne pouvez que gagner beaucoup à la différence que vous rencontrerez. Puisque

1. L'original appartient au docteur Bernard Thonion, d'Anecy. Cette lettre a déjà été publiée dans *Revue savoisiennne* (1878, p. 72), par M. Th. Dufour. Ne connaissant pas l'aventure de Wintzried avec mademoiselle Chaperon, cet écrivain a supposé, après M. Replat, que madame de Warens était jalouse du projet de mariage de son ancien serviteur et associé actuel.

2. En publiant cette lettre, M. Th. Dufour dit « qu'on ne voit pas bien sur l'original si le mot *Moutiers* doit accompagner le nom du destinataire ou la date ». Evidemment il indique le domicile du destinataire, Courtilles, malade à Moutiers. Sinon il faudrait supposer que madame de Warens, chargée d'infirmités et sans ressources, se serait rendue au milieu de l'hiver à Moutiers, en pleine montagne, à vingt-cinq lieues de Chambéry. Ce voyage, dont on ne retrouve d'ailleurs aucune trace, n'a donc pas eu lieu. Si la baronne a vu le sieur Chaperon, c'est à Chambéry où il sera venu pour savoir ce qu'était au juste Courtilles.

c'est votre intention de vous établir, je n'ai rien à vous dire à ce sujet que de prier Dieu pour qu'il lui plaise de répandre sur vous sa sainte bénédiction et que le tout soit pour sa gloire et votre salut. Je vous ai dit au surplus, ce que j'ai cru devoir vous dire dans ma précédente, que j'ai adressée à M. Gravier : il dépend de vous d'en faire votre profit. Puisque vous avez exigé de moi par votre lettre que je parlasse à M. *de* Bargonzi <sup>1</sup> de vos intentions pour sa fille, je m'en suis acquittée; s'il le juge à propos il pourra vous faire part de notre conversation. Vous devez une parfaite reconnaissance à M. et madame de Bargonzy et leur aimable famille des soins officieux et charitables qu'ils ont eu la bonté de vous rendre, auxquels j'ai pris toute la part possible, et vous félicite de tout mon cœur d'avoir trouvé de ces braves gens à votre secours. C'est à vous à présent [à] vous observer et à bien réfléchir à toutes les obligations que vous vous proposez de contracter, afin de ne vous mettre jamais plus dans le cas, ou d'être refusé, ou d'essuyer avec

1. Il se nommait Victor Amé Bergonzy. Madame de Warens lui donue le *de* comme à Courtilles, à Denervaux, à de Gauffecourt, comme encore elle qualifie Rousseau de secrétaire d'ambassade. — Par un acte s. s. p. du 29 août 1740, MM. Jean-Nicolas Durandard et V.-A. Bergonzy, de Moutiers, avaient formé avec M. Pierre-Gabriel de Chevillard, baron du Bois, comte de Saint-Oyen et d'Ugines une société pour pratiquer des fouilles dans les quatre communes formant la baronnie du Bois, et notamment dans celles de Doucy et Bonneval. Par acte reçu Pacoret notaire le 18 juillet 1753, Durandard et Bergonzy vendirent aux sieurs Joseph Mayan et Georges Antoine Portaz toute leur part dans les minières, bâtiments, artifices, etc. pour le prix de dix mille livres payable au comte de Saint-Oyen et à leurs autres créanciers, après constatation de la bonté des filons (*Arch. du Tabellion*).

le temps des reproches : parlez peu si vous pouvez, pensez beaucoup et conduisez-vous toujours d'une manière irréprochable devant Dieu et les hommes : c'est le moyen d'être toujours aimé et estimé de tout le monde. Je vous prie de vouloir m'excuser si je vous dis si naïvement ce que je pense, vous priant d'être bien persuadé que je serai toute ma vie très sincèrement portée à vous rendre les services qui pourront être à mon pouvoir, étant véritablement et avec bien de la considération, monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,  
La barone DE WARENS DE LA TOUR.

Tout finit bien par un mariage, mais non de la façon que Courtilles espérait. Madame Chaperon s'assura que la légèreté de sa fille n'aurait pas les suites qu'elle craignait; et, le 13 août 1754, elle la maria à un jeune homme de son âge, fils d'un procureur de Moutiers et fort bien apparenté. Le 21 octobre 1755, ils eurent un fils bientôt suivi d'une fille. Quant à Wintzinried il épousa Jeanne-Marie Bergonzy, plus distinguée peut-être que mademoiselle Chaperon, mais à coup sûr sans dot. Cette jeune fille âgée de vingt ans, avait dix-huit mois de moins que sa rivale. Son mariage n'eut pas lieu à Moutiers à raison sans doute de l'aventure de décembre précé-

dent<sup>1</sup>. Victor Amé Bergonzy qui, le 19 avril 1746, avait, avec M. Jean Nicolas Durandard et M. Chevillard de Lad'huy, seigneur de Saint-Oyen, formé une société pour l'exploitation des mines et hauts-fourneaux appartenant à ce dernier en Tarentaise, était en 1755 en procès avec ses associés qui le regardaient comme insolvable. Durandard et lui vendirent leurs parts à MM. Mayan et Portaz, mais le 26 décembre 1758 ceux-ci les rétrocédèrent au comte de Saint-Oyen parce que le contrat, passé sous la condition que l'on vérifierait la bonté des filons, n'avait jamais été exécuté<sup>2</sup>.

En février madame de Warens est de plus en plus livrée à ses entreprises et à ses illusions. Il y a auprès d'elle *un vieux petit*

1. Jeanne-Marie, fille de Victor Amé Bergonzy et de Françoise Damyed, mariés, était née et avait été baptisée à Moûtiers le 4 janvier 1731. Son parrain et sa marraine étaient les époux Claude Grassy et Jeanne-Marie Rullier. Elle avait une sœur, prénommée Marie-Marguerite, née le 21 janvier 1733 et qui avait eu pour parrain un ecclésiastique. Révérend Joseph Bergonzy. — Rousseau a dit que Courtilles s'était marié en *Maurienne*; il a sans doute voulu dire dans la Tarentaise dont Moûtiers est le chef-lieu. Quoi qu'il en soit nos recherches pour retrouver l'acte de mariage n'ont pas eu plus de succès à Saint-Jean-de-Maurienne qu'à Moûtiers.

2. En 1749 M. Bergonzy avait retiré des hauts-fourneaux de Doucy 6 471 livres d'argent raffiné, 1 381 livres de plomb, 2 807 livres de rosette (cuivre rouge pur) et 820 livres de litharge, — pour une somme totale de 11 485 livres.



*homme qui travaille de chimie*; et, dans une lettre au style précieux, elle offre à l'un de ses correspondants de le mettre en rapport avec lui. Il faut même se hâter, car on le recherche pour le faire travailler du côté de Paris :

Chambéry, 2 février 1751.

Monsieur, je suis infiniment sensible aux expressions obligeantes dont vous m'honorez par votre réponse. Je vous donne avis que la personne que vous cherchez est à présent à Chambéry. Si vous avez quelque chose à lui demander ou à lui faire savoir vous pouvez compter sur mon secret et fidélité; il ne dépend que de vous, monsieur, de les mettre à l'épreuve.

Je n'ai point fait vos compliments à M. de Leus, (noble dauphinois), lui laissant ignorer de même qu'à tout autre que j'ai l'honneur de votre correspondance. La prudence et le secret est l'âme de tout ce qu'il y a de plus grand dans la nature, comme la grâce qui ne sait pas l'observer est à plaindre. Comme le pauvre M. de Leus est dans ce cas, je ne puis lui dire ni ce que je fais, ni ce que je voudrais faire par la raison que vous approuverez un jour. Je vous avertis que ce vieux petit homme que vous cherchez ne me paraît pas disposé à rester longtemps à Chambéry; il y a des personnes du côté de Paris qui l'ont fait chercher pour le faire travailler en chimie; il m'a dit qu'il avait envie d'y aller. J'attends vos ordres à son sujet et à toutes autres choses qui dépendraient de moi.

Le lendemain, autre lettre relative à un autre inventeur :

3 février 1734.

Soyez persuadé, monsieur, du plaisir que j'aurais à vous obliger si vous aviez la bonté de prier ce monsieur dont vous me parlez de se donner seulement la peine de faire un petit mémoire signé de sa main, que vous m'adresserez particulièrement qui indique les sciences qu'il se propose de pouvoir mettre en usage; dès que je l'aurai reçu, je le remettrai à une personne de distinction et de mérite qui *vat* à Turin<sup>1</sup> et qui est en état de présenter ce mémoire là où il conviendra le mieux pour l'avantage de ce monsieur et comme cette personne part dans le courant de ce mois il faudra me l'envoyer au plus tôt. Je voudrais trouver des occasions plus essentielles qui puissent vous convaincre de l'attachement et sincère estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

Le 4 février, c'est une lettre au curé de Gruffy, M. Léonard. La *faiseuse d'affaires*, pour qui tous les moyens sont bons, apparaît ici sans voiles. Elle sollicite l'abbé de faire ce que nous appelons de *la réclame* en faveur d'un filon des environs de Gruffy; et, pour l'amener à mentir quelque peu, elle fait mi-

1. Les personnes lettrées mettaient habituellement ce *t* euphonique; il l'appelait à Paris; il parlait aux hommes; il s'en allait en Suisse.

roiter à ses yeux l'établissement d'un haut-fourneau dans sa paroisse et un nouveau don à la chapelle de Notre-Dame-des-Ermites.

4 février 1754.

Monsieur et très cher frère, je vous donne avis que dans peu de jours vous verrez M. Simon Bérard avec une lettre de ma part pour aller découvrir le filon de fer que l'on m'a indiqué et que vous savez proche de Gruffy. Je vous prie de ne pas manquer de lui faire l'éloge de cette mine et comme vous savez qu'on en a fait du fer l'autre fois, mais que le maître ouvrier qui avait établi étant mort, que la chose en a demeuré là et qu'enfin je pensais à rétablir la chose *pour moi-même*. Voilà ce que vous aurez la bonté de lui dire en lui ajoutant ce que la prudence et votre bonté pour moi vous pourra dicter pour me faire un peu valoir dans l'indication que je donne et dont je renonce en leur faveur. Car vous savez que messieurs les français savent plumer la poule et qu'ils veulent tout pour eux, mais comme mes procès n'ont pas l'air de finir sitôt, je remets mes découvertes à la compagnie de M. Simon qui m'a promis qu'il y aurait égard et que Notre-Dame des Ermites ne serait pas oubliée. C'est là mes réserves de même que je lui ai fort recommandé d'aller au-devant de tout ce qui pourrait vous faire plaisir lorsqu'on tirera la mine, qu'on se propose de faire seulement griller sur les lieux et emporter ensuite plus loin pour la fondre. Cependant, j'ai lieu de croire qu'un fourneau conviendrait très bien à Gruffy attendu que les bois n'y manquent pas. Votre sentiment sur

tout cela par premier courrier sans manquer, et surtout de m'en garder le secret à l'égard de tout le monde comme aussi de M. Simon ou de tous autres qui pourraient y aller de ma part ou de la sienne. ne voulant pas dire tout ce que je pense à messieurs les français parce qu'ils m'ont toujours trompée et je crains qu'ils ne continuent toujours de même. ainsi la défiance est mère de la sûreté. Je me recommande à votre chère amitié et bonté ordinaire et j'espère que vos saintes prières m'obtiendront les grâces et les secours dont j'ai un si grand besoin pour soutenir ma misérable vie et mes pénibles affaires.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement et le plus profond respect <sup>1</sup>, etc.

Malgré le ton presque calme de la lettre à son *frère*, madame de Warens était alors dans un état complet de détresse. Vraisemblablement elle avait demandé un secours à Rousseau et le philosophe lui avait répondu, crut-elle, par quelque défaite. Le 10 février elle lui envoya ce billet :

Ce 10 de février 1754.

Vous vérifié bien en moy le chapitre que je vien de lire dans Limitation de jésus chris ou il est dit,

1. Ces trois lettres de février sont copiées sur les brouillons écrits de la main de madame de Warens et faisant partié du dossier des *Archives départementales*. Nous avons encore rectifié l'orthographe dont l'irrégularité fait de leur lecture un véritable labeur.

que la ou nous métons nos plus fermes espérance, cest ce quy nous manquera totalement. Ce nest point le coup que vous mavez portes qui m'affliges mais c'est la main dont il part, cy vous ette capable de faire un moment de réflexion vous vous direz a vous même tout ce que je pourois répondre a votre létres, malgres tout cela je suis et serais toute ma vie votre véritable bonne mère.  
Adieu....

On lit au dos :

A MONSIEUR,  
MONSIEUR ROUSSEAU  
SECRÉTAIRE D'EMBASSADE  
Ruë de Grenelle Saint-Honoré  
A l'hôtel de Lenguedoc,  
A PARIS <sup>1</sup>

La pauvre femme se retourna alors vers la cour de Turin. Le 4 mars elle écrit à M. de Robilant, et demande sa protection...

... J'espère que M. Valin aura eu la bonté de vous parler de moi...

1. D'après l'original qui nous a été communiqué par M. Metzger. Madame de Warens donne à Rousseau le titre de secrétaire d'ambassade par cette manie de *gentilhommer* dont on était possédé à cette époque. Le titre d'*homme de lettres* n'avait pas encore été adopté. — Le texte de l'*Imitation* auquel paraît se rapporter la prétendue citation de madame de Warens est celui-ci : « Ne comptez point sur vos amis ni sur vos proches,... car les hommes vous oublieront plus vite que vous ne pensez » (Livre I, ch. xxiii, 3, trad. de l'abbé de Lamennais).

Le même jour, à M. de Carolis :

Pour l'amour de Dieu, monsieur, ayez pitié de moi; je suis sans pain et sans crédit par la malice de ceux qui cherchent à me détruire; que votre charité me procure un secours de Sa Majesté et que sa protection daigne me faire sentir les effets de ses grâces... (*Elle énumère ses découvertes, ses fabriques, etc.*). Faudra-t-il après cela que mes adversaires me fassent mourir de misère et serai-je privée de la juste récompense de mes travaux par surprise ou longueur des procédures, manque de force ou d'appui pour me défendre?... Votre bon cœur et les grandes vertus que vous pratiquez chaque jour me font espérer que vous accorderez vos soins charitables à une pauvre femme étrangère qui n'a rien à se reprocher dans sa conduite que d'avoir agi avec trop d'honneur et de franchise...

Monsieur, au cas où vous jugerez que Sa Majesté ne m'accorde pas un don gratuit, implorez au moins je vous prie la clémence du roi pour que sa charité daigne permettre que la Trésorerie me fasse une avance de cent louis ce qui pourvoira aux besoins de pain quotidien pendant que ma pension est engagée pour une année à mes créanciers et cela me donnera en même temps des forces pour soutenir avec honneur la suite de mes opérations et de mes travaux.

Quatre jours après elle écrit M. de Saint-Laurent et à M. de Gregori, contrôleur général des finances. C'est la même demande d'une avance de cent louis. Elle vante d'abord sa réussite

dans la découverte des mines, sa fabrique de poterie, ses charbons de terre et de pierre.

J'ai fait à mes frais toutes les premières avances ; il n'est pas surprenant que je me trouve aujourd'hui dans un si pressant besoin <sup>1</sup>...

Entre temps, le 3 mars, elle est marraine, avec Wintzinried pour parrain, de la fille de M. Cagnon, son notaire ordinaire à cette époque. L'enfant reçoit tous ses prénoms <sup>2</sup>.

Le jour même du baptême de sa fille, M. Cagnon était au Reclus chez madame de Warens, et y donnait acte à Mathieu Cash de ce qu'il révoquait le procuration générale qu'il avait passée en 1752 à la baronne. Celle-ci acquiesçait et promettait de ne jamais plus s'en prévaloir <sup>3</sup>.

1. Les lettres à MM. de Carolis, de Robilant et de Gregori sont tirées d'une copie du xviii<sup>e</sup> siècle aux *Archives départementales*.

2. Le 3 mars 1754 a été baptisée Françoise-Louise-Éléonore Cagnon, fille de Claude-François Cagnon notaire ; parrain : noble Jean-Samuel Wintzinried de Courtilles, catholique romain ; marraine, madame Françoise-Louise-Éléonore de La Tour, épouse du seigneur baron de Voiran, catholique romaine ; représentés par noble François Davied seigneur de Foncenex et dame Prospère de Menthon, veuve du seigneur de Marceley (*Registre paroissial de Saint-Léger*).

3. Le 14 mars 1758 le sieur Jean Cash, de Lancaster, fondeur et affineur aux Fourneaux (près Modane) achète une maison à Chambéry au faubourg Montmélian à côté de celle de Claude Vidal.

Le 8 mars, c'est une nouvelle défection. Jean-Charles Perrin se retire officiellement de l'entreprise contractée avec madame de Warens, de Courtilles et Reveyron pour l'exploitation des charbons de terre. Le notaire Cagnon rappelle les différentes phases de l'affaire : le désistement de Reveyron, l'entrée des Bérard et de La Corbière dans la Société, etc. M. Perrin cède son cinquième à la baronne moyennant l'engagement qu'elle prend de lui rembourser dans un an la somme de mille livres qu'il avait versée à la caisse. L'engagement de madame de Warens est cautionné par François de Foncenex <sup>1</sup>.

Ayant ainsi repris la prépondérance dans l'association des charbons, madame de Warens écrit au contremaître de l'exploitation du Bourget en Ullie :

J'ai l'honneur de vous donner avis que M. Perrin *Langlay (l'anglais)* s'étant départi, par contrat, de sa part dans la Compagnie des charbonnières, je me trouve dans le cas d'être chargée de nos affaires pour vos travaux des Hullies et du Bourget <sup>2</sup> comme étant la seule à la portée de cette

1. Actes du notaire Cagnon, au Tabellion.

2. Dans la vallée de la Rochette, à 25 kilomètres sud environ de Chambéry.



partie, les autres associés de Genève (les *Bérard*) et de Tarentaise (*Wintzried*) étant trop éloignés. Ainsi je vous prie, monsieur, de vouloir agir en bonne intelligence avec moi, suivant la coutume allemande et de prendre la peine de faire pour tout le charbon qui est dans les fosses que je viens de vendre au sieur Joseph Tournier ; il m'en offre un *douzen* (12 sols?) le quintal pour l'avenir. Je lui ai fait un rabais pour celui qu'on a tiré à cause qu'il est encore un peu mêlé de cervelle ; il vous en payera dix sols le quintal.

Elle le prie ensuite de prendre soin des outils et de venir conférer avec elle avant de reprendre les travaux au printemps <sup>1</sup>.

Le même jour, la baronne et Cash, l'une dupe, l'autre dupeur probablement, font un emprunt et à des conditions singulières, pour désencombrer le *filon de la Colombière*. Les galeries n'étaient pas accessibles pour madame de Warens ; Cash pouvait donc impunément lui faire croire que, derrière quelques toises de déblais, l'on trouverait le filon merveilleux qui devait payer les dettes et ramener la fortune.

Nous, soussignés, en considération et par reconnaissance du service que M. Tomas, maître fondeur saxon vient de nous rendre en nous prêtant

1. *Archives départementales.*

quinze louis neufs (*de 21 livres pièce*) pour nos travaux de la Colombière, nous lui promettons de bonne foi de lui donner mille livres de gratification aussitôt que nous aurons décombré notre filon du souterrain de la Colombière et que nous ouvrirons la mine, ce que nous espérons, avec l'aide du Seigneur, qui sera dans le courant de cette année.

En foi de quoi nous avons signé le présent à Chambéry, ce 20<sup>e</sup> mars 1754 <sup>1</sup>. (*Les signatures manquent.*)

Les quinze louis, ou trois cent quinze livres, n'allèrent pas en entier à la Colombière. En 1750 madame de Warens avait fait acheter certaines terres à Bourdeau sur la rive occidentale du lac du Bourget, par un nommé Béjet; le 29 avril 1754 Béjet lui cède le marché moyennant le remboursement de quatre-vingt trois livres quatre sols, montant du prix d'achat et des accessoires. Cette cession est passée en présence de Mathieu Cash et d'un Comtois, Pierre Dumersier <sup>2</sup>.

Encore un filon à découvrir, une mine à exploiter!

Cependant Denervaux était impatient de rece-

1. *Archives départementales.*

2. Acte reçu par maître Cagnon (*Arch. du Tabellion*).

voir des nouvelles du mémoire de son grand ingénieur. Celui-là non plus ne nageait pas dans l'opulence.

Le 27 mai, il écrit à la baronne :

Madame,

Dans l'inquiétude où je suis de savoir si vous avez été satisfaite du mémoire que j'ai obtenu de M. de la Croix, ce grand ingénieur en mécanique et si vous avez eu la bonté d'en donner avis à la cour de Sardaigne pour que je le puisse entretenir jusqu'à la réponse des vôtres; il y a plusieurs messieurs qui désirent le produire à la cour prussienne; pour le détourner, je lui représente qu'il lui serait difficile de se faire à la langue allemande, que par là il n'aurait aucune satisfaction d'être dans un pays où il ne pourroit s'énoncer.

J'espère, madame, que par votre grand crédit et vos soins vous parviendrés à la gloire de produire au roi un excellent sujet et à moy un grand service et l'honneur d'être, etc.

DENERVAUX.

A Carouge, ce 27<sup>e</sup> mai 1751.

La direction générale des minières ne se désintéressait pourtant pas des travaux qui s'exécutaient dans les diverses concessions. Elle s'en faisait rendre compte par les administrations provinciales.

1. *Archives départementales.*

Le 7 août 1754, l'intendant général de Savoie écrit au directeur à Turin :

A l'égard des minières de Maurienne au-dessus de Modane qui sont exploitées par la société de madame la baronne de Warens, les travaux se continuent toujours, mais la difficulté de la descente de la mine des plus hautes montagnes leur laisse beaucoup de frais et à peine cette société peut-elle suffire aux engagements qu'elle a avec la direction des Gabelles, puisqu'elle a été obligée de diminuer la quantité promise aux Gabelles de Savoie pour pouvoir fournir la plus grande portion à la direction générale des Gabelles de Piémont à laquelle elle adresse à Turin depuis quelque temps ses plombs <sup>1</sup>.

1. *Archives départementales*, série G.

## CHAPITRE X

(1754-1755)

Visite de Rousseau et de Thérèse Le Vasseur à madame de Warens. — La baronne va les voir à Genève. — Orthographe de Thérèse. — La dernière bague. — Lettre de madame de Warens à Gauffecourt. — Elle veut rouvrir la fabrique de Chambéry fermée par ses associés. — M. Perrichon achète aux enchères publiques la part de madame de Warens dans la société des mines de Maurienne. — La baronne quitte Chambéry pour se fixer dans les environs de Genève. — Lettre de reproches et de supplications de Courtilles. — Mort de M. de Warens. — Madame de Warens à Evian. — M. Daviet de Foncenex intermédiaire entre la baronne et ses parents de Vaud. — Mort de Jacques de Coudrée, marquis d'Allinges. — Il ne fut pas l'amant de madame de Warens. — Erreur de *la Revue britannique*. — Lettre de Courtilles; détails sur la Société des charbons. — Fabre, maître fondeur, chez le baron d'Angeville. — Lettre de M. de Loys. — Madame de Warens achète une maison à Evian. — Supplique au roi pour obtenir la prolongation du délai de rachat de sa part de la Société des mines de fer. — On lui accorde un an; puis encore six mois. — Elle demande l'autorisation de faire transporter sur la rivière d'Arve les charbons d'Araches. — Retour à Chambéry; elle engage la moitié de sa pension à ses créanciers — Instructions pour des sollicitations à Turin, afin d'obtenir des privilèges personnels.

Le 1<sup>er</sup> juin 1754, Rousseau partit pour Genève avec son ami Gauffecourt et Thérèse Le Vasseur<sup>1</sup>.

1. Thérèse Le Vasseur, née à Orléans en 1721, est morte en 1801 au Plessis-Belleville, près d'Ermenonville. Voici comme

Laisant Gauffecourt à Lyon, il vint à Chambéry avec la *gouverneuse* pour revoir *maman*.

Je la revis... Dans quel état, mon Dieu! Quel avilissement! que lui restait-il de sa vertu première... Que mon cœur fut navré! Je ne vis plus pour elle d'autre ressource que de se dépayser. Je lui réitérai vainement et vainement les instances que je lui avais faites plusieurs fois de venir vivre avec moi qui voulais consacrer mes jours et ceux de Thérèse à rendre les siens heureux. Attachée à sa pension, dont cependant, quoique exactement payée, elle ne tirait rien depuis longtemps, elle ne m'écoula pas. Je lui fis encore quelque légère part de ma bourse, bien moins que je n'au-

échantillon de son orthographe et de son style une portion de la lettre qu'elle écrivit à Jean-Jacques le 23 juin 1762 :

*Ceu merquedies a quateur du matin ceu vintroies quin mi ceu çan soisante eleu.*

*Mon cher ami que le goies que ge ves deureu ceu voir deu voes nou velle geu vous a surre que mon nes priés neu tes nes plus arien deu dou leur deu neu pas vous voir e deunous ceuparer çan pou voir vous dire tous mes santimens quemonquer atous gour ètres pour vous e quies ne changeraes ga mes tan que dieu vous doneuraes des gour eamoiosies.... geu neutien plus arien qua vous mon cher amies, ge sui avestous lamitiés e la reu çones çaceu possible e la tachevman mon cher bonnamies votreu enble e bon amie,*

THÉRÈSE LE VASSEUR.

(TRADUCTION) : Mon cher ami, quelle joie j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles, je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien de douleur de ne pas vous voir et de nous séparer sans pouvoir vous dire tous mes sentiments : que mon cœur a toujours été pour vous et qu'il ne changera jamais, tant que Dieu vous donnera des jours et à moi aussi... Je ne tiens plus à rien qu'à vous, mon cher ami. Je suis avec toute l'amitié et la reconnaissance possibles, mon cher bon ami, votre humble et bonne amie,

THÉRÈSE LE VASSEUR.

(*Jean-Jacques Rousseau; Ses amis et ses ennemis*, p. 452.)

rais dû, bien moins que je n'aurais fait, si je n'eusse été parfaitement sûr qu'elle n'en profiterait pas d'un sou <sup>1</sup>.

Rousseau disposait bien facilement *des jours* de Thérèse. Et vraiment, imagine-t-on madame de Warens vivant à Paris, en tiers avec Jean-Jacques et mademoiselle Le Vasseur ! Dès les premiers moments la mère de la *gouverneuse* serait bien vite arrivée pour lui faire quitter la place. Puis, Rousseau ne paraît pas s'être aperçu qu'en quittant la Savoie la baronne aurait fait banqueroute aux personnes qui lui avaient prêté de l'argent sur le gage de sa pension.

Après avoir achevé à Chambéry la dédicace de son *Discours sur l'inégalité*, Jean-Jacques partit pour Genève. Le 1<sup>er</sup> juillet, il est déjà installé aux Eaux-Vives à la porte de la ville ; vers le 10 octobre il est de retour à Paris <sup>2</sup>. Avant son départ il reçut à Grange-Canal, la visite de madame de Warens qui faisait à cette époque un voyage en Chablais.

Elle manquait d'argent pour l'achever ; je n'avais pas sur moi ce qu'il fallait pour cela ; je le lui envoyai une heure après par Thérèse. Pauvre

1. *Confessions*, livre VIII.

2. *Correspondance*, lettres LXXII et LXXIV.

maman ! Il ne lui restait pour dernier bijou qu'une petite bague, elle l'ôta de son doigt pour la mettre à celui de Thérèse, qui la remit à l'instant au sien, en baisant cette noble main qu'elle arrosa de ses pleurs. Ah ! c'était le moment d'acquitter ma dette. Il fallait tout quitter pour la suivre, m'attacher à elle, et partager son sort, quel qu'il fût. Je n'en fis rien... De tous les remords que j'ai sentis en ma vie, voilà le plus vif et le plus permanent <sup>1</sup>.

On s'est beaucoup récrié sur le manque de goût, sur l'absence de délicatesse dans la conduite de Rousseau faisant porter par Thérèse une aumône à sa bienfaitrice, à l'amie des Charmettes. Mais les amours d'antan étaient bien loin ; ils n'avaient jamais été bien vifs chez madame de Warens, et les deux femmes venaient de passer en intimité plusieurs jours à Chambéry.

Madame de Warens, conseillée peut-être par Rousseau, avait prié M. Gauffecourt d'agir en sa faveur auprès de M. Perrichon. Ses efforts furent inutiles ; elle l'en remercie néanmoins.

De Chambéry, ce 2<sup>e</sup> août 1754.

Monsieur, je me suis trouvée si incommodée que je n'ai pas été en état de vous rendre plutôt mes justes actions de grace sur les soins généreux que

1. *Confessions*, livre VIII.



vous venez encore de vous donner à mon occasion. Je plains l'aveuglement de M<sup>r</sup> P[errichon]; mais comme c'est aujourd'hui un mal sans remède il faut que cette fièvre fasse crise. Pour moi je n'ai rien à me reprocher que trop de zèle et de bonne foi pour bien établir. Je me trouve consolée de toutes les injustices que l'on exerce à mon égard par le bonheur que j'ai eu de bien réussir. Le temps fera assez connaître la conséquence de mon ouvrage pour que je fasse mon éloge. Je dois rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces; je me retirerai dans peu de jours dans le petit ermitage que j'ai choisi, ce qui me mettra à portée de vivre dans votre voisinage, ce qui me flatte infiniment, surtout si j'osais espérer que vous voudriez prendre la peine de venir visiter la pauvre ermite.

Je vous prie, si vous voyez M. Rousseau, de lui faire mes amitiés <sup>1</sup>. Si vous m'honorez de vos chères nouvelles passé la quinzaine je serai dans l'ermitage dont vous savez l'adresse.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite reconnaissance, monsieur, etc. <sup>2</sup>.

Vers le 4 septembre elle écrit à un personnage de Chambéry pour lui demander conseil et obtenir sa recommandation auprès de l'intendant général. Elle lui dit que le poids de ses

1. Madame de Warens ne paraît ni blessée ni étonnée de ce que Jean-Jacques est en train de revenir au calvinisme afin de recouvrer sa qualité de citoyen de Genève (*Confessions*, livre VIII).

2. *Archives départementales*.

affaires est trop lourd pour qu'elle puisse se soutenir plus longtemps. Il lui faut des secours étrangers :

... ce que je ne veux faire que par vos sages conseils. Voilà ma fabrique de poteries et de toute sorte de moulages détruite par malice. Je trouverai des étrangers qui me fourniront de quoi la relever pourvu que les privilèges soient à moi seule et que ma Compagnie n'y ait plus rien à voir, ce qui est bien juste puisqu'ils ont détruit mon ouvrage quoique parfait, disant seulement que cela leur coûtait trop à Chambéry et qu'ils voulaient s'établir en Maurienne.

J'aurais trop à dire et il me faudrait un volume pour vous expliquer toutes mes raisons de plainte, je vous demande seulement, monsieur, que vous ayez la bonté de me recommander à M. l'Intendant général pour qu'il donne l'ordre au S<sup>r</sup> Torin, régisseur de nos fabriques et fonderies de me fournir tout le nécessaire pour faire... par le S<sup>r</sup> Merkel qui ne peut plus travailler pour moi à cause de la maladie où les chagrins et les injustices que l'on me fait l'ont plongé.

A ce moment la situation était à peu près désespérée. M. Perrichon, mettant à exécution l'arrêt qu'il avait obtenu le 2 avril, faisait vendre la part de madame de Warens dans la Société. Elle lui fut adjugée aux enchères publiques le 1<sup>er</sup> septembre 1754.

Afin de se soustraire à l'humiliation de cette exécution qu'elle ne pouvait plus empêcher, la baronne se retira dans cet ermitage dont elle entretenait M. de Gauffecourt. C'est, croyons-nous, à Jussy qu'elle établit sa résidence. Ce village est situé à deux lieues de Genève et du lac, près de Carouge. Elle pouvait ainsi se rendre facilement à Genève pour y voir Rousseau, Gauffecourt et les Bérard, ou bien aller en Chablais visiter les de Loys et correspondre avec ses parents de pays de Vaud <sup>1</sup>.

Le 8 novembre 1754, Courtilles lui envoie de Chambéry une longue lettre qu'il lui adresse à *Carouge* ou à *Jussy*.

Madame,

J'ai l'honneur de la votre par le S<sup>r</sup> Michot qu'il vous dira notre situation, ma femme malade et moy qui ay la foire (*sic*) depuis dix jours, vous voyé par la sy ma situation est tranquille et gracieuse. Sans ma rester plus longtemps sur ma situation je viens par celle cy vous donner le dernier avis que je crois que l'honneur et la probité don j'ay toujours faits profection mon dicter de

1. Le dossier des *Archives départementales* contient une enveloppe de lettre à l'adresse de madame de Warens à *Genève*. Elle passa peut-être plusieurs jours dans cette ville à l'époque du départ de Jean-Jacques et de Thérèse, lorsqu'aurait eu lieu la scène du dernier bijou.

meme qu'un Etre suprême<sup>1</sup> m'ont inspirer. Le récit du S<sup>r</sup> Michot m'a fait entrer dans des idées afreuses de l'état présent ou vous vous trouvé cependant n'étant pas instruit de vos ydées ny de vos affaires, la façon de vivre que vous avés prit jusqua présent vous ont otté tous vos amis, vous voulés entretenir bien des geans a de gros frais, ce que le seigneur le plus opulent ne pouroit pas faire. Voyé madame a quoy vous sert de faire courir les montagnes à Fabre a six cents livres par année et cy M<sup>r</sup> Daviet qui vous a trompé en tout et partout mérite d'avantage votre confiance. Le S<sup>r</sup> Merkel qui a six cents livres de la Compagnie, outre cela vous l'entretené luy et sa famille ; comment voulé vous que cela ce puisse faire cela est impossible avec le revenu que vous avés, et létat présent de vos affaires demande un menagement tout contraire. Vous avés mangé par avance vos cartiers et je ne vois point quelle peut être votre idée. Le S<sup>r</sup> Vidal comme je vous l'ay marqué a congédier les ouvriers du Bourget faute d'argent a ce qu'il dit ; M<sup>r</sup> le marquis de Chaumont veut être payé par moy des cinquante-six livres que l'on lui doit pour les charbonniers et ne veut sans prendre qu'à moy ; vous senté par la qu'il faudra malgre moi que je me retourne contre ma Compagnie et vous etes du nombre. Les S<sup>rs</sup> Daviet et Vidal qui ont eu vos clés cela a mis une méfiance dans la ville entre vous et moi qui est toutes a sa place, le S<sup>r</sup> Vernier votre procureur m'a fait la grace de me dire que si vous luy aviés donné ou envoyé vos papiers qui serait parti pour Lyon cependant à vos frais ces fairies, mais qu'à l'entrée (*la rentrée des tribunaux*) il ne le

1. Voilà une expression que Courtilles tient bien de madame de Warens et de Jean-Jacques.

pouvait faire. La dessus je vous a donné avis de l'arrivée des S<sup>rs</sup> Mansort et Denervos qui ont déjà procédé a un inventaire en Morienne en l'assistance du S<sup>r</sup> Dupuis et le montant des fonds ou valeur de la Compagnie suivant leur conte ne monte qu'a quarante-six mil livres, je crois avoir trouvé un expédient qui est le dernier partis que vous aves a prendre est que vous me passiez une procure générale pour toutes vos affaires tant de fabrique qu'autre et alors je me rendray à Lyon auprès de M. Perichon en lui expliquant politiquement et sans témoins la situation, et labandon que vous faites de toutes vos prétentions en sa faveur fera que vous pourriés en tirer quelque chose pour vous remettre dans le courant et vivre tranquillement dans l'endroit qu'il vous plaira de choisir ou dans un couvent si mieux vous l'aimé, pour quelque temps et a portée de Chambéry sans en être éloignée et cela ramainera tous les cœurs en votre faveur; et laissés pour l'avenir toutes sortes d'entreprises puisqu'elle ne saurait tourné qua votre desavantage, voilà mon sentiment en honnette homme. Je vous prie de pardonné la liberté que je prend de vous les donnés mais c'est par le [dé] vouement que j'ay eu et que j'auray toute ma vie pour vous qui fait qu'aujourd'hui je vous ouvre mon cœur en entier. Cependant il faudrait que jut tous les papiers pour cela faire et tout serait fini sans que personne le sut. Je vous dirai qu'après la rentrée ils veule vous demandé au sénat les trois mille et quelques livres que vous devez avoir reçu du S<sup>r</sup> Majan et qu'il a vendu au S<sup>r</sup> Périchon. J'oubliai de vous dire que j'ay donné avis à M<sup>r</sup> Berard de même qu'a vous tan du S<sup>r</sup> Vidal de sa conduite que de la demande de M<sup>r</sup> de Chaumont

sans savoir aucune response puisque mes contes ne sont pas signés je vous prie de me les renvoyé par voye sure et comme mon conseil porte de demander à ma compagnie les cinq livres que le contrat porte pour un associé en route pour les affaires de sa compagnie outre les faufrais il me les payeront puis qu'il font ten de difficultés a me signé mes conte et moy a mon tour je demanderay une verification des leurs quoy que je les ay signé ; erreur ne fait pas conte. Je vous ay aussi marqué que Vidal n'avait pas rempli tous les memoires que vous m'aves remis signé de votre main puis que je n'ay point eut de vin ainsy il me reste 15 livres 10 s. du dernier argent. Quand il vous plaira de méerire soit ou soit Videt ou Morel pour me remettre vos papiers de même qu'au S<sup>r</sup> Vernier la procure vous m'obligeres, je vous ay marqué ce que m'avait dit le S<sup>r</sup> Videt, ainsy vous ne m'en parlé point, que voulé vous que je pense si ce n'est que vous ne voulé pas que je retire cest argent par l'ordre que l'on a mis sur mes billets, ainsy je vous prie madame prouvé moy le contraire dans la situation présente où le besoin est très violent, hé moy n'ayant point d'autre ressource vous le sçavé et point d'emploi j'atens avec beaucoup d'impatience l'execution de vos promesses a mon égard pour être employé. Au nom de Dieu ne m'abandonné pas ny ma femme non plus qui prend la liberté de vous présenter ces profonds respects et fait chaque jour de même que moy des vœux au ciel pour votre conservations et prosperittés.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect, madame,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur  
DE COURTILLES.

Au nom de Dieu, madame, ne nous laissé pas sy longtems sans nous donner de vos chère nouvelle et de l'état de vos afaire.

A Madame,

Madame la baronne DE LA TOUR, etc.  
à CAROUGE, ou à JUSSY (*par expret*) <sup>1</sup>.

De Courtilles, on le voit, adresse à madame de Warens, sur sa prodigalité, les mêmes reproches que Rousseau; il est fâché de ce qu'en quittant Chambéry elle ait remis ses clés à Daviet et à Vidal, au lieu de les lui confier. La ville croit qu'elle se défie de lui. Il la supplie de l'employer, de l'envoyer, par exemple, à Lyon auprès de M. Perrichon à qui il parlera *politiquement* et en secret. Il en obtiendra une somme pour qu'elle puisse se retirer quelque temps dans un couvent à portée de Chambéry, ce qui lui ramènerait tous les cœurs. Le malheureux n'avait sans doute pas encore obtenu la pension dont nous le trouverons en possession quatre ans plus tard. S'il l'avait eue déjà il n'aurait pas poussé ce cri de détresse « au nom de Dieu, ne m'abandonnez pas, ni ma femme non plus ».

L'expres de Courtilles dut courir à la

1. *Archives départementales.*

recherche de la baronne qui se trouvait en ce moment à Evian, car c'est dans cette ville que lui est adressée une lettre de Daviet de Foncenex, datée de Thonon le 13 novembre. Ce nouveau confident lui promet d'aller la voir bientôt et ajoute :

J'ay bien vos lettres de Suisse avec les instructions que j'y ai joint; M. votre parent était à notre passage à quelques lieues de la Tour<sup>1</sup>.

M. Daviet était donc allé dans le pays de Vaud et avait passé près de la Tour de Peils, ce berceau de la famille de madame de Warens. Quel était l'objet de la mission qu'il y accomplissait? Chercher de l'argent sans doute; mais aussi voir si la baronne ne pourrait pas tirer quelque parti de la mort de son mari. M. de Warens, en effet, ou plutôt M. de Loys, devenu seigneur de Chanéaz à la mort de son père, était décédé le 31 octobre 1754. Sa femme eut peut-être l'espérance, dont elle fut rapidement déçue, d'obtenir quelque chose de ses héritiers.

1. Ce billet était accompagné d'une note d'un sieur Fabre, que nous retrouverons, dans laquelle il prie la baronne d'écrire aux associés de Genève, les Bérard, d'envoyer de la peluche destinée à pourvoir de veste et surtout un ouvrier ou contre maître du nom de Joseph Piston (*Archives de la Société florimontane*).



M. de Loys qui avait reçu la seigneurie de Warens le 2 avril 1723 seulement, l'avait vendue au major Bergier le 23 mars 1728; il la conserva donc à peine cinq ans. Après son séjour en Angleterre à la suite de son divorce, il était revenu à Lausanne où il fut de nouveau investi de charges honorables. Il ne se remarria pas et mourut entouré de l'estime de ses concitoyens <sup>1</sup>.

Madame de Warens passa l'hiver à Evian. Elle y avait loué une maison et un jardin d'un sieur *Lejeune*. Son séjour en Chablais se prolongea jusqu'en août 1755.

Au commencement de l'année, le 23 janvier 1755, le marquis d'Allinges était mort à Chambéry <sup>2</sup>. Sur la foi d'un passage de la notice de M. de Conzié, on a désigné ce gentilhomme comme ayant été l'amant de madame de Warens, le dernier!

1. A. de Montet et Ritter, *Madame de Warens et son mari*.

2. Don Jacques, fils de Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, de la Chambre et de Seyssel d'Aix, de Lullin, Ternier, etc., né à Evian, chevalier grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, commandeur de la commanderie de *Saint-Victor hors les murs* de Genève, grand maître de la maison du roi, ministre d'État, général de cavalerie, cornette blanche de la noblesse de Savoie, ex-capitaine de la compagnie des gentilshommes archers et commandant général en Savoie, etc., — tels étaient les titres de ce personnage (*Archives du sénat*).

Enfin écrit M. de Conzié :

Cette charmante et digne femme, sans argent et j'ose quasi dire sans crédit et accablée de dettes, eut l'heureuse ressource de plaire à un vieux seigneur de la première distinction qui *fournit durant qu'il vécut* aux journaliers nécessaires de la subsistance de cette malheureuse baronne ; mais le noble désintéressement dont son âme avait toujours été pénétrée ne lui suggéra jamais de confier à ce vieux seigneur le triste et inévitable avenir qui la menaçait. Aussi après cette perte se vit-elle forcée de mendier, pour ainsi dire, un recoin de chaumière dans un des faubourgs où elle n'a végété que par les secours et soins charitables de ses voisins, qui n'étaient tant s'en faut dans l'aisance. Finalement accablée de différents maux qui la retenaient au lit depuis plus de deux années, elle succomba avec tous les sentiments d'une femme forte et bonne chrétienne.

Lorsque vers 1787, vingt-trois ans après la mort de madame de Warens, M. de Conzié rédigea sa *Notice*, il n'indiqua pas le nom du vieux seigneur, il ne dit pas que ce seigneur fut l'amant de la baronne, ni surtout qu'il *vécut près d'elle*. A notre avis, ce seigneur de la première distinction pourrait être M. Perrichon dont la générosité aurait survécu aux luttes judiciaires avec son associée ; ce pourrait être aussi le comte de Saint-Laurent auprès de qui elle avait encore du crédit, nous le verrons, même après avoir quitté sa maison ; mais ce n'est pas M. d'Allinges.

Le marquis avait plusieurs maisons à Chambéry; l'une d'elles, fort considérable, au bout de la rue Juiverie, porte encore le nom *d'hôtel d'Allinges*. Il y habitait avec ses enfants et sa femme, Marguerite-Prospère de Duing de la Val d'Isère, qui est morte après lui. Madame de Warens n'est restée dans la maison du Reclus, louée par la compagnie, que d'octobre 1750 à septembre 1754. La fabrique ayant été fermée, M. d'Allinges aurait pu laisser la malheureuse femme en possession de son logement, en feignant au besoin d'en recevoir le loyer. Il n'en fut rien et l'on a pu remarquer que, dès le mois de juillet, elle avait déjà choisi un *ermilage* où elle irait se réfugier. Qu'on se rappelle aussi le portrait que Rousseau fait d'elle lorsqu'il la revoit au mois de juin; la pauvre femme eut été vraiment une compagne bien peu attrayante <sup>1</sup>.

D'où provient donc la légende de M. d'Allinges? Uniquement du rapprochement de ces deux faits, que madame de Warens avait habité dans une maison du marquis, et que sa misère

1. Nous faisons encore remarquer que dans la correspondance et dans toutes les autres pièces que nous avons étudiées, il ne se rencontre aucune allusion, même éloignée, au marquis d'Allinges.

a été grande surtout depuis la mort du *vieux gentilhomme*. L'on n'a pas recherché pourquoi elle était allée loger chez lui, pourquoi elle en était partie. Bientôt la légende a été consacrée par un document littéraire important et admise depuis lors comme une chose avérée.

En 1855, M. Bayle-Saint-John fit en Savoie et en Piémont un voyage d'exploration qu'il a raconté dans un livre, *The Subalpine Kingdom*, (*le Royaume subalpin*), où deux chapitres sont consacrés à Rousseau et à madame de Warens. Notre ami, le bon, vaillant et regretté Lanfrey, lui communiqua la *Notice* de M. de Conzié. M. Bayle-Saint-John la traduisit en anglais et l'inséra dans son ouvrage. Sa traduction du passage que nous avons rapporté est exacte<sup>1</sup>; malheureusement, en ce point du moins, la notice fut retraduite en français dans la *Revue britannique* (juin 1856) et l'on écrivit alors que : « ne sachant où donner de la tête, madame de Warens eut le bonheur de plaire à

1. *At last this charming and worthy woman, without money, and I may venture to say almost without credit and overwhelmed with debts was fortunate enough to please an old lord of the very highest distinction who furnished AS LONG AS HE LIVED, the means to meet the daily necessities of the subsistence of this unhappy baroness* (*The Subalpine Kingdom*, I, 59).

un vieux gentilhomme de la plus haute distinction qui voulut bien fournir, aussi longtemps qu'il vécut *auprès d'elle*, à tous les besoins de l'infortunée baronne ». *L'auprès d'elle* est exclusivement du crû du traducteur de la *Revue britannique*. Rayons donc cette défaillance attardée du passif de madame de Warens.

Le 7 mars 1753, Courtilles écrit de nouveau à la baronne :

Chambéry, ce 7<sup>e</sup> mars 1753.

Madame,

Personne au monde ne prend plus de part à votre indisposition que ma femme et moi. Dieu veuille vous redonner la santé et vous faire surmonter toutes vos peines et inquiétudes. Pour répondre à tous les articles de votre lettre quoique vous ne m'avez jamais fait l'honneur aux miennes que *par détour* et non à mes articles : Primô, si vous m'aviez fait l'honneur de me répondre en son temps sur l'article qui me concerne par M. Nuet <sup>1</sup> à M. le comte de Saint-Laurent, pour lors cela aurait pu se faire; à présent il n'y faut plus penser qu'à Noël prochain. Voilà, madame, l'obligation que je vous ai; il ne faudrait plus donc qu'aussi manquer au paiement du mandat de M. de Choiry

1. M. Nuer était prêtre d'honneur de la Sainte-Chapelle de Chambéry et homme d'affaires de M. de Saint-Laurent dans cette ville.

(*Choisy?*) pour la Saint-Jean, pour me mettre dans le plus grand embarras du monde. Dieu veuille que vous ne le fassiez pas et qu'il soit payé. Il y a 7 mois que je vous ai écrit pour l'article de M. de Chaumont<sup>1</sup>, vous n'avez pas daigné jamais ni en parler ni à ces messieurs de Genève. Cet article me regarde et non pas M. Merkel ou Fabre, car vous l'auriez fait, pour quoi m'empêcher de faire mes affaires.

Madame de Warens lui ayant proposé de faire acheter sa part d'association dans l'affaire des charbonnages, il répond :

Je ne puis penser que ce soit votre idée de m'ôter le seul moyen qui peut me rester pour me tirer d'affaire. Vous savez que j'ai besoin d'argent et non de chimères, car il faut vivre.

Ces messieurs de Genève peuvent avoir mis en fonds environ quatre mille cinq cents livres; M. Perin mille, moi seize cent cinquante-sept. Je fais ainsi le compte des charbons dans nos fosses; à la Serraz deux mille quintaux; à Novalaise mille; à La Rochette soit les Ullies trois cents; à Montagny en Tarentaise six mille; à Arache sept mille: total seize mille trois cents quintaux. Et quand nous ne retirions que dix sol le quintal de tous nos charbons les uns dans les autres, nous aurions au delà de nos déboursés. Ainsi, madame, je ne puis accepter l'offre que vous me faites sans un comptant, car il *faut que je vive...* J'ai donc à cause de votre silence à me répondre perdu pour cette année toute ressource

1. Les de Choisy et de Chaumont étaient des gentilshommes des environs d'Annecy.

du côté de la cour tant par subside que par emploi et pour la vente de mes portions il me faut du comptant... Vous m'aviez promis les six cents livres de Merkel en son absence... Je n'ai pas pu vous envoyer les papiers du procureur Moret, il dit que vous lui devez beaucoup et il veut être payé... Si vous m'envoyez votre billet contre M. Mansord de la Férrandière pour qui vous avez payé cinq cents livres à M. de Carpinel, je le ferai payer... Nous venons d'apprendre la mort de M. le comte de Bellegarde à Paris et celle du chevalier Didier d'Indatrie à Argentine le 4 du courant. Dieu veuille que vous finissiez avec M. Périchon et ne craignez jamais que je dise votre situation ; bien loin de là, car j'ai prouvé à Charbonnel et à tout le monde que vous viendriez ici dans le courant de mai et que vous feriez honneur à toutes choses. M. Thorin <sup>1</sup> sait tout ce que vous faites à Evian car c'est lui qui m'a dit que vous aviez ascensé (loué) la maison de M. *Le jeune et son jardin*. Je vous prie de me dire votre sentiment, j'aurais envie d'écrire à M. Périchon pour le prier de me protéger et de me faire avoir un emploi en France de même qu'à M. Rousseau, car il faut absolument penser à faire quelque chose ou aller mendier nôtre pain, ma femme et moi. Si vous saviez ma triste situation vous auriez pitié de moi.

Ma femme prend la liberté de vous offrir ses profonds respects et se recommande à vos bontés pour que vous ne nous abandonniez pas...

DE COURTILLES <sup>2</sup>.

1. Le régisseur pour la société Perrichon et C<sup>ie</sup>.

2. D'après l'original aux *Archives de la Société florimontane*. La signature, et la formule de politesse qui la précède, sont

Il n'apparaît d'aucune pièce que Wintzinried ait exécuté son projet de prier M. Perrichon de lui obtenir en France un emploi, *de même qu'à M. Rousseau*, mais ces derniers mots semblent établir que Jean-Jacques s'était adressé avec succès à l'ancien gouverneur de Lyon. L'emploi que son intervention lui procura ne peut être que celui de *caissier* chez M. de Francueil qu'il occupa durant quelques mois en 1750.

François Fabre, à qui de Courtilles fait allusion, et qui s'intitule *maître fondeur de fer coulé*, était alors en pension depuis onze mois chez le baron d'Angeville, par ordre de madame de Warens. Le 21 mars 1755 il en laisse une déclaration à M. d'Angeville pour qu'il fasse payer cette pension à sa commettante. Fabre avait sans doute été envoyé à Allonzier ou à la Caille <sup>1</sup> pour faire des découvertes.

Le 26 avril 1755 M. Bergonzy agissant, dit-il, au nom de son gendre Wintzinried de

seules de l'écriture de Wintzinried; les quatre pages de la lettre pourraient bien être de la main de sa femme. L'orthographe, que nous avons redressée, est loin d'être aussi défectueuse que dans les autographes de madame de Warens.

1. Village sur la route d'Anney à Genève, à trois lieues d'Anney.



Courtilles et de la baronne de Warens admodie à un habitant de Saint-Pierre de Belleville le droit exclusif d'*excaver* le charbon de pierre dans cette paroisse et dans celle des Allues, moyennant le prix de dix livres par an <sup>1</sup>.

Malgré les exhortations de Courtilles, madame de Warens ne se hâte pas de revenir à Chambéry. En mai, elle est encore à Evian où son parent, M. de Loys, lui écrit de Thonon qu'il ira bientôt lui rendre ses devoirs et répondre de vive voix à toutes ses bontés et à la confiance qu'elle lui témoigne. Si on lit entre les lignes, on peut croire que M. de Loys jugeait suffisante une première visite qu'il avait faite à la baronne et ne désirait pas avoir des rapports suivis avec elle. Il lui dit :

Madame,

J'ettois bien à la bonne foy d'exécuter quand je vous promis que j'auois l'honneur de vous aller voir peu de tems après celui que j'avois eu de vous aller rendre mes obéissances a Evian, mais la multitude d'affaire que j'ay ne me laisse pas le maitre de faire tout ce que ie devrois et que ie voudrois. Ma femme a été fort incommodee sur la fin de sa grossesse ce qui a, a ce que ie crois, contribuë a accoucher plutôt que l'on avoit conté d'un garçon

1. Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 535.

qui par la ne parait pas d'une bonne santé, la mere en at été fort malade et a present le laict lui fait une cruelle guerre. Toutes ces circonstances me tiennent dans la gêne et pour ainsi dire dans l'esclavage. Si cependant j'avois cru de pouvoir trouver un cheval ie serois parti aujourd'hui pour vous aller rendre mes devoirs et repondre de vive voix à toute vos bontés et confiance que vous me témoignés, ie suis obligé par disette de fourrage de tenir les miens (*chevaux*) dans ma campagne qui est à 2 lieux d'icy. Demain il viendra quelqu'un de mes gens a qui je donneray ordre de me l'amener et si Dieu me conserve et qu'autre mal n'arrive à ma femme; j'auray l'honneur de vous aller trouver ces premiers jours sans faute.

En attendant permettez que j'aye l'honneur de me dire avec un profond respect, madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LOES.

Thonon, 3<sup>e</sup> May 1755.

En juin, madame de Warens songe, semble-t-il, à se fixer définitivement à Evian. Elle y achète, le 19, de Jean-François Joudon, notaire et secrétaire de la ville, une maison, une grange, et une grève au bord du lac pour le prix de deux mille six cents livres, payable : trois cents livres dans un mois et le surplus à raison de trois cent soixante-quinze livres par an à prendre sur le quartier de sa pension à échoir à la Saint-Jean de chaque année

(24 juin). La grange achetée servait alors d'entrepôt pour la douane sarde; elle avait vue sur le lac. La maison ouvrait sur la rue de Dessous, aujourd'hui *Rue inférieure* <sup>1</sup>.

Il est difficile de démêler exactement à quels sentiments madame de Warens obéissait alors. Voulait-elle seulement surveiller de près ses intérêts au pays de Vaud, ou simplement réjouir ses yeux du spectacle des rives lointaines où s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse? Ou bien, lasse de la vie de mensonges et d'expédients à laquelle elle se voyait condamnée, voulait-elle refaire, mais en sens inverse le voyage de 1726? Un bateau de pêcheur pouvait, en quelques heures, comme il l'avait jadis amenée à Evian, la reconduire à Vevey. Elle aurait pu mourir sur la terre natale après y avoir reçu le pardon des siens et recouvré la tranquillité. Ou bien, vraiment, s'occupait-elle de former en Suisse une nouvelle société, comme elle le dit dans la requête dont nous allons parler?

1. Acte du notaire Buttet d'Evian. Les biens vendus sont désignés par les numéros 2214, 2252 et 2253 du cadastre. Ils appartiennent aujourd'hui en grande partie à M. Henri Cottet, et sont situés dans la partie la plus agréable et la plus brillante de la ville.

L'acte par lequel la part de madame de Warens avait été adjugée à M. Perrichon laissait à la débitrice le droit de reprendre sa propriété, pourvu que dans l'année elle remboursât la dette au créancier, en capital, intérêts et frais. Elle essaya sans doute de se procurer des fonds, mais n'y ayant pas réussi, elle recourut au roi pour que le délai de rachat fût prolongé de deux ans.

Voici quelques extraits de sa supplique :

Au Roi

Sire,

Expose avec la plus profonde humilité *pauvre*<sup>1</sup> Françoise El. ... veuve du baron de Warens... dont l'attestation de pauvreté est ici jointe,

Qu'ayant abandonné les richesses de son père et de son mari pour s'attacher au giron de l'Église elle fut accueillie par les bienfaits de S. M. le feu roy Victor de glorieuse mémoire, qui la gratifia d'une pension que la piété de Votre Majesté fait toujours continuer.

La suppliante, par reconnaissance, crut devoir employer au bien des États de Votre Majesté ses connaissances et ses lumières en fait de minéraux, aidée par les secours de noble de la Balme elle acheta avec lui les fabriques... du marquis de La Roche... Elle crut toujours mieux procurer le bien

1. Ce mot n'est pas destiné à appeler la pitié sur la demanderesse, mais il indique qu'elle plaidait *en pauvre*; soit avec le secours de l'assistance judiciaire.

de l'État en y faisant verser l'argent des pays étrangers, elle intéressa à ces fins le sieur Camille Périchon ancien prévôt des marchands et commandant à Lyon par conventions du 20 décembre 1749 par lesquelles il était seul obligé de faire toutes les avances; mais ce qu'elle crut être le comble du bonheur est devenu le comble de sa perte. Cet étranger flatté par le succès des dites fabriques pensa à se les approprier en entier et à exclure celle même qui l'y avait placé; pour y réussir il a payé à l'insu de la suppliante le prix de ladite acquisition au marquis de La Roche, s'en est procuré la cession en cachette; sachant bien que la suppliante n'était pas pour lors en état de le rembourser, il a agi rigoureusement contre elle... en paiement d'environ dix mille livres qu'elle reste devoir... La voilà donc exclue des fruits de ses peines, de son industrie et de ses travaux... Elle a pris tous les mouvements possibles pour payer ledit Périchon et racheter dans l'année, mais elle n'a pu encore réussir. Elle est à ces fins en négociation avec des riches suisses, et même pour s'aboucher avec eux elle s'est rendue dans votre ville d'Évian. Elle espère de former une nouvelle compagnie utile à la Savoie, qui y versera l'argent étranger et profitable à elle-même parce qu'elle compte de trouver un bénéfice dans l'abandon qu'elle leur fera de ses portions dans lesdites fabriques, usines, etc. Mais, Sire, pour conclure avec des étrangers qui veulent et qui ont raison de s'instruire, il faut du temps, et c'est seulement le temps que la suppliante ose demander à Votre Majesté. L'année pour racheter est prête d'expirer. Il s'agit de tout le bien de la suppliante dont un étranger veut s'emparer, et sachant qu'elle ne vit

que des dons charitables de Votre Majesté il veut se prévaloir de son influence... C'est pourquoi, elle recourt à Votre Majesté que par un trait de ses grâces il lui plaise lui accorder un terme de deux ans à partir de l'expiration du courant (*délai*) pour racheter les biens que le S<sup>r</sup> Périchon s'est fait adjuger à son préjudice, et c'est en dérogeant au besoin à la disposition contraire des Royales Constitutions <sup>1</sup>.

PICOLET,  
Conseil.

Le 22 août, le roi accorda un délai d'un an. En 1756, le terme était près d'expirer et la baronne n'était pas plus avancée. Elle en sollicita un autre. Dans sa requête, elle rappelle son recours de 1755 et se borne à ajouter que « la brieveté du délai ne lui a pas permis de mener à terme diverses négociations avec les étrangers qui doivent former une nouvelle compagnie et rembourser M. Périchon ».

On eut la faiblesse de lui envoyer des patentes, en date du 22 mai 1756, par les-

1. Le royaume de Sardaigne possédait alors sous le nom de Royales Constitutions un code de lois excellentes. Malheureusement il y était dérogé *très souvent* par des faveurs du genre de celles obtenues par madame de Warens, par des restitutions contre des prescriptions, par des ordres de revision de procès paraissant jugés définitivement, par des tours de faveur accordés à l'expédition des procès des grands seigneurs, etc.

quelles on lui accordait six mois de plus <sup>1</sup>, au bout desquels elle se trouva encore sans argent. Étant ainsi expulsée des mines de fer, elle reporta ses efforts sur les houillères. Elle sollicita l'intendant de Faucigny de lui accorder la faculté de faire transporter à Genève au moyen de radeaux sur l'Arve ses charbons d'Araches, et en reçut la réponse suivante :

Il est vrai, madame, que j'ay, et aurois toujours pour vous un respect infini, sur ce principe vous devés être plus que persuadée madame que je n'échaperay pas une occasion à vous en convaincre et de rendre à M<sup>rs</sup> vos associés que j'estime beaucoup tous les services qui dépendront de moy, je n'ignore point non plus les avantages que nous procurera la Minière abondante de bons charbons que vous faites exploiter à Araches, et je pense que M<sup>rs</sup> nos Ministres en sont informés; mais souffrés, madame, que je vous represente que sans un ordre de mes supérieurs, je ne peus donner le sentiment que vous me demandés à cet égard, et qu'aux dits cas je ne manqueray pas de leurs faire envisager autant qu'il me sera possible et que l'intérêt du roy et du public l'exigeront toutes les raisons que vous me faites l'honneur de me suggérer dans votre dite lettre vous prévenant néanmoins, madame,

1. *Archives du sénat. Patentes, 1735, f<sup>o</sup> 353 et suiv. 1756, f<sup>o</sup> 108.*

que sans un ordre de la Cour je ne scaurois permettre le transport des dits charbons par des radeaux sur la rivière d'Arve <sup>1</sup>.

Pendant ce temps les créanciers que madame de Warens avait laissés à Chambéry s'impacientaient; ils étaient inquiets de son absence prolongée et se préparaient sans doute à faire saisir sa pension. Pour les apaiser, elle revient, et le 22 août 1755, dans la maison du sieur Antoine Thorin <sup>2</sup>, au faubourg Montmélian, elle déclare qu'étant actuellement à Chambéry, mais forcée de s'absenter pour des affaires particulières et importantes, elle donne mandat à Claude Vidal, l'ancien caissier, d'exiger et de recevoir de la Trésorerie la pension faite par Sa Majesté, à commencer au quartier de Pâques de 1756, pour lui en remettre la moitié et distribuer l'autre moitié à ses créanciers, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils soient payés <sup>3</sup>.

Cela fait, elle s'en va à Genève d'où, le 4 septembre, elle adresse diverses lettres à des protecteurs ou à des amis pour solliciter leur

1. *Archives départementales de la Haute-Savoie.*

2. Le régisseur de la fabrique.

3. Acte reçu par le notaire Pétroz (*Arch. du Tabellion*).



intervention à la cour de Turin. Le dossier des *Archives départementales* en contient les brouillons écrits de sa main.

A Genève, ce 4<sup>e</sup> septembre 1755.

Monsieur,

Je vous rends mes justes et sincères actions de grâce des soins que vous prenez de nos intérêts. Les offices généreux que vous m'avez rendus l'hiver dernier pour faire présenter un placet à Sa Majesté au sujet de notre demande de la rivière d'Arve pour le transport de nos charbons d'Arache auraient eu le plus heureux effet si sans interruption j'avais été secondée de vos soins généreux et d'ami sincère tel que vous l'êtes. Mais l'espérance que M. Porta avait donnée à M<sup>rs</sup> mes associés de suffire à tout et d'obtenir par le crédit qu'il a chez M. Bruet, secrétaire de S. E. de St-Laurent tout ce qui pourrait être nécessaire à l'octroi de nos demandes, j'ai été forcée malgré moi de rester dans l'inaction et à laisser en suspens la suite de mes opérations qui, comme vous le savez, m'ont coûté tant de peines à établir. Enfin, mes associés lassés par les continuels renvois de M. Porta, leur ayant communiqué l'honneur de votre dernière du 11<sup>e</sup> août 1755, ils ont été sensiblement touchés de voir les peines que vous avez déjà prises à notre occasion et ils joignent leurs prières aux miennes par la plume de M. Alexandre Bérard pour vous demander vos bons offices sans perte d'un instant. Votre esprit et votre diligence et bonne conduite dans les affaires nous est connu. Ayez donc la bonté de partir pour Turin pour informer en notre faveur M<sup>rs</sup> de la Chambre des

comptes, voir ce qu'il y a encore à faire dans l'état présent, savoir ce que notre placet est devenu dont je joins copie dans la lettre de M. le Président Bens avec le verbal du châtelain et syndic du lieu d'Arache. Comme le tout est à cachet volant, vous êtes prié d'en faire lecture... de faire usage du canal des grâces afin d'obtenir de ne pas passer après les gens que vous connaissez à Chambéry et à Genève qui se sont liés ensemble pour discrediter l'exploitation des bois de Faucigny et de les pouvoir conduire à Genève par la rivière d'Arve. La chose est à la veille de leur être accordée. Tout ce que nous désirons c'est d'être les premiers déceretés.

Vous savez, monsieur et cher et bon ami combien je vous suis attachée.

Puis cette note :

Faire observer à la Chambre des comptes que par suite des traverses qu'on nous a suscitées mal à propos, nous n'avons pu encore tirer un denier des travaux sur les charbons de pierre établis dans chaque province; — que le bois que nous prendrions pour faire des radeaux pourrit sur place...

Le même jour, elle écrit à une autre personne :

Si vous allez à Turin, comme j'ose m'en flatter, à la prière de M. Bérard, connaissant votre bon cœur pour moi, souvenez-vous que c'est le moment de parler au roi pour me conserver les droits qui concernent le travail du fer en Savoie. C'est votre

profit tout comme le mien, de prendre nos sûretés et de faire considérer que le fer étant purement matière mercantile et *concessable*, pourvu que je sois assurée de la protection du roi dans mes travaux que j'espère faire entrer cinq cent mille livres en Savoie de l'argent de l'étranger pour le soutien de nos travaux sur le fer.

Il faut demander que le privilège de ma fabrique en moulage me soit concédé *personnellement* puisque mes associés ont détruit mes ouvrages au lieu de les soutenir et que les mines de fer que j'ai découvertes en différents endroits de Savoie sont de préférence à moi qui les ai découvertes, [ce] qui est juste.

Je vous prévien que je ne puis éviter de dire dans mon *avis au public* que tous mes travaux sont sous la protection du roi et qu'il a eu la bonté de me confirmer *personnellement* mon privilège de poterie et toute sorte de moulage en fer coulé et que le roi verra avec plaisir que dans nos grands fourneaux et forges il s'y façonne des fers de tout calibre, ce qui n'avait pas été fabriqué jusqu'à présent en Savoie, et cela par le manque d'usage et de connaissances des ouvriers du pays auxquels nous donnons la lumière nécessaire pour augmenter en peu de temps la bonne main.

Quelle ardeur encore, quelle énergie dans la revendication de ce qu'elle croit être son droit! C'est bien la situation d'esprit de l'inventeur, toujours déçu, toujours illusionné.

## CHAPITRE XI

(1755-1762)

Madame de Warens revient à Chambéry. — Courtilles vend à la société Bérard et C<sup>e</sup> sa part dans la Compagnie des mines de houilles; les Bérard la cèdent à madame de Warens. — Correspondance avec le baron d'Angeville. — Lettre au gouverneur de Savoie. — Nouvelles lettres au baron d'Angeville. — Madame de Warens va habiter au faubourg Nezin dans la maison Flandin-Crêpine. — Madame de Warens résilie l'acte par lequel elle avait acheté une maison à Evian. — Demande à M. d'Angeville d'un prêt de six cents livres pour acheter une fabrique de poterie de terre. — Elle prend pour secrétaire M. Danel. — Le petit seau de la baronne. — Nouvelles demandes d'argent à M. d'Angeville. — La baronne trafique de son crédit à Turin. — Le 24 mai 1760 elle engage sa pension pour acheter des parts de la société houillère. — Mort de madame de Warens. — Son acte de décès. — Sa sépulture dans l'église de Lémenc. — Sa maison placée sous séquestre. — Continuation de la Société Perrichon.

En décembre, madame de Warens est de retour à Chambéry, dans une habitation que le notaire Daviet décore pompeusement du nom d'hôtel. Ce fait démontre toutefois que, grâce aux Bérard, elle était revenue momenta-

nément à une meilleure fortune. Il n'en était pas de même du pauvre Wintzinried. Pressé par le besoin, le 11 décembre 1755, *avant midi*, et dans l'*hôtel* de la dame baronne de Warens, il cède pour le prix de mille livres payable dans quatre mois, à Simon Bérard, agissant au nom des sieurs Pierre Bérard et fils, tous les droits qui lui appartiennent en vertu des privilèges qu'il a obtenus conjointement avec madame de Warens pour la recherche et excavation de la houille en Savoie, ainsi que ses droits dans la Compagnie constituée à cette occasion, tant pour argent déboursé que pour marchandises en fonds.

Le même jour, *après midi*, toujours dans l'hôtel de la baronne, Simon Bérard, au nom de sa Compagnie, passe une procuration spéciale et générale à madame de Warens pour vendre, céder et négocier comme bon lui semblera la portion qu'il a achetée aujourd'hui du sieur de Courtilles, ratifiant dès à présent ce qu'elle fera <sup>1</sup>.

Les termes de cette procuration indiquent que Simon Bérard avait acheté pour le compte

1. *Archives du Tabellion*, 1756.

particulier de madame de Warens tout en soumettant la Compagnie à payer pour elle. C'était l'honoraire de ses démarches à la cour.

C'est dans ces heures de répit que madame de Warens écrit au baron d'Angeville<sup>1</sup> au sujet de la pension du maître fondeur Fabre. Nous donnerons encore ces lettres avec l'orthographe actuelle<sup>2</sup>.

Ce 12<sup>e</sup> de 1756. Chambéry.

Monsieur,

J'ai bien lieu, mon cher Baron, de reconnaître de plus en plus votre bon cœur à mon égard par la manière cordiale dont vous vous exprimez sur ce qui me regarde; continuez, je vous prie, dans les occasions et ne craignez jamais que mon amour-propre s'avise de se gendarmer. Il y a longtemps que je lui impose silence; la mauvaise fortune, qui me persécute depuis si longtemps, m'aurait guérie de cette maladie si je l'avais eue autrefois. Soyez tranquille sur mon compte à ce sujet, je vous prie; ce qui doit m'être le plus sensible c'est le pain

1. Nous pensons que ce correspondant de madame de Warens est Claude-François de Lambert d'Angeville, baron d'Allonzier et de Villy le Peloux, fils de François-Marie et de Marie-Louise de Maillard de Vallod. Son père était mort en 1718, laissant deux autres fils, Aimé-Louis et Bernard, qui répudièrent sa succession, et deux filles au moins, Charlotte, mariée en mars 1712 à Balthazard de Droisier et Marie, femme du sieur de Machet (*Archives du sénat*).

2. M. Jules Vuy les a publiées d'une façon conforme aux originaux dans la *Revue savoisienn*e, 1870.

quotidien et la tranquillité. Je travaille sans relâche pour me mettre en état de jouir de l'un et de l'autre. Si la bonté divine veut bénir mon travail, j'espère d'y parvenir afin que par ce moyen je puisse m'occuper uniquement de la seule chose nécessaire qui est de travailler au salut de mon âme; je me recommande à ce sujet à vos prières. Vous me faites un vrai plaisir de m'apprendre que vous devez venir ici dans quelque temps; vous choisirez vous-même le drap qui vous conviendra le mieux et ferez faire l'habit en même temps. C'est par cette raison que je ne vous envoie pas des échantillons par cet ordinaire. Cependant si vous le jugez à propos vous les aurez sur votre premier avis.

Pour ce qui concerne M. Fabre, que je vous prie de vouloir saluer de ma part, ayez la bonté, mon cher Baron, de lui faire comprendre qu'il est très inutile qu'il se présente à la Trésorerie pour son argent puisque ce n'est que sur le quartier de Pâques que je l'ai assigné, ce qui sera payé au courant, c'est-à-dire vers la fin d'avril prochain. D'abord après les fêtes de Pâques <sup>1</sup> je compte le faire venir ici; il tirera son argent et j'espère qu'il fera d'une pierre deux coups, c'est-à-dire qu'en même temps il se trouvera une place pour l'occuper d'une manière que je crois qui lui sera convenable. Si M. Fabre s'obstine à venir avant ce temps-là, cela porte [ra] un grand préjudice à mes affaires dont le détail serait trop long dans une lettre. J'aurai l'honneur de vous expliquer toutes ces choses à première vue. Je vous prie en grâce

1. En 1756, Pâques était le 18 avril.

de vouloir le garder chez vous jusqu'à ce temps-là ; après quoi, dès que je vous aurai expliqué mes affaires, je prendrai tous les arrangements les plus convenables, et, par préférence je suivrai ceux que vous aurez la bonté de me conseiller. Je me recommande à la continuation de votre amitié et de vos sages conseils et j'ai l'honneur de vous assurer que je suis pour la vie avec tous les sentiments que vous méritez et la plus respectueuse considération, monsieur et cher Baron,

Votre très humble et très obéissante servante,

La baronne DE WARENS DE LA TOUR.

M. d'Angeville ne vint pas à Chambéry. Il écrivit à la baronne, et lui adressa des conseils mélangés de reproches. Fabre lui avait dit, paraît-il, qu'elle refusait de céder ses droits à M. Perrichon et C<sup>ie</sup> pour une somme de dix mille livres et il trouvait ce refus déraisonnable. Il demandait à madame de Warens, à défaut d'argent, au moins une reconnaissance de sa dette pour la pension de Fabre.

Elle lui répond sur un ton piqué, mais en ayant soin de tourner ses épigrammes contre Fabre; et, dans un post-scriptum, elle se déclare prête à souscrire un billet pour sûreté du paiement des *œuvres de charité* qu'il a exercées envers Fabre à sa prière.



Chambéry, ce 10<sup>e</sup> avril 1756.

Monsieur,

Soyez persuadé, mon cher baron, que tout ce qui me vient de votre part me fait plaisir et me console, quand ce serait des reproches continuels que je n'ai sûrement pas mérités. Il m'est aisé de sentir d'où partent les mauvais offices que l'on me rend chaque jour près de vous en récompense de mes bienfaits. Je garde le silence sur le tout et laisse à Dieu la vengeance, ne voulant me plaindre de personne. Soyez bien persuadé, mon cher Baron, que je n'ai point d'autre désir que celui de me retirer de tous les embarras du monde dont j'ai éprouvé les cruelles amertumes par la mauvaise foi de ceux avec qui j'ai eu à faire, ce qui me doit bien engager à finir toutes affaires s'il est possible avec de telles gens. Ainsi vous ne devez pas douter que si on veut me réaliser les dix mille livres que je ne les accepte bien vite; et soyez aussi bien persuadé que le premier argent dont je pourrai disposer sera pour payer les dix mois de pension du S<sup>r</sup> Fabre. Comme il a bien reçu en trésorerie les trois cent quinze livres que je lui avais promises pour fin de tous comptes entre lui et moi, il peut aller désormais où bon lui semblera. Ce n'est plus à moi pour l'avenir à me mêler de ses affaires, encore moins de chercher ni à les savoir, ni à les approfondir : qui bien fera, bien trouvera.

J'ai pris le parti de ne m'occuper qu'à prier Dieu pour le salut de mon âme et pour la conservation et prospérité de ceux qui auront eu l'âme assez généreuse pour vouloir me rendre quelque service. Comme vous êtes du nombre, mon cher Baron, je vous prie de vouloir accepter les prières sincères

que j'adresse au ciel tous les jours pour que Dieu vous accorde longue vie avec toutes les prospérités que vous méritez et que je vous souhaite de si bon cœur. Soyez, je vous prie, aussi persuadé de la sincérité de ma reconnaissance que de celle du parfait et très respectueux attachement avec lequel j'aurai l'honneur d'être toute ma vie, monsieur, votre, etc.

La baronne DE WARENS DE LA TOUR.

Au dos :

Vous aurez la bonté, mon cher Baron, de m'envoyer le billet tout fait tel que vous le souhaitez et je le signerai et je vous le renverrai tout de suite, ou je le remettrai ici entre les mains de M<sup>r</sup> votre procureur qui pourra vous en accuser la réception. Il est juste que je vous donne vos sûretés puisque vous avez bien voulu exercer les œuvres de charité à ma prière, dont je vous conserverai une éternelle reconnaissance.

Dans l'intervalle de ces deux lettres, le 3 avril, madame de Warens écrit au gouverneur de Savoie <sup>1</sup> à propos du quartier de sa pension délégué à ses créanciers. Faisant allu-

1. L'adresse de cette lettre a été égarée; le nom du destinataire n'y est indiqué que par le titre d'Excellence lequel n'appartenait à Chambéry qu'au gouverneur *Gabriel della Chiesa di Sinsano*, et au premier président du sénat, *Claude Astesan*. Les fonctions de celui-ci étant étrangères à la matière des finances, il est certain que ce n'est pas à lui que la lettre est adressée.

sion à ce que son mandataire l'avait soupçonnée de vouloir toucher elle-même les sommes qu'elle l'avait chargé d'encaisser et de distribuer, elle laisse, suivant sa phraséologie habituelle, à *Dieu et au temps* le soin de faire apparaître la vérité.

Le dernier paragraphe de cette lettre est tout à fait important. Elle prie le gouverneur de lui accorder un entretien particulier dans lequel elle lui donnera des *éclaircissements sur des choses de conséquence et qui regardent l'avantage de l'État*.

Si la baronne ne se vantait pas, si l'entretien secret devait avoir pour objet autre chose que des commérages dont le vieux gouverneur pouvait être friand, cette phrase nous donnerait la clé du crédit dont elle jouissait à la cour. En 1756, comme en 1730, lors du voyage de Paris, madame de Warens aurait joué le rôle peu délicat d'espionne politique. Cette lettre n'étant pas longue, nous la publions textuellement.

Je doit rendre a Votre Excellence de ternelle actions de grace de la charité qu'elle vient d'exercer a mon egard en faisant donner mon cartier de paque suivant larreté de comte que javoit fait

avant avec le S<sup>r</sup> Fabre entre les mains de M<sup>r</sup> l'intendant Goibet suivant que je lavoit declaré a M<sup>r</sup> Vidal en passant mes convantions avec luy, et par un malheur pour moy M<sup>r</sup> Vidal se trouvant avoir besoin apresent de cette somme; il a [je] crois oblié les promesses qu'il mavoit fait a cet egard verbalement parceque mayant fait remettre entre ses mains mes quatre blanc sein de cette années a cause de mes créanciers qu'ils setoit engagés de peier il pretendoit faire voir que je feroit un double emplois de ma pensions quoiquil savoit bien en conscience mes intantion a cet egard. Ma consolation aujourd'hui cest de pouvoir dire avec verités a votre Excellence que je nay jamais fait tort a personne ny veut profiter du bien d'autrui. Je laisse a Dieu et aux tems de faire connoitre la verités de toutes choses.

Il me reste après avoir remersié Votre Excellence de ces bontés de luy demander encore une grace des que je pourray avoir les forces de sortir de ma chambre, Jose luy demander un cart dheure de ces moment presieux pour que je puisse en particulier lui donner des eclairsissements sur des choses qui sont de conséquence et qui regarde lavantage de letat.

Je prie Dieu pour les prosperités de Votre Excellence et jay lhonneur detre avec le plus profond respect, monsieur, de Votre Excellence, la tres humble et tres obeissante servante

Barone DE WARENS DE LA TOUR.

Chambéry, le 3 avril 1756 <sup>1</sup>.

1. Lettre copiée sur l'original qui nous a été communiqué par M. Faga, de Chambéry.

Le 16 mai suivant, madame de Warens adresse à M. d'Angeville un billet à ordre de deux cent quinze livres, en payement de la pension du sieur Fabre.

Monsieur et cher Baron,

Je vous sauray toute ma vie un gres infiny, du service, quil vous a plus, de me rendre en acordent jenereusement vostres table aux S<sup>r</sup> fabre, a ma prières; soié persuade. cher Baron, que mes intention son droite; et que je nay rien tent a cœur que de vous paier les deux cent et quinze livres que je vous doit a ce sujets. Quoyque mon zelle a conserver dans ce pais, Lindustrie des fonderies de fert coulés; que jy avoit fet entrer avec tent de peines me coute aujourduy ma ruine, et me cause de plus aujourduit les chagrain les plus sensible, je ne puis me resoudre de me repentir davoir fait du bien a Letat et quoy que je soit traitées injustement a ce sujets jofre a Dieu ma peines, et sest de sa bontés divines, que jatent ma Recompence; et nom des créature. Et je pence que tout ce que vous meditte et vray lorsque vous mavertissé que je dois matendre, a toutes ses disgrasse que La malice et ingratitude des humain peut nous faire Eprouver damertume. Par toutes celle que Lon ma fait ressentir jusques a present je doit pencer a quoy jay lieu de matendre pour Lavenir. Jay lhonneur de vous joindre icy mon billiet a hordre pour les courants de Lannées prochaine pour Laquitements des deux cent et quinze livres que jay promis paier pour la pension du S<sup>r</sup> fabres, je suis persuadees que lorsque vous serez icy pour vos

prossés<sup>1</sup> que M<sup>r</sup> Vidal ne vous refuseras pas de prendre mon papié en paiement des marchandize que vous pouriés prendre che Luy ; comme il est chargé de Retirer cette ennees et La prochaine Les deniers de ma pentions, il ce paieras par ses mains ; Les pot pouris que M<sup>r</sup> fabres m'a fait par icy, lorsqu'il y et venus, son cause qu'il ma falus prometres a M<sup>r</sup> Vidals de ne doner aucun mendat a persone qua Luy sur la Trezorerie ; pour cette annees et la prochaine ; aux moiens de quoy, il continues a paier icy mes dettes pendant ce tems La ; je vous prie, mon cher Baron de ne point parler a persone de ce que jay lhonneur de vous confier. Quands vous serez icy je pouray vous ouvrir Entièrement mon cœur ce que je ne puis, quan foible parties sur le papier, aux Reste soié bien assurez et de ma parfaite Reconnaissance a vos bontés, et de lenvie que je conserve a trouver des aucasions a vous en doner des preuves ; pour vous convinere, de mon parfait devouement et de La tres respectueuse et parfaite considerations avec Laquelle je seray toute ma vie, monsieur et cher Baron.

Votre très humble et très obeissante servante  
La barone DE WARENS-DE LA TOUR.

Ce 16<sup>e</sup> may 1756. Chambéry.

Vous aurez la bonté de me doner avis de la Reseptions de mon billiets.

C'est en juillet 1756, si l'on en croit un lambeau d'une lettre du sieur Fabre adressée

1. M. d'Angeville était en procès avec ses frères devant le sénat de Savoie.

le 26, à M. d'Angeville semble-t-il, que madame de Warens est allée habiter chez M. Flandin, au faubourg de Nezin :

A l'égard des affaires de madame de Warens elle est toujours dans ces idées baroques; elle a été condamnée de nouveau à payer. L'on la mise hort de la fabrique depuis huit jours <sup>1</sup>. Elle demeure actuellement a Nesein a la maison de monsieur flandrein.

On a dit que madame de Warens, après avoir habité quelque temps chez M. Flandin, alla loger chez M. Crépine. En réalité il s'agit de la même maison. Charles Flandin, de Bourg-en-Bresse, mourut le 22 août 1757, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, dans sa maison du faubourg Nezin; il eut trois héritiers au nombre desquels était maître Claude Crépine qui reçut dans son lot la modeste habitation où demeura la baronne et où elle mourut *huit ans après y être entrée*, ainsi que le déclare le curé Gaime dans l'acte de décès <sup>2</sup>.

Le nouveau logis n'était qu'à quelques centaines de pas du précédent. Les épaves des

1. Il ne s'agit pas de la grande fabrique au faubourg du Reclus, mais d'une autre, beaucoup moins importante, que madame de Warens avait réussi à établir au même faubourg.

2. *Reg. par. de Lémenc et Arch. du sénat.* Le curé aurait dû *six ans* au lieu de *huit*; mais il avait oublié le séjour en Chablais en 1754 et 1756.

temps meilleurs, dont elle put le parer, ne furent ni nombreuses ni bien riches; mais le soleil l'inondait de ses premiers rayons. Elle y réchauffait aux ardeurs du Midi ses membres perclus; et, le soir, après avoir parcouru le lointain horizon des montagnes blanches et roses, ses yeux se reposaient sur le coteau des Charmettes. Quelles étaient ses pensées à ces heures de solitude et de recueillement? Dans le malheur avait-elle le souvenir, poignant et doux aussi, des temps heureux? Non, car l'idylle des Charmettes n'a jamais existé... Wintzinried était aussi pauvre qu'elle, et Rousseau, s'il atteignait à la gloire, vivait auprès de Thérèse dans des misères de toute sorte.

En octobre, la correspondance reprend avec M. d'Angeville. Il réclamait sa dette à madame de Warens et lui disait qu'elle devait avoir en réserve quelques-uns de ces lingots d'argent qu'on avait l'habitude de transporter dans des barillets de fer blanc. Elle lui répond :

Chambéry, ce 15 octobre 1756.

Monsieur,

Il vous est bien aisé de badiner mon cher Baron parceque Dieu mercy il ne vous manque de rien. Plus a Dieu que jeu des barils de fer blanc a ma



disposition je ne me feroit pas tirer l'oreille pour vous en envoyer, bien au contraire je me ferois sûrement un devoir et un empressement de vous en présenter; je suis cy éloignée aujourd'hui de penser à établir des nouvelles fabriques que je m'occupe à vendre toutes les prétentions que j'y puis encore avoir, c'est dans ces vues que j'ay pris la liberté de demander mon prolong au Roy; ne désirant que d'être débarassée de toutes sortes d'affaires pour employer uniquement le peu de temps qui me reste à vivre à l'ouvrage de mon salut c'est l'objet qui m'occupe aujourd'hui. [Soyez] en je vous prie bien persuadé et je vous demande avec une part dans vos bonnes prières que Dieu veuille m'accorder la grace de persévérer dans les bonnes résolutions que j'ay prises. cy j'ay tardé d'avoir l'honneur de répondre à vos chères lettres c'est que j'espérois d'un jour à l'autre de pouvoir vous apprendre quelque chose de positif sur la fin de mes affaires; mais elles vont si lentement qu'il ne faut pas moins que la patience de Grisélidy pour pouvoir tenir à tous les ennuis que cela me cause; vous serez sûrement un des premiers à qui je feray part de l'arrangement que mes affaires prendront. soiez je vous prie bien persuadé que je ne perds pas un moment de vue les deux cent quinze livres que je vous dois pour avoir nourri le S<sup>r</sup> Fabre, cette dette me tient trop à cœur pour ne p[as m'acqu]iter avec honneur cy tout que la [chose] sera à mon pouvoir je vous prie, mon cher baron, de vouloir me continuer l'honneur de votre Souvenir, je desirerois ardemment de pouvoir mériter celui de votre amitié que je cultiveray toute ma vie, vous prie de vouloir conter sur moi dans tout ce qui sera en mon pouvoir; cy la cruelle fortune me devenois un jour

favorable je ne resterois surement pas en ariere a votre egards, Dieu conois mon cœur et vous me rendres justice un jour, je suis cy malade par tout les embarras que jay qua peine puige tenir la plume, et dans ce triste etat ma servante et malade, et mon secretaire se meurt d'un absès dans la poitrine, y vient de recevoir tous ces sacrements voila ma situation je prie Dieu tous les jours pour votre guerison et pour votre chere conservation et prosperités, et jay lhonneur de vous assurer, mon cher Baron, que je vous seray, jusques aux Sendres ; avec le plus sincère et le plus respectueux atachement, monsieur,

Votre tres humble et tres obeyssante servante  
La barone DE WARENS DE LA TOUR <sup>1</sup>.

M. d'Angeville attend le remboursement annoncé et il insiste pour l'obtenir; la baronne lui envoie de vagues promesses, de banales réminiscences sur le bonheur qu'un honnête homme ressent à payer ses dettes et sur l'importance d'une bonne santé!

Pour être juste envers madame de Warens disons qu'elle-même n'était pas toujours payée régulièrement de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'en 1756 et en août 1757, elle fut obligée de s'adresser au sénat pour obtenir le payement

1. D'après l'original aux *Archives de la Société florimontane*. L'adresse est ainsi conçue : « A Monsieur, Monsieur Lambert, Baron Dengeville, à La Caillies près d'Ancey La Cailles ». Voir le fac-similé de la lettre.

de sa pension de cent cinquante livres sur Challonges et de faire saisir dans ce but les fermages dus par le métayer Henri Franchet au doyen de Sallanches, messire de Rossillon de Mont-Saint-Jean, qui mourut dans l'intervalle du premier arrêt au second <sup>1</sup>.

Voici une nouvelle lettre à M. d'Angeville :

Le 7<sup>e</sup> février 1757. Nezin.

C'est avec bien du regret, mon très cher Baron, que j'apprends que la triste situation de votre Santé ressemble à la mienne qui est réduite aussi à ne pouvoir quitter ni le lit ni la chambre. Je n'aurais pu vous l'écrire plus tôt malgré tout mon empressement à m'entretenir avec vous. Depuis les fêtes de Noël j'ai tenu le lit par des douleurs de goutte sur les quatre membres qui m'ont fait enfler les pieds et les mains et causé une fluxion de poitrine des plus fâcheuses et qui me tourmente autant que mes dettes. C'est tout dire, car il n'y a pas de plus grande croix pour un honnête homme que celle de devoir et de ne pouvoir payer aussitôt qu'on le souhaiterait. C'est le cas où je me trouve. Soyez persuadé, mon très cher Baron, que les deux cent quinze livres que je vous dois pour avoir nourri le S<sup>r</sup> Fabre me tiennent plus à cœur qu'à vous, jusqu'à ce que vous en soyez satisfait. Je n'ai pu comprendre ce que vous me dites, dans votre chère dernière au sujet du S<sup>r</sup> Fabre ; c'est à vous, mon cher Baron, à qui je dois, et non à lui. Je ne lui dois pas un denier grâce à Dieu.

1. *Archives du sénat.*

Je serais bien doublement charmée de voir arriver Pâques, puisque ce temps-là doit me procurer la consolation de vous voir ici, ce qui serait pour moi un plaisir des plus sensibles. Dieu vous amène bientôt en bonne santé que je regarde comme le plus précieux bien de la vie : si tôt qu'elle est perdue tout le reste est moins que rien, car souffrir de grandes douleurs dans un lit doré ou sous un toit de paille cela est égal suivant moi. Si Dieu voulait me rendre la santé, je la préférerais à la plus brillante fortune; mais nul n'a à choisir son sort. La volonté de Dieu doit être la règle de la nôtre, sans plainte et sans murmure, se soumettre à notre sort quel qu'il puisse être : voilà ce que je me propose de faire avec l'aide de Dieu le reste de mes jours; c'est ce qui fait que je vous passe sous silence toutes les injustices que l'on me fait, il faudrait des volumes pour vous en expliquer une partie. Et je prie Dieu qu'il vous conserve et vous rétablisse, et je vous supplie, mon cher Baron, de m'accorder toute la vie une petite part dans votre souvenir. Si vous lisiez dans le fond de mon cœur, vous vous trouveriez satisfait de mes sentiments à votre égard; protégez toujours une pauvre veuve infortunée<sup>1</sup> et donnez souvent de vos chères nouvelles; agréez les sentiments de ma reconnaissance à vos bontés et la respectueuse, etc.

La baronne DE WARENS DE LA TOUR.

Le notaire d'Evian n'avait pas touché un denier du prix de sa maison et n'avait pu se faire payer sur les quartiers de la pension déjà

1. Son mari était mort le 31 octobre 1754.

engagés à d'autres créanciers. M. Joudon dut en conséquence faire résilier la vente. La chose eut lieu à l'amiable, le 7 septembre 1757, à Chambéry, dans la maison des héritiers Flandin. Madame de Warens se départit de son acquisition du 19 juin 1755, faute d'en avoir payé le prix. Elle céda en outre au vendeur, à titre d'indemnité, une somme de quatre cent quinze livres « à prendre sur la pension dont elle jouit des libéralités de Sa Majesté <sup>1</sup> ».

La pauvre baronne lutta jusqu'à la dernière extrémité. Le 24 avril 1758, elle est encore associée avec de Courtilles; ils obtiennent ce jour-là l'autorisation de transporter à l'étranger, par les routes de terre seulement, quinze mille quintaux de charbon de terre <sup>2</sup>.

C'est à cette époque, semble-t-il, que Wintzinried désespérant de gagner sa vie et celle de sa femme, sépara définitivement ses intérêts de ceux de madame de Warens. Il chercha à subvenir à ses besoins comme directeur, ou simplement comme surveillant de travaux publics. Un ordre de l'intendant général de Savoie, du 7 août 1758, le nomma inspecteur

1. Acte du notaire Buisson.

2. *Archives départementales*, série G.

des travaux pour le mur de soutènement du Reclus au sommet de la montée de Beauvoir sur la route de Chambéry à Aix-les-Bains <sup>1</sup>. Ce travail considérable fut exécuté dans d'excellentes conditions, car il subsiste encore et se trouve dans un état complet de conservation.

Nous verrons plus loin, dans un rapport de l'intendant général, M. Capris de Castellamonte, le portrait qu'il fait du *chevalier de Courtilles* et les renseignements, plutôt favorables, qu'il envoie à Turin sur son compte.

Madame de Warens avait trouvé un nouvel associé en un sieur Roche; elle eut en outre un secrétaire dévoué, M. Danel <sup>2</sup>. Avec leur concours, elle avait pu établir une petite fabrique dans l'un des faubourgs du Reclus ou de Nezin. Il s'agissait cette fois d'une poterie de terre. Ce dernier effort nous est révélé dans une lettre ayant appartenu au docteur Coindet, de Genève, et qui était adressée au baron

1. *Archives départementales*, série C.

2. Roche était probablement l'ancien garde de la fabrique du Reclus. La similitude du nom du secrétaire Danel avec Claude Anet a fait supposer à quelques écrivains, M. Replat entre autres, que Claude n'était pas mort comme Rousseau l'avait raconté. C'était une erreur qui a été dissipée du jour où des recherches un peu soigneuses ont fait découvrir l'acte de décès d'Anet dans les registres de la paroisse de Saint-Léger (Voir au chapitre v.)

de \*\*\* , qui n'est autre que M. d'Angeville<sup>1</sup>. Elle est datée de Chambéry, au faubourg de Nezin, le 20 mai 1758 :

Enfin, mon cher Baron, je suis obligée d'envoyer dans les pays lointains pour chercher à emprunter cinquante louis, pour mettre fin à notre petite fabrique, attendu que mon associé ne peut point disposer d'aucun de ses revenus, et qu'avec les plus beaux biens du monde, il est situé dans un voisinage où il n'y a pas le sol pour faire aucun emprunt pour l'aider dans un besoin. Il faut donc que, par force, je prenne le parti de chercher auprès de mes connaissances, le moyen de me soutenir en faisant un petit emprunt pour hâter notre grand four et acheter du vernis. Il me faudrait pour acheter une fabrique six cents livres à présent, si je manque la belle saison pour finir mon établissement, me voilà plus en arrière que jamais, et en retard du travail pour une année entière. Voyez, mon cher Baron, s'il vous serait possible de me rendre service en un cas si pressant en procurant cette somme à M. Roche, mon associé, ou en me la prêtant sous caution. Je me recommande à vos sages offices et sages conseils et prierai Dieu chaque instant de ma vie pour votre précieuse conservation.

Soyez assuré que ma reconnaissance à vos bienfaits sera éternelle. M. Danel<sup>2</sup>, que j'envoie

1. *Œuvres inédites de Jean-Jacques Rousseau* (édit de 1825, t. I<sup>er</sup>, p. 16).

2. Le secrétaire qui en 1756 se mourait d'un abcès dans la poitrine.

exprès pour cela, pourra vous expliquer toutes choses. Soyez assuré que ceux qui auront la bonté de nous prêter cet argent ne risquent pas plus que s'ils le gardaient dans leur poche. M. Roche est bien en état de faire honneur à ses engagements, et l'application de cet argent est pour une chose qui est solide. Si Dieu veut m'accorder la grâce, par le secours de mes amis, de pouvoir soutenir ce petit établissement, c'est un pain quotidien qui me mettra à l'abri de bien des incertitudes pour l'avenir.

C'est ce qui fait que je vous prie en grâce de vouloir me tendre la main, pour me procurer les moyens de réussir. Dieu vous le rendra et je ne cesserai d'être avec la plus parfaite reconnaissance, le plus entier dévouement et le plus profond respect, monsieur et cher baron. votre, etc.

La lettre suivante paraît indiquer que M. d'Angeville reçut honorablement le message de son amie, mais qu'il ne lui prêta pas les cinquante louis.

La correspondance s'en ressentit, et, dans une lettre que nous n'avons pas, le baron demande à madame de Warens si les observations sévères qu'il lui avait adressées l'ont éloignée de lui. Le 21 septembre, elle lui répond sur un ton enjoué, se réservant de lui envoyer encore M. Danel lorsqu'elle pourra disposer d'un écu. Son ambassadeur lui racon-



Monsieur

21<sup>bre</sup> 1758



Je n'ay put me résoudre mon cher  
Baron, d'avoir l'honneur de vous  
Ecrire, que j'en ay, enfin quelque  
chose de déterminé, le présenter  
comme il faudroit des volumes  
pour vous instruire par un  
des aventures qui m'arrivent,  
aux sujets de ma pauvre fabrique  
de terrailles, qui me donnent pour  
le moins au lens de peenes que  
le fameux donjuchotte de la  
menche, en éprouva entre  
loy deus sa rivale noire  
pour vous mettre tout à coup  
aux fets de toutes ces choses, je  
prends la Résolution des que  
je pourray avoir un Eus ama  
dispositions de vous en virer  
mon Embassament, qui vous  
expliqueras le tout, et vous virez  
mon tres cher Baron par preuve, q

bien loins que votre Stille & sincere  
melioigne de vous, que je vous suis  
tres d'insensiblement, atachees pour le  
Reste de ma vie; et vous enchainer  
des prouvent, qui ne sont point  
equivoque, lors que mon Embassadeur  
aura l'honneur de vous faire sa  
Reverance ce qui sera le plus tot  
qu'il me sera possible, par la Raason  
que je vous ait Expliquees: de puis  
prendre un moment de patresse  
je vous prie de conserver ce moy  
votre chere amitie, ne doutez  
jamais de la sensente de la mere  
et me voir jusques aux trepas  
avec un entier devouement,  
et la plus Respectueuse Consideration,  
Monneur et tres cher Baron

Chambéry  
le 21<sup>me</sup> 7<sup>bre</sup>  
1758<sup>?</sup>

Votre tres humble  
et tres obéissant servente  
Le Baron de Safford de la Tour

tera alors ses aventures au sujet de la pauvre poterie.

Cette lettre est scellée du petit sceau de madame de Warens, un amour tenant le doigt sur la bouche, avec cette légende : MUTO I NON SICO<sup>1</sup>.

Ce 21 septembre 1758. Nezin.

Monsieur

Je nay put me resoudre mon cher Baron, d'avoir lhonneur de vous écrire, que je neu enfin quelque chose de terminez, cependant comme il faudroit des volumes pour vous instruire par écrit des avanture quil marivent aux sujets de ma pauvre fabrique de Terrailles, qui me donent pour le moins autant de peines que le fameux Donquichotte de la Menche en eprouvat autrefoy dans sa montagne noire, pour vous mètre tout à coup aux fet de toutes ces choses, je prends la resolution des vous je pouray avoir un ecus a ma dispositions de vous envoyer mon ambassadeur, qui vous expliqueras le tout, et vous vairez mon tres cher Baron par preuve que bien loin que votre stille sinseire méloigne de vous, que je vous suis sinseirement atachees pour le reste de ma vie et vous en vairez des preuvent, lorsque mon ambassadeur auras lhonneur de vous faire sa reverence qui seras le plus tot qu'il me seras possible, par la raison que je vous ait expliqués cy dessus. prenez un moment de patience je vous prie et conservez moy vôtre chère amitié ne doutez james de la sinserités de la mienes et me

1. M. Replat a traduit la légende par ces mots : *muet, mais toujours tendre*. L'original de la lettre est aux *Archives de la Société florimontane d'Annecy*.

croïez jusques aux trepas avec un entier dévouements et la plus respectueuse consideration, monsieur et tres cher Baron,

Votre tres humble et tres obeysente servante  
La barone DE WARENS DE LA TOUR.

M. Danel vous presente ces tres humbles obeyssence et remerciements de lhonneur de votre souvenir.

Madame de Warens apporte assez peu de variété dans ses sentiments et dans sa façon de les exprimer.

C'est peut-être à cette époque que la baronne remit à M. Danel, à l'occasion de l'un de ses voyages auprès de M. d'Angeville, le billet qu'on va lire et dans lequel elle prie son correspondant de permettre de copier certain manuscrit contenant la recette de remèdes qu'elle croit être d'une grande efficacité.

Si M<sup>r</sup> le Baron voulait se donner la peine de livrer une copie de ce manuscrit pendant un jour que M. Danel aura l'honneur de rester auprès de lui et de s'informer à Annecy combien il en coûterait pour en faire imprimer deux cents exemplaires en bons caractères de S<sup>t</sup> Augustin et en bon papier, je lui serais fort obligée de m'en donner réponse. Je trouve que cela conviendrait bien mieux d'être donné au public que les orviétans et il y aurait plus d'honneur et de profit

à ce remède, que je recommande à la protection de M. le baron d'Angeville et il obligera sa très humble servante.

La baronne DE WARENS DE LA TOUR <sup>1</sup>.

M. d'Angeville, à qui madame de Warens, bien qu'elle lui dût probablement encore la pension de Fabre, n'avait pas craint d'envoyer une demande d'emprunt de cinquante louis, trouvait sans doute la baronne fort indiscreète. Il s'aperçut que ses conseils étaient inutiles et lui tint rigueur. Au milieu de décembre 1758, madame de Warens lui adressa ses souhaits de bonne fête. N'ayant pas reçu de réponse, elle lui écrivit, le 20 janvier 1759 :

A Monsieur,  
Monsieur DE LAMBERT, baron D'ANGEVILLE  
à LA CAILLE, près d'Annecy,  
A LA CAILLE <sup>2</sup>.

Monsieur,

Serait-il possible, mon cher Baron, que vous eussiez le courage de continuer votre silence dans cette nouvelle année. Je vous ai offert mes vœux

1. Extrait de l'ouvrage de M. Arsène Houssaye *les Charmettes*. Dans ce livre de haute fantaisie, l'aimable, mais peu véridique écrivain a placé, à côté de quelques documents authentiques, de nombreuses pages prises dans les *Mémoires de madame de Warens* de Doppet, lesquels, on le sait, ont été forgés de toute pièce à l'aide des *Confessions*.

2. Paroisse d'Allonzier.

les plus sincères à l'occasion des Saintes fêtes de Noël; je vous les réitère dans ce renouvellement d'année, priant Dieu qu'il lui plaise vous l'accorder des plus heureuses, avec grand nombre d'autres comblées de toutes sortes de bénédictions, et que, dans tout le cours de vos prospérités, que vous ayez la bonté de ne pas oublier entièrement la pauvre veuve qui prie Dieu tous les jours pour vous. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé, de même que du parfait attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

La barone DE WARENS DE LA TOUR.

Le pauvre M. Danel est comme moi très en peine de votre silence; il vous prie de vouloir agréer son plus profond respect.

A la fin de ce même mois de janvier, le premier associé industriel de madame de Warens, Guillaume Sautier, comte de la Balme, seigneur de la Fournache, mourait à Munich, où il avait repris son service de chambellan de son Altesse Électorale le duc de Bavière <sup>1</sup>.

Nous arrivons à la dernière lettre connue de madame de Warens. Nous aurions désiré y rencontrer quelques lignes rappelant celle du 23 janvier 1754; malheureusement elles n'y

1. Il laissait une veuve, Anne Josephite de Carpinel et une fille mineure ayant les prénoms de Marie-Louise. Il est possible que madame de Warens fût sa marraine.

sont pas. La pauvre femme descend la pente de la misère, et pour vivre, se fait sollicitieuse à gages. C'est à un associé de M. Perrichon, semble-t-il, qu'elle doit fournir, moyennant salaire, une pièce importante; mais elle ne se mettra à l'ouvrage qu'après avoir reçu des arrhes, car, et son dernier mot est un proverbe, *rien ne sort de rien*.

Chambéry, le 10 mars 1760 <sup>1</sup>.

Monsieur,

Suivant le mandat que vous m'avez donné de rechercher les titres dont vous avez besoin pour obtenir de votre Compagnie une solution favorable dans l'affaire Lalement j'ai découvert grâce à l'aide de mes patrons <sup>2</sup> un moyen assuré de me procurer en original la pièce que vous savez, si toutefois elle existe encore, dans les bureaux du ministère espagnol. Si on ne parvenait pas à la découvrir nous obtiendrions de l'infant D. Philippe un ordre pour le marquis de l'*Enseñada* <sup>3</sup>, ou l'intendant Deville, lesquels fourniraient une déclaration authentique certifiant que le document a existé à la date mentionnée dans le mémoire que vous m'avez remis. Voilà ce que je suis prête à faire pour

1. *Revue britannique*, juin 1856. Cette lettre y est traduite sur le texte anglais.

2. Nous avons déjà vu ailleurs qu'il faut *protecteurs* au lieu de *patrons*.

3. On a écrit *Lencerade*; il s'agit du marquis de l'Ensenada qui avait gouverné en Savoie au temps de l'occupation espagnole.

vous, moyennant que vous me procuriez, par le moyen de vos associés de Lyon, une somme de vingt à vingt-cinq louis, devant servir aux dépenses indispensables. Je vous rendrai compte de l'emploi de cette somme. Vous savez que vous pouvez vous fier à moi, ma conduite et ma probité vous sont assez connues, ainsi que mon zèle pour votre service. Si vous voulez que nous réussissions, il se faut hâter, la personne qui doit agir se trouvant sur le point de se rendre auprès de l'infant, etc.

... Quant à la récompense que vous m'avez promise, en cas de succès, je compte bien que vous tiendrez parole. Je ferai tout au monde pour mener l'affaire à bien. Mais si vous ne m'envoyez pas immédiatement le petit secours que je vous demande, rien ne peut réussir. *Rien ne sort de rien.*

La barone DE WARENS DE LA TOUR.

Les mines, cependant, lui tenaient toujours au cœur. Le 24 mai 1760, au risque de lâcher de nouveau la proie pour l'ombre, elle engagea près d'une annuité de sa pension afin d'acheter de Vidal et de Chardon la part de la Société des houillères qu'ils avaient acquise le 9 août 1757 de Jean-Charles Perrin. Le prix est de mille cent soixante dix-neuf livres dont Chardon lui donne quittance en échange de la cession qu'elle lui fait des quartiers de sa pension jusqu'à final paiement.

L'acte est encore passé en présence de



maître Jean Danel et dans la maison de Nezin.

C'est le dernier acte de madame de Warens que nous ayons retrouvé. Peu de jours après, elle fut clouée dans son lit par ses infirmités, et, au dire de M. de Conzié, « elle y souffrit durant deux années et succomba avec les sentiments d'une femme forte et bonne chrétienne <sup>1</sup> ».

La pauvre femme devait être bien oubliée lorsque, le 30 juillet 1762, le curé de Lémenc fit ses modestes funérailles, et bien peu de ceux qui l'avaient connue jeune et brillante, gravirent avec son cercueil la côte rapide qui conduit de Nezin au vieux cimetière. A défaut de pierre tumulaire rappelant le nom de l'étrangère *nouvelle convertie*, le curé Gaime, qui était resté sans doute en bons rapports avec elle depuis l'époque où il lui avait sous-loué le domaine de madame Revil (1737), voulut conserver et honorer sa mémoire. Il ne mentionna pas sa mort en deux lignes sèches, suivant l'habitude, mais il inséra dans les registres paroissiaux une courte notice de sa vie, où,

1. *Notice citée*. En juillet, M. de Conzié se trouvait dans les montagnes de la Tarentaise (Voir plus loin sa lettre à Rousseau du 6 septembre 1762).

comme M. de Conzié, il affirme sa qualité de bonne chrétienne.

La voici exactement :

Le 30 juillet 1762 a été ensevelie au cimetière de Lemens dame Louïse francoise éléonor de la Tour veuve du seigneur baron de Warens native de Vevey canton de Berne en Suisse morte hyer sur les dix heures du soir en bonne chrétienne et munie de ses derniers sacrements agée d'environ soixante trois ans, il y avait environ trente six ans qu'elle fit abjuration de la Relligion protestante des lors elle a vecu dans nôtre Relligion et a fini ses jours dans le faubourg de Nezin ou elle habitait depuis environ huit ans dans la maison du S<sup>r</sup> Crépine elle a habité cy-devant pendant environ quatre ans dans la maison du Sgr Marquis d'alinge elle a passé le surplus de sa vie depuis son abjuration dans cette ville.

P. (*Philibert*) GAIIE,  
Curé de Lemens.

Le curé ignorait, semble-t-il, le séjour de madame de Warens à Annecy, de septembre 1726 à 1731 et celui de 1734-1735 en Chablais.

L'on ne connaît pas l'endroit précis où repose la pauvre baronne. En janvier 1839, toutefois, le propriétaire des Charmettes M. G.-M. Raymond, qui était aussi un habitant du faubourg Nezin, écrivait au curé de Gruffy :

Elle est morte au faubourg de Nezin dans la dernière maison à droite en montant, près de la croix. Elle a été

ensevelie dans l'église paroissiale de Lémenc. Selon la tradition et suivant ce que je tiens moi-même d'un ancien curé de cette paroisse, elle aurait été inhumée à peu près à la place maintenant occupée par le tombeau et le monument sépulcral du général comte de Boigne.

Ce serait ainsi dans l'église, vers le milieu du mur de gauche.

M. Reymond ne savait pas la date de la mort de madame de Warens; cependant l'acte de décès avait été publié depuis longtemps. On le trouve dans le célèbre *Voyage en France pendant les années 1787 à 1790*, tome II, pages 88 et suivantes. Son auteur, Arthur Young, visita le cimetière de Lémenc et les Charmettes à la Noël de 1789; le moment était mal choisi et il dut les trouver recouverts de neige.

Certaines circonstances paraissent indiquer que madame de Warens avait fait le métier d'espionne politique. Si les fautes de sa vie privée et ses erreurs industrielles ne lui avaient pas aliéné la faveur de la cour, c'est sans doute parce qu'elle rendait au gouvernement des services secrets, et c'est vraisemblablement pour en faire disparaître les traces qu'à sa mort le fisc saisit en prétextant l'exercice du droit

d'aubaine <sup>1</sup> la maison qu'elle habitait. Il la mit sous séquestre... et l'oublia. Quatre ans après le propriétaire dut se pourvoir pour en reprendre l'usage et obtenir une indemnité. On lui rendit sa maison en 1768, mais il ne fut payé qu'en 1776. C'est ce que nous apprend l'ordre suivant adressé à M. Mansoz, trésorier général de Savoie :

...Sur la relation du notaire Crépine qui implorait le paiement du loyer de la maison qu'il possède dans le faubourg de Nezin et qui a été retenue d'autorité publique et légitime dès le décès de madame de Warens arrivé en 1762, jusqu'en 1768, Sa Majesté a bien voulu pourvoir à son indemnisation, de la manière que vous avez proposé, en accordant la somme de quatre cents livres et la remise [au Sr Crépine] des meubles et effets dont il est parlé...

Turin, 29 mars 1776 <sup>2</sup>.

Les mines de la Haute-Maurienne continuèrent à être exploitées par M. Perrichon et ses associés. En avril 1758, le personnel se composait de : François Perraud Labranche, associé, mais seulement pour les mines de Bramans, Etienne Durand, commis, dauphinois; Thomas

1. Droit régalien en vertu duquel les biens des étrangers non naturalisés appartenaient au fisc (Constitutions du royaume de Sardaigne; titre XII, livre 6).

2. *Archives départementales*, série C. Voir p. 432.

Knieling, de la province de Deux-Ponts; Frédéric Kraous, caporal mineur, saxon; Godlip Pennot, Godlip et David Vogt, et neuf ouvriers italiens.

M. Perrichon obtint des patentes royales en vertu desquelles la succession de ses employés et ouvriers étrangers devaient échapper au droit d'aubaine dans le cas de décès de quelques-uns d'entre eux <sup>1</sup>.

1. *Archives départementales*, série C. Cette pièce qualifie l'ancien prévôt des marchands de chevalier de l'ordre du roy (*de France*), conseiller d'État ordinaire, *seul intéressé aux minières*.

## CHAPITRE XII

(1762-1768)

Condamnation de l'*Émile* par le Parlement de Paris et par le Conseil de Genève. — Rousseau s'enfuit de Montmorency et s'installe à Motiers-Travers; il revient au calvinisme et reçoit la cène. — Il s'habille en Arménien. — M. de Conzié lui adresse ses condoléances à propos de la condamnation de l'*Émile*. — Réponse de Rousseau; il demande des nouvelles de madame de Warens. — M. de Conzié lui apprend sa mort et l'invite à venir aux Charmettes. — Rousseau renonce à son droit de bourgeoisie à Genève. — M. de Conzié invite de nouveau Rousseau à se rendre à Chambéry. — Jean-Jacques renonce à son voyage, parce qu'il se croit près de mourir. — M. de Conzié lui envoie une critique de l'*Émile* par le P. Gerdil. — Réponse de Rousseau. — Au printemps de 1764, M. de Conzié offre un refuge à Jean-Jacques et à Thérèse dans son château d'Arenthon. — Départ de Rousseau. — Il s'arrête à Thonon et revient malade à Motiers. — Pressante invitation de M. de Conzié; description d'Arenthon et de la *gentilhommière*. — Lettre de M. de Conzié à lord Keith; à Rousseau. — Lord Keith cherche à assurer un asile à Jean-Jacques en Silésie, à Venise, en Angleterre, en Savoie. — Rousseau, attaqué à coups de pierres, s'enfuit de Motiers; se réfugie en Angleterre; revient en France et se fait appeler *Renou*; il est à Lyon en juin 1768. — Il va à la Grande-Chartreuse et à Chambéry. — Il revient en Dauphiné et s'installe à Bourgoin avec Thérèse qu'il

proclame son épouse. — *Madame Renou*. — Retour à Paris. — *Les Rêveries*; les dernières lignes de Rousseau sont pour madame de Warens. — Il meurt à Ermenonville.

Au moment où madame de Warens se mourait, Rousseau, échappant assez facilement à l'ordonnance de prise du corps décernée contre lui, le 9 juin 1762, par le Parlement de Paris, quittait Montmorency et arrivait en fugitif à Yverdun chez M. Roguin. Le 19 juin <sup>1</sup>, le Conseil de Genève ordonnait à son tour que le *Contrat social* et l'*Émile* seraient brûlés par le bourreau et que l'auteur serait appréhendé au corps, s'il venait sur le territoire de la République.

Le 4 juillet, Jean-Jacques écrit à la comtesse de Boufflers (lettre CCCXXV) que le décret de Genève est en grande partie dû à l'influence de Voltaire. Ne se croyant plus en sûreté dans les terres bernoises, il s'en va dans la principauté de Neuchâtel appartenant au roi de Prusse, et, le 10 juillet, arrive à Motiers-Travers. Mademoiselle Le Vasseur l'y rejoint le 27, et il vit quelques jours presque tranquille sous la pro-

1. E. Ritter, *le Conseil de Genève jugeant les Œuvres de Rousseau* (Genève, librairie Georg, 1883); — *Documents recueillis* par Marc Viridet (Genève 1850).

tection bienveillante de lord Georges Keith qui gouvernait le [pays pour le grand Frédéric. Bientôt il est obsédé de lettres, « ayant besoin de dix] mains et de dix secrétaires pour y répondre », et accablé sous les coups de ses adversaires. Le décret de Genève surtout l'avait affligé. Il écrit qu'il prend la résolution de renoncer à sa patrie et même d'y renoncer publiquement. Vers la fin d'aôut, il riposte à l'attaque du Conseil genevois en faisant acte public de protestant *pratiquant*; et, un dimanche, le pasteur de Motiers, M. de Montmollin, *l'admet à la sainte table*<sup>1</sup>. Pour être physiquement plus à l'aise, il revêt le costume d'Arménien, et afin de tranquilliser les cours il se met à fabriquer des lacets et travaille devant sa porte en causant avec les passants<sup>2</sup>.

Parmi les lettres qui affluaient à Motiers, il en arriva une que Jean-Jacques dut accueillir avec joie. Elle était de M. de Conzié, qui repre-

1. *Confessions*, livre XII; et lettre CCCXLIV à Jacob Vernet.

2. Au nombre des jeunes mères auxquelles il envoie des lacets est une demoiselle Galley qui s'était mariée au printemps de 1764. Elle n'a que le nom de commun avec mademoiselle Galley de Thônes dont le mariage remontait à 1739 (*Confessions*, livre XII).



nant une correspondance suspendue depuis assez longtemps, lui écrivait :

D'Arenthon, ce 6 septembre 1762 <sup>1</sup>.

Quel pays que vous ayez habité, monsieur, dès votre départ de celuy-cy, votre santé et votre sort ont toujours été deux objets que mon cœur n'a jamais perdu de vue, par l'intérêt constant qu'il a pris à votre conservation ainsi qu'à votre félicité.

A mon retour des plus hautes montagnes de la Tarentaise, où je n'ay esté occupé pendant plus de trois mois que de minéralogie et métallurgie, j'ay scu que vous aviez esté forcé de quitter votre séjour de Montmorency. Mon premier empressement à mon passage à Genève pour me rendre icy dans ma terre, a été de m'informer du lieu où vous aviez fixé votre résidence. L'ayant appris, je me suis déterminé sur le champ de me rappeler à votre souvenir, mon cher monsieur, dans l'espoir que vous recevriez sans ennuy ny répugnance, les nouvelles assurances de mes anciens et tendres sentiments pour vous, et l'aveu que je vous fais combien ils ont esté cruellement affectés de la flétrissure que vient d'essuyer votre incomparable livre d'*Emile*, laquelle prive tant d'honnêtes gens des meilleures leçons que vous ayés encore données. Se peut-il, mon ancien ami, que vous, de qui tous les écrits n'ont jamais tendus qu'à rectifier l'homme pour le rendre heureux, vous vous soyez laissé entraîner par des idées qui quoique supprimées dans votre traité n'auroient rien diminué de la solidité et conviction des principes fondamentaux que vous y avez donnés, et qui m'ont parus si propres à incorporer voluptueusement dès l'enfance, si j'ose me servir de cette expression, la véritable vertu et les sciences dans l'homme, sans le rendre esclave de cette routine

1. Arenthon, village savoisien situé en Faucigny, à trois ou quatre lieues de Genève.

fastidieuse des préceptes dont nous avons fait usage jusqu'à présent, laquelle communément luy en donne plus de dégoût que l'heureuse envie de les adopter.

Ne vous seriez vous donc surpassé, mon cher Rousseau, dans votre admirable traité d'éducation, que pour faire regretter aux trois quarts des humains de ne pouvoir aoblir leurs cœurs, enrichir leurs esprits et graver dans celui de leurs enfants vos judicieux avis : non, je ne le saurois soupçonner. Je n'attribue qu'à un écart momentanément échappé à votre imagination, auquel votre cœur n'a eu aucune part, ce que vous dites de si opposé à ma religion, que je ne doute nullement être encore la vôtre, parce qu'elle n'a jamais eu d'ennemi aussi vertueux que vous mon ancien ami, et autant désireux des solides avantages de vos frères. Voilà ma vraye façon de penser. La flatterie n'y a nulle part, je vous le jure ; ce vice qui sait captiver tant de mortels a heureusement toujours été à mes yeux un monstre méprisable.

Sans des travaux champêtres dont on ne doit point renvoyer l'exécution quand on a comme moy cinquante-cinq ans, et qu'on veut jouir promptement de ses travaux, je vous serois sûrement allé voir, mon cher Rousseau, et passer quelques jours délicieux avec vous, non pour apprendre de votre bouche ces conseils admirables pour l'éducation de mes enfants, car j'ay constamment conservé mon état de garçon ; mais bien pour me procurer la douceur de vous voir, de vous entendre et de vous confirmer face à face que je suis toujours aussi vivement à la fin de l'automne de mon âge que je l'étois dans le printemps de mes jours, le sincère serviteur et ami de mon cher Rousseau,

DE CONZIÉ DES CHARMETTES.

Si vous me faites le plaisir de me donner de vos nouvelles, adressez les simplement à MM. Touchay et Le Fort, marchands drapiers à Genève, qui me les feront parvenir. Mon cœur s'attend à cette satisfaction.

Rousseau ne fit pas attendre sa réponse. Après avoir protesté qu'il ne se sentait pas flétri par la condamnation de l'*Émile* à Paris et à Genève, il demanda, à M. de Conzié des nouvelles de madame de Warens dont, à la fin de septembre, semble-t-il, il ignorait encore la mort.

M. de Conzié lui écrit :

D'Arenthon, ce 4 octobre 1762.

Mon cœur et ma constante estime pour vous, mon cher Rousseau, méritoient le retour flatteur que vous me témoignez dans votre réponse, et quoique ce soit, j'ose vous le dire, un tribut que vous me devez je n'y suis pas moins sensible.

Il faut que je me sois mal expliqué, mon respectable ami, en vous écrivant que je vous plaignois à cause de la flétrissure de votre *Émile*, puisque j'ay adopté depuis très longtemps ce principe du grand Corneille, que

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

il est vray que ce que vous me mandez ne me console point de ce que nombre de mortels communément plus foibles par préjugés et caractère que par vertu seront privés de vos préceptes si avantageux au bien social. Quant à votre profession de foi, je n'en saurois être inquiet; elle est trop clairement et dignement exprimée dans votre réponse à M. d'Alembert quand Vous dites que les livres qui font la base de notre religion vous consolent lorsque les autres vous ennuyent, et que vous ne pouvez les lire sans devenir toujours plus vertueux, ainsi nulle dispute entre nous deux.

Que je reconnais bien votre cœur, mon cher Rousseau.

de mésestimer le poète Voltaire, et par une sùre conséquence de ne pas l'aimer; je vous avoue que j'ay ce commun avantage avec vous. Je ne prise l'esprit et les talents que lorsqu'on en fait usage pour familiariser avec la vertu et la rendre aimable à ses frères; quant au jongleur Tronchin, il m'est inconnu en tous sens. — J'ay un plaisir essentiel à vous demander, mon cher amy qui est que vous ayez la complaisance de me marquer dans vos premiers moments de loisir les noms de tous vos écrits et les moyens de me les procurer tous, voulant à quelque prix que ce soit me munir de tous ces secours pour ma vieillesse. Entre autres je suis en recherche dès longtemps de votre *Contrat social*, sans avoir pu le découvrir. On m'a assuré que c'étoit un de vos chefs-d'œuvre; éclairez moy je vous conjure sur ce point.

Vous voulez que je vous parle de notre digne amie la baronne de Warens; quelques réflexions mal réfléchies, me firent passer sur cet article lorsque je vous écrivis; mais à présent, je vous dirai, mon cher Rousseau, qu'elle est actuellement heureuse, ce quelle n'étoit pas il y a environ dix semaines, puisqu'à ce terme elle a quitté ce bas monde où elle vivoit accablée de maladies, de misères, abandonnée des injustes humains; voilà je ne doute pas sa belle àme récompensée de ses vertus et de ses souffrances. Si vous étiez moins philosophe, ou pour parler plus clairement, moins raisonnable, j'essayerois de vous présenter quelques motifs de consolation; mais je sais que vous n'en avez pas besoin, intimément persuadé comme je le suis que vous savez chérir le bonheur réel de vos amis aux dépens même de votre satisfaction. J'ay toujours respecté cette aimable femme, surtout depuis l'aveu confident qu'elle me fit des motifs qu'elle avoit de ne vouloir partager son cœur avec d'autres qu'avec vous mon cher Rousseau. Cet aveu de son sexe, peu porté à ce genre de naïvetés réfléchies, luy a mérité les hommages constants que je rendrai à ses vertus jusqu'à mon dernier soupir. Voilà, mon cher ami,

ce qu'il en est de cette digne femme. Comme elle est morte quelques jours après mon départ de Chambéry, on m'a informé que nos financiers royaux sous le prétexte d'aubaine avaient fait cacheter sa cabane, mais leur cupidité anra été peu assouvie, puisqu'ils n'auront trouvé chez elle que des témoignages de sa piété et des preuves de sa misérable situation; mais parlons d'autres.

Oui, mon cher Rousseau, mon cœur désire ardemment de vous embrasser et je n'oublieray rien pour me procurer cette consolation. A votre tour, malgré votre perte, arrangez vos projets pour venir passer quelques jours avec moy dans mon ermitage des Charmettes qui fait les délices de ma vie; j'y ay petites cellules, bon lait, beaux fruits, bonnes châtaignes et beaucoup de tranquillité, car je n'y vois qu'un petit nombre d'amis à l'abri totalement du brouard et ennuy du grand monde. Voyez de m'accorder cette faveur, elle est dûe à l'estime, à l'amitié que vous m'avez inspiré dans ce séjour et que la réflexion n'a fait que cimenter dans mon cœur où vous avez toujours un rang aussy décidé que distingué.

Bonjour ami aussy respecté que chéri par le vieux

CONZIÉ.

C'est bien par cette lettre de M. de Conzié que Jean-Jacques connut la mort et la délivrance de celle qui l'avait initié aux travaux de l'intelligence, qui l'avait poussé à ces études de politique sociale dont les résultats remuaient si vivement les esprits et allaient bientôt bouleverser les nations.

Comment reçut-il la nouvelle? Avec attendrissement sans doute; et son cœur dut, un instant, battre aussi fort qu'aux jours de la

jeunesse, à ce rappel de l'amour exclusif que madame de Warens avait eu pour lui. Mais les nécessités de la polémique qu'il soutenait alors l'arrachèrent bien vite à ces souvenirs heureux et au regret de n'avoir pas adouci les derniers moments de la bienfaitante *maman*. Dans la correspondance, même dans celle qui continue avec M. de Conzié, il semble qu'il n'est plus question d'elle; dans les *Confessions*, pourtant, il lui adresse un dernier adieu, mais trop incidemment. Confondant un peu les époques, et après avoir rappelé la mort du maréchal de Luxembourg, son protecteur, il dit :

Ma seconde perte, plus sensible encore, et plus irréparable, fut celle de la meilleure des femmes et des mères, qui, déjà chargée d'ans et surchargée d'infirmités et de misères, quitta cette vallée de larmes pour passer dans le séjour des bons, où l'aimable souvenir du bien que l'on a fait ici-bas, en fait l'éternelle récompense. Allez, âme douce et bienfaitante, auprès des Fénelon, des Bernex, des Catinat, et de ceux qui, dans un état plus humble, ont ouvert comme eux leurs cœurs à la charité véritable; allez goûter le fruit de la vôtre, et préparer à votre élève la place qu'il espère un jour occuper près de vous! Heureuse dans vos infortunes, que le ciel en les terminant vous ait épargné le cruel spectacle des siennes!

Craignant de contrister son cœur par le récit de

mes premiers désastres. je ne lui avais point écrit depuis mon arrivée en Suisse ; mais j'écrivis à M. de Conzié pour m'informer d'elle et ce fut lui qui m'apprit qu'elle avait cessé de soulager ceux qui souffraient, et de souffrir elle-même. Bientôt je cesserai de souffrir aussi ; mais si je croyais ne pas la revoir dans l'autre vie, ma faible imagination se refuserait à l'idée du bonheur parfait que je m'y promets <sup>1</sup>.

A la fin de décembre 1762, M. de Conzié adresse à Rousseau ses souhaits de bonne année et lui rappelle sa promesse de venir, au printemps de 1763, passer quelques jours au Charmettes avec lui.

De Chambéry, ce 31 décembre 1762.

Longues années, santé parfaite, vie douce et tranquille voilà les vœux que mon cœur forme pour votre compte, mon vertueux ami, et que je me fais fête de rappeler à votre cher souvenir : n'oubliez pas celle dont vous m'avez flatté, en me donnant le doux espoir de vous embrasser ce printemps dans ma solitude des Charmettes : ne négligez rien, je vous conjure, pour me réaliser cette douceur.

Je vous avais mandé par ma dernière tout mon désir de me procurer votre *Contrat social* ; je vous fais part que finalement, à force de recherches, je me le suis procuré. Je ne saurois vous dire à quel point je suis enchanté de voir votre constante façon de penser pour le bien de l'humanité, et tous les moyens que vous lui tracez pour l'amener à la vertu.

Je vous dirai encore qu'on m'a joint à cet envoi le

1. *Confessions*, livre XII.

recueil qu'a fait le respectable auteur du *Philosophe chrétien*, des sentences contenues dans votre *Héloïse* qu'il a intitulé : *L'Esprit de Julie*. J'en fais mon *vade mecum*, car je ne me rassasie point de le relire. D'abord, parce que ces pensées, dictées par vous, charment mon cœur, persuadent mon esprit et me paroissent élever mes idées et annoblir mes sentiments.

On me mande de Turin qu'un père Jardy travaille à la critique de votre *Émile*, je n'en suis pas fort en peine, cela donnera un nouvel éclat à vos préceptes. Si vous en étiez curieux je vous la procurerai aussitôt qu'elle éclora. Donnez moi des nouvelles de votre santé, mon cher ami, qu'on m'a dit être toujours dérangée, vous me devez ce tribut, étant autant que je le suis tout à vous de cœur et d'âme.

CONZIÉ.

Si vous me répondez, mettez votre lettre sous l'adresse de M. Touchay à Genève.

Le projet de Jean-Jacques d'aller revoir Chambéry, les Charmettes, les anciens amis et de s'agenouiller sur la tombe encore fraîche de Lémenc était sérieux : mais la route directe, par Genève, lui était comme interdite.

Le 11 mars 1763, il écrit de Motiers au prince de Wittemberg :

... J'ai pris en dégoût ce pays et ses arrogants ministres. Je puis, s'il le faut, rester par devoir devant l'orage, mais quand il sera calmé je veux m'en aller. Je balance entre deux choix : la Savoie s'il se peut, et Venise; car, pour l'Angleterre elle est trop loin. Mon inclination est tout entière



pour la Savoie; mais cela ne dépend pas de moi. Il faudra voir ce que pourra faire M. de Conzié. Je ne me souviens pas si je lui ai recommandé le secret; mais si j'y ai manqué, j'ai eu tort, car il est de la plus grande importance. Pour mieux le couvrir, je voudrais laisser transpirer mystérieusement celui de Venise... Mon dessein même en cas de retraite, est de côtoyer le lac <sup>1</sup> et d'aller jusqu'en Valais, comme pour passer en Italie, puis de couper à droite dans les montagnes pour entrer par le Val d'Aoste ou la Tarentaise. Malheureusement je ne sais pas ces chemins-là... J'aurai le temps de ruminer tout cela jusqu'à la belle saison... Je suis extrêmement tenté de changer de nom et de disparaître pour le reste de mes jours, de dessus la face de la terre <sup>2</sup>.

Rousseau avait espéré que le Conseil de Genève rapporterait le décret de prise de corps. Lorsqu'il voit qu'on le maintient, son indignation est à son comble. En avril 1763, il s'écrie : « la rage des Génevois est inconcevable » ! et le 12 mai, il notifie à M. Fabre, premier syndic, sa renonciation à son droit de bourgeoisie et de cité dans la ville et république de Genève.

J'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie... Mais, monsieur, ma patrie, en me devenant étran-

1. La rive droite (*suisse*) du Léman.

2. *Correspondance et Œuvres inédites*, p. 399. En 1763, M. de Conzié était l'un des syndics (maires) de la ville de Chambéry.

gère, ne peut me devenir indifférente; je lui reste attaché par un tendre souvenir et je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours et voir augmenter sa gloire! Puisse-t-elle abonder en citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi! (Lettre CCCVI).

Peu de jours auparavant, M. de Conzié s'était rendu dans la terre d'*Allemogne*, au pays de Gex, à l'occasion de la mort de son frère consanguin. Il invite Rousseau à venir le rejoindre à Genève ou bien à Arenthon afin qu'il puisse l'emmener aux Charmettes.

D'Allemogne, ce 28 avril 1763.

Me voicy mon respectable amy dans la terre de mon neveu, limite de votre patrie, pour lui aider dans les embarras que lui laisse la mort de son père. Si ma présence ne lui étoit pas si nécessaire, et mon prompt retour à Chambéry si indispensable, j'aurois sûrement entrepris la route de votre séjour, qu'on m'a assuré être charmant, pour vous y aller embrasser; mais cette douceur ne m'est pas permise pour le présent. Ne pourriez vous point, cher ami, me dédommager de cette fâcheuse privation en me venant joindre à Genève ou dans ma terre d'Arenthon, qui n'en est qu'à deux lieues, d'où je vous conduirois aux Charmettes dans une petite cellule qui assortiroit votre goût pour la simplicité; je compte m'y rendre le 10 du mois prochain. Si vous pouvez accorder cette faveur à mon cœur, mandez le moy par le premier courier et vos arrangements, en m'adressant votre réponse à Genève, où en passant j'ay vu votre lettre à M. de Beaumont <sup>1</sup>; rien selon moy n'y manque que de

1. La célèbre réponse à l'archevêque de Paris.

ne l'avoir pas écrite à nos Charmettes, où on y respire un air de sérénité et de tranquillité qui met un certain bien-être dans le cœur. Le mien soupire sans cesse que le vôtre en soit comble, et pour vous savoir et voir, mon cher ami, aussi heureux et content que je le serai, quand vous serrant dans mes bras, je pourrai face à face vous répéter combien je vous estime, vous chéris, et partage vos peines.

CONZIÉ.

Rousseau ne put se rendre à Arenthon, mais il semble qu'il avait accepté d'aller à Chambéry. Il avait fait part de son projet à M. Moulton qui, le 7 juin 1763, le dissuade de passer par Genève et lui propose ce tempérament :

Allez à Chambéry mais avant d'entrer à Genève arrêtez-vous à Coppet ou à Genthod. S'il y a quelque chose de nouveau qui doive vous empêcher de paraître, je vous y enverrai la chaise; s'il n'y a rien vous vous arrêterez tant qu'il vous plaira. Je crois même qu'il conviendra toujours que vous ne fassiez qu'y coucher et que vous n'y séjourniez qu'à votre retour.

Jean-Jacques résolut alors d'éviter sa ville natale <sup>1</sup>, et, le 7 juillet, il écrit à Gauffecourt, qu'il sait être à Genève, de lui dire s'il doit se rendre à Aix pour sa santé ou pour ses plaisirs.

Je crois, dit-il, que je mourrais de joie en vous serrant dans mes bras. Je traverserais le lac, le

1. *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. 1<sup>er</sup>, p. 92.

Chablais, le Faucigny pour vous aller rejoindre. L'amitié me donnerait des forces; la peine ne me coûterait rien <sup>1</sup>.

Mais sous la préoccupation qu'il a de sa mort prochaine, Rousseau renonce à son projet, et, au commencement d'août, il écrit à M. Moultou :

Dites au cher Gauffecourt que j'ai un extrême regret de ne pouvoir l'accompagner; je le désirais trop pour devoir l'espérer. Qu'il ne manque pas d'embrasser pour moi M. de Conzié, comte des Charmettes, et de lui témoigner combien j'étais disposé à me rendre à son invitation <sup>2</sup>...

Le 14 novembre, M. de Conzié, qui avait reçu l'ouvrage du père Gerdil <sup>3</sup>, l'envoie à Rousseau avec la lettre suivante :

Des Charmettes, ce 14 novembre 1763.

Comment vous portez-vous, ami respectable : Voilà l'essentiel de mon billet, parce qu'on m'a assuré que votre santé est toujours très dérangée. Vous trouverez ci-joint, l'ouvrage que je vous avois annoncé du père

1. Lettre CCCCXVII, du 7 juillet 1763.

2. Lettre CCCCXXIII.

3. Gerdil (Hyacinthe-Sigismond) était né à Samoëns, en Faucigny, le 23 juin 1718; il se fit barnabite, devint professeur de théologie à l'université de Turin, et précepteur du prince de Piémont; il fut nommé cardinal en 1777, du titre de Sainte-Cécile. Il est l'auteur d'un très grand nombre d'ouvrages. Celui que M. de Conzié envoie à Rousseau est intitulé : *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de Jean-Jacques Rousseau.*

Jardy, barnabiste savoyard. Si vous le lisez que ce soit vis-à-vis d'un bon feu, car le style se ressent furieusement du froid de nos glaciers de Chamony, aux pieds desquels il est né, et que son long séjour en Italie n'a pu réchauffer. Malgré le plaisir que je goûte à lire tout ce qui sort de votre brulante plume, je voudrais bien que pour le rétablissement de votre santé, vous oubliassiez pour quelque tems le genre humain mais non votre constant ami Conzié que vous aviez flatté d'embrasser cet été dans sa paisible solitude des Charmettes où il vous désire toujours.

La Bibliothèque publique de Chambéry possède la réponse que Jean-Jacques fit à son ami; elle est datée de *Mortier* (Motiers) le 7 décembre 1763 :

Je voudrais, mon cher comte, voir multiplier encore le nombre de mes agresseurs, si chacun de leurs ouvrages me valait un témoignage de votre souvenir. Je reçois avec plaisir et reconnaissance celui que vous me donnez en m'envoyant l'écrit du P. Gerbil (*Gerdil*) : quoique en effet cet écrit me paraisse un peu froid, je le trouve assez gentil pour un moine.

— Je vous avoue cependant que je ne partage pas la haute opinion qu'il paraît avoir de sa logique et je trouve dès sa préface une division incomplète. Car lorsqu'il dit que pour me justifier, il faut prouver que je n'ai pas dit ce qu'il m'impute, ou que ce qu'il m'impute est bien dit, il oublie un troisième cas qui rend la justification superflue; c'est lorsque l'accusateur ne sait ce qu'il dit <sup>1</sup>... —

1. La partie de cette lettre placée entre tirets avait été supprimée dans toutes les éditions. Nous la rétablissons d'après

J'avais chargé M. de Gauffecourt de vous témoigner mon regret de ne pouvoir vous aller voir cet été comme je l'avais résolu...

Si la belle saison lui rend des forces il se propose toujours d'y aller et prie M. de Conzié de l'avertir s'il se rapproche du Chablais.

...Soyez persuadé que rien ne peut ralentir l'ardent désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Il me semble qu'un moment si doux me rendra tout le temps heureux que je regrette et me fera oublier tous ceux qui m'en ont si tristement séparé. Moi qui suis si désabusé de la vie et qui ne forme plus de projets, je ne puis renoncer à celui-là. Après avoir tout comparé je ne trouve point de meilleur peuple que le vôtre; je voudrais de tout mon cœur passer dans son sein le reste de mes jours, et me mettre de cette manière à portée de contenter, au moins de temps à autre, le besoin que mon cœur a de vous <sup>1</sup>.

Au printemps de 1764, M. de Conzié renouvelle ses offres d'hospitalité. Il propose à Rousseau de venir habiter dans son château d'Arenthon où il pourra vivre inconnu et tranquille, à condition, s'il ne veut être reconnu immédiatement, d'abandonner son costume

l'autographe. M. Gustave Vallier avait déjà fait cette restitution dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXVI, p. 56.

1. Lettre CCCCXL.

d'Arménien. Il lui envoie en même temps un billet pour son régisseur<sup>1</sup> à qui il donne l'ordre de mettre toute la maison à la disposition de l'ami qui va arriver et de sa gouvernante.

Rousseau lui avait sans doute écrit qu'il voulait quitter Motiers, mais qu'il ne pouvait partir sans emmener Thérèse dont les soins lui étaient indispensables.

Chambéry, ce 14 mars 1764.

J'étois déjà informé, mon tendre et respectable ami, de la plupart des nouvelles menées de vos détestables persécuteurs pour vous faire proscrire de l'univers entier et ne vous pas laisser une seule pierre à reposer votre tête. Je sais que rien de sacré ne les retient pour parvenir à cet abominable but et qu'ils écrivent à grands et petits pour vous peindre des plus noires couleurs. J'ignore encore s'ils en auront fait autant chez nous, ce dont j'espère être [informé] par un de mes amis de Turin qui est en place d'en être instruit, et assez véridique pour me l'écrire.

Je ne pense pas que vous deviez venir actuellement dans cette capitale (Chambéry) ny aux environs, mais vous ne risquerez sûrement rien de vous retirer chez moy à Arenthon pourvu que vous quittiez votre habit favori, car il vous feroit sur le champ reconnoître, et vos ennemis écrieroient tout de suite à notre cour. Si vous prenez ce parti, servez-vous de la lettre ci incluse pour mon fermier. Ne déclinez point votre nom, jusqu'à ce que je me sois abouché avec vous, douceur que je me procurerai dès que vous m'aurez donné avis de votre arrivée, car

1. François Ducimetière qui jouissait à Arenthon de la considération publique. Nous le voyons, en 1750, choisi par les autorités pour être le curateur d'un jeune homme.

il est essentiel à votre tranquillité, mon digne ami, que je m'entretienne avec vous sur les moyens que je crois capables de vous la procurer, ce qui ne peut s'effectuer par lettres; ainsi si votre séjour actuel vous est interdit, venez droit à Areathon accompagné de votre gouvernante, mais avec la précaution, je vous le répète, de vous séparer de votre signalement pour l'habit, et j'oserai pour lors répondre que vous y serez ignoré aussi longtems que nous le jugerons à propos. Voilà, mon cher ami, la première ressource que vous avez pour un azile sûr. Comptez que mon cœur ingénieux pour votre repos me suggérera, en vous parlant, des moyens de nature à vous procurer une retraite paisible; mais pour y parvenir, il faut, je vous le répète, que nous jasions ensemble pour combiner nos arrangements. J'attends du tendre intérêt que mon cœur prend à votre félicité que vous m'instruirez, cher ami, du parti que vous prendrez; c'est un tribut que vous devez à ma constante amitié pour vous et à mon estime décidée. Adieu, ne vous laissez point effrayer par le grondement de la tempête, ni abattre par les idées horribles de l'injustice du plus grand nombre des mortels. La haine est indigne des belles âmes comme la vôtre, n'en ayons que pour le vice et pardonnons aux vicieux, ils sont formés comme nous de la main de notre créateur, ils sont nos frères, c'est là, cher ami, la réflexion fréquente que j'oppose si souvent au désir que j'aurois de l'anéantissement de l'injuste et du scélérat. Adieu de rechef, tranquillisez votre esprit et votre cœur cher ami, pour que votre santé n'en soit point altérée. Ne redoutez rien de Voltaire, il est trop mésestimé chez nous pour avoir le moindre petit crédit. Il n'en est pas de même de vos citoyens, leur richesse fait qu'on les ménage ainsi que les Anglois. Malgré cela le chevalier Wilkes<sup>1</sup> a séjourné longtems à Turin et sans l'Envoyé d'Angleterre il y aurait fixé sa demeure.

COZZIÉ.

1. Il s'agit probablement de ce M. Wilkes que Rousseau promettait à M. d'Ivernois de lui amener à Motiers, en août 1765.



## Voici le billet adressé au régisseur :

Chambéry, ce 20 mars 1764.

Je vous adresse, mon cher Ducimetière, un de mes amis qui a besoin pour sa santé de changer d'air.

Vous lui donnerez mon appartement et ma cuisine, ainsi que mon lit, et le cabinet de ma gouvernante pour la sienne. En un mot je vous le recommande comme un ami intime à moy. Vous luy remettrez de mon linge, de ma batterie de cuisine, en un mot tout ce dont il pourra avoir besoin. Songez que les services que vous et votre fils luy rendrez me seront très agréables,

Adieu, je suis votre bon ami,

CONZIÉ.

M. de Conzié n'avait sans doute pas pris de telles dispositions sans l'assentiment de Rousseau. Cependant celui-ci ne quitta Motiers qu'au commencement d'août. Il avait ressenti des atteintes de sciatique et se proposait d'aller prendre des douches à Aix. Après avoir suivi la route d'Yverdun et de Morges et traversé le lac en bateau, il arriva à Thonon le 5 ou le 6 août; mais là il fut obligé de rétrograder. Il en dit le motif à lord Keith dans sa lettre du 21 août 1764, datée de Motiers où il était de retour depuis le 18 :

Je m'étais donc mis en chemin pour Aix dans l'intention d'y prendre la douche et aussi d'y voir mes bons amis les Savoyards, le meilleur peuple,

à mon avis, qui soit sur la terre <sup>1</sup>. J'ai fait la route jusqu'à Morges pédestrement à mon ordinaire, assez caressé partout. En traversant le lac et voyant de loin les clochers de Genève, je me suis surpris à soupirer aussi lâchement que j'aurais fait jadis pour une perfide maîtresse. Arrivé à Thonon, il a fallu rétrograder, malade et sous une pluie continuelle.

Il s'écoulera encore quelque temps avant que Rousseau puisse réaliser son désir de revenir en Savoie. L'hiver arrive, il se décide à le passer à Motiers. La lettre suivante de M. Conzié indique cependant qu'il a hâte de quitter cette résidence. La gracieuse épître du gentilhomme et l'attrayante description qu'il y fait d'Aranthon sont bien de nature à presser sa détermination <sup>2</sup>.

1. Lettre CCCCLXXXVII. Voy. aussi lettres DIII et DV. — Cette opinion de Jean-Jacques sur les Savoyards et spécialement sur les habitants de Chambéry n'a pas varié. On la retrouve dans divers passages des *Confessions*, où, pourtant, il ne fait grâce à personne. Son affection pour la Savoie n'était, du reste, que justice, car il y a vécu d'une vie tranquille et y a trouvé des amis simples, sincères et fidèles.

2. Cette lettre du 29 janvier 1765 est sans doute une réponse à la lettre que Rousseau envoyait à Chambéry le 17 du même mois par l'intermédiaire de M. d'Ivernois. Voir la lettre DXLII; voir aussi la lettre DLXIII du 17 février 1765 à M. Dastier :

... J'ignore encore ce que je deviendrai cet été... Un de ceux (projets) qui me rient le plus est d'aller passer quelques semaines avec un gentilhomme savoyard de mes très anciens amis dans une de ses terres. Serait-il impossible d'exécuter de là l'ancien projet d'un rendez-vous à la Grande-Chartreuse? Si cette idée vous plaisait, je sens qu'elle aurait la préférence.

Chambéry, ce 29 de 1756.

L'auteur des *Lettres écrites de la montagne*, malgré son style nerveux et l'énergie de ses expressions, rendroit difficilement la tendre et délicieuse impression qu'a fait à mon cœur le projet que vous me communiquez, mon cher et respectable ami; ainsi jugez si je veux entreprendre de vous en donner la moindre idée. Il me suffit donc de vous dire et assurer que vous devez juger de mon cœur par le vôtre; il est digne sans me flatter de lui être associé, le commerce du monde ne lui ayant jamais pu donner d'atteintes perverses; mais venons en tout de suite à notre projet qui peut se réaliser aisément à ce que je pense, en s'y prenant à l'avance et avec certaines précautions que je vous communiquerai les premiers jours du mois d'août prochain, si vous voulez effectuer votre promesse de venir dans ma terre d'Arenthon, qui me rapproche de vous de deux journées, puisqu'elle est à trois lieues de Genève en remontant votre rivière <sup>1</sup>.

Je croirois donc ce village d'Arenthon convenir parfaitement à votre idée de retraite du tumulte du monde. Il est éloigné de toutes grandes routes. Les paysans seuls des montagnes du Faucigny la pratiquent pour aller débiter leurs denrées à Genève. La situation est jolie, c'est un pays de plaine, assez éloigné des montagnes pour que le climat y soit tempéré et plus doux qu'en Chablay; l'air y est aussi très sain, l'eau bonne, le blé excellent et les vins blancs salutaires. Le curé n'y est point cagot tant s'en faut, le paysan bon, il s'occupe de labourer la terre, d'en porter le produit deux fois par semaine au marché de Genève, d'où il rapporte volontiers tout ce dont on peut avoir besoin; outre qu'on est à portée de tirer nombre d'articles pour la victuaille de deux petites villes voisines, l'une nommée La Roche, distante d'une lieue, et l'autre la Bonne-Ville d'une lieue et demie.

<sup>1</sup> 4. L'Arve, qui se jette dans le Rhône, près de Genève.

J'ay dans ce village une honnête gentillommière, un vaste et beau jardin, bien soigné et enrichi d'une quantité d'excellents fruits. A cent pas du jardin, un bouquet de bois de haute futée, que les rossignols habitent par prédilection ; nombre de promenades champêtres et solitaires sans inspirer la tristesse ; finalement un petit logement exposé au midi, visant sur un jardin séparé du mien : quoique petit, je le crois suffisant pour un philosophe avec sa gouvernante que vous n'oublierez pas s. v. p. d'amener avec vous, mon cher ami, pour que je puisse me reposer sur elle des soins nécessaires à votre santé. N'oubliez pas cet article. Voilà, mon cher Rousseau, ce que je vous offre et ce que je désire infiniment vous pouvoir convenir, après néanmoins que vous aurez vérifié sur les lieux mon exposé. Si vous y trouvez quelques obstacles ; j'attends de mon cœur qu'il saura bien suggérer à mon imagination des ressources pour l'exécution de notre dessein, puisque vous me dites qu'il doit décider votre tranquillité et par conséquent le bonheur de votre vie qui m'intéresse si intimément. A ce propos je suis bien fâché que vous m'ayez désabusé sur l'état parfait de votre santé qu'on m'avoit donné pour sûr et dont j'étois si charmé.

Venez, mon cher ami, venez me voir à Arenthon avec votre gouvernante, j'y serai votre Esculape, et aurai la douceur en épanchant mon cœur dans le vôtre de vous prouver que je suis autant digne de l'amitié que vous me conservez, que vous l'êtes de la vénération et de l'estime des gens qui savent s'intéresser à l'avantage et à l'honneur de l'humanité. *Vale et iterum vale.*

Conzié.

Rousseau avait fait part de son projet au duc de Wirtemberg et c'est vraisemblablement à celui-ci que M. de Conzié écrivit le 15 mars cette lettre qui ne lui parvint peut-être jamais.

Rousseau, par l'intermédiaire de qui elle était envoyée, aura jugé à propos de la conserver, parce qu'il pensait que les ordres formels du roi de Prusse allaient assurer sa tranquillité... ou parce qu'il lui déplaisait de présenter le gentilhomme savoyard à l'Altesse allemande.

De Chambéry, ce 15 mars 1765.

Monseigneur,

J'étois déjà prévenu des nouvelles persécutions qu'on suscite à notre respectable ami, et des intrigues qu'on trame contre cet honnête homme en le faisant passer pour un criminel de lèse majesté envers sa patrie. Ses ennemis en ont écrit ici, ainsi qu'à Turin dans ce goût, Cependant je ne vois rien qui puisse l'empêcher de se retirer dans quelque province de ce duché, pourvu qu'il n'y vienne pas avec son habillement singulier pour nous, qui étant devenu son cachet reconnu de tous, le dénonceroit publiquement. J'ay écrit avant hier à un de mes amis en place dans notre cour pour sonder le terrain sur cet article sans rien avancer de plus, parce que dans nombre d'occasions notre ministère refuse ce qu'il veut lorsqu'on ne lui demande pas. Je serois doublement enchanté si ce digne ami voulait se retirer dans ma terre proche de Genève dans l'espoir flatteur qu'il pourroit vous y attirer par fois, Monseigneur, et par ce moyen me procurer l'avantage de vous faire ma cour et la liberté en vous rendant mes hommages, de vous protester de vive voix les sentimens du respect distingué avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monseigneur,

de Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur,

CONZIÉ.

C'est aux ordres du grand Frédéric que fait allusion une nouvelle lettre de M. Conzié à Jean-Jacques.

Des Charmettes, ce 3 may 1765.

Vous voilà finalement, mon tendre et respectable ami, à l'abri de vos injustes persécuteurs et persécutions. Que vous devez être flatté de n'en être redevable qu'aux lumières d'un monarque qui sachant priser le vertueux où qu'il soit, s'est fait une loi de le protéger. Je vous avoue que dès longtems j'admirois déjà délicieusement ce seul vray roy, mais qu'actuellement il est devenu cher à mon cœur puisqu'il vous a couvert de ses bonnes et brillantes ailes. Jouissez donc à Gogoz, mon cher Rousseau, de cette douce tranquillité qu'il veut vous procurer en vous adoptant pour son sujet. Ne vivez plus que pour vos vrais amis, vous n'en manquez pas de dignes de contenter votre cœur par les sentiments qu'ils ont pour vous, de vous faire oublier vos chagrins passés et d'adoucir même les douleurs de votre santé dérangée. Ne vous occupez plus que de ces doux et précieux avantages, seuls capables de vous faire jouir de cette sage et voluptueuse tranquillité qui fait à si juste titre l'objet de vos désirs depuis si longtemps. Les miens les plus constants sont de vous savoir heureux. Je ne vous ai jamais soupçonné, mon cher Rousseau, susceptible de haine, je vous connois trop pour errer jusqu'à ce point; ce vice est trop vil pour le philosophe et d'ailleurs incompatible avec les sentimens des belles âmes. A ce propos, vous m'avez fait connaître un de ces mortels qui fait à son âge le plus d'honneur à l'humanité<sup>1</sup>. Si je n'étois retenu par un reste de vanité de ne savoir lui exprimer tous mes sentimens d'estime, je volerois à lui pour lui faire ma cour, ou pour parler plus vray, pour rendre hom-

1. Le duc de Wirtemberg, correspondant de Rousseau, habitait en Suisse.

mage à ses vertus dont le prince d'Holstein que nous avons à demeure ici avec sa mère, m'a fait un précis; car je vous avoue que je ne connoissois ce prince vray philosophe que par l'almanach.

Si par hasard vous faisiez un voyage cet automne à Moirond, instruisez m'en, et je vous y irois joindre, présument que le mérite de vous aimer, et celui d'être présenté par vous mon estimable ami, me seroit un titre suffisant pour être reçu avec bonté; ainsi ne manquez pas de me mander vos intentions sur cet article; je persiste toujours dans celle d'aller ce mois d'août à Arenthon, d'où je vais chasser les premiers jours de septembre dans une terre de mon neveu à deux lieues de Thonon, durant quinze jours. Si à peu près dans ce tems vous alliez voir votre duc, je m'y rendrois avec un plaisir peu commun puisque j'y verrois et connoitrois un grand sage, et y épancherois mon cœur dans celui d'un ancien ami et vertueux.

Adieu, j'attends ce doux moment impatientement. Rien ne vous empêche de venir dans ma campagne près de Genève avec votre habillement, dès que vous n'y voudrez pas garder l'incognito. Enfin, arrangez-vous, je vous conjure, mon cher ami, pour que je vous voie dans le courant de cet automne, car vous devez vous rappeler que celle de *Conzié* est sur sa fin.

Lord Keith était alors en Prusse, auprès de Frédéric; le 10 février 1765, il écrit à Rousseau : « Je persiste dans mon opinion que vous quittiez ce pays ». Le 27 mars il lui mande qu'il a écrit au comte Sartiranne, à la cour de Turin, pour savoir s'il peut assurer au philosophe une retraite en Savoie. Il a écrit aussi à Venise d'où un de ses amis, membre du Con-

seil des Dix, lui a répondu que les États de la République étaient ouverts à Rousseau :

Nous avons l'État de Venise, la Silésie, l'Angleterre peut-être la Savoie, et Motiers si vous voulez y rester. Prenez du temps; rien ne vous presse plus.

Puis le 11 mai, milord Maréchal écrit encore :

Il faut rayer de notre compte la Savoie; j'ai réponse de Turin; n'importe, nous ne sommes pas embarrassés d'avoir des retraites <sup>1</sup>.

Jean-Jacques n'abandonne pas sans peine son projet. Le 1<sup>er</sup> août 1765 il écrit à M. d'Ivernois :

J'ai grande envie de voir M. de Conzié; mais, je ne compte pas pouvoir aller à sa terre pour cette année; j'ai regret aux plaisirs dont cela me prive; mais il faut céder à la nécessité <sup>2</sup>.

Pourtant, M. de Conzié, qui est à Arenthon, le convie de nouveau à venir l'y rejoindre :

D'Arenthon, ce 13 août 1765.

Quoique je sois ici depuis presque un mois, mon cher et respectable ami, je ne vous ai point fait part de mon arrivée, eu égard que j'ay voulu préalablement être délivré de ces embarras inséparables des devoirs de la

1. *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 120, 121, 124.

2. Lettre DCXII.



société avec mes voisins et connoissances qui m'ont procuré des cohues continuelles de monde chez moi. Quant à présent que je me flatte n'avoir plus à en essayer, je viens vous inviter, cher ami, de m'accorder quelques jours durant lesquels je pourrai à ce que j'espère, à l'abri de tous importuns, jasant avec vous à mon aise, épancher dans votre cœur les sentiments dont le mien est inné-façablement transpercé pour vous. Je me fais à l'avance une fête délicieuse de vous voir encore avant de mourir. Si par malheur pour moy vos occupations ne vous permettent pas, ou votre santé, de faire ce voyage, mandez moi, je vous conjure, mon cher Rousseau, dans quels environs des bords de notre lac Léman je pourrai aller pour vous serrer dans mes bras, et vous confirmer avec toute la candeur et la franchise d'un bon gentilhomme de la vieille Roche, que mon cœur vous est voué jusqu'à son dernier soupir.

CONZIÉ.

Adressez votre réponse à Genève.

Cependant les persécutions morales dont Rousseau était l'objet s'aggravaient. L'on en vint même à une agression matérielle. Dans la nuit du 6 au 7 septembre, sa maison fut attaquée à coups de pierres. Il crut, avec raison peut-être <sup>1</sup>, qu'on irait jusqu'à attenter à sa vie et il s'enfuit de Motiers, se réfugia un instant dans l'île du lac de Biemme, puis, prit le parti de se rendre en Prusse. Arrivé à Stras-

1. Voir à ce sujet la lettre DCXX du 10 septembre 1765 et Albert Jansen, *Documents sur Jean-Jacques Roussseau*, dans *Mémoires de la Société d'histoire de Genève* (t. XXII, p. 155 et suivantes).

bourg, il changea de résolution et accepta l'hospitalité que l'historien David Hume lui offrait en Angleterre. Il y résida de janvier 1766 à mai 1767. C'est alors, à Wooton <sup>1</sup>, qu'il composa les six premiers livres des *Confessions*. Il se brouilla, jusqu'à la haine, avec Hume, revint en France, passa quelques jours, à Meudon, chez le marquis de Mirabeau, et, en juin, se réfugia chez le prince de Conti, au château de Trye, près de Gisors. Il y vécut sous le nom de *Renou* qui ne déguisait que fort imparfaitement sa personnalité.

En juin 1768 la persécution, tout imaginaire cette fois, le chasse encore de Trye. Le 20, il est à Lyon et y reste quelques jours, puis réalise un projet qu'il avait formé depuis longtemps, celui d'aller visiter la Grande Chartreuse. Le lundi 25 juillet, à trois heures du matin, il écrit, de Grenoble, à mademoiselle Renou (*Thérèse*) :

Dans une heure d'ici, chère amie, je partirai pour Chambéry, muni de bons passeports et de la protection des puissances, mais non pas du sauf-

1. « J'écrivais la première (partie) avec plaisir, avec complaisance, à mon aise à Wooton, ou dans le château de Trye... j'y revenais sans cesse. . » (*Confessions*, premières pages du livre VII).

conduit des philosophes que vous savez. Si mon voyage se fait heureusement, je compte être ici de retour avant la fin de la semaine, et je vous écrirai sur le champ. Si vous ne recevez pas dans huit jours de mes nouvelles, n'en attendez plus et disposez de vous à l'aide des protections en qui vous savez que j'ai toute confiance et qui ne vous abandonneront pas... Depuis mon départ de Trye, j'ai des preuves... que l'œil vigilant de la malveillance ne me quitte pas d'un pas, et m'attend principalement sur la frontière : selon le parti qu'ils pourront prendre, ils me feront peut-être du bien sans le vouloir.

Mon principal objet est bien, dans ce petit voyage, d'aller sur la tombe de cette tendre mère que vous avez connue, pleurer le malheur que j'ai eu de lui survivre ; mais il y entre aussi, je l'avoue, du désir de donner si beau jeu à mes ennemis, qu'ils jouent enfin de leur reste, car vivre sans cesse entouré de leurs satellites flagorneurs et fourbes est un état pour moi pire que la mort. Si toutefois mon attente et mes conjectures me trompent, et que je revienne comme je suis allé, vous savez, chère sœur, chère amie, qu'ennuyé, dégoûté de la vie je n'y cherchais et n'y trouvais plus d'autre plaisir que de chercher à vous la rendre agréable et douce : dans ce qui peut m'en rester encore je ne changerai ni d'occupation ni de goût. Adieu, chère sœur ; je vous embrasse en frère et en ami <sup>1</sup>.

Rousseau n'a raconté nulle part, croyons-nous, ce court voyage d'environ vingt jours

1. Lettre DCCCXXXIII.

qu'il fit à Chambéry, à son retour de la Grande-Chartreuse. Il n'est pas difficile, cependant, de s'en rendre compte. Certainement il accepta l'hospitalité que M. de Conzié lui avait offerte si souvent. Ils firent ensemble le pèlerinage au cimetière de Lémenc; et dans les tièdes nuits de juillet et d'août, au pied des Charmettes, ils causèrent de la morte et de leur jeunesse. Dès l'aube, Jean-Jacques put aller herboriser sur ces monts où Claude Anet, trente-cinq ans auparavant, lui avait enseigné les éléments de la botanique, cette science qu'il méprisait alors et à laquelle il s'adonnait maintenant avec tant d'ardeur. Il eut des heures d'oubli du présent et de ressouvenir; mais sa gloire l'avait suivi et ne lui permettait plus le repos. Les visiteurs affluaient chez M. de Conzié; l'allée ombreuse qui mène aux Charmettes regorgeait de curieux et le cauchemar de ses persécuteurs revint, comme toujours, torturer le pauvre grand homme. C'est sans doute alors qu'il découvrit que, même pour M. de Conzié, M. de Choiseul était un grand magicien <sup>1</sup>! Le

1. « J'ai revu depuis M. de Conzié, et je l'ai trouvé totalement transformé. O le grand magicien que M. de Choiseul! Aucune de mes anciennes connaissances n'a échappé à ses

cœur plein de griefs imaginaires, il quitta ce vieil ami et s'en alla à Bourgoïn, d'où, le 16 août, il écrivit au comte de Tonnerre :

... Un voyage presque aussitôt suspendu que commencé ne me laisse pas espérer de le pousser bien loin et la certitude que les *manœuvres que je voudrais fuir me préviendront partout* m'en ôterait le courage, quand mes forces me le donneraient<sup>1</sup>...

Avant la fin du mois, devançant, pour ainsi dire, l'institution du mariage civil, ou plutôt, se passant de toute autorité, il épouse Thérèse Le Vasseur :

... J'ai cru ne rien risquer de rendre indissoluble un attachement de vingt cinq ans, que l'estime mutuelle, sans laquelle il n'est point d'amitié durable, n'a fait qu'augmenter incessamment... Cet honnête et saint engagement a été contracté dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur, officiers d'artillerie, et l'un, fils d'un de mes anciens amis du bon temps, c'est-à-dire avant que j'eusse aucun nom dans le monde, et l'autre, maire de cette ville et proche parent du premier. Durant cet acte si court et si

métamorphoses. » (*Confessions*, Livre V, en note.) Comparer avec la lettre si affectueuse du 7 décembre 1763.

1. Lettre DCCCXXXIV. Voir aussi le manuscrit de *M. Bovier*, à la Bibliothèque nationale. 4125. ROUSSEAU, vitrine n. a. f. 717.

simple, j'ai vu fondre en larmes ces deux dignes hommes et je ne puis vous dire combien cette marque de bonté de leurs cœurs m'a attaché à l'un et à l'autre <sup>1</sup>.

Ces deux hommes de mérite et d'honneur sont MM. Donin-Rozière, capitaine d'artillerie, et Luc-Antoine Donin-Champagneux, avocat, capitaine-châtelain et maire de Bourgoin. Ce dernier a raconté la scène dont il fut témoin, le 30 juillet, à l'auberge de la *Fontaine d'Or* :

Le 29, il nous convie à dîner. Il nous prie de nous rendre chez lui une heure avant le repas. Nous devançâmes le moment indiqué. Rousseau était paré plus qu'à l'ordinaire; l'ajustement de mademoiselle Renou était aussi plus soigné. Il nous conduit dans une chambre reculée, et là Rousseau nous pria d'être témoins de l'acte le plus important de sa vie; prenant ensuite la main de mademoiselle Renou, il parla de l'amitié qui les unissait ensemble depuis vingt-cinq ans et de la résolution où il était de rendre ces liens indissolubles par le nœud conjugal.

Il demanda à mademoiselle Renou si elle partageait ses sentiments et sur un *oui* prononcé avec le transport de la tendresse, Rousseau tenant toujours la main de mademoiselle Renou dans la sienne, prononça un discours où il fit un tableau touchant des devoirs du mariage, s'arrêta sur quelques circonstances de sa vie et mit un intérêt si ravissant à tout ce qu'il disait, que

1. Lettre DCCCXXXVIII du 31 août 1768 à M. Lalliaud.

mademoiselle Renou, mon cousin et moi, versions des torrents de larmes...; puis s'élevant jusqu'au ciel, il prit un langage si sublime qu'il nous fut impossible de le suivre...

Nous passâmes de cette cérémonie au banquet de noce. Pas un nuage ne couvrit le front du nouvel époux; il fut gai pendant tout le repas, chanta au dessert deux couplets qu'il avait composés pour son mariage, résolut dès ce moment de se fixer à Bourgoin pour le reste de ses jours...

Ce récit de M. de Champagneux eût été vraiment intéressant s'il avait été écrit à l'époque même de l'événement; mais il a été composé bien longtemps après et alors que la lettre de Rousseau à M. Lalliaud et les *Confessions* étaient imprimées. Nous craignons donc que l'ancien maire de Bourgoin, grand admirateur de Jean-Jacques, n'ait fait que paraphraser la lettre du 31 août qu'il reproduit d'ailleurs en entier <sup>1</sup>.

Depuis le mariage Rousseau appela Thérèse *madame Renou*; et celle-ci put, comme une bonne bourgeoise, assister régulièrement aux vêpres le dimanche <sup>2</sup>. Bientôt le séjour de Bourgoin déplut au philosophe.

1. Voir la brochure de M. F[OCHIER], *Séjour de Jean-Jacques à Bourgoin* (Bourgoin, 1860).

2. G. Vallier, *un Billet inédit de Jean-Jacques*, p. 7.

Le 28 mars 1770 il écrit de Monquin à M. Moultou <sup>1</sup> :

J'avais eu le projet que vous me suggérez d'aller m'établir en Savoie; je demandai et obtins durant mon séjour à Bourgoïn un passeport pour cela dont sur des lumières qui me vinrent en même temps, je ne voulus point faire usage; j'ai résolu de finir mes jours dans ce royaume (*en France*) et d'y laisser à ceux qui disposent de moi le plaisir d'assouvir leur fantaisie jusqu'à mon dernier soupir.

Moultou insistant pour qu'il allât se fixer à Chambéry, Rousseau lui répond le 6 avril :

Vous devez comprendre combien il me serait intéressant de vous voir : mais ne parlons plus de Chambéry; ce n'est pas là que je suis appelé. L'honneur et le devoir crient, je n'entends plus que leur voix <sup>2</sup>...

Il revint donc à Paris où le procureur général feignit d'ignorer sa présence. Il y vécut de quelques pensions dues par ses libraires et du produit de copies de musique. Il cherchait toujours de nouveaux asiles pour échapper à ces

<sup>1</sup>. Madame de Césarges avait donné un logement à Rousseau et à Thérèse dans sa ferme de Monquin, commune de Maubec à une demie-lieue de Bourgoïn: ils s'y installèrent à la fin de janvier 1769.

<sup>2</sup>. *Correspondance* (Oeuvres complètes), t. V, p. 274 et 283.



ennemis dont son esprit, de plus en plus égaré, grossissait le nombre et les attaques. Malgré ce trouble de son intelligence, il produisit encore des œuvres où le philosophe, le polémiste et le poète se retrouvent. Les *Réveries* furent son dernier ouvrage. Elles sont divisées en dix *promenades*. Dans la troisième, il rappelle qu'il a toujours été *chrétien* :

Enfant encore et livré à moi-même, alléché par des caresses, séduit par la vanité, leurré par l'espérance, forcé par la nécessité, je me fis catholique; mais je demeurai toujours chrétien; et bientôt gagné par l'habitude mon cœur s'attacha sincèrement à ma nouvelle religion. Les instructions, les exemples de madame de Warens m'affermirent dans cet attachement.

Voilà donc le souvenir de la bonne *maman* qui revit. Puis viennent les Rameaux de 1778.

Cette date rappelle à son esprit l'arrivée à Annecy en 1728, et sa première entrevue avec madame de Warens; il compose sa dixième promenade :

Aujourd'hui, jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec madame de Warens. Elle avait vingt-huit ans alors étant née avec le siècle. Je n'en avais pas encore dix-sept, et mon tempérament naissant, mais que j'ignorais encore, donnait une

nouvelle chaleur à un cœur naturellement plein de vie... Mon âme dont les organes n'avaient point développé les plus précieuses facultés, n'avait encore aucune forme déterminée. Elle attendait, dans une sorte d'impatience, le moment qui devait la lui donner, et ce moment, accéléré par cette rencontre ne vint pourtant pas sitôt... Elle m'avait éloigné. Tout me rappelait à elle : il y fallut revenir. Ce retour fixa ma destinée et longtemps encore avant de la posséder, je ne vivais plus qu'en elle et pour elle. Ah! si j'avais suffi à son cœur comme elle suffisait au mien! quels paisibles et délicieux jours nous eussions coulés ensemble! Nous en avons passé de tels, mais qu'ils ont été courts et rapides, et quel destin les a suivis!... J'engageai maman à vivre à la campagne. Une maison isolée, au penchant d'un vallon fut notre asile; c'est là que, dans l'espace de quatre ou cinq ans, j'ai joui d'un siècle de vie et d'un bonheur pur et plein <sup>1</sup>, qui couvre de son charme tout ce que mon sort présent a d'affreux.... Tout mon temps était rempli par des soins affectueux ou par des occupations champêtres. Je ne désirais rien que la continuation d'un état si doux; ma seule crainte était qu'il ne durât pas longtemps et cette crainte née de la gêne de notre situation n'était pas sans fondement... Je pensai qu'une provision de talents était la plus sûre ressource contre la misère et je résolus d'employer mes loisirs à me rendre en état, s'il était possible, de rendre un jour à la meilleure des femmes l'assistance que j'en avais reçue... »

La *rêverie* s'arrête brusquement. Rousseau

1. Le bonheur fut bien plus court, et vite troublé.

avait posé la plume pour donner à sa mémoire le temps de rechercher comment il avait rempli le devoir qu'il s'était imposé; il ne la reprit pas. Les dernières lignes que sa main traça furent ainsi pour madame de Warens.

Moins d'un mois après, en mai, il se retira, malade de corps et d'esprit, à Ermenonville chez de M. de Girardin. Le 2 juillet, ayant essayé de sortir, il se plaignit du froid et de mal à la tête. Thérèse lui apportait une potion lorsqu'il tomba la face sur le sol et mourut sans prononcer une parole. On a dit, sans preuves suffisantes, qu'il s'était suicidé <sup>1</sup>.

1. Louis Blanc, dans *l'Histoire de la Révolution française*, tome I<sup>er</sup>, au chapitre intitulé : « Deux révolutions », a fait un récit dramatique et coloré de la mort de Voltaire et de celle de Jean-Jacques.

## ÉPILOGUE

Courtilles; sa naissance, ses emplois, sa mort. — L'abbé Gaime; — l'abbé Léonard; — leurs testaments. — Jean Danel; — M. de Conzié. — Souvenirs.

Celui qui devint le général Doppet, mais qui n'était encore alors qu'un aventurier, a publié les *Mémoires du Chevalier de Courtille*, comme il avait déjà publié ceux de Claude Anet et de madame de Warens <sup>1</sup>. Ils ont la même valeur historique. En dehors de quelques faits puisés dans les *Confessions*, pas un mot n'y est exact. Après avoir fait parcourir le monde à Wintzinried et lui avoir prêté quelques aventures qu'il s'attribue à lui-même dans ses *Mémoires manuscrits* <sup>2</sup>, après l'avoir dépeint comme un

1. WINTZINRIED, ou les MÉMOIRES DU CHEVALIER DE COURTILLE pour servir de suite aux *Mémoires de madame de Warens, à ceux de Claude Anet, et aux Confessions de Jean-Jacques Rousseau* (sic!), à Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1789, petit in-12; xii-139 pp.

2. A la *Bibliothèque publique de Chambéry*.

libertin grossier et un voleur éhonté, Doppet l'amène à Chambéry porteur déjà du nom prétentieux de *chevalier de Courtille*. Il l'introduit sous ce titre chez madame de Warens où il prend la place d'homme d'affaires laissée par Rousseau, mais non le cœur de la maîtresse du logis. Bientôt il lui fait épouser une jeune et jolie héritière; il a de l'argent et donne désormais l'exemple d'une vie presque vertueuse.

La réalité nous le savons, est bien différente. Le ménage de Courtilles fut toujours pauvre, et lui-même fut un homme de probité; mais il a évincé Jean-Jacques et le grand homme s'en est vengé en déclarant qu'il avait été *garçon perruquier*. Cette qualification, partout ailleurs qu'à Agen où l'on a érigé une statue au poète Jasmin, est mortelle. Le pauvre diable ne s'en est pas relevé. Rousseau a beau, dans ses lettres, où il est forcé de dire la vérité, adresser des excuses à celui qu'il appelle son frère, lui témoigner parfois une estime presque respectueuse : on ne s'arrête pas aux *Lettres*, on ne considère que les *Confessions*.

Lorsque les entreprises de madame de Warens eurent sombré l'une après l'autre, lorsque, vers 1760, la maladie la confina définitivement

dans la maison de M. Crépine, Courtilles chercha à gagner honorablement sa vie. Il paraît y avoir réussi. Une pension de trois cents livres qu'il touchait, sur la cassette royale, depuis le 29 avril 1755 tout au moins, l'avait mis, ainsi que sa femme, à l'abri de la misère. Nous avons déjà fait remarquer combien il était singulier que cet ancien perruquier ne se complût qu'aux travaux pénibles. C'est encore à des occupations de ce genre qu'il se livra à l'époque où nous sommes arrivés. Il avait sans doute acquis de l'habileté et de l'expérience dans l'exploitation des minières, car les documents qui suivent nous apprennent que non seulement on lui confia à plusieurs reprises la direction de travaux de voirie, mais qu'on le jugeait capable encore de diriger une trésorerie d'arrondissement.

Voici d'abord un résumé de sa vie et un portrait moral de sa personne adressés par l'intendant général de Chambéry à la cour de Turin en décembre 1757 :

Le sieur Jean Samuel de Courtille, natif du dit Courtille, canton de Berne, étant sorti fort jeune de son pays pour voyager, passa à Chambéry en 1731, où il fit connaissance avec madame la baronne

de Warens de la Tour. Après quelques années de voyage ayant embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, il revint en 1737 à Chambéry où la susdite dame baronne de Warens l'engagea à rester au moyen de secours qu'elle lui fournit en vue apparemment de lui donner de l'occupation.

Pendant l'occupation espagnole, M. le comte Garbillon, alors avocat général et membre de la Délégation générale, lui donna plusieurs commissions dont il s'est bien acquitté.

En 1749, madame la baronne de Warens, M. Mansord et M. Perrichon, de la ville de Lyon, acquéreurs des mines de la Haute-Maurienne ont nommé le sieur de Courtille inspecteur et contrôleur de ces mines pour neuf années avec l'appointement de douze cents livres par an, sa table sur le pied de trois cents livres, et l'entretien d'un cheval, ainsi qu'il résulte de conventions du 14 octobre 1749 et 12 septembre 1750 qu'il m'a montrées. Il en a fait partie jusqu'en mars 1752, époque à laquelle la compagnie députa pour directeur général le sieur Thoring. Par convention du 12 mars, Courtille renonça à son emploi moyennant six cents livres par an jusqu'au 30 juin 1758. En 1752 il obtint avec madame de Warens le privilège exclusif de la recherche de la houille en Savoie. Comme ils n'avaient pas les fonds nécessaires ils ont associé les sieurs La Corbière et Bérard de Genève; ils ont commencé à Araches, mais jusqu'à présent l'entreprise n'a pas produit l'effet attendu.

Je passe aux qualités personnelles que je lui ai connues à la suite de plusieurs entretiens qu'à ces fins j'ai eus avec lui.

Il a de l'esprit et de la vivacité et marque du

goût et de l'intelligence en tout ce qui ressort de l'exploitation des mines et de l'excavation du charbon. Il s'énonce bien; il parle un peu volontiers et même il sait bien faire valoir tout ce qu'il a fait. D'ailleurs par les connaissances exactes que j'ai prises il ne m'est rien revenu d'équivoque ni sur sa conduite, ni sur ses mœurs.

Il s'est marié il y a quatre ans avec la fille du nommé sieur Bargonsi de la ville de Moutiers, et jusqu'ici, heureusement pour lui, il n'a pas d'enfant.

Suivant les ordres de Sa Majesté portés par la lettre de M. le chevalier Ferraris de l'année dernière j'ai donné au dit sieur de Courtille la commission d'inspecteur aux réparations des chemins pendant l'été passé, dont il s'est bien acquitté. Sa pension de six cents livres, allant bientôt finir, il lui faudrait un emploi permanent, mais la Savoie n'en fournissant aucun à présent, il faudrait qu'il l'obtint au-delà des Monts, si Sa Majesté daigne le lui accorder et l'encourager par là à persévérer dans la religion qu'il a embrassée <sup>1</sup>.

Courtilles n'obtint pas cet emploi, mais il continua à être utilisé par l'administration comme directeur ou surveillant de travaux publics.

Le 9 février 1765, M. Terraglio, intendant de la province de Faucigny, écrit à l'intendant général d'Annecy qu'il a cherché un gérant pour la trésorerie de Bonneville jusqu'à la

1. *Archives départementales, série C.*



nomination du trésorier titulaire, mais qu'il n'a trouvé personne ; puis, il ajoute :

Ne sachant plus où me tourner, j'ai jeté les yeux sur le sieur de Courtilles que j'avais député pour inspecteur aux travaux de Cujer? et lui en ayant fait la proposition il m'a répondu qu'il accepterait cette commission (*de gérant*) et qu'il se donnerait tous les soins pour la remplir exactement, mais étant étranger et ne possédant aucuns biens, il n'était pas dans le cas de donner une caution.

Le dit sieur de Courtilles est Suisse d'origine. Il a embrassé la religion catholique ; il habite en Savoie depuis environ vingt-cinq ans, où il s'est marié et n'a point d'enfans. Sa Majesté lui fait payer chaque année de sa cassette secrète la somme de trois cents livres <sup>1</sup> pour l'aider à subsister et *c'est par ses ordres*, que de temps à autre, je lui ai donné de l'occupation dans les différentes inspections pour les réparations de chemins, lui ayant toujours connu une activité et une conduite sans reproche.

Quoique par le tableau que je viens de vous faire du S<sup>r</sup> de Courtilles, j'aie lieu d'être persuadé qu'il s'acquittera bien de cette commission pour mériter de plus en plus la continuation des grâces de Sa Majesté, le défaut de cautionnement m'étant cependant un obstacle à la lui donner, je vous en fais part, monsieur, pour m'aviser les déterminations convenables.

Cette proposition de l'intendant n'eut pas de suite, car le trésorier titulaire était déjà nommé au moment où M. Terraglio écrivait <sup>2</sup>.

1. C'est par erreur que M. Dufour (*Revue savoisienne*, 1878), p. 70, a écrit 1 300 livres. La *Table des Patentes aux Archives du Contrôle* à Turin porte : « 1758, 29 Aprile. Courtilles (de) Rodolfo, Svizzero catolizzato. Trattenimento d'annuelire 300 ».

2. Par décret rendu à Turin le 28 janvier 1763, en faveur de Joseph-Thérèse Jacquier.

Voilà en faveur de Courtilles un certificat d'une grande valeur. Toute gestion publique, même à titre provisoire, devait être garantie par un cautionnement; si donc l'intendant insinue à son supérieur qu'on pourrait s'en passer eu égard à l'honnêteté du candidat, alors surtout qu'il s'agit des deniers de l'État, c'est que vraiment Courtilles était digne de toute confiance.

La bienveillance royale n'abandonna pas le protestant converti. Courtilles fut en effet nommé inspecteur du château de Chambéry, en 1765 au plus tôt, puisque la lettre qui précède ne fait pas mention de cette qualité. Il n'en remplit pas longtemps les fonctions : il mourut à Chambéry le 18 février 1771, et son acte de décès le qualifie *d'ancien inspecteur*. On lit dans cet acte qu'il était âgé d'environ soixante ans. Sa femme Jeanne-Marie Bergonzy était morte elle-même deux mois auparavant, âgée à peine de trente-sept ans, ou pour parler comme le curé de Saint-Léger, d'environ trente-six ans et onze mois <sup>1</sup>. La précision que cet ecclésiast-

1. « Le 11<sup>e</sup> décembre 1771, a été enterrée aux Augustins, (aujourd'hui Saint-Benoit) d<sup>e</sup>lle Jeanne Marie Balgonzy (*sic*) native de la paroisse de St-Pierre de Moutiers, femme du

tique a apportée dans le calcul de l'âge de la femme fait supposer qu'il a bien indiqué exactement celui du mari. Si donc Wintzinried avait environ soixante ans le 18 février 1772, on devra croire qu'il est né en mars ou avril 1712. Il aurait eu ainsi deux ou trois mois de plus que Rousseau ; mais son acte de baptême découvert tout récemment <sup>1</sup> prouve qu'en réalité il était plus jeune d'environ quatre ans. L'intendant général a donc eu raison de dire qu'il avait quitté fort jeune son pays puisque, en 1731 il n'avait pas encore seize ans. Le milieu, austère certainement, où il vivait ne

Sr Curtille, morte hier, munie du sacrement de l'Extrême-Onction, âgée d'environ trente-six ans et onze mois. Ainsy est. *Signé* : ALEX, ch. » — « Le 19 février 1772 a été enterré aux Augustins Sr Jean Curtille, natif de Berne, converti à la religion catholique, apostolique et romaine, ancien inspecteur du château de cette ville, mort hier, muni de tous ses sacrements, âgé d'environ soixante ans. Ainsy est. — *Signé* : ALEX, ch. » (Extraits des *Reg. par. de Saint-Léger*).

1. Par M. l'archiviste Agénor de Crouzaz, dans les registres de Lucens, paroisse qui dépendait de celle de Courtilles. Voici cet acte de baptême.

Jean-Samuel-Rodolph, fils de M. le châtelain et justicier Wintzenried de Courtilles et de mademoiselle Marguerite-Françoise, sa femme, fille de M. le lieutenant Jolys, de Grange et de Moudon, a été baptisé le 8 mars 1716. Parrains. M. le ministre Jean-Sébastien Clavel, de Cully et pasteur à Villarzel et M. le ministre Samuel Pillard, pasteur à Lucens et M. Jean-Rodolph Clavel, fils de M. de Sepey. Marraines, Marie-Marguerite-Françoise, femme de M. le lieutenant Fornallaz, de Sassel et d'Avenche, et madame Rose, fille de M. l'assesseur ballival Troiller de Moudon.

convenait pas à un garçon si turbulent. Il s'enfuit pour courir les aventures, et vint en Savoie auprès de madame de Warens qui l'envoya sans doute, comme Rousseau, aux *Catéchumènes* de Turin.

Il avait deux frères dont aucun ne s'appelait Jacques-François, mais on en trouve un pré-nommé *Jean-Jacques*, né en 1714; c'est vraisemblablement le père de l'enfant baptisé à Chambéry le 11 septembre 1747 (voir chap. VIII, p. 241). Samuel-Rodolphe Wintzinried leur père, ainsi qu'on le voit par l'acte de baptême du fils, était un fonctionnaire important du pays de Vaud; il fut marié deux fois, et à des femmes de fort bonnes familles.

Le *vicaire savoyard*, l'abbé Jean-Claude Gaime, s'était retiré à Rumilly vers l'année 1746. Nous avons rencontré sa signature dans divers actes publics intéressant les Oratoriens<sup>1</sup>, parmi lesquels se trouvait peut-être quelque compagnon d'études, et les Bernardines réformées. C'est ainsi qu'il assiste chez ces reli-

1. Victor-Amédée II avait retiré l'enseignement aux oratoriens en même temps qu'aux jésuites en 1729. Les oratoriens de Rumilly étaient suspects de jansénisme.

gieuses au contrat d'entrée en religion de mademoiselle Georgine Descostes le 9 mai 1759 <sup>1</sup>.

Il fit deux testaments, l'un en date du 28 octobre 1750, le second, le 15 octobre 1758. Aux vendanges, il s'en allait chez un ami, le notaire Descostes, à Vaux, à l'extrémité nord du canton de Rumilly, et lui dictait ses dernières volontés, avec la liberté d'un sage dont l'esprit et le corps sont bien portants. C'est encore ici l'homme de paix qui veut écarter toute cause de zizanie entre les siens.

Voici quelques-unes de ses dispositions testamentaires. Si on les compare avec celles de Jean-Jacques en 1737, on verra que celui qui emploie les formules les plus suppliantes n'est pas l'ecclésiastique.

L'an 1750 et le 28 octobre, au village du Fond paroisse de Vaux, à six heures après-midi, dans ma maison, par devant moi (Descostes) notaire royal... s'est constitué R<sup>d</sup> sieur Jean Claude Gaimé... prêtre... bachelier en théologie, ci-devant sous-prieur de la Royale Académie de Turin, lequel sain de bon sens, mémoire et entendement, jouissant d'une parfaite santé, pour ne laisser aucun différend après son décès entre ses plus proches a fait son testament... Et 1<sup>o</sup> comme bon chrétien s'est muni du signe de la sainte croix en disant : *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen...* S'il meurt à Rumilly, il veut être enterré dans l'église des Révérends Pères

1. Minutes du notaire Louis Girod.

capucins auxquels il donne un louis d'or mirliton et en outre 25 livres pour dire cinquante messes pour le repos de son âme; et venant à mourir ailleurs il veut être enseveli au lieu accoutumé à ensevelir les prêtres... Ne veut rien donner à la religion des S.S. Maurice et Lazare ni aux hôpitaux de la province et divise ses biens entre ses neveux Claude et François Gaime.

De 1750 à 1758 quelques changements étaient survenus dans la composition de sa famille; son neveu Claude était mort et avait laissé plusieurs enfants dont l'un était soldat. C'est pour-quoi, le 15 octobre 1758, à dix heures du matin, et devant le même notaire, il teste de nouveau.

Jouissant d'une parfaite santé, et pour ne laisser aucun différend entre ses plus proches. Et 1<sup>o</sup> comme bon chrétien s'est muni du signe de la sainte croix en disant *in nomine...* et imploré la miséricorde de Dieu pour la rémission de ses péchés par les mérites de N. S. Jésus-Christ, par l'intercession de la Sainte Vierge, de tous les saints et saintes du Paradis, laissant ses funérailles et obsèques à la direction de son héritier... Interrogé en conformité des Royales constitutions s'il voulait donner quelque chose aux hôpitaux des S.S. Maurice et Lazare et de la province et du présent lieu, il m'a répondu ne pouvoir rien donner; chargeant son héritier de donner à la confrérie du Saint Sacrement d'Héry, trois livres et au Rd curé du dit Héry deux livres pour une grande messe et une basse pour le repos de son âme; plus, faire dire quarante messes de mort à raison de 8 sols la messe pour le repos de son âme.

Il distribue ensuite ses biens entre ses neveux et nièces; il institue héritier son neveu, hono-

rable François Gaime, bourgeois de Rumilly et donne à Marie Chevron, femme de celui-ci, « une chenevière (*terre à chaucré*) située à Rumilly sous les *Buchats* », c'est-à-dire au dessous de la maison qu'il habitait dans la rue de Mont-Plat. Enfin, suivant l'usage, il « lègue à chaque prétendant droit à son hoirie, la somme de cinq sols payable quand ils justifieront de leurs droits, moyennant quoi il les en exclut ».

Nous savons que l'abbé Gaime était en rapports d'amitié avec l'abbé Léonard et que celui-ci correspondait avec Rousseau dont il recevait les ouvrages. Il eût été intéressant de connaître le jugement porté par le vicaire savoyard sur ces œuvres que le curé de Gruffy lui prêtait; malheureusement nous n'avons rien retrouvé à ce sujet. Rousseau ne devait pas ignorer la présence de l'abbé à Rumilly, mais rien ne prouve qu'il ait renoué directement en Savoie les relations commencées en Piémont; et l'on se souviendra que M. Gaime était décédé lorsque les salons connurent les premiers livres des *Confessions* et que le public put lire l'*Émile*. L'abbé mourut en effet à Rumilly, le 13 mai 1761, à l'âge de soixante-huit ans; il

fut sans doute, suivant le désir de son premier testament, enseveli dans le chœur de l'église des Capucins. Si quelque modeste inscription rappelait alors son nom, elle a disparu lors de la dévastation de l'église en 1793. Il n'est resté de lui que son *Celebret* dans les papiers de sa famille et l'acte de décès des registres paroissiaux où le curé, son confrère, a inscrit une épitaphe rappelant, avec ses titres scientifiques, son amour de la méditation et l'intégrité de sa vie <sup>1</sup>.

Si l'on en croit un passage du manuscrit de M. Bovier <sup>2</sup>, Rousseau se serait ressouvenu de l'abbé Gaime dans son voyage de 1768 en Savoie. On y lit, en effet :

... Il était pressé de faire un voyage en Savoie pour satisfaire un besoin de son cœur qu'il ne m'exprima pas alors (p. 37)... C'est à cette époque à peu près que je puis placer le voyage de Jean-Jacques en Savoie; il fut court, trois jours lui suffirent. A son retour, il me

1. Voici cet acte de décès :

Le 13<sup>e</sup> mai 1761 est décédé sur les sept heures du soir, et le jour suivant a été inhumé le corps de R<sup>d</sup> S<sup>r</sup> Jean-Claude Gaime prêtre du diocèse de Genève, originaire de la paroisse d'Hairy en Genevois, ancien sous-prieur de la Royale Académie de Turin, résident à Rumilly depuis environ quinze ans, âgé de soixante-huit ans, muni des sacrements; après y avoir mené une vie aussi édifiante qu'intérieure. Ainsi est.

BUGNARD, curé.

2. *Manuscrit cité* (Bibl. nat., section des manuscrits).



dit qu'il était allé verser des larmes de reconnaissance sur la tombe d'un mortel à qui il devait en partie son existence morale. Je n'ai jamais douté que le vicaire savoyard ne fût cet être si vénéré. Certes j'étais loin de désapprouver cet acte d'une piété filiale, quand même il eût eu pour objet madame de Warens (p. 44).

Rumilly n'étant qu'à trente-trois kilomètres de Chambéry le voyage a pu être fait facilement d'autant plus que M. de Conzié, originaire de Rumilly, a dû y conduire volontiers son ami. Cependant il n'y a peut-être, dans la déclaration de Jean-Jacques à M. Bovier, qu'une défaite destinée à prévenir toute interrogation indiscrete à l'égard de madame de Warens, ainsi, du reste, que M. Bovier semble l'avoir soupçonné.

L'abbé Léonard, né à Annecy vers 1695, était bourgeois de cette ville. Il avait été aumônier, pendant quatorze ans, de M. de Bernex qu'il accompagna dans ses voyages à Turin et à Paris. Il quitta l'évêque à l'époque même où madame de Warens vint se fixer à Chambéry. Nommé curé-archipêtre de Gruffy, il prit possession de sa paroisse en juillet 1731, fit diverses réparations à sa modeste église et enrichit la sacristie de quelques ornements.

L'importance de son bénéfice lui permettait de tenir un vicaire; il eut successivement à ce titre auprès de lui MM. Duchesne, Dagand, Dusougey, Rebut, Depelier, Decerise, Doucet et Gremaud.

Par ce moyen, il n'était pas astreint à une résidence bien sévère et pouvait faire de longues visites à ses amis de Chambéry et d'Annecy. Il profita de l'une de ses courses à Chambéry pour se rendre, le 23 février 1733, dans l'étude du notaire Rey et y dicter son testament. Il y fait divers dons aux pauvres de Gruffy, lègue à l'église de cette paroisse ses ornements sacerdotaux, à l'exception de sa chasuble verte à fleurs d'or qu'il donne à l'église paroissiale d'Annecy; lègue à l'évêque de Genève-Annecy. M. de Chaumont, un livre à choisir dans sa bibliothèque dont le catalogue lui sera présenté, et institue héritiers les *pauvres prêtres infirmes* du diocèse. Le testament ne contient aucune mention relative à madame de Warens, et aucune des personnes de l'entourage de la baronne n'est au nombre des témoins. M. Léonard mourut à Gruffy le 16 octobre 1767 <sup>1</sup>.

1. « L'an 1767 et le 16<sup>e</sup> octobre à onze heures du soir est décédé R<sup>e</sup> S<sup>r</sup> Pierre Léonard très digne et très regretté archi-

Quant au bon curé de Lémenc, Philibert Gaimé, qui avait recueilli le dernier soupir de madame de Warens, il s'éteignit de consommation. le 14 avril 1780, à l'âge de soixante-quatre ans <sup>1</sup>.

Jean Danel, ce serviteur-secrétaire de madame de Warens, qu'elle indiquait comme près de mourir en 1756, lui survécut pourtant. Il était même resté quelque peu à son service et croyait, à ce titre, avoir droit à la faveur du gouvernement. Peu de jours après la mort de la vieille dame, il adressa à Turin une supplique dans laquelle il demandait qu'on lui abandonnât son mobilier. C'est ce que nous apprend une lettre de l'intendant-général de Chambéry au ministre Mazé, du 28 août 1762 :

Monsieur,

Je prendrai les connaissances nécessaires sur la supplique de Jean Danel *de Genève* habitant à Chambéry que j'ai reçue jointe à la lettre dont

prêtre et curé de la présente paroisse de Gruffy, muni des sacrements et âgé d'environ soixante-douze ans, après avoir gouverné cette paroisse avec tout le zèle et l'édification possible pendant l'espace d'environ trente-six ans; et le 18<sup>e</sup> jour du même mois, il a été enseveli dans le chœur de l'église, directement sous la lampe. *Signé* : UL. GREMAUD, vicaire »  
(*Reg. par. de Gruffy*).

1. *Reg. par. de Lémenc*.

vous m'avez honoré le 25 de ce mois, au sujet de la gratification qu'il demande de *l'aubeine* de feu madame la baronne de Warens, pour vous la restituer accompagnée d'une relation, mais je prévois déjà que les dettes qu'elle a laissé absorberont et au delà le peu de meubles qu'elle avait <sup>1</sup>.

La relation promise ne se retrouve pas. L'on doit penser qu'au vu de l'exercice, par M. Crépine, de son privilège sur les meubles de sa locataire (page 375) M. Mazé informa l'intendant-général qu'elle devenait inutile.

Grillet a consacré une courte notice à M. de Conzié <sup>1</sup>. Il raconte que son père lui avait fait donner une éducation soignée, que le fils développa en voyageant dans diverses parties de l'Europe. Lors de l'occupation espagnole, il fut député par la ville de Chambéry auprès de la cour de Madrid <sup>2</sup> afin d'obtenir la diminution des réquisitions dont le pays était accablé. En 1744, à son retour, il acheta de la famille de Bellegarde le comté de Boringe, et, en 1746, en revendit la plus grande portion à Marc Antoine de Genève-Boringe. Il ne conserva que la partie

1. *Archives départementales*, série C.

2. Grillet, *Dictionnaire historique du Mont-Blanc et du Léman*, t. II, 241. La mission à Madrid fut sans doute *secrète*, car nous n'en avons rencontré aucune mention dans le registre des délibérations municipales du temps.

du fief s'étendant sur les communes de Reignier, Scintrier et Arenthon. Après avoir été syndic de Chambéry, il prit une part active à la création de la société d'agriculture de Savoie. Parmi les quelques œuvres littéraires qu'il a laissées, l'on trouve l'*Éloge latin* de M. Baussand, curé d'Arenthon, dont il vantait à Rousseau l'esprit de tolérance, lorsqu'il lui offrait un asile dans sa gentilhommière. Le comte des Charmettes mourut célibataire, le 8 mai 1789, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans <sup>1</sup>.

Aucune inscription ne rappelle à Chambéry le souvenir de madame de Warens; mais, depuis les *Confessions*, les visiteurs n'ont cessé d'affluer aux Charmettes. Sous la Révolution, Héroult de Séchelles, commissaire de la Convention en Savoie, fit placer sur la façade principale de la maison une pierre blanche portant cette inscription :

Réduit par Jean Jacque habité,  
Tu me rappelles son génie,  
Sa solitude, sa fierté,  
Et ses malheurs et sa folie.

1. *Reg. par. de Saint-Léger.*

A la gloire, à la vérité  
 Il osa consacrer sa vie,  
 Et fut toujours persécuté  
 Ou par lui-même ou par l'envie.

Il faut compléter l'inscription par ces deux vers que, faute de place, la pierre n'a pu recevoir :

Contemplons au flambeau de la philosophie  
 Un grand homme et l'humanité.

A la même époque, on a donné à la rue Croix-d'Or le nom de rue *Jean-Jacques Rousseau* qu'elle n'a pas conservé. Il y a quelques années, on a appelé de ce nom la rue qui s'étend des casernes de cavalerie à la route des Charmettes.

FIN

## TABLE

AVANT-PROPOS .....	1
--------------------	---

### CHAPITRE PREMIER

(1699-1728)

Premières années de madame de Warens. Son mariage à l'âge de quatorze ans avec Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Warens. — Séjour à Lausanne; — à Vevey. — Manufacture de bas. — La fuite à Évian. — Projet de conversion au catholicisme. — Arrivée à Annecy. — Abjuration. — Donation au mari. — Pension accordée par le roi de Sardaigne. — Divorce. — Confiscation des biens de madame de Warens. — Sa maison à Aunecy. — Le <i>piétiste</i> François Magny. — Arrivée de Rousseau.....	1
--	---

### CHAPITRE II

(1712-1729)

Naissance de Rousseau. — Sa famille. — Erreurs des <i>Confessions</i> à ce sujet. — François Rousseau; sa fuite. — Lectures. — Querelles d'Isaac Rousseau avec le capitaine Gautier; sa condamnation; sa fuite. — Jean-Jacques chez le pasteur Lambercier; chez son oncle Bernard; chez le greffier Masseron. — Il devient apprenti du graveur Ducommun; brutalité du maître. — Rousseau quitte son pays. — Visite à M. de Pontverre, curé de Confignon. — Court séjour à Annecy.	
---	--

- Il va à Turin à l'« hospice des catéchumènes » ; il abjure le calvinisme. — Ses rapports avec l'abbé Gaimé.  
 — Le lever du soleil au *Monte*..... 29

## CHAPITRE III

(1729-1730)

L'abbé Gaimé. — Portrait que Rousseau en fait dans l'*Émile*. — Profession de foi du *Vicaire savoyard*. — Naissance et éducation de Jean-Claude Gaimé. — Il va à Turin ; il est précepteur chez le comte de Mellarède ; — professeur de langue française et vice-recteur de l'Académie militaire. — Sa conduite exemplaire. — Rousseau revient à Annecy ; il y est reçu par madame de Warens. — Il entre au séminaire. — L'abbé Gâtier. — Rousseau sort du séminaire ; il est placé chez le maître de musique. — Arrivée de Venture. — M. d'Aubonne. — M. et madame Corvesi. — Le maître de musique et Rousseau s'en vont à Lyon. — Retour de Rousseau ; il ne retrouve plus madame de Warens. — Mademoiselle Merceret ; mademoiselle Giraud ; leur origine. — La promenade à Thônes avec mesdemoiselles de Galley et de Graffenried. — La famille de Galley. — Le juge-maje Simond. — Départ d'Annecy avec mademoiselle Merceret. — Rousseau parcourt la Suisse. — L'archimandrite. — Lettre à mademoiselle de Graffenried ; à son père. — Une page de Michelet sur Annecy. — Rousseau et madame de Warens..... 46

## CHAPITRE IV

(1730-1732)

Voyage de madame de Warens à Paris avec M. d'Aubonne. — Causes de ce voyage. — Conspiration contre Genève. — Brouille avec d'Aubonne ; retour de madame de Warens en Savoie. — L'espionnage. — L'ambassadeur Maffei ; le premier président Saint-Georges ; le ministre del Borgo ; l'agent Mitonet. — Abdication du roi Victor-Amédée ; il vient se fixer en



Savoie avec la marquise de Spigno. — Il se repent et veut reprendre la couronne; son arrestation. — Madame de Warens vient à Chambéry; lettre à la reine Polixène. — Le comte de Saint-Laurent, contrôleur général des finances. — Madame de Warens loue sa maison de Chambéry. — Rousseau à Lyon. — Il est reçu à Chambéry chez la baronne. — Claude Anet; sa tentative de suicide. — Madame de Warens et le marquis de Challes, marraine et parrain. — Secours du pape aux « nouveaux convertis »..... 83

## CHAPITRE V

(1732-1734)

Procès de madame de Warens avec son beau-père, M. de Villardin. — Requête au sénat; saisie-arrêt sur les créances de M. de Villardin en Savoie. — Défense de M. de Villardin. — Rousseau travaille au cadastre. — Son voyage à Genève; son père ne veut rien lui remettre des biens de sa mère. — Il va chez les Cordeliers de Cluses. — Le père Montant. — Lettre de Jean-Jacques à son père. — Passage de régiments français à Chambéry. — Victoires sur les Impériaux. — Commencement des amours de Jean-Jacques et de madame de Warens. — La jeunesse de Claude Anet; son abjuration; sa mort. — Rousseau rappelle son nom dans la *Nouvelle-Héloïse*. — Douleur de madame de Warens; elle fait son testament. — Mort de monseigneur de Bernex. — Lettre de madame de Warens à M. d'Ormea pour obtenir le payement de sa pension..... 109

## CHAPITRE VI

(1734-1738)

La Société de Chambéry de 1730 à 1740. — Les Milliet, les Bellegarde, Mellarède, Costa, Menthon; François-Joseph de Conzié; M. Coccelli, le P. Caton; les docteurs Salomon et Grossi; mademoiselle Péronne Lard; — son cahier de musique, airs d'opéras et chansons. — Les religieux. — Antoine Charbonnel. — Portrait

de madame de Warens par Rousseau: — par M. de Conzié. — Concert chez madame de Warens. — La *Troupe joyeuse* de Chambéry. — Administration de Rousseau. — Son voyage à Besançon; l'abbé Blanchard. — Saisie aux Rousses d'un pamphlet dans la malle de Rousseau; parodie d'une scène de *Mithridate*. — Accident arrivé à Rousseau le 27 juin 1737. — Son testament. — Il va à Genève réclamer à son père l'héritage maternel; il revient à Chambéry et y trouve Wintzinried. — Départ pour Montpellier. — Madame de Warens loue la métairie Revil aux Charmettes. — Séjour de Jean-Jacques à Montpellier: ses demandes d'argent, ses plaintes. — Lettre suppliante à madame de Warens. — Retour intempestif à Chambéry; il cohabite avec Wintzinried. — Location de la maison du capitaine Noëray aux Charmettes, 6 juillet 1738. . . . . 126

## CHAPITRE VII

(1738-1743)

Les Charmettes. — Madame de Warens loue le domaine du capitaine Noëray. — Date véritable du séjour de Rousseau aux Charmettes. — L'hiver de 1738-1739. — Le *Mémoire* au gouverneur. — Portrait moral de Rousseau par M. de Conzié. — Le *Verger des Charmettes*. — Madame de Warens engage sa pension de Challonges. — Querelle de Rousseau avec Wintzinried; excuses; pardon de madame de Warens. — Wintzinried et Rousseau constatent un larcin aux Charmettes. — Transaction de madame de Warens avec M. Noëray pour le bail des Charmettes. — Projets industriels de Rousseau; il est placé à Lyon chez M. de Mably. — Détresse de madame de Warens: elle vend un pot en argent et envoie des chemises à Rousseau. — Jean-Jacques revient aux Charmettes. — La querelle avec madame de Sourgel. — Méthode de musique de Rousseau; ses prières ou élévations à Dieu. — Il quitte définitivement Chambéry; il s'arrête à Lyon; tentative amoureuse auprès de mademoiselle Serre. — Madame de Warens s'adresse à M. d'Ormea pour obtenir le payement des quartiers

arrières de sa pension. — Le mariage de mademoiselle Charbonnel. — Le personnel des Charmettes. — Discussions avec maître Renaud; recours de madame de Warens au gouverneur. — Les Espagnols occupent la Savoie. — Jean-Jacques va à Venise. — Sa lettre à M. de Conzié; à madame de Warens; ses discussions avec M. de Montaigu; son souvenir à Zizi, à *Taleratalalera*, et aux oncles. — Madame de Warens et Rousseau sont parrain et marraine. — Jean-Jacques revient en France..... 172

## CHAPITRE VIII

(1744-1752)

Madame de Warens industrielle. — Fabrique de savon; de chocolat. — Envoi à Rousseau. — Voyage de madame de Warens en Chablais sous le nom de comtesse de Conzié. — Lettre intéressante de l'abbé Léonard, archiprêtre de Gruffy. — Mort à Constantinople de Jacques de La Tour; — à Vevey, de Marie Flavard, belle-mère de madame de Warens. — Pourparlers à raison de leurs héritages. — Nouvelles lettres de Rousseau. — Demande mystérieuse d'une pension. — Procès de la baronne contre le doyen de Sallanches. — Rousseau la met en garde contre les faiseurs d'affaires. — Les mines de fer et de houille en Savoie. — La prétendue mine d'or de Gruffy. — Association de madame de Warens avec Jean-Guillaume de la Balme. — Achat des mines de la Haute-Maurienne. — Le frère et la belle-sœur de Wintzinried aux Charmettes. — Constitution de la Compagnie des mines en société par actions. — Pouvoirs donnés à madame de Warens par M. de la Balme. — L'avocat Boittier-Avrillon achète une action. — Entrée de François Mansord dans la société. — Lettre désolée de Rousseau. — Madame de Warens et Wintzinried parrain et marraine. — Témoignages d'amitié de Rousseau à Wintzinried. — Madame de Warens sous-loue les Charmettes au marchand Joseph Vial (24 mars 1749). — M. Perrichon, ancien prévôt du Lyonnais, devient associé. — Lettre que lui adresse madame de Warens. — Lettre à M. Mansord. — Le chimiste De-

nervaux. — Conventions nouvelles avec M. Perrichon. — La fabrique de poterie de fonte. — Résiliation du bail des Charmettes. — Madame de Warens quitte la maison Saint-Laurent et s'installe au Reclus. — Fondation pieuse en faveur de l'église de Gruffy. — Jean-Claude Charbonnel, le maître fondeur. — Madame de Warens et Courtilles, encore parrain et marraine. — Voyage à Lyon; association avec les père et fils Devienne. — Entrée de M. Mayan dans la société. — Disparition momentanée de Mansord et de Cash. — Vente suspecte d'actions à Laurent Roche. — Démission des Devienne. — Mayan accapare les actions et les cède bientôt à M. Perrichon. — Cash et la mine de la Colombière..... 221

## CHAPITRE IX

(1752-1754)

Wintzinried homme de confiance de madame de Warens. — Ils obtiennent le privilège de la recherche et de la vente en Savoie des charbons fossiles. — Association pour cet objet avec Reveyron et Perrin; — avec les Bérard et M. de la Corbière. — Envoi d'un secours par Rousseau. — Essais de vente à M. Perrichon du reste des actions de la grande Compagnie; manœuvres suspectes. — M. Perrichon paye la dette de madame de Warens au marquis de la Roche et réclame en justice son remboursement. — Le procès. — Attaques et répliques. — Lettre de l'abbé Léonard à Rousseau. — Exploitation des mines d'Araches. — Lettre de M. Bérard à M. Valin. — Intrigue galante de Courtilles avec mademoiselle Chaperon. — Récit qu'il en adresse à madame de Warens. — Réponse de la baronne. — Intervention de M. Tiollier. — La famille Bergonzy. — Courtilles épouse mademoiselle Bergonzy. — *Le vieux petit homme travaillant de chimie*. — Lettre de madame de Warens. — Billet fort dur qu'elle envoie à Rousseau. — Grande détresse; demande de secours à la cour de Turin. — La baronne et Courtilles tiennent sur les fonts baptismaux la fille du notaire Cagnon. — Cash révoque la procuration qu'il avait donnée à madame

de Warens. — Défection de Perrin. — Illusions sur le filon de la Colombière. — Achat de terrains miniers à Bourdeau près du lac du Bourget. — M. de la Croix, <i>grand ingénieur en mécanique</i> .....	274
---	-----

## CHAPITRE X

(1754-1755)

Visite de Rousseau et de Thérèse Le Vasseur à madame de Warens. — La baronne va les voir à Genève. — Orthographe de Thérèse. — La dernière bague. — Lettre de madame de Warens à Gauffecourt. — Elle veut rouvrir la fabrique de Chambéry fermée par ses associés. — M. Perrihon achète aux enchères publiques la part de madame de Warens dans la société des mines de Maurienne. — La baronne quitte Chambéry pour se fixer dans les environs de Genève. — Lettre de reproches et de supplications de Courtilles. — Mort de M. de Warens. — Madame de Warens à Evian. — M. Daviet de Foncenex intermédiaire entre la baronne et ses parents de Vaud. — Mort de Jacques de Coudrée, marquis d'Allinges. — Il ne fut pas l'amant de madame de Warens. — Erreur de <i>la Revue britannique</i> . — Lettre de Courtilles; détails sur la Société des charbons. — Fabre, maître fondeur, chez le baron d'Angeville. — Lettre de M. de Loys. — Madame de Warens achète une maison à Eviau. — Supplique au roi pour obtenir la prolongation du délai de rachat de sa part de la Société des mines de fer. — On lui accorde un an; puis encore six mois. — Elle demande l'autorisation de faire transporter sur la rivière d'Arve les charbons d'Araches. — Retour à Chambéry; elle engage la moitié de sa pension à ses créanciers. — Instructions pour des sollicitations à Turin, afin d'obtenir des privilèges personnels....	315
---	-----

## CHAPITRE XI

(1755-1762)

Madame de Warens revient à Chambéry. — Courtilles vend à la Société Bérard et C<sup>ie</sup> sa part dans la Com-

paguie des mines de houilles; les Bérard la cèdent à madame de Warens. — Correspondance avec le baron d'Angeville. — Lettre au gouverneur de Savoie. — Nouvelles lettres au baron d'Angeville. — Madame de Warens va habiter au faubourg Nezin dans la maison Flandin-Crépine. — Madame de Warens résilie l'acte par lequel elle avait acheté une maison à Evian. — Demande à M. d'Angeville d'un prêt de six cents livres pour acheter une fabrique de poterie de terre. — Elle prend pour secretaire M. Danel. — Le petit sceau de la baronne. — Nouvelles demandes d'argent à M. d'Angeville. — La baronne traite de son crédit à Turin. — Le 24 mai 1760 elle engage sa pension pour acheter des parts de la société houillère. — Mort de madame de Warens. — Son acte de décès. — Sa sépulture dans l'église de Lèmeuc. — Sa maison placée sous séquestre. — Continuation de la Société Perrichon..... 346

## CHAPITRE XII

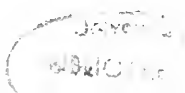
(1762-1768)

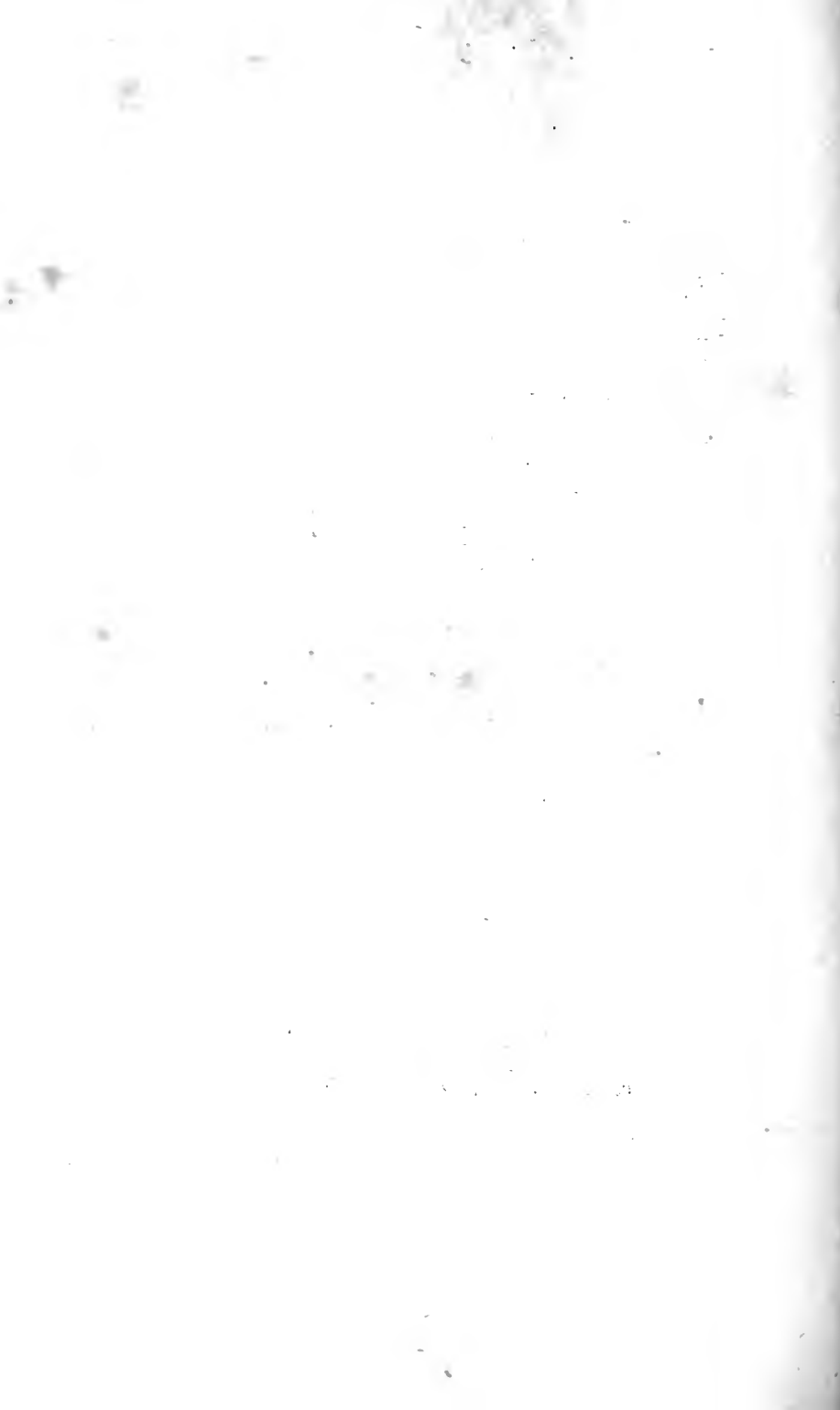
Condamnation de l'*Émile* par le Parlement de Paris et par le Conseil de Genève. — Rousseau s'enfuit de Montmorency et s'installe à Motiers-Travers; il revient au calvinisme et reçoit la cène. — Il s'habille en Arménien. — M. de Conzié lui adresse ses condoléances à propos de la condamnation de l'*Émile*. — Réponse de Rousseau; il demande des nouvelles de madame de Warens. — M. de Conzié lui apprend sa mort et l'invite à venir aux Charmettes. — Rousseau renonce à son droit de bourgeoisie à Genève. — M. de Conzié invite de nouveau Rousseau à se rendre à Chambéry. — Jean-Jacques renonce à son voyage, parce qu'il se croit près de mourir. — M. de Conzié lui envoie une critique de l'*Émile* par le P. Gerdil. — Réponse de Rousseau. — Au printemps de 1764, M. de Conzié offre un refuge à Jean-Jacques et à Thérèse dans son château d'Arenthon. — Départ de Rousseau. — Il s'arrête à Thonon et revient malade à Motiers. — Pressante invitation de M. de Conzié; description d'Arenthon et de la *gentilhomme*. —

Lettre de M. de Conzié à lord Keith; — à Rousseau.  
 — Lord Keith cherche à assurer un asile à Jean-Jacques en Silésie, à Venise, en Angleterre, en Savoie.  
 — Rousseau, attaqué à coups de pierres, s'enfuit de Motiers; se réfugie en Angleterre; revient en France et se fait appeler *Renou*; il est à Lyon en juin 1768.  
 — Il va à la Grande-Chartreuse et à Chambéry. — Il revient en Dauphiné et s'installe à Bourgoin avec Thérèse qu'il proclame son épouse. — *Madame Renou*.  
 — Retour à Paris. — *Les Réveries*; les dernières lignes de Rousseau sont pour madame de Warens.  
 — Il meurt à Ermenonville..... 378

## ÉPILOGUE

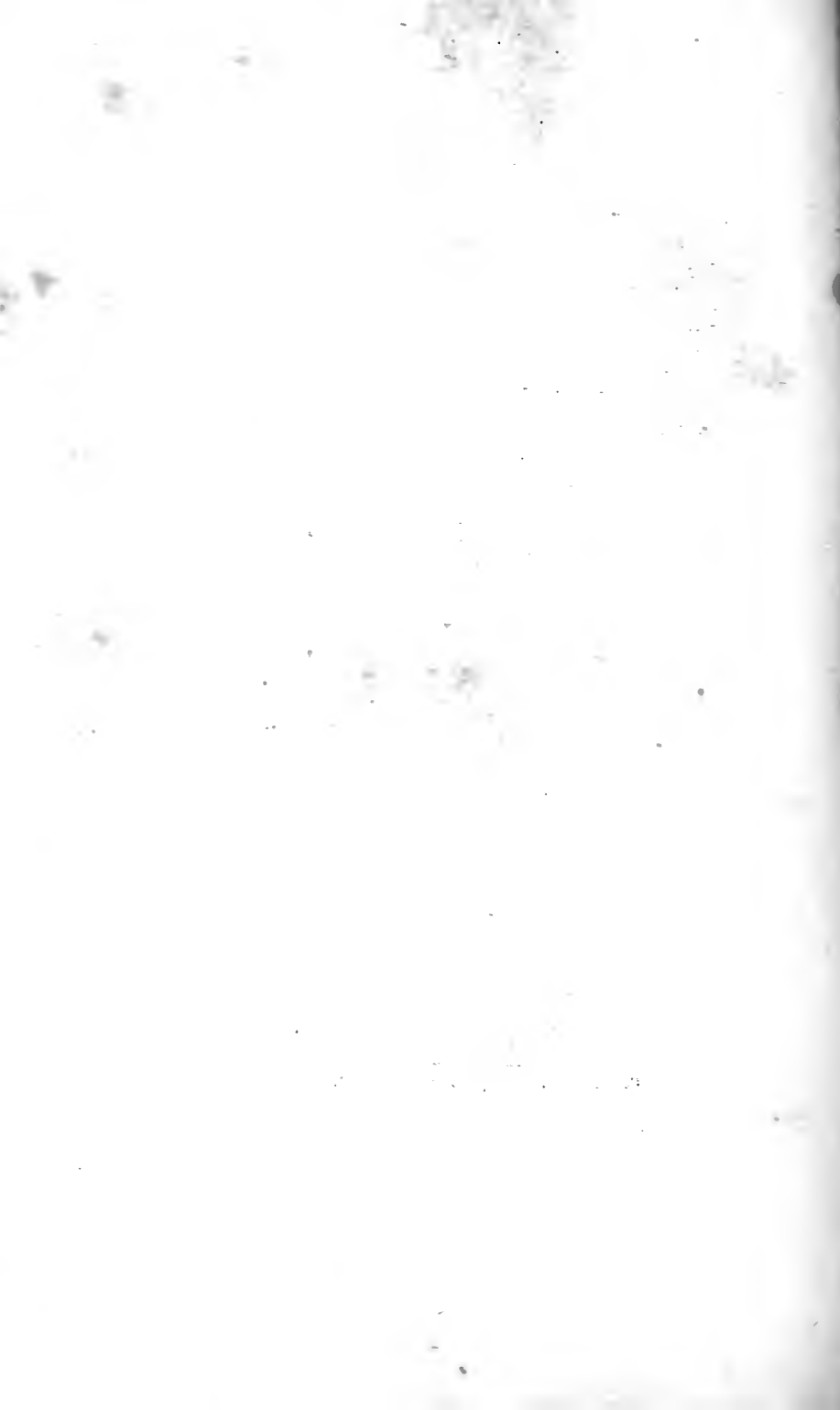
Courtilles; sa naissance, ses emplois, sa mort. — L'abbé Gaime; — l'abbé Léonard; — leurs testaments. — Jean Danel. — M. de Conzié. — Souvenirs..... 416



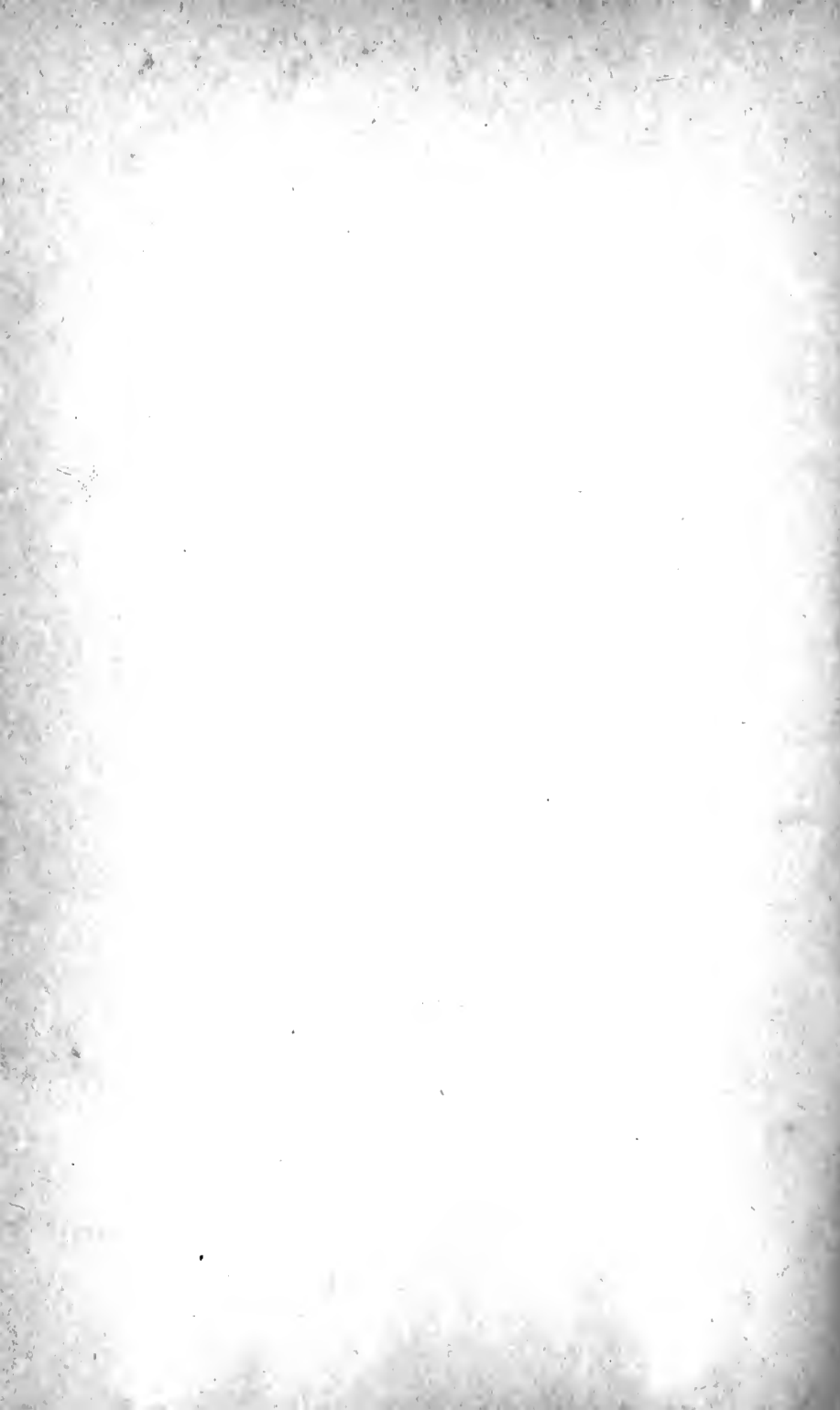


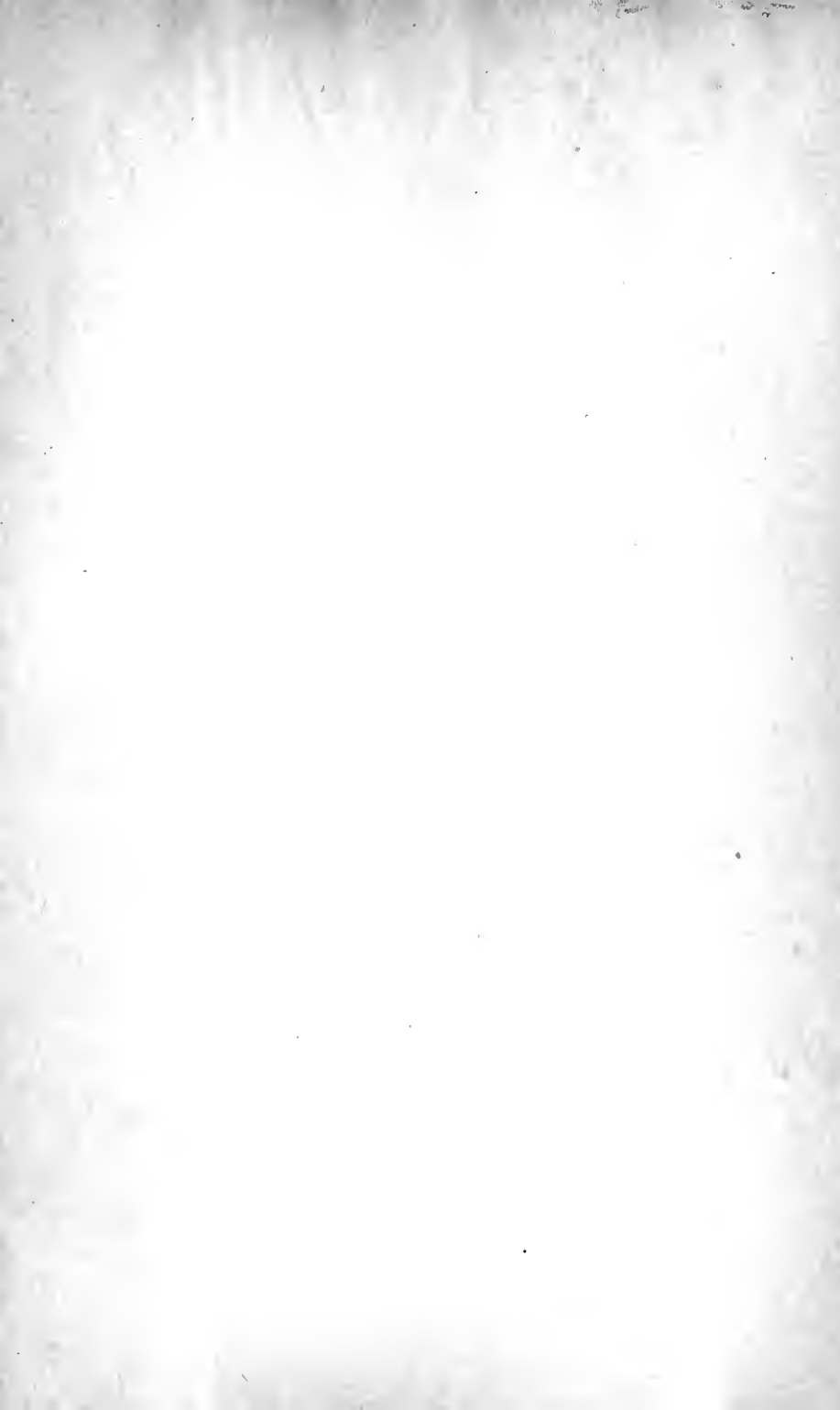








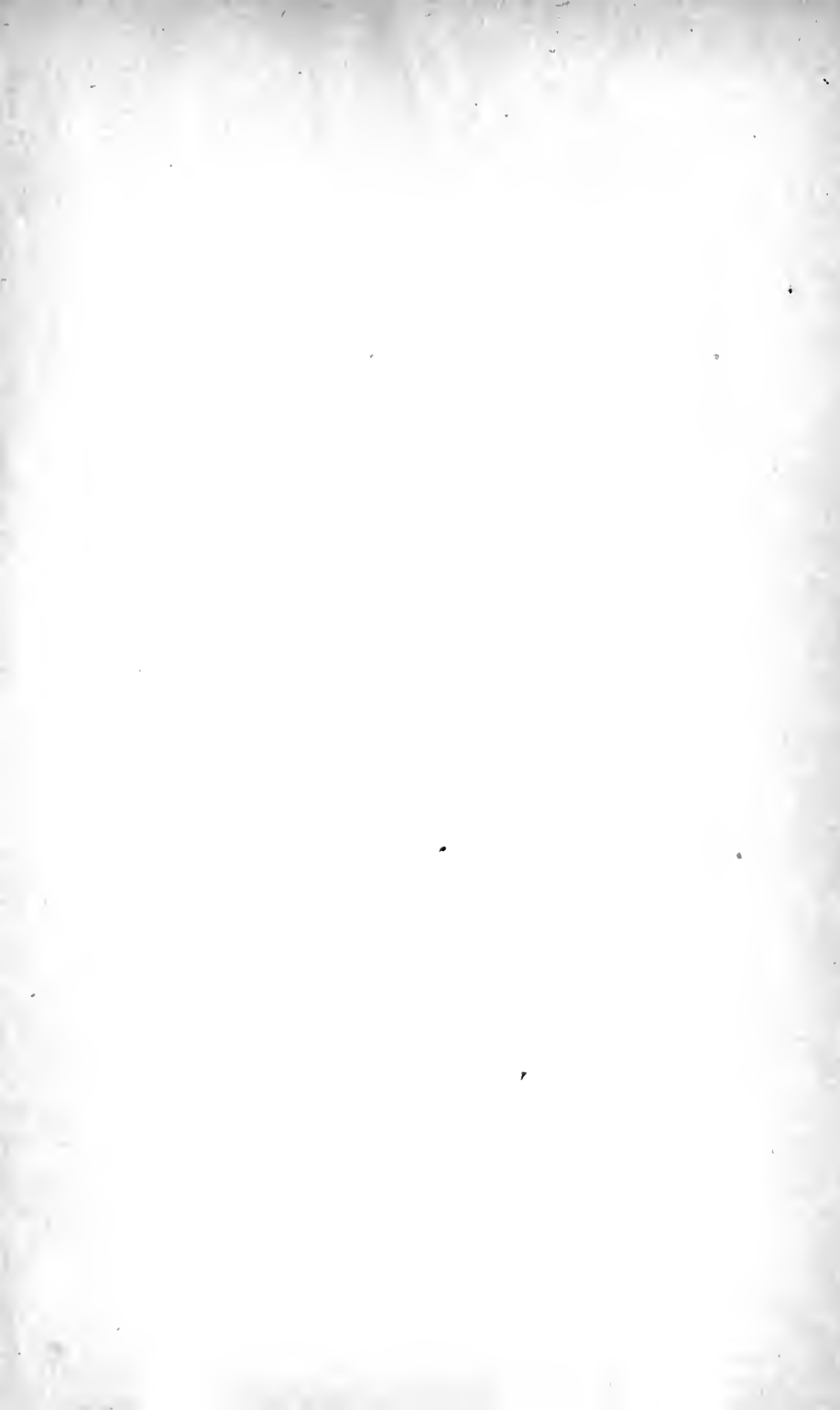


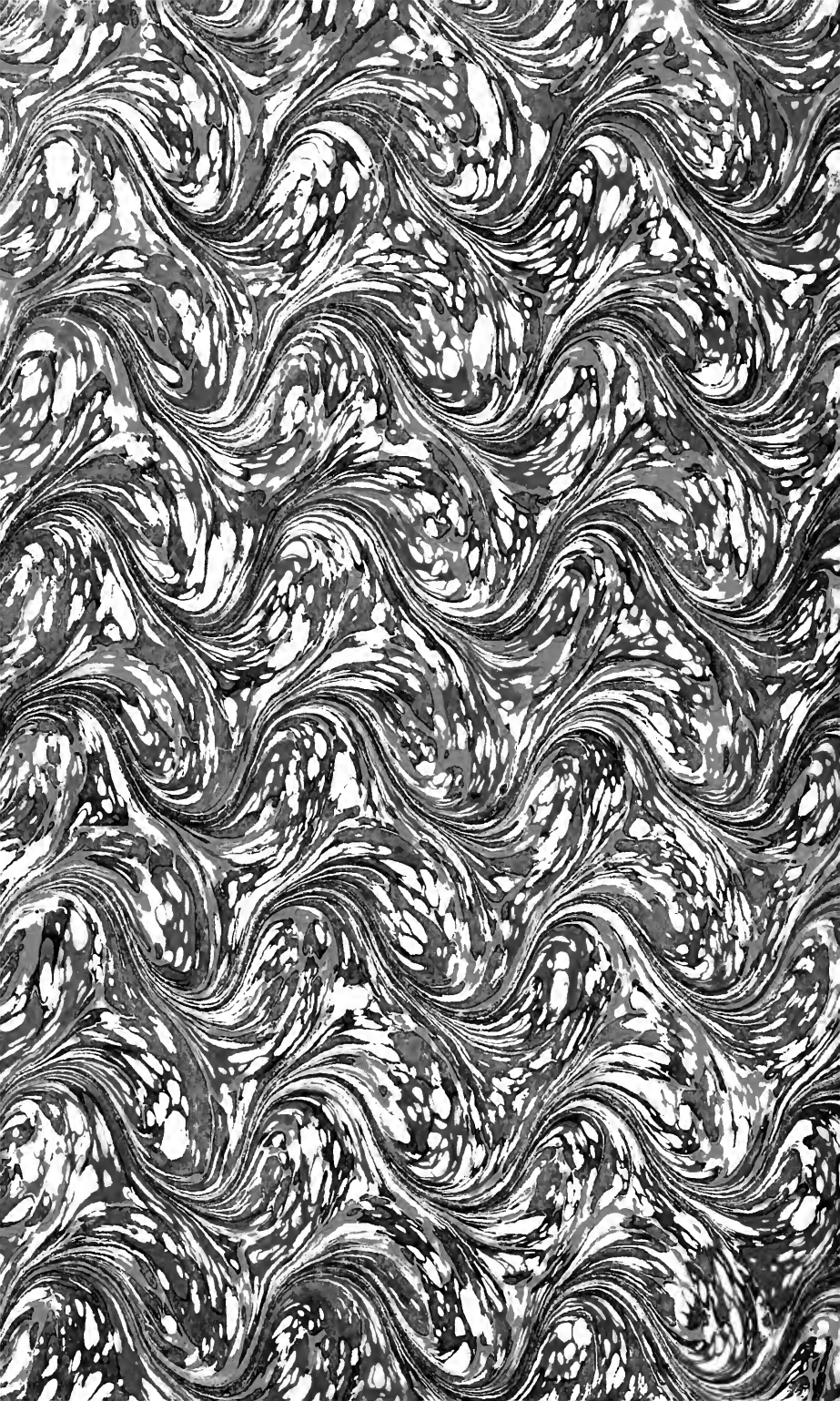


La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due

--	--	--	--









a39003 002428091b

CE PC 2046  
.M&3 1891  
COO MUGNIER, FRA MADAME DE WA  
ACCH 1218096

.CE

